

# Les Français peints par eux-mêmes. L'Armée, les écoles militaires, le garde national

Restaurato da  
Edoardo Mori  
per il sito  
[www.mori.bz.it](http://www.mori.bz.it)

| . Les Français peints par eux-mêmes. L'Armée, les écoles militaires, le garde national. 1840-1842.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisation.commerciale@bnf.fr](mailto:utilisation.commerciale@bnf.fr).

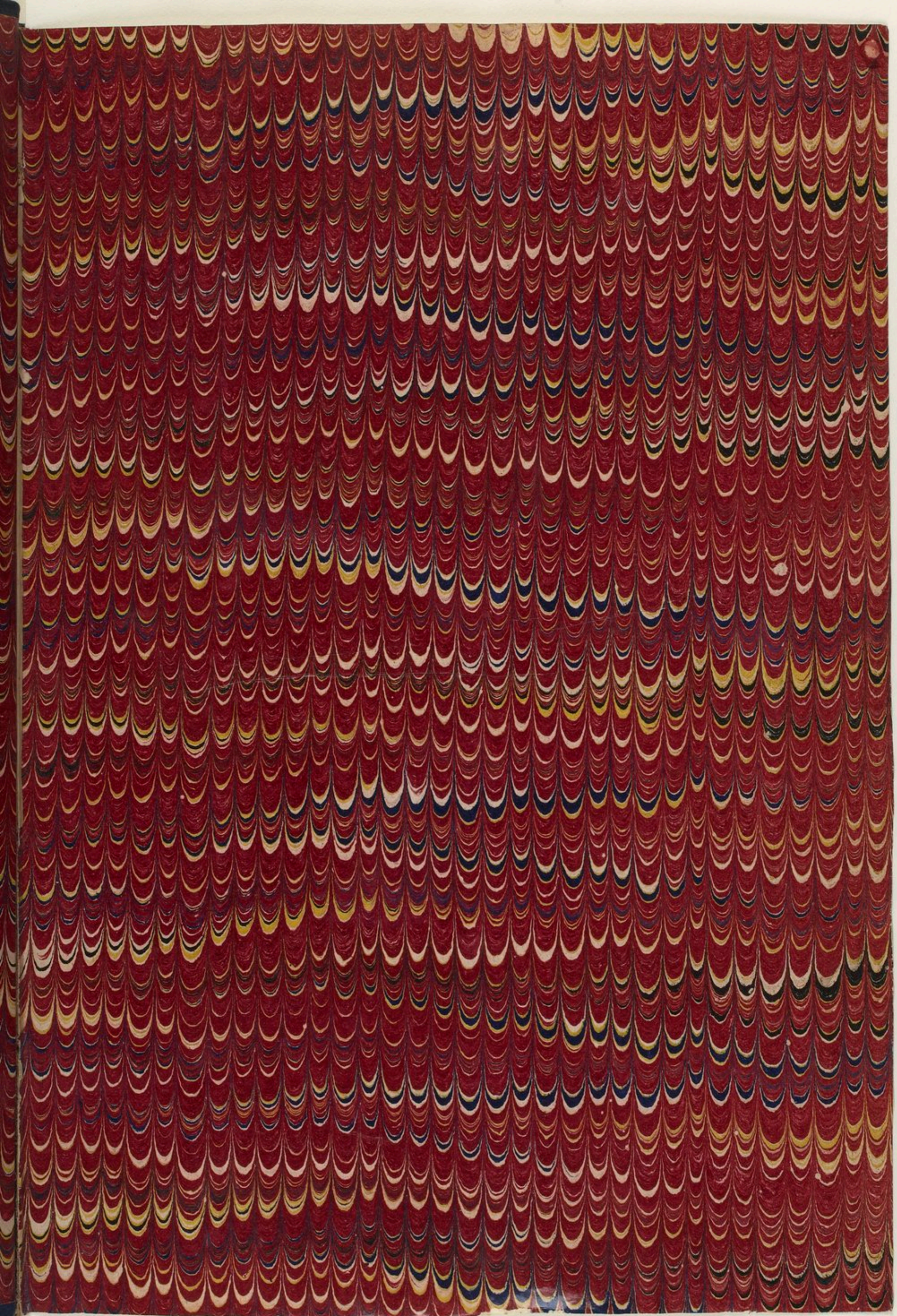












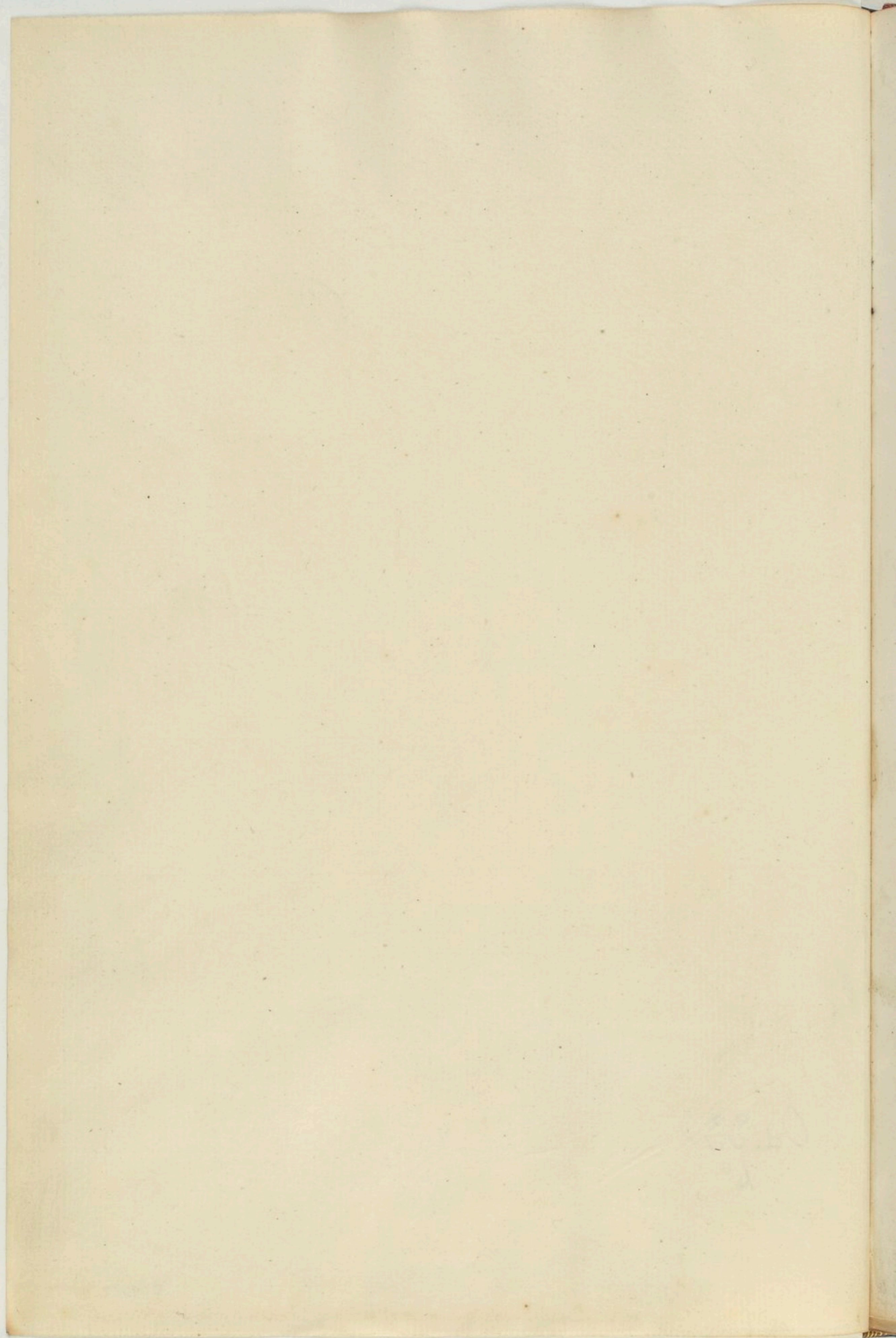


Les Français peints par eux-mêmes  
(partie militaire)



Oa. 330  
L<sup>o</sup>









## L'ARMÉE.

### INTRODUCTION.

#### DE L'ESPRIT MILITAIRE ACTUEL.



LA France est une nation essentiellement guerrière. L'histoire des soldats français est celle du peuple tout entier, car sous Clovis comme sous Louis IX, sous Charlemagne comme sous Napoléon, sous Philippe-Auguste comme sous Louis XIV, contre le mahométisme ou contre les monarchies coalisées, croisés pour la défense de la religion, ou se levant en masse au nom de la liberté, ils ont été constamment les man-lataires de notre nationalité, les représentants des idées françaises, l'instrument des destinées de la patrie. Que de glorieux souvenirs environnent à la fois le drapeau

v.



4



fleurdelisé de la monarchie antique, et les trois couleurs de la jeune génération ! Que de brillantes journées depuis Tolbiac jusqu'à Mazagran ! que de guerriers illustres depuis Charles Martel et Roland jusqu'aux renommées récemment écloses sous le ciel d'Afrique ! L'agent le plus énergique de la civilisation européenne a été l'armée française. C'est elle qui, dans les premiers siècles du christianisme, a repoussé les Goths ariens, les Sarrasins, les Saxons ; c'est elle qui a constitué l'unité nationale en conquérant successivement la plus grande partie de notre territoire actuel ; c'est elle qui a prodigué son sang pour consolider l'édifice nouveau de 1789, et qui, battant en brèche les royaumes, a promené du Tage à la Moskowa les étendards de la révolution.

Aujourd'hui que le continent est provisoirement pacifié, que les haines nationales couvent sous la cendre, que l'Algérie seule retentit du bruit du canon français, l'armée est-elle moins digne d'attirer nos regards ! Non, sans doute. Tôt ou tard elle doit avoir un rôle immense à accomplir ; tôt ou tard des laves doivent jaillir du volcan qui semble assoupi. Il y a dans la politique européenne des nœuds gordiens que le fer seul peut trancher. Tant de théories hostiles sont en présence, qu'un jour l'action succédera nécessairement à la pensée, la guerre à la diplomatie, l'épée à la plume. Préoccupés des chances d'une collision plus ou moins prochaine, nos législateurs votent sans hésitation des sommes considérables pour l'entretien des troupes, et l'armée, prête à répondre au premier signal, préludant par l'étude aux opérations stratégiques, attend avec calme le moment d'attaquer ou de repousser l'ennemi.

L'esprit militaire a été certainement modifié par la prolongation de la paix. Le paysan que le sort arrache à la glèbe, l'ouvrier condamné à troquer sa veste contre un uniforme, ne s'accoutument pas si facilement qu'autrefois à leur nouvelle destinée. N'étant plus surexcités par l'enivrement de la victoire, ils acceptent le service comme une pénible nécessité. Enlevés à leurs familles, à leurs occupations, à leurs amours, comment ne se sentiraient-ils pas glacés en entrant dans ces sombres casernes, qui ne sont plus comme jadis l'antichambre du champ de bataille ? Comment ne regretteraient-ils pas la maison paternelle en pénétrant dans ces lourds et tristes édifices où se meut, avec une inflexible régularité, une masse d'hommes silencieusement agitée ? On a vu parfois la douleur des jeunes recrues poussée jusqu'à la nostalgie. Les engagements sont de plus en plus rares, et les hommes, calculant jour par jour avec impatience le temps qui leur reste à faire, s'empressent, au bout des sept années, de regagner leurs fermes ou leurs ateliers. Ne croyez point cependant que cette longue épreuve ne leur soit aucunement utile. Ceux qui étaient arrivés au corps faibles, inertes, sans vigueur physique, sans éducation morale, s'en retournent fortifiés par des exercices de gymnastique, endurcis à toutes les fatigues, pliés à des habitudes régulières. S'ils ont profité des écoles d'enseignement mutuel établies dans les régiments, ils savent lire, écrire et compter, et sentent assez le prix de l'instruction pour n'en pas priver leur postérité future. Le service militaire dégrossit le villageois ignorant, modifie le caractère et les idées de l'artisan inculte, et exerce ainsi sur la masse du peuple une influence civilisatrice.

L'armée se renouvelle presque aussi fréquemment par l'effet des libérations que



par celui des lutttes meurtrières de la période impériale. Il est certain, quoique le fait paraisse étrange au premier abord, qu'à aucune époque l'avancement ne fut plus prompt qu'aujourd'hui. L'empire a vu de brillantes fortunes militaires, des hommes qui, sortis de la foule, sont montés au rang suprême en vertu de leur pesanteur spécifique; mais on rencontrait alors, dans chaque compagnie, de vieux sous-officiers, de vieux caporaux, de vieux soldats épargnés par le canon de vingt batailles. Pour obtenir un grade, il ne s'agissait pas seulement de posséder une certaine dose d'instruction, de s'être même distingué une ou deux fois, car on avait pour concurrents d'anciens *grognards*, recommandables par leurs services, leurs blessures, leur expérience, consolidés dans leur position, et qui semblaient avoir acquis un droit de prescription contre la mort. Les chances d'avancement sont plus nombreuses maintenant, parce qu'il est plus facile de poser le pied sur les échelons de la hiérarchie militaire; cependant l'espoir d'un rapide avancement ne suffit pas pour retenir les jeunes gens sous les drapeaux, pour leur faire envisager l'état militaire comme une carrière sortable. Serait-ce que tout enthousiasme belliqueux est mort, que les bras sont ankylosés par le repos, qu'une indifférence glaciale a remplacé l'ardeur des volontaires de Fleurus et des grenadiers de Marengo! Non pas! souvenez-vous de 1830. Alors on ne demanda pas de quel œil les souverains étrangers verraient ce bouleversement inattendu; on ne se préoccupa point de la sentence que prononcerait leur puissant tribunal. On cria: A la frontière! on chanta *la Marseillaise*, les enrôlements volontaires se multiplièrent avec une ferveur qui rappelait les jours où les hérauts criaient par les places que la patrie était en danger. Il semblait qu'on n'eût qu'à étendre les mains pour saisir d'un côté la Belgique et les provinces rhénanes, de l'autre la Savoie et l'Italie. La France était prête à déborder sur le monde. Et récemment encore, quand des bruits de guerre circulèrent dans la foule, quand une imprudente étincelle ralluma le brasier des haines nationales, il n'est pas un soldat peut-être qui n'ait rêvé de la gloire passée et de la gloire future.

Dans le mouvement instinctif qui emporte le Français vers les batailles, il y a seulement intermittence. Les pulsations se ralentissent, mais le cœur bat toujours. Voyez plutôt la conduite de nos troupes à Alger: qu'on transplante en cette colonie si chèrement acquise, si laborieusement conservée, des bataillons qui végètent au fond d'une province, et qui sentent le renfermé, aussitôt leur apathie disparaît. Ils frémissent, ils s'agitent, ils aspirent au combat, ils se ruent sur les Arabes; ni le climat, ni les fièvres, ni les marches forcées, n'amortissent leur vaillance réveillée d'un lourd sommeil. Ce ne sont plus des laboureurs qui regrettent leur village, des artisans pressés de reprendre leurs travaux interrompus par la conscription, ce sont des soldats, ce sont des héros. Ils reviennent en France transformés, retrempés par la victoire, éprouvés par les dangers, rapportant comme de saintes reliques leurs drapeaux dentelés par les balles, et ils tressaillent de joie quand le peuple dit, en les voyant défilier: « Voici les vainqueurs de Mazagan! voici les compagnons de Changarnier, de Galbois, de Cavaignac, de Lelièvre et de Lamoricière! »

Le défaut d'occasion est donc la seule cause de l'inertie apparente de nos troupes.



Le repos n'est pas leur état normal, et elles y sont gauches et mal à l'aise. Que la guerre éclate, et elles solderont les arrérages d'une activité comprimée, tandis que ceux qui ont combattu en Afrique mettront dans la balance des combats le poids de leur expérience et de leurs succès!

Si la paix a refroidi l'esprit militaire, elle a aussi permis de maintenir dans l'armée cet ordre immuable, cette régularité de mouvement auxquels l'agitation des guerres porte toujours atteinte. On pourrait la comparer à une belle statue merveilleusement organisée sous le rapport mécanique, et qui, au moindre souffle inspirateur, va se mouvoir et marcher. L'héroïque grognard de l'empire était un peu pillard, entre nous. Il avait pris assez de villes, gagné assez de batailles, reçu assez de blessures pour avoir ses licences; il se croyait au-dessus des *pékings* de toute la hauteur de son dévouement à l'Empereur; il obéissait à son chef quand le chef était présent, et se dédommageait sur le bourgeois de cette soumission forcée. Il n'y avait pour lui qu'un noble métier, celui des armes. Quiconque ne portait pas le fusil passait alors pour incapable de s'en servir. La vieille garde eût dit volontiers, parodiant l'axiome catholique: hors l'état militaire point de salut.

De nos jours, l'armée ne se considère que comme une fraction de la grande famille; elle a le sentiment de ses devoirs envers ses concitoyens, elle n'entretient point de folles idées de domination par le sabre et de suprématie de la force. Elle a abjuré toutes les hérésies oppressives d'une époque où la guerre avait cessé d'être un moyen pour devenir un but.

Lorsqu'un incendie, un sinistre, ou des travaux d'urgence réclament les secours des troupes d'une garnison, elles offrent leurs bras, elles exposent leurs vies avec un dévouement fraternel. Jamais la moralité des troupes n'a été meilleure qu'aujourd'hui. Les rigueurs draconiennes dont le Code militaire est hérissé sont presque mises au rebut, comme de vieilles armes rouillées. Nos soldats n'ont pas besoin d'être domptés par la crainte, comme des Autrichiens, des Anglais ou des Russes. L'idée du knout les révolte, non-seulement parce que ce supplice offense leur dignité, mais encore parce qu'il leur semble inutile. Leur sens droit leur fait comprendre l'utilité de la discipline, et ils s'y soumettent par raison comme les étrangers par terreur. Malgré la pétulance du sang français, de graves délits ne troublent que de loin en loin l'ordre général. Le seizième régiment de ligne a compté en une année quatorze cents hommes sans punition. Quand la peine de mort est prononcée par les conseils de guerre, elle est presque toujours commuée; et tel est le bon esprit des troupes, qu'on peut se dispenser d'exemples terribles, et montrer impunément de la clémence. La diminution des désordres et celle de la force répressive sont des faits corrélatifs dont le premier engendre naturellement le second.

L'armée est presque un peuple dans le peuple. Ce vaste corps, tiré de la masse, a son mouvement particulier, son existence indépendante; il accapare les soins journaliers d'une administration immense, à la tête de laquelle est le ministre de la guerre, assisté du comité de la guerre et de la marine. La législation militaire, composée d'une multitude de décrets, de lois, d'arrêtés, d'ordonnances, de décisions royales, est presque aussi considérable que la législation civile, malgré l'iné-



galité proportionnelle du nombre des soldats, comparés au reste de la population. Une magistrature exceptionnelle connaît des crimes et délits militaires; mais, quoiqu'elle semble si nettement séparée de l'ordre politique, l'armée s'y rattache par l'application de tous les principes fondamentaux de nos institutions. Elle reflète notre organisation sociale, et la devance même sous certains rapports. La loi du recrutement qui appelle au tirage tous les Français âgés de vingt ans est une des conséquences de l'égalité. « Cette loi fut portée, dit le général Foy, pour être dans les siècles le palladium de notre indépendance; loi excellente, quand même elle ne serait pas nécessaire, parce qu'en mettant la nation dans l'armée, et l'armée dans la nation, elle fournit à la défense des ressources inépuisables. »

La loi d'avancement, en déterminant la quantité relative des grades qui sont données à l'ancienneté ou laissés au choix du roi, a provoqué souvent des récriminations motivées par des passe-droits injustes. Telle qu'elle est cependant, elle reconnaît aux plus obscurs soldats le droit de s'élever aux plus brillants emplois. Nous ne sommes plus, grâce au ciel, au temps où la roture de Fabert était un obstacle à sa promotion. Si tous les soldats n'ont pas de bâtons de maréchaux dans leurs gibernes, si la *faveur* influe encore sur l'avancement, du moins la naissance a cessé d'être la condition *sine quâ non* de la première dignité militaire. Tandis qu'en Angleterre on achète encore des régiments, tandis que dans les armées d'Allemagne et de Russie le droit de commander appartient en grande partie à la noblesse, l'armée française a pour chefs des hommes issus du peuple, fils de leurs propres œuvres, recommandables par l'obscurité même de leur extraction, car leur mérite se mesure à la distance qui sépare le but qu'ils ont atteint, du point d'où ils sont partis.

L'armée française, d'après le classement adopté au Ministère de la guerre, comprend le personnel suivant :

1° L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL, composé des Maréchaux, Lieutenants généraux et Maréchaux de camp;

2° Le CORPS ROYAL D'ÉTAT-MAJOR;

3° L'INTENDANCE MILITAIRE;

4° L'ÉTAT-MAJOR DES PLACES;

5° L'INFANTERIE;

6° La CAVALERIE;

7° L'ARTILLERIE;

8° Le GÉNIE;

9° La GENDARMERIE ET LA GARDE MUNICIPALE;

10° Les VÉTÉRANS;

11° Les OFFICIERS DE SANTÉ;

12° Les SERVICES ADMINISTRATIFS placés sous les ordres de l'intendance militaire.

En dehors de cette nomenclature sont les ÉCOLES MILITAIRES, pépinières d'officiers instruits, et les INVALIDES, avant-dernier asile des soldats vieux ou mutilés.



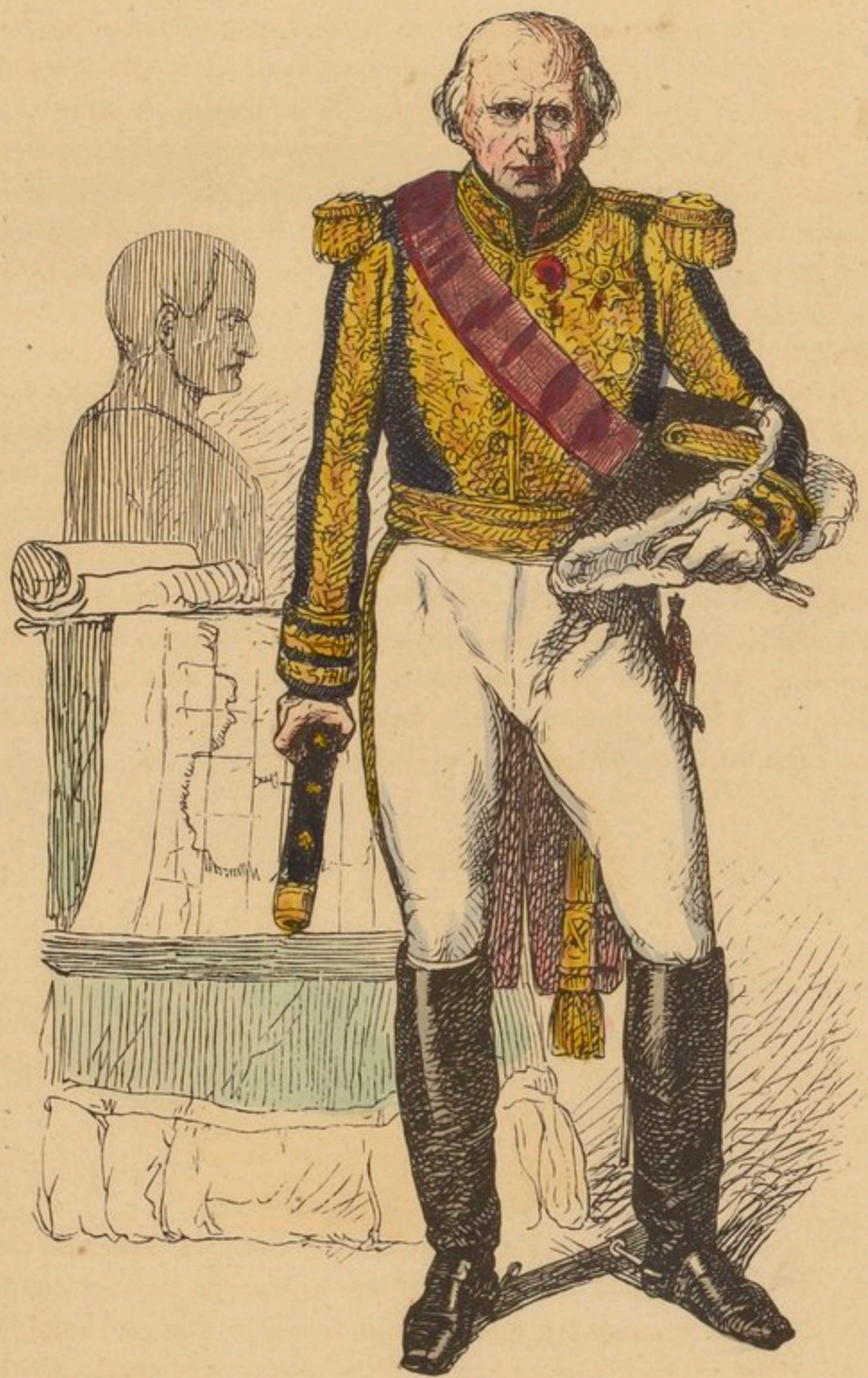
Nous allons suivre cet ordre dans la monographie de l'armée. Nous négligerons autant que possible la statistique pour le côté moral ; nous observerons la vie privée et les habitudes des soldats ; nous dessinerons la physionomie particulière des différents corps, et tâcherons de saisir ces individualités curieuses qui se meuvent sous la tente ou dans les chambrées. Ce ne sont point les cadres et les effectifs qu'il importe d'étudier : proportionnés aux besoins de la défense, ils varient constamment suivant l'état politique de l'Europe. Les ordonnances qu'il nécessite augmentent ou restreignent presque mensuellement les forces numériques de l'armée ; les uniformes sont presque journallement modifiés. On change la coiffure, on change le pantalon, on change les buffleteries. On comprend que le costume du soldat doit être transformé pour devenir commode, et d'un aspect convenablement sévère. De nouvelles lois compliquent sans cesse l'inextricable labyrinthe de la législation militaire ; mais les mœurs se perpétuent en dépit des métamorphoses du costume et de l'instabilité des règlements. Le caractère du soldat français, essentiellement lié à celui de la nation, se maintient presque identique, par une tradition non interrompue : c'est toujours la même insouciance joyeuse, le même esprit d'indépendance sous la servitude disciplinaire, la même impétuosité, irrésistible dans le premier élan, mais déconcertée par la résistance ; la même facilité à s'enthousiasmer pour des idées, à se dévouer à des principes. Les régiments actuels sont les enfants et les héritiers des héros qui versèrent à Waterloo les dernières gouttes de leur noble sang ; et ceux-ci, malgré la différence des temps, descendaient en ligne directe des vainqueurs de Steinkerque ou de Fontenoy.

## ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

### MARÉCHAUX DE FRANCE, LIEUTENANTS GÉNÉRAUX, MARÉCHAUX DE CAMP.

Dans les régions supérieures où gravitent les maréchaux de France et les officiers généraux, ils ne présentent point de caractère distinct de celui des hauts fonctionnaires de l'État. Le maréchalat, cette royauté militaire presque aussi antique que l'autre, peut donner lieu à de curieuses dissertations historiques. Les érudits sont à même de décider si ce titre vient réellement de *mark schal*, maître des chevaux ; s'il exista un Wambert II, maréchal de France en 545 ; quelle fut la juridiction du tribunal appelé *connestablie et maréchaussée de France* ; quelle fut l'influence des maréchaux comme juges en matière d'honneur, etc. ; d'un autre côté, il appartient aux écrivains stratégiques d'examiner les devoirs du maréchal placé à la tête des troupes, de montrer comment les membres de l'état-major, rassemblés





PENGUILLY

GUILBAUT

MARECHAL DE FRANCE.







LIEUTENANT GENERAL

BN



autour de lui, transmettent le mouvement qu'il imprime à toutes les parties d'une armée active; mais si l'on veut esquisser la physiologie morale des membres de l'état-major général, on éprouve d'autant plus d'embarras, que leurs occupations sont diverses. Les uns sont employés, en qualité d'aides de camp, auprès du roi et



des personnes de la famille royale; d'autres commandent, à l'intérieur, des divisions militaires, dont la circonscription embrasse plusieurs départements; d'autres disputent aux Arabes l'Algérie, le plus bel héritage que nous ait laissé la branche aînée. Il en est qui siègent parmi les pairs ou les députés; il en est qui représentent la France auprès des cours étrangères. Un grand nombre, brisé par l'âge, se repose, dans la retraite, d'une existence consacrée tout entière au service de la patrie.

De quelle vénération l'on doit entourer ces hommes qui, la plupart, ont marché à la tête de nos troupes en Autriche, en Russie, en Prusse, en Champagne, hélas! Quelle admiration l'on éprouve pour ces braves qui, après avoir conquis l'Europe et défendu nos frontières, se sont délassés des fatigues de la guerre par celles de la vie politique! avec quel empressement le pouvoir leur demande des conseils



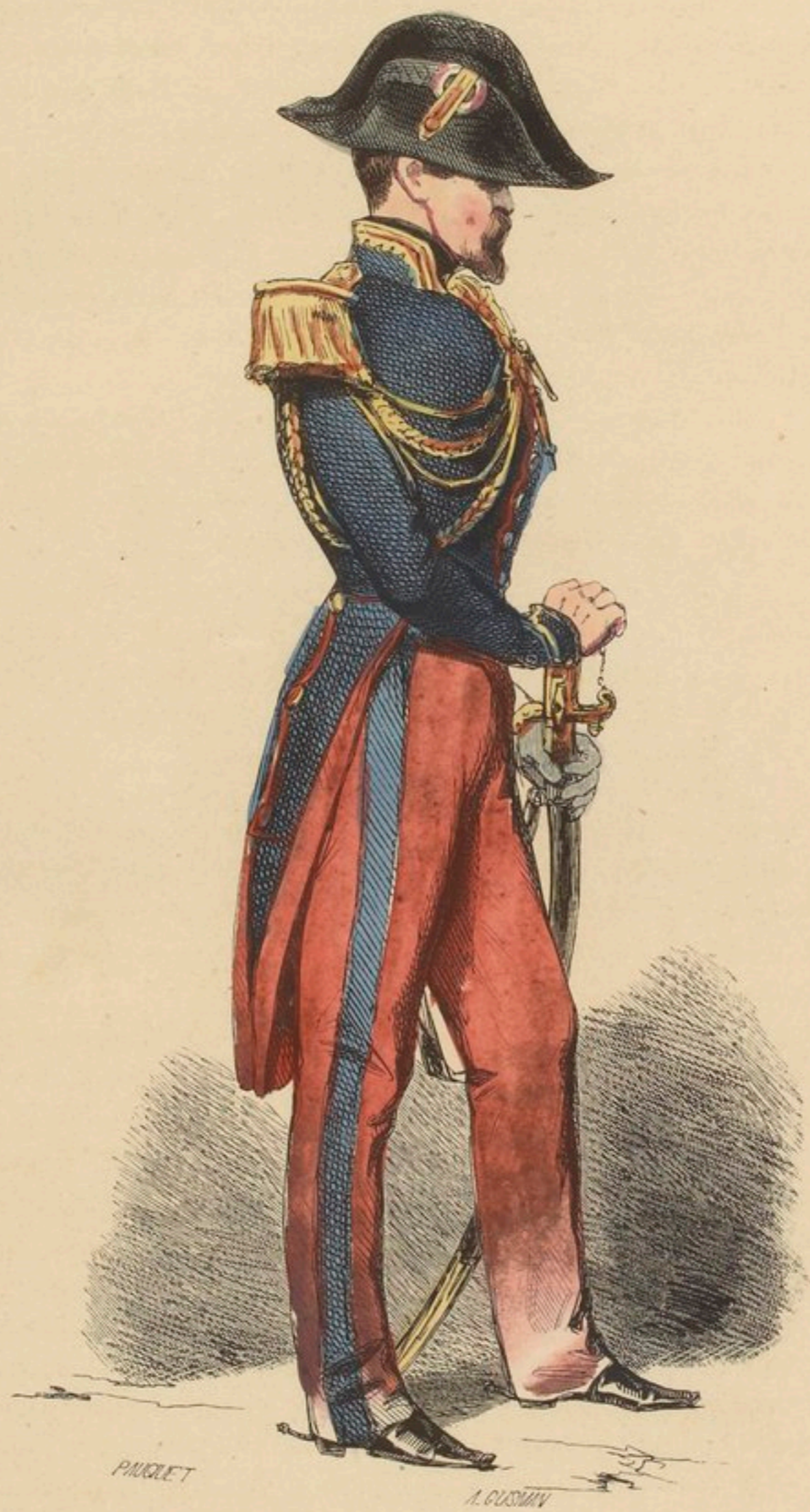
sur l'organisation des corps, l'administration de l'armée, la direction du service ! avec quelle avidité on les écoute raconter leurs campagnes, et quelle noble émulation leur exemple inspire à nos jeunes généraux ! On fait à ceux-ci l'injure de manquer de confiance en eux ; on n'ose espérer que l'avenir égale jamais la splendeur du passé. Comparez cependant les vieux compagnons de Napoléon avec les généraux de la génération contemporaine, et le parallèle sera peut-être à l'avantage de ces derniers. Vous verrez à la tête des légions de la grande armée des hommes d'un vaste talent naturel, d'une bravoure surhumaine, et dont l'Empereur exigeait plus d'obéissance que de spontanéité ; vous verrez la plupart peu savants en théorie, mais développés par la pratique, rarement appelés à concevoir, souvent sublimes dans l'exécution. Nos généraux n'ont point hanté tant de champs de bataille que leurs prédécesseurs, mais ils savent ce que ceux-ci pressentaient ; ils possèdent à fond tout ce que donne l'étude, tout ce que l'instruction ajoute au génie. Riches d'idées, altérés d'application, une fois sur le terrain, ils étonneront le monde par les combinaisons les plus hardies. Les fruits de leurs méditations n'attendent pour mûrir que les premiers feux des combats.

#### CORPS ROYAL D'ÉTAT-MAJOR.

Ce corps, entièrement composé d'officiers sans troupe, semble de prime abord une superfétation nuisible à l'armée et onéreuse au budget ; et cependant cette réunion d'hommes capables et éclairés prouve, par la multiplicité des fonctions qu'ils se partagent, l'étendue de leur savoir, la variété de leurs aptitudes, l'utilité de leurs services.

Peu d'officiers ayant survécu aux derniers désastres de l'empire, le général Gouvion Saint-Cyr provoqua la création d'un corps destiné à fournir des chefs d'état-major et des aides de camp : ainsi fut constitué le corps royal d'état-major. Pour lui arranger une spécialité, on rognait la part de l'artillerie et du génie. On exigeait des candidats la connaissance de la statistique, de l'histoire, de la géographie et du dessin ; on voulut qu'ils fussent capables de lever des plans, de faire des reconnaissances, d'associer et de fortifier des camps d'attaques et de défendre des places, de suivre avec les intendants les détails de l'administration. C'est donc à tort qu'on accuse les officiers d'état-major d'ignorance présomptueuse et de pompeuse frivolité. Dans les hautes régions qu'ils occupent, la vanité française se développe chez eux à un degré qui peut choquer l'homme modeste, mais leur mérite et leur instruction n'en sont pas moins incontestables. Sur cinq cent soixante officiers dont il est actuellement formé, une quinzaine, à la disposition du ministre des affaires étrangères, remplit dans les ambassades une mission analogue à celle d'attachés. Sept composent l'état-major du ministre de la guerre ; six autres, sous la présidence d'un colonel de l'arme, adjoints à la commission scientifique de





OFFICIER D'ETAT-MAJOR.

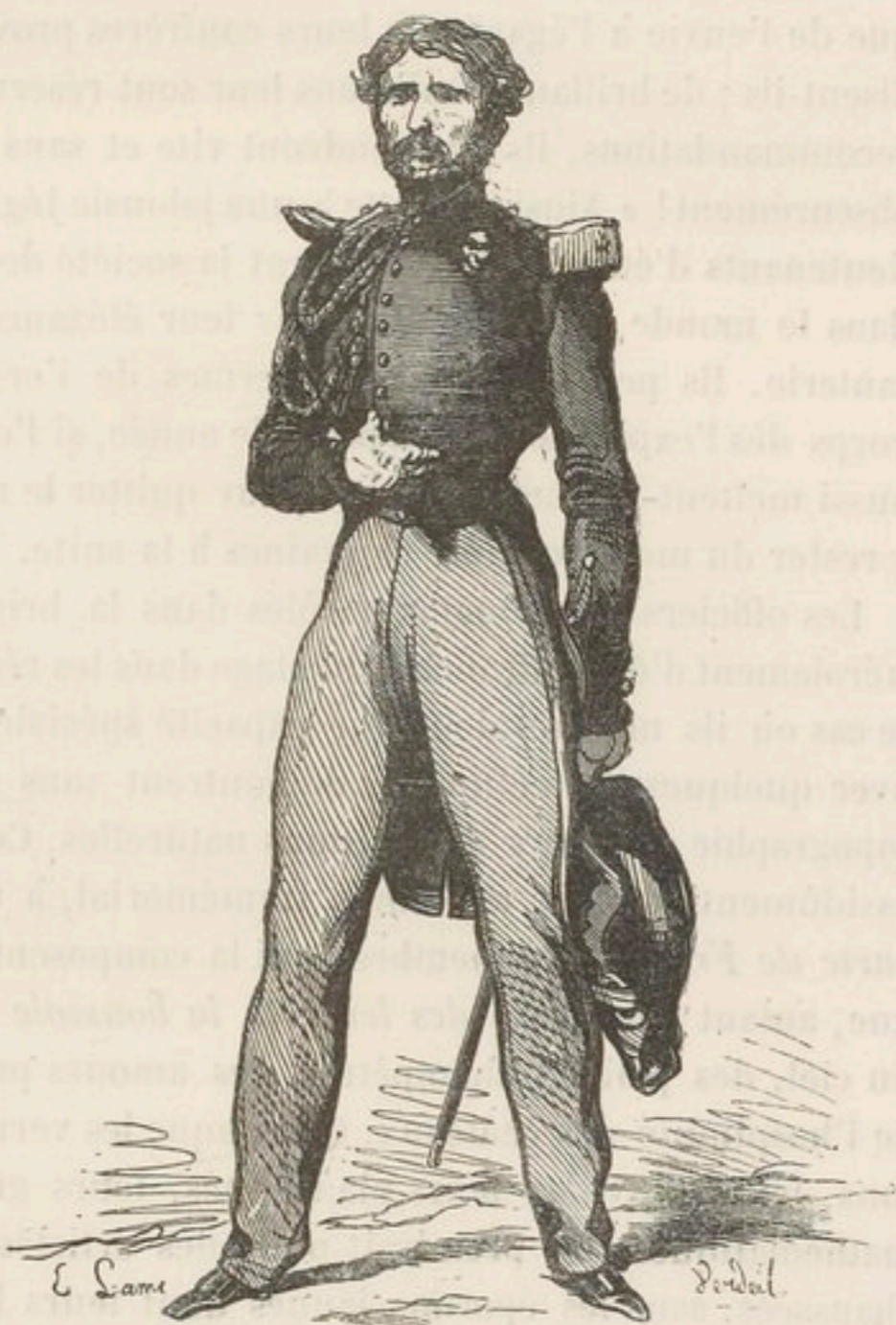
(BN)



l'Algérie, étudient la géologie et les ruines, les bouleversements du sol et ceux des cités, et s'assoient, à l'instar de Marius, sur les ruines de Carthage. D'autres sont chargés d'explorer la Nubie, l'Abyssinie, ou de dresser une carte de l'ancienne Grèce au milieu des pirates de la nouvelle. Une centaine servent d'aides de camp ou d'officiers d'ordonnance au roi, aux princes, aux maréchaux et généraux ; le reste est réparti dans l'état-major de l'armée d'Afrique, dans la brigade topographique, dans les bureaux des divisions militaires, et au ministère de la guerre, soit au bureau des lois et archives, soit au dépôt. Les officiers d'état-major ne demeurent jamais inactifs. Après avoir créé le corps dont ils font partie pour des occupations diverses et peu déterminées, on a soin de créer pour eux des occupations ; et comme ils approchent des puissances, ils savent toujours démontrer la nécessité de se faire envoyer en mission dans une contrée quelconque, auprès d'un empereur, d'un roi, d'un vayvode, d'un pacha, du sultan ou du schah de Perse. L'état-major, éminemment cosmopolite, a des représentants dans toutes les parties du monde.

Tous les officiers d'état-major sortent de l'école d'application, où ils sont arrivés tantôt par l'école de Saint-Cyr, tantôt par l'école polytechnique ; ce sont même parfois de simples sous-lieutenants qui, en employant à de pénibles études le peu de loisirs que leur laissait le service, ont acquis les connaissances nécessaires pour se présenter au concours. Ces éléments divers ne se confondent point ; aucun corps de l'armée n'est moins homogène ; la camaraderie y est presque nulle ; n'étant jamais réunis en troupes, membres du seul corps dont le cadre n'admet point de soldats, les officiers d'état-major n'ont point d'occasion de fraterniser. Le frottement du monde use les nuances distinctives de leurs caractères, sans qu'une existence commune les empreigne d'une couleur uniforme. Chacun d'eux suit isolément sa route, allant où la fortune l'appelle, sans s'inquiéter du sort de ses collègues.

L'ordonnance du 25 février 1835 exige que tous les officiers d'état-major, avant





de parvenir au grade de capitaine, servent deux ans dans l'infanterie, et deux ans dans la cavalerie ; elle ajoute qu'ils pourront être envoyés à la suite, pendant une autre année, dans l'artillerie ou le génie ; mais cette condition facultative n'est jamais accomplie. C'est dans les régiments d'infanterie et de cavalerie que débute les lieutenants d'état-major, et ils auraient sans doute des droits à la reconnaissance des officiers dont ils allègent le service. Ceux-ci pourtant, les ingrats, n'éprouvent que de l'envie à l'égard de leurs confrères provisoires. « Heureux jeunes gens ! se disent-ils ; de brillantes missions leur sont réservées ; grâce à d'actives et puissantes recommandations, ils parviendront vite et sans peine, tandis que nous végétons obscurément ! » Ainsi en butte à une jalousie légitime, isolés par leur position, les lieutenants d'état-major délaissent la société des officiers de troupe, pour se lancer dans le monde, où ils brillent par leur élégance, leurs grâces, leur séduisante galanterie. Ils peuvent être, aux termes de l'ordonnance institutive, distraits des corps dès l'expiration de la seconde année, si l'on juge leur présence utile ailleurs : aussi mettent-ils tout en œuvre pour quitter le régiment dans le plus bref délai, ou y rester du moins comme capitaines à la suite.

Les officiers d'état-major enrôlés dans la brigade topographique obtiennent généralement d'être affranchis du stage dans les régiments. La loi les en exempte dans le cas où ils montreraient une capacité spéciale pour les travaux géodésiques ; et avec quelques protections ils démontrent sans peine qu'ils sont prédestinés à la topographie par leurs dispositions naturelles. Cette brigade topographique travaille assidûment, depuis un temps immémorial, à un ouvrage de Pénélope, appelé la *carte de France*. Les membres qui la composent passent la belle saison à la campagne, autant pour faire *des levers à la boussole* que pour jouir des chaudes clartés du ciel, des plaisirs champêtres, des amours printaniers, de la société des dames, de l'hospitalité des châteaux. Quiconque les verrait dans la plaine, avec leurs cartons, leurs crayons, leurs planchettes, leurs graphomètres, leurs instruments de mathématiques, les prendrait pour des artistes ou des conducteurs des ponts et chaussées, sans les éperons jaunes dont leurs bottes sont invariablement armées. C'est tout ce qu'ils conservent de leur uniforme, momentanément échangé contre une blouse et un chapeau de paille. L'hiver les ramène à Paris ; ils rentrent au ministère comme les abeilles à la ruche, rapportant pour butin des plans ébauchés qu'ils achèvent de rendre dignes de cette magnifique carte de France, qui, dans son ensemble, doit éclipser celle de Cassini.

La brigade topographique comprend des lieutenants et des capitaines. Les premiers, au bout de quatre années, sont assimilés à ceux qui ont passé le même espace de temps dans les régiments, et peuvent également prétendre aux fonctions de capitaines d'état-major ou d'aides de camp.

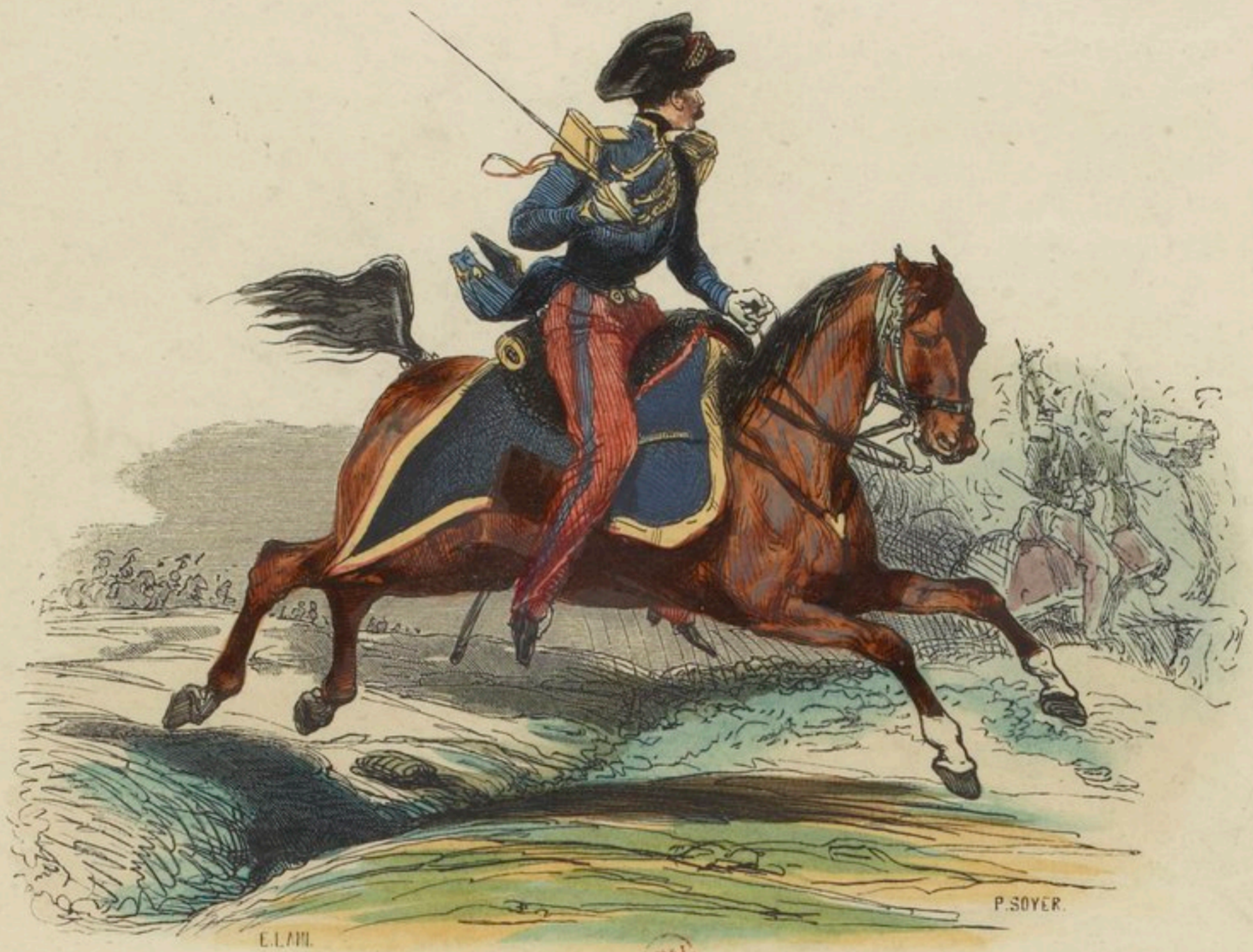
On se représente ordinairement les aides de camp comme des adolescents pimpants et légers. Il en est sans doute d'à peu près conformes au modèle tracé dans les vaudevilles : héros des salons, rois de la danse, joyeux convives, lions de nos boulevards, et partageant involontairement l'opinion du monde sur leur bonne mine. Mais quoique certains jeunes gens doivent une élévation phénoménale à l'influence



*Handwritten signature or initials, possibly "A. J."*

OTWICK B. STATE M. CO.





OFFICIER D'ETAT-MAJOR



de leur entourage ou à la supériorité de leur mérite, la plupart des aides de camp ont atteint la maturité.

Les aides de camp sont les plus impopulaires de tous les officiers. L'un d'eux passe, élégant, empanaché, caracolant. Son habit bleu de roi est orné d'aiguillettes en or mat, et son bras paré d'un éclatant brassard<sup>1</sup>. Vous croyez qu'on va l'admirer? Nullement. « Allons v'là encore un traîneur de sabre ! c'est dans les antichambres qu'il a ramassé ses grades, » disent les ouvriers du faubourg, en regardant de travers celui qui leur semble une incarnation de l'aristocratie. On lui rendrait plus de justice si on le voyait sur une autre scène. Une bataille se prépare : l'aide de camp explore le pays, en dresse la carte, prend des renseignements statistiques indispensables à la sécurité de l'armée ; les combattants s'ébranlent, la fusillade s'engage, et voilà l'aide de camp lancé au galop, passant et repassant devant les lignes, intrépide messager du général. Télégraphe docile et intelligent, il transmet de rang en rang les ordres de l'autorité directrice ; il ne lui suffit pas d'obéir sans essayer de deviner le but de ce qu'on lui commande ; il est souvent de son



devoir d'interpréter les intentions qu'on lui fait seulement entrevoir ; de modifier, suivant les circonstances, les injonctions qu'il a reçues. Il part, il vole ; les ennemis le voient, et, connaissant l'importance de ses fonctions, ils le choisissent pour point de mire au milieu des régiments ; car avec lui peut tomber la pensée qui décidera du gain de la bataille : qu'il meure, et le plan du combat, ce plan si longtemps mûri, si fécond en résultats, ne parviendra pas aux braves chargés de l'exécuter ; toute chaîne sera rompue entre l'idée et l'action ; les bataillons, indécis, sans guide, sans unité, seront à demi vaincus, et la chute d'un seul homme entraînera peut-être celle d'un empire!... Que Dieu protège l'aide de camp!

A vrai dire, l'aide de camp est largement dédommagé des périls qu'il affronte. Il est en relief ; il sera le premier cité au rapport, que d'ailleurs il rédige lui-même.

<sup>1</sup> Or et rouge, ou or et bleu, selon qu'il est attaché à un lieutenant général ou à un maréchal de camp.



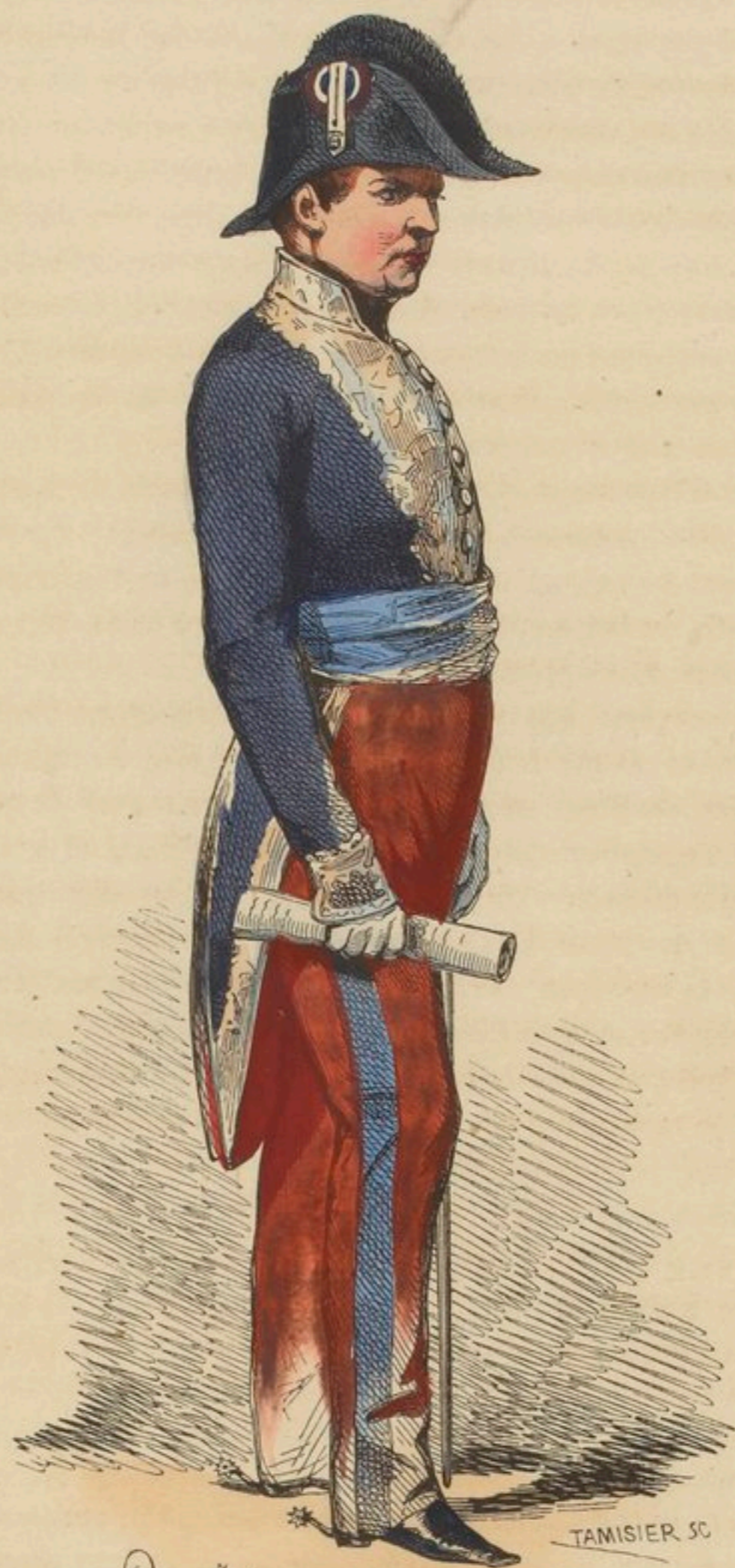
Son général le prônera, le recommandera, le *portera* pour la décoration. Le brillant officier qui, exposé au feu des deux armées, courait devant le front des régiments, récoltera une ample moisson de gloire, tandis que personne ne songera à l'obscur capitaine d'infanterie, battu pendant de longues heures par un ouragan de balles et de mitraille.

L'aide de camp est le secrétaire, et souvent le confident et même l'ami de son général. Dans les tournées d'inspection, c'est lui qui reçoit les placets, pétitions et réclamations des vieux officiers aspirant à l'avancement ou à la retraite.



Son crédit est en raison inverse de son indépendance. Il entretient, suivant son humeur, avec son général, de simples relations de service, ou des relations mondaines. Dans ce dernier cas, sa complaisance lui concilie la confiance et l'amitié de son supérieur ; il est de toutes les fêtes ; il préside aux banquets ; il découpe avec une grâce et une adresse proverbiales ; il aide madame la générale à faire les honneurs des bals, stimule les danseurs indolents, et se dévoue au service des beautés que la vétusté de leurs charmes expose à *faire tapisserie*. Quels que soient les avantages attachés à ces soins, à cette obséquiosité, à cet empressement de tous les jours, nous félicitons celui qui conserve sa liberté, au risque de déplaire à son chef, et de ne jamais être ni l'écuyer tranchant de la maison, ni le Sigisbé de madame la générale.





Pauquet

TAMISIER SC

BN

INTENDANT MILITAIRE.



Les officiers d'état-major attachés aux divisions militaires transmettent les ordres à la place, et régularisent les mouvements des troupes dans le ressort de la division ; fonctions quasi-pacifiques qui tendent à les mettre sur la ligue des bureaucrates.

Il y a dans chaque division importante, outre l'aide de camp attaché à la personne du lieutenant général commandant, un chef et trois ou quatre capitaines d'état-major, tant de première classe que de deuxième. La première division, dont le siège est à Paris, et dont la circonscription embrasse sept départements, occupe seule trente-deux officiers. Ces privilégiés réunissent les honneurs de l'état militaire aux avantages des emplois civils les plus élevés. La décoration étincelle sur leur poitrine ; leur vie est un perpétuel enchaînement de fêtes et de plaisirs. En rapport avec l'élite de l'oligarchie parisienne, ils se consolent aisément de ne tenir que la plume et de ne pas s'être fait tuer au service de la patrie.

Les officiers d'état-major disséminés dans les autres divisions pactisent avec la société bourgeoise, prennent les habitudes de la localité, épousent une femme du cru, fréquentent les bals et les soirées musicales, et l'inscription placée sur leur tombeau, si elle ne fait mention d'aucune action d'éclat, rappelle du moins qu'ils furent bons pères, bons époux et bons citoyens.

Dans cette catégorie peu voyante, mais honorable, rentrent les officiers d'état-major employés au *Dépôt de la guerre*. Cette fraction du ministère de la guerre est partagée en cinq sections, dont les travaux cadrent avec la nature des études de l'état-major. La première s'occupe de la carte de France et de tous les travaux géodésiques et topographiques qui s'y rapportent ; la seconde trace des cartes, grave, dessine et dresse des plans. Les archives, depuis la campagne de 1792, sont dans les attributions de la troisième ; la quatrième recueille les matériaux de la statistique militaire, tant en France qu'à l'étranger. La bibliothèque, l'administration intérieure du dépôt, les archives antérieures à la révolution, les cartes manuscrites et gravées, l'imprimerie, le mobilier, sont du ressort de la dernière section.

INTENDANCE MILITAIRE. INTENDANTS ET SOUS-INTENDANTS.  
COMMIS ENTRETENUS DE L'INTENDANCE. FONCTIONS DE  
L'INTENDANCE EN TEMPS DE PAIX ET DE GUERRE.

Chargée de la partie administrative de l'armée, l'intendance prend les soldats à leur entrée au service, et ne les abandonne qu'après leur mort ou leur libération. C'est elle qui les paye, les équipe ; leur fournit des habits, des armes, des chevaux ; leur ouvre l'asile des casernes et des hôpitaux. Délégués directs du ministère de la guerre, indépendants des généraux, auxquels ils ne sont soumis qu'en cas de besoins imprévus, les fonctionnaires de l'intendance distribuent parmi les troupes l'argent du trésor public, et entretiennent le mouvement et la vie dans l'immense corps de l'armée. Voyez comme leurs travaux sont divers, nombreux, compliqués ! Déter-



miner les droits des troupes aux prestations en deniers et en nature ; surveiller la gestion des conseils d'administration des régiments, et des officiers comptables des différents services administratifs ;

Ordonnancer toutes les dépenses militaires, sauf celles de l'artillerie et du génie, et celles dont le ministre se réserve l'ordonnancement direct ;

Appliquer les dispositions restrictives des règlements ;

Dresser les procès-verbaux pour expertises, enquêtes, ventes, adjudication publique des fournitures de chauffage, d'éclairage, etc. ;

Instruire en première instance les demandes de pensions militaires ;

Constater les prestations de serment ;

Remplir les fonctions de commissaire près les conseils de révision, de recrutement, et les tribunaux militaires de révision ;

Aux armées, veiller au service du trésor et des postes, administrer le pays conquis, frapper et lever les contributions, servir d'officiers de l'état civil pour les militaires sans troupes.

Les intendants portent un habit bleu orné de feuilles d'acanthé en argent. Quand ils passent des revues sur le terrain et aux quartiers, ils se coiffent, dans ces occasions solennelles, d'un chapeau à plumes noires, et les deux étoiles de maréchal de camp brillent sur leur ceinture bleue et argent. Dans les revues, sur le terrain, ils constatent l'effectif de la troupe au moment de son départ ou de son arrivée dans une garnison nouvelle ; ils s'assurent de la présence des soldats, de la réalité des mutations, de la réception de toutes les prestations accordées par les règlements, de l'état des hommes et des chevaux. Dans les revues de quartier, ils descendent jusqu'aux plus minutieux détails, et se font ouvrir les sacs des soldats pour voir s'il s'y trouve, conformément aux règlements, un étui, une brosse à habits, un peigne, trois aiguilles, etc. Ce sont eux encore qui vérifient et arrêtent, pour en faire un rapport au ministre, les comptes présentés par tous les corps. Ils examinent si l'emploi des fonds a été utile et judicieux, si les prix et qualités des objets achetés remplissent les conditions déterminées par les tarifs.

Ces détails multiples étaient confiés sous l'empire à deux corps, l'*inspection aux revues* et le *commissariat des guerres*. L'un avait dans ses attributions la solde et la vérification des comptes ; l'autre, les subsistances, le casernement, les hôpitaux, le campement, etc. L'utilité de ce dernier corps augmentait durant l'état de la guerre, tandis que le premier, par la nature même de ses fonctions, avait moins d'importance en campagne qu'à l'intérieur. Tous deux, réunis aujourd'hui, forment l'intendance militaire, qui comprend les intendants, les sous-intendants, et les adjoints de première et de seconde classe.

Il y a par division un intendant militaire et un ou plusieurs sous-intendants. Sous leurs ordres immédiats sont les commis entretenus de l'intendance, et les employés des services administratifs suivants, que nous détaillerons à la place qu'ils occupent dans la classification :

Service des hôpitaux ;

— des subsistances militaires ;



- du chauffage et éclairage ;
- de l'habillement ;
- du campement ;
- du casernement ;
- des lits militaires ;
- de la remonte générale ;
- des transports et convois militaires.

Les commis entretenus, nommés par le ministre de la guerre, sont employés dans les bureaux à des travaux de rédaction, d'écritures, d'examen, de vérification ; ils classent, tiennent et gardent les archives. Rarement vêtus de l'uniforme qu'ils ont droit de porter, ils font cependant partie de l'armée. La plupart ont été choisis parmi les sous-officiers âgés de moins de trente-cinq ans, et ayant deux ans de grade. Ils peuvent être appelés à suivre l'armée, mais ils ne reçoivent ni indemnité de logement, ni gratification d'entrée en campagne.

Le service des bureaux de l'intendance comprend, en outre, des commis auxiliaires pris parmi les soldats, ou les jeunes gens âgés de moins de trente ans, et qui ont satisfait à la loi sur le recrutement. Quand ces employés appartiennent à un régiment, ils continuent à porter l'uniforme de leur corps.

Les intendants militaires sont appelés à exprimer leur opinion personnelle sur les candidats qui désirent entrer dans l'intendance ou aspirent aux emplois de trésorier, capitaine d'habillement et major. Ils proposent pour l'avancement, la décoration ou la retraite, les sous-intendants, adjoints, commis entretenus, dont ils ont apprécié le zèle et la capacité durant le cours de leur inspection.

Le rôle de l'intendance semble au premier abord assez pacifique, et certains vieux militaires murmurent de ce que les grades d'intendant, sous-intendant et adjoint soient assimilés à ceux de maréchal de camp, colonel, lieutenant-colonel, chef d'escadron et capitaine. On reproche à ces fonctionnaires semi-civils de se montrer trop avides d'honneurs militaires ; mais, quelle que soit l'exagération de leurs prétentions, ne contribuent-ils pas autant que les soldats à la défense du pays ? ne se recrutent-ils pas dans les rangs de l'armée active ? n'accompagnent-ils pas les troupes en campagne ? n'ont-ils pas besoin d'autant de présence d'esprit que de courage, de force d'âme que de vigueur corporelle, pour résister aux fatigues, aux marches, à l'insomnie ? ne leur faut-il pas suivre l'état-major, prévoir les besoins, rassembler, ménager, improviser des ressources, présider aux distributions, conduire des convois à travers les lignes ennemies, parcourir le champ de bataille pour faire relever les blessés, s'exposer à la mort pour secourir les mourants ? Leurs dangers ne sont-ils pas en raison directe du puissant intérêt qu'ont les ennemis à affamer nos troupes ? n'ont-ils pas à redouter les attaques imprévues, les embus-

\* Les adjoints de deuxième classe sont choisis parmi les capitaines, et les sous-intendants de deuxième classe parmi les lieutenants-colonels. L'ordonnance du 11 décembre 1850 a créé un ordre de remplacement composé de trois candidats pour le grade de sous-intendant, et de quatre pour celui d'adjoint. Ils portent le titre de leur emploi, en attendant qu'ils en remplissent les fonctions.



cados sournoises, les engagements partiels, plus terribles souvent que les batailles rangées ? Pourquoi donc ne participeraient-ils pas à la gloire, puisqu'ils participent aux périls ? Soldats administrateurs, non moins préoccupés parfois du soin de leur défense personnelle que des besoins de l'armée, ils sont loin de mériter le dédain de leurs compagnons d'armes et l'injuste indifférence que leur témoigne un public incomplètement initié à la connaissance de leurs pénibles et honorables fonctions.

ÉTAT-MAJOR DES PLACES. COMMANDANTS DE PLACES, MAJORS,  
ADJUDANTS, SECRÉTAIRES-ARCHIVISTES, PORTIERS-  
CONSIGNES. MOEURS DES HABITANTS DES  
VILLES DE GUERRE.

Si, dûment muni d'une autorisation du ministre, vous montez dans les combles de l'hôtel des Invalides, vous y trouverez les plans en relief de la plupart de nos places fortes. Là sont les villes de Flandre et d'Alsace, dont les murs s'élèvent au milieu de campagnes fleuries. Là se dressent les forteresses des Pyrénées et de la Franche-Comté, protégées par l'art et la nature, hérissées de redoutes et de rochers. L'aspect de ces miniatures étonne, et peu après, en suivant de l'œil les longues lignes des esplanades, les angles des bastions, les contours des demi-lunes, les escarpements des fossés, vous croyez voir les images grandir jusqu'à ce qu'elles atteignent les proportions des modèles. Vous vous représentez ces formidables remparts battus en brèche par le canon ennemi, grêlés par les bombes, garnis de défenseurs non moins inébranlables qu'eux. S'il fallait repousser une agression injuste, nous pourrions, soyez-en sûrs, aller chercher l'étranger sur son territoire, voir s'il y a encore un grand chemin qui mène à Austerlitz, car nous laisserions derrière nous de bonnes gardiennes de pierre, et des hommes de fer pour les défendre ou mourir.

Il en est des places fortes comme de ces armures impénétrables qui n'avaient pourtant de valeur qu'autant qu'un preux chevalier les endossait. Aussi les officiers attachés au service des places sont-ils presque tous d'anciens militaires, criblés de cicatrices, éprouvés par de longs travaux, auxquels on accorde ce poste de confiance, moins pour les récompenser que pour utiliser leur expérience.

Quoique confié à des hommes que l'âge ou leurs blessures rendent impropres au service actif, l'emploi de commandant de place est loin d'être une sinécure. Chef responsable, chargé du maintien de l'ordre et de la conservation des établissements militaires, c'est lui qui répartit les troupes de la garnison dans les différents postes, qui concourt avec le sous-intendant à l'établissement des troupes dans les casernes, qui surveille toutes les parties du service, qui inspecte tous les terrains et bâtiments militaires, forts, redoutes, arsenaux, magasins, prisons, portes,



casemates, etc. Esclave de ses devoirs, il ne peut coucher hors des barrières, ni franchir de jour le rayon d'investissement sans l'autorisation *ad hoc* du commandant de la division. Toutes les feuilles de route, toutes les permissions qu'accordent les chefs de corps sont visées par lui. Les demandes et réclamations des retraités domiciliés en la place sont transmises au ministre par son intermédiaire, et avec l'expression de son opinion personnelle sur l'objet de la pétition. Deux rapports qu'il expédie journellement, l'un au commandant de la division, l'autre au maréchal de camp, rendent compte de la réception des lettres, des mutations de troupes, du passage des maréchaux de France, généraux, ambassadeurs, préfets, princes et autres personnages marquants ; du prix courant des grains, de tous les événements enfin qui peuvent intéresser le service. La tranquillité publique, la bonne harmonie entre les citoyens et les soldats dépendent de sa sagacité. Il doit baser sa conduite sur une connaissance approfondie du caractère des habitants et de l'esprit de la garnison, et se concerter avec les autorités civiles pour faire observer les lois. Une autre connaissance qui ne lui est pas moins nécessaire, c'est celle de la place. Il en prévoit sans cesse l'attaque, il en étudie les ressources ; il sait comment prévenir la disette de vivres et de munitions ; il connaît le nombre d'hommes en état de porter les armes ou de servir comme ouvriers ; il a déjà rédigé son plan de défense, examiné le terrain, désigné à chacun son poste : que les ennemis paraissent, et les artilleurs seront à leurs pièces, les fantassins aux glacis, les cavaliers prêts à sabrer les assiégeants dans les sorties. Alors le commandant de place sera transformé en dictateur suprême. Les autorités administratives et judiciaires lui obéiront ; les directeurs de l'artillerie et du génie, les sous-intendants militaires, agiront sous sa direction ; il assumera sur sa tête la responsabilité de toutes les mesures. Son avis aura force de loi dans le conseil de guerre, et les officiers supérieur conserveront seulement le droit de constater leur opposition sur le registre des délibérations. Ne sait-on pas que, dans toutes les circonstances difficiles, pour les forteresses comme pour les empires, le seul moyen de salut est l'unité de pouvoir et d'action ?

Communément le commandant de place a fait les campagnes de l'Empire, voire même de la République. Aussi léger d'argent que chargé de famille, contraint par son âge à renoncer à l'avancement, il accepte volontiers un emploi honorable, qui augmente le taux de sa retraite et l'exempte de déplacements onéreux. Son bon sens naturel compense son défaut d'instruction théorique ; il parle peu, mais avec une correction suffisante, qu'on ne retrouve pas toujours dans son orthographe. Ses mœurs de bivouac ont été tempérées par la fréquentation des hautes classes. Dans le monde, il ne joue pas, et accepte rarement des invitations que sa position pécuniaire ne lui permettrait pas de rendre. Il appréhende la dépense, et craint pour ses filles le sort de celles de son prédécesseur. Pauvres orphelines ! elles avaient en partage la jeunesse, la beauté, la vertu, cette trinité de trésors célestes ; tant qu'a vécu leur père, elles ont vu tous les salons s'ouvrir pour elles, tous les jeunes gens les entourer d'hommages ; elles ont été conviées à toutes les fêtes, à tous les bals, à tous les plaisirs, et maintenant que leur unique soutien a retrouvé ses



frères d'armes au tombeau, laissant pour tout héritage le souvenir de sa loyauté, elles végètent tristement dans une solitude forcée. En vain leur père avait acheté le droit de vivre en exposant mille fois sa vie, elles sont redevenues ce qu'elles auraient été s'il n'avait jamais quitté la chaumière de ses ancêtres, d'humbles ouvrières qu'on délaisse, tout en les plaignant.

Ce n'est point dans les cercles, où il s'ennuie, c'est chez lui qu'on peut observer le commandant de place. En pénétrant dans son salon, vous vous conciliez tout d'abord sa bienveillance, si vous faites l'éloge du portrait qui le représente en grand uniforme : c'est l'œuvre de sa fille aînée, élève de la maison royale de Saint-Denis. Quand le temps est beau, le vieux soldat sera dans le jardin que lui prête le gouvernement ; vous l'apercevez sous une tonnelle, dépouillé de tous ses insignes, vêtu d'une blouse, cachant sous un large chapeau de paille ses cheveux taillés en brosse comme dans *la vieille*. Il fume philosophiquement sa pipe, et épie d'un regard paternel la végétation des fleurs, de la salade et des choux qu'il a plantés.

En voyant ces œillets qu'un illustre guerrier  
Cultive de la main qui gagna des batailles,  
Souviens-toi qu'Apollon a bâti des murailles,  
Et ne t'étonne plus que Mars soit jardinier.

A la parade, il a changé de face : revêtu de son grand uniforme, droit et robuste comme à vingt-cinq ans, portant avec orgueil une décoration obtenue après dix ans de campagnes, il paraît fièrement devant le front des troupes de la garnison, et les soldats s'écrient en l'admirant : « Dieu de Dieu ! ça devait faire un fameux troupié ! »

Les commandants de place ont sous leur autorité des majors chargés de diriger les détails de service à Thionville, Strasbourg, Besançon, Lyon, Toulon, Brest, Lille, Bayonne, Perpignan, Alger et Constantine. Dans les autres places fortes, les fonctions de majors sont remplies par des adjudants. Des secrétaires-archivistes s'occupent de la correspondance et de l'expédition des ordres. Tous les soirs, une heure après la fermeture des portes, ils font un relevé des rapports de tous les portiers-consignes sur les étrangers entrés dans la place. Même en temps de paix, quand ils ne tiennent pas la plume au conseil de guerre, ils ont à rédiger des volumes de rapports, états et situations ; rapport général quotidien, registre du service de la place ; situation détaillée qu'on envoie tous les cinq jours aux commandants de la division et du département ; état mensuel des déserteurs ; état des extinctions survenues dans l'ordre de la Légion d'honneur et dans l'ordre de Saint-Louis ; rapports trimestriels sur la conduite des troupes ; états des corps de garde, des marrons de chauffage et d'éclairage, des officiers et employés logés dans les bâtiments militaires. Les secrétaires archivistes sont nécessairement les plus lettrés de l'état-major des places, et, comme tels, ils coopéraient souvent à la rédaction du journal de la localité, avant que M. le maréchal Soult eût interdit la littérature aux





*Pauguet*

LEJARDIN  
BN

INFANTERIE.

Nouvel uniforme. 1842



officiers Si quelques-uns persistent encore à tenir la plume, il ne nous est pas permis de trahir leur *incognito*.

Non moins honorables dans leur position subalterne, les portiers-consignes, gardiens de l'entrée des places fortes, sont peut-être les seuls sous-officiers de l'armée qui, après avoir accompagné Bonaparte en Égypte et en Italie, servent encore aujourd'hui.

La régularité nécessaire au service des places de guerre finit par se communiquer aux mœurs de leurs habitants; ils s'accoutument à une existence monotone, dont les sons du tambour marquent les principales divisions, et s'assujettissent volontiers aux mesures qu'exige le système général de défense. Emprisonnés entre des remparts, resserrés dans d'étroites rues, on les voit, les jours de fêtes, franchir les barrières, se disperser dans la campagne, et oublier les images guerrières en cultivant leurs jardins, en s'étalant sous les treilles de leurs *villas*. A la mansuétude, aux goûts calmes des plus pacifiques bourgeois, ils joignent un penchant réel pour l'état militaire, une humeur belliqueuse qu'entretiennent les scènes dont ils sont journellement témoins.

Dans les autres villes, cette humeur, que l'on croit remarquer dès le premier âge chez tant d'individus du sexe masculin, est presque toujours chimérique, très-heureusement pour les mères de famille. Vous demandez à un enfant : « Quel jouet veux-tu ? » Il répond : « Un sabre. — Quel métier feras-tu quand tu seras grand ? — Je serai soldat. » Malgré cette déclaration formelle, il n'est séduit que par le beau côté du métier, le bruit, les broderies, les honneurs, les fanfares, les uniformes qu'il n'a jamais vus souillés de fange ni de sang. Il envisage la gloire, les succès, les récompenses, et jamais les défaites, les blessures, les fatigues; il songe à donner, et non à recevoir les coups et la mort. Qu'on lui apprenne les multiples misères de la vie des camps, et il donnera immédiatement sa démission de héros futur. Il veut bien se battre à *mort*, mais il a soin de poser en principe qu'on ne *tape pas sur les doigts*.

On se méprendrait donc étrangement en ajoutant foi, dans les villes ordinaires, à l'aptitude prétendue des généraux de dix ans; mais dans les places fortes, les jeunes gens grandissent au milieu d'une atmosphère qui sent la poudre : les revues, les manœuvres, les inspections, les jeux de polygone, leur sont familiers; les simulacres des combats les habituent insensiblement à la réalité, et les disposent à *entrer dans la carrière quand leurs aînés ne seront plus*.

Aussi l'identité des goûts, non moins que l'esprit national, rapproche-t-elle la population civile de la population militaire. La bourgeoisie dans les salons, la classe laborieuse dans les guinguettes, accueillent fraternellement la garnison. Sans doute il n'y a pas fusion complète; parfois des rivalités s'élèvent entre les jeunes citadins et les officiers, dont les qualités individuelles sont rehaussées par l'éclat de la profession et le prestige de l'habit. Parfois aussi des opinions contraires divisent en deux camps le militaire et le civil. Qu'à l'époque des débuts, un *ténor* plaise aux bourgeois, c'en est assez, dans certaines villes de guerre, pour que les officiers le repoussent; que les uns sifflent une cantatrice, les autres ne manqueront pas de



l'applaudir, et de là des discussions rarement sanglantes, mais toujours animées. Cependant, quand l'esprit de corps n'est pas en jeu, une bienveillance réciproque règle partout les rapports des individus entre eux. Les officiers sont affectueusement reçus dans les maisons les plus honorables, et associent souvent à leur vie errante et précaire des demoiselles captivées par l'invincible attrait de l'épaulette.

## INFANTERIE.

C'est dans l'infanterie, dans cette nation des camps, que nous examinerons le soldat; mais n'attendez de nous ni analyse des règlements, ni description des uniformes. Les lois et ordonnances régulatrices du service intérieur ont été consignées dans des livrets qui sont entre les mains de tous les officiers; quant aux uniformes, l'*Annuaire militaire* les indique en détail, sans omettre ni retroussis, ni passe-poils, ni pattes de parements, ni soutaches, ni brides d'épaulettes. Nous nous estimons donc heureux de pouvoir vous faire grâce de ces explications techniques, pour vous entretenir des mœurs militaires et de l'esprit des casernes.

Observons d'abord un régiment que le colonel passe en revue : les trois bataillons sont placés sur une seule ligne; les fusils étincellent au soleil comme les barreaux d'une grille d'argent. Le bleu foncé des habits fait ressortir l'éblouissante blancheur des buffleteries. La garance des pantalons forme, au-dessus du sol, comme une longue barrière écarlate. En avant, au milieu, chevauchent le colonel, le lieutenant-colonel et le commandant du premier bataillon, ayant à leur droite les tambours, les sapeurs, la musique, les clairons des voltigeurs, tout le belliqueux orchestre dont les vibrations retentissantes surexcitent et soutiennent les courages. A la droite de chaque bataillon sont les grenadiers<sup>1</sup>, reconnaissables à leurs épaulettes de laine rouge, à leurs sabres-poignards, aux mouches dont leurs mentons sont parés. Ce sont des soldats d'élite, qui servent depuis six mois au moins, et auxquels leur bonne conduite et leur taille<sup>2</sup> assurent cinq centimes de haute paye quotidienne, la garde d'honneur du drapeau, et l'exemption des corvées autres que celles de la compagnie. A la gauche du bataillon se tiennent les voltigeurs, prêts à s'éparpiller en tirailleurs dans le champ de manœuvres. Entre les grenadiers et les voltigeurs, nous apercevons la masse des fusiliers, le *profanum vulgus*, les chasseurs, ou plus vulgairement les *tourlourous*, soldats affranchis de l'honneur de porter le sabre-poignard, arme si éminemment utile en campagne, pour couper de la viande ou du bois. Que ces bataillons se divisent en pelotons, qu'ils se forment en carré, qu'ils s'allongent en colonne, et nous admirerons la précision, la promptitude, l'homogénéité compacte de leurs mouvements. Ce sont des figures géométriques qui marchent, des lignes droites qui, remuant tous leurs points à la fois,

<sup>1</sup> Appelés carabiniers dans l'infanterie légère.

<sup>2</sup> 1 mètre 75 centimètres.



se combinent en angles divers. Pour apprécier convenablement la sublimité de ces manœuvres régulières, songeons que la présence de l'ennemi ne troublerait point leur ordre inflexible. Au milieu de la mêlée comme au Champ de Mars, on dirait aux soldats : Marchez ! et ils marcheraient, modérant leur enthousiasme, pliant leur impétueuse ardeur aux sévères exigences de la tactique. On leur dirait : Allez vous faire tuer ! ils répondraient, comme le colonel Schwarzin à Kléber : « Oui, mon général. » Et ils mourraient à leur poste.

Les fonctions des deux espèces d'infanteries, dans les batailles, étaient autrefois différentes. L'une s'avancait comme une muraille vivante, l'autre fournissait d'agiles et audacieux tirailleurs ; elles ne se distinguent plus que par des détails d'uniforme.

On a successivement annexé aux régiments d'infanterie de ligne et d'infanterie légère l'infanterie d'Afrique, les zouaves, la légion étrangère, et enfin les tirailleurs de Vincennes ou chasseurs à pied.

Ce corps de création nouvelle, dont l'organisation s'étendra peut-être un jour à toute notre infanterie, nécessite une mention spéciale. La première compagnie modèle avait été formée par M. le général comte d'Houdetot. Une ordonnance du 28 août 1859 constitua définitivement les tirailleurs de Vincennes en un corps isolé, composé aujourd'hui de dix bataillons, chacun de mille hommes ; n'étant pas réuni en régiments, il n'a, jusqu'à présent, ni colonels, ni lieutenants-colonels, ni majors ; ses détails de comptabilité sont confiés aux capitaines d'habillement.

Chaque régiment d'infanterie a fourni pour le corps des chasseurs à pied cent vingt et un hommes, petits, lestes, vigoureux, presque tous indigènes des montagnes de la Corse, de la Gascogne et du Béarn. Quand ils parurent pour la première fois à Paris, en avril 1841 ; quand, le 4 mai, ils reçurent le drapeau des mains du roi sur la place du Carrousel, on loua unanimement leur tenue martiale, leur agilité, leur aisance et leurs barbes à la Richelieu. Leur uniforme est commode et d'une élégance sévère ; la capote, en gros drap bleu, est froncée à la ceinture ; les épaulettes sont vertes avec torsades ; le pantalon, en drap bleu, à plis, se boutonne par devant et par derrière ; les buffleteries, le sac, la giberne et le schako sont noirs. En marche ou en campagne, ils s'enveloppent d'un manteau en toile vernie, dont le large capuchon leur donne l'air de pénitents. La giberne est suspendue au ceinturon, autour duquel elle peut tourner horizontalement. Les mouvements les plus brusques ne dérangent point leur sac, dont les bretelles sont accrochées au ceinturon, au moyen de deux petites courroies. S'il est vrai que la vivacité





soit l'une des qualités des soldats français, cet uniforme a l'avantage de la favoriser, en laissant aux membres toute leur liberté d'action.

Les carabines de chasseurs à pied sont intérieurement cannelées en hélice, ce qui communique au projectile un mouvement de rotation. La balle bouche hermétiquement le canon, au fond duquel, lorsqu'on charge, elle est aplatie par un vigoureux coup de baguette. Les carabines sont à percussion, et portent à deux cent cinquante mètres. La baïonnette-poignard, imaginée par M. le commandant d'artillerie Thiéry, est une arme des plus formidables.

Les premiers chasseurs à pied avaient combattu en Algérie, et reçu des Arabes le surnom de *soldats de la mort*, le plus beau que puissent désirer des hommes dont le métier est de tuer les autres. Leur glorieuse coopération à l'enlèvement des crêtes du Téniah avait fait sentir leur importance. Aussi, dès que les dix bataillons furent formés, S. A. R. le duc d'Orléans et le général Rostolan se consacrèrent activement à l'instruction du nouveau corps. On l'installa au camp de Saint-Omer, sous des baraques de bois couvertes en paille, pendant l'hiver de 1840-1844. On le soumit à un rude apprentissage, plus meurtrier peut-être que les *razzias* d'Afrique.





Les soldats, le sac sur le dos, en sabots et en chaussettes de laine, allaient à l'exercice de sept à neuf heures, puis de midi à deux heures, et rentraient, haletants et couverts de sueur, dans leurs baraques glacées, où des officiers, la théorie à la main, leur développaient les principes du tir, la manière de tenir la carabine, la ligne de mire, la ligne trajectoire, etc. ; leurs seuls délassements étaient de s'encaquer dans les cantines, dont la chaude atmosphère contrastait dangereusement avec le froid extérieur. Ceux qui ont résisté à ces fatigues valent des soldats éprouvés par plusieurs campagnes.

Les chasseurs à pied marchent sur quatre rangs, par le flanc droit ou gauche. Ils sont habitués successivement au pas gymnastique sur place, au pas modéré, au pas accéléré, au pas de course, au saut en largeur. Leur vitesse, au pas gymnastique, est d'un quart de lieue (974 mètres) en cinq minutes, ou de trois lieues (1 kilomètre 694 mètres) à l'heure. Ils rivalisent, par leur adresse au tir, avec les chasseurs tyroliens et les *riflemen* anglais. Un lieutenant par bataillon, un sergent supplémentaire par compagnie, sont spécialement chargés de leur enseigner le tir. Ils font feu dans toutes positions, couchés à plat ventre, ou penchés sur le talus d'un fossé. Après le commandement : En joue ! ils visent et tirent à volonté, sans attendre celui de : Feu ! et leur décharge, pour n'être pas simultanée, n'en est que plus sûre et plus redoutable. Ils manœuvrent comme une arme blanche la carabine surmontée de sa baïonnette, lançant des coups, faisant volte-face à droite et à gauche, double passe en avant et en arrière. Quand ils se déploient en tirailleurs, ils s'avancent par groupes de quatre, et se disposent au besoin en carré ; s'ils forment le carré sur les centres, le premier rang fait l'escrime avec les carabines, pendant que le second foudroie l'ennemi.

On apprend aux chasseurs à pied à construire en terre des fours, des cuisines et des redoutes. Chaque compagnie fournit deux sapeurs, dont les insignes sont une pelle et une pioche en sautoir sur le bras. La compagnie de carabiniers de chaque bataillon est exercée à la manœuvre du canon, et armée de fusils de remparts, dont la portée est de six cents mètres. Il y a, par compagnie, quatorze soldats de première classe, distingués par un galon jaune.

Après avoir mentionné en peu de mots les armes d'ancienne date, on conçoit pourquoi nous parlons plus longuement de cette arme nouvelle. N'est-elle pas le prélude d'une réforme prochaine ? les uniformes, les manœuvres, la tactique, la stratégie d'aujourd'hui ne peuvent-ils pas être bientôt aussi loin de nous que les hauberts et les cottes de mailles ? Les faits auxquels assiste une génération se partagent toujours en deux séries rattachées, l'une à ce qui fut, l'autre à ce qui sera. Ainsi, dans l'ordre militaire, la constitution actuelle de l'infanterie est un résidu du passé, celle des chasseurs à pied une préparation de l'avenir.

\* Le 48<sup>e</sup> régiment de ligne a commencé, en juillet 1841, à s'exercer au pas gymnastique, sur l'avenue de Breteuil, derrière les Invalides. On va s'occuper d'apprendre les nouvelles manœuvres à la garde municipale à pied, que l'on doit armer de la carabine à piston et à balle forcée. Le 17 janvier 1842, le 59<sup>e</sup> de ligne a fait, en grande tenue de route, une promenade militaire autour des boulevards extérieurs, en prenant à plusieurs reprises le pas gymnastique.



OFFICIERS SUPÉRIEURS, COLONELS, LIEUTENANTS-  
COLONELS, CHEFS DE BATAILLON, MAJORS.

Plus immédiatement en rapport avec les soldats que le général, le colonel tient leurs destinées entre ses mains. Suivant qu'il est juste ou partial, qu'il signale au gouvernement les plus dignes ou se laisse circonvenir par l'intrigue, les officiers d'un mérite réel sont récompensés de leur dévouement, ou primés par les élus de la faveur et du népotisme. S'il est tracassé par l'ambition, jaloux de présenter au général un régiment bien tenu, il harcèle les soldats, les accable de revues, double la durée des exercices fixée par les règlements à deux heures. Zélé sans exagération, dominateur sans despotisme, sévère sans rigueur, un bon colonel sait veiller à la discipline et à l'instruction des troupes, tout en leur épargnant d'inutiles fatigues, et attend avec calme l'avancement qui lui est dû.

Les corps changent presque de physionomie au gré du colonel ; la manière dont il envisage le service se fait sentir dans la vie journalière des soldats. Quelle que soit l'inflexibilité des règlements militaires, il dépend toujours du chef d'en modifier l'exécution. Pourquoi voit-on tant de femmes à la suite de ce régiment ? c'est que le colonel les tolère. Si elles sont au contraire sévèrement bannies de l'enceinte d'une autre caserne, c'est qu'un colonel insensible en interdit sévèrement l'importation.

Le lieutenant-colonel remplissait sous l'Empire, entre autres fonctions diverses, celles du major d'aujourd'hui ; c'était lui que les soldats appelaient le *gros-major*. Actuellement, son utilité n'est pas incontestable : ou c'est l'instrument passif de son supérieur, ou il en usurpe l'autorité. Dans le premier cas, il est presque inactif ; dans le second, il nuit au service par une opposition systématique.

Le grade de chef de bataillon est le premier échelon qui mène aux hautes dignités de l'armée. Du moment qu'un capitaine l'a obtenu, il commence à entrevoir le généralat, le bâton de maréchal cesse même d'être chimérique à ses yeux ; il entre dans le grand monde, fréquente les salons des députés et des autorités constituées, converse presque familièrement avec les colonels et les généraux : il a le pied dans l'étrier.

L'intendant du régiment, le major, vérifie les comptes et les états de solde, dresse le tableau d'avancement, surveille l'administration intérieure des compagnies. Quand les troupes partent pour une expédition lointaine, il demeure au dépôt avec le trésorier et le capitaine d'habillement, tous trois provisoirement privés de gloire et condamnés à une existence bureaucratique. Le major se résigne ; il calcule, examine, rédige, écrivasse, avec la patience laborieuse d'un commis du ministère, car le temps approche où, mûr pour le grade de lieutenant-colonel, il partagera de nobles chances avec ses vieux compagnons d'armes.





E. LAMI.

SOYE

COLONEL, ADJUDANT-MAJOR ET SOUS-LIEUTENANT

(Infanterie légère).



OFFICIERS.—ADJUDANTS-MAJORS, TRÉSORIER, PORTE-DRAPEAUX, CAPITAINES, LIEUTENANTS, SOUS-LIEUTENANTS.  
MOEURS DES OFFICIERS, OPINION QUE LES SOLDATS EN ONT, SOBRIQUETS QU'ON LEUR DONNE, PENSIONS D'OFFICIERS, ETC.

On comprend sous la dénomination d'officiers tous ceux qui portent l'épaulette ; on les divise en trois classes, les officiers généraux, les officiers supérieurs, et ceux dont nous allons vous entretenir : les capitaines commandants d'une compagnie, les capitaines en second, les capitaines à la suite, les adjudants-majors, trésoriers, capitaines d'habillement, lieutenants, porte-drapeaux et sous-lieutenants.

L'adjudant-major est le commissaire de police du quartier. Vous avez pu remarquer, quand un rassemblement tumultueux encombre la rue, la terreur que répand ce cri : « Voilà monsieur le commissaire ! » Telle est celle qu'inspire la présence de l'adjudant-major. Officiers de semaine, faites scrupuleusement votre devoir, ou l'adjudant-major vous signalera dans son rapport au chef de bataillon ; hommes de corvée, soumettez-vous sans répugnance à votre rude besogne, car l'adjudant major est là qui vous regarde ; cantiniers, bannissez de votre établissement les perturbateurs, ou l'adjudant-major le ferait fermer aussitôt ; détenus, songez que l'adjudant-major peut entendre vos séditieux discours. L'adjudant-major désigné pour le service de semaine indique, à la garde montante, l'heure des rassemblements, corvées et manœuvres ; il rôde partout, dans les cours, les corps de garde, les prisons, toujours prêt à sévir contre les coupables. Mais si le colonel paraît au quartier, celui qui jette la crainte dans tous les cœurs apprend à la ressentir à son tour, et suit obséquieusement le chef dont dépend sa destinée.

Membre responsable et secrétaire du conseil d'administration, le trésorier perçoit les fonds alloués au corps par l'État, acquitte les dépenses prévues par les règlements, et tient les contrôles annuels. Il est assisté d'un officier payeur, qui, dans les bataillons détachés, remplit temporairement les fonctions de trésorier.

Diriger la compagnie, y maintenir l'ordre, y répartir les diverses prestations en argent et en nature, vérifier les registres, faire arrêter les comptes, tels sont les principaux devoirs du capitaine commandant. Sous ses ordres, le capitaine en second s'assure de l'exécution des règlements dans l'intérieur de la compagnie, de l'emploi du prêt, de la bonne qualité des comestibles. Le capitaine à la suite, qui n'a pas encore de compagnie à commander, se croise les bras, espère et attend.

Les lieutenants et sous-lieutenants sont employés par le capitaine en premier à tous les détails de service, de police et d'administration. Ce sont ses yeux et ses



jambes, comme l'état-major ceux des généraux. Le porte-drapeau porte l'épaulette de sous-lieutenant, et touche la solde de lieutenant en second.

Les officiers n'ont avec les soldats que les relations nécessitées par le service. Ils vivent hors de la caserne, ayant leurs salles, leurs cafés, d'où le *vulgum pecus* est sévèrement exclu, leurs amusements particuliers. Ils planent dans une sphère supérieure, et leurs subordonnés les contemplent d'en bas avec une vénération corroborée par la crainte de la salle de police.

« Tout militaire, disent les règlements, depuis le simple soldat jusqu'au grade le plus élevé, doit, en tous lieux et en toute occasion, le respect aux grades qui lui sont supérieurs. Le grade inférieur prévient toujours le grade supérieur par le salut d'usage. Le supérieur doit rendre le salut.

« Le salut doit se faire militairement, et en regardant la personne, c'est-à-dire qu'il faut porter vivement la main à sa coiffure, la paume en dehors et contre la visière, le coude presque à la hauteur du poignet. Si un officier passe à portée, il est de la bienséance que l'inférieur se tourne de son côté pour le saluer. »

Ces marques extérieures de respect ne donnent pas toujours la mesure de celui qu'on porte réellement aux officiers. On se venge d'abord de cette déférence obligatoire, en les affublant de sobriquets plus ou moins baroques. Cet adjudant au crâne pelé est connu sous le nom de *Tête-de-Veau*, et ce corpulent major sous celui de la *Grosse Bombarde*. Une verve cicéronienne et une éloquence à l'avenant ont valu à ce capitaine l'épithète physico-morale de *Poireau le Blagueur*. *Bras de Fer* est un brave et inflexible commandant; le *Juif* appartient à la communion hébraïque; *Giberne* examine l'arsenal aux cartouches avant toute autre partie du fourniment; *Bas la Chique* est un vieux lieutenant qui retire délicatement sa chique de sa bouche pour adresser la parole aux dames. Une malice impitoyable, spirituelle parfois, découvre et résume en une désignation les ridicules des supérieurs.

Quand un chef est d'une sévérité exagérée, on le maudit, on l'appelle *chien*, on débite sur son compte, dans l'intérieur des chambrées, une multitude d'inventions calomnieuses, que les sous-officiers feignent de ne pas entendre. Une longanimité bonasse n'a pas moins d'inconvénients pour un officier : elle l'expose au mépris et à la raillerie. Un bon officier n'est ni grue ni soliveau. Sévère avec justice, digne avec affabilité, il fait respecter son rang sans hauteur, évite de punir, et, par de réprimandes opportunes, remet dans le devoir ceux qui s'en écartent.

Quand les officiers ne sont pas installés dans les bâtiments militaires, ils reçoivent une indemnité de logement, et se casent en chambres garnies. Dans certaines villes on leur assigne un domicile chez des bourgeois, où ils s'impatronisent, devenant dépositaires des secrets de la famille, participant à ses plaisirs, égayant ses repas, dirigeant les parties, inspirant de l'estime aux parents et des sentiments plus tendres aux demoiselles de la maison.

Les officiers ne partagent point la chétive pitance des soldats. Les capitaines, adjudants-majors et trésoriers dînent ensemble; ensemble les lieutenants et sous-



lieutenants : de sorte que des rapports de fraternité ne dérangent jamais l'ordre hiérarchique.

En arrivant dans une garnison, les officiers dépêchent l'un d'entre eux à la découverte d'une pension. Il se met en campagne, et trouve au café des Officiers une lettre rédigée par un de ceux qui viennent de s'éloigner. On lui recommande de ne pas s'adresser à madame \*\*\*, dont l'humeur est maussade, la cuisine abominable et le garçon impertinent. Désireux de vérifier les faits *de visu*, le fondé de pouvoirs se rend à la pension indiquée, s'aperçoit que la fille de l'hôtesse a des yeux charmants, et demeure convaincu que les assertions du correspondant officieux sont de la dernière fausseté.

Trois ou quatre hôteliers sont, dans chaque ville, en possession du privilège de nourrir les officiers, moyennant 40 à 50 francs par mois. Les dépenses devraient être basées sur les appointements de l'officier le moins élevé en grade, mais cet article du règlement est rarement observé. Un officier pauvre rougirait de s'autoriser de son peu de fortune pour contraindre ses collègues à des festins au rabais.

La conversation est naturellement plus grave, plus sérieuse, plus calme, dans les pensions de capitaines que dans les autres. On s'y entretient assez fréquemment de la théorie, des règlements, des grands drames militaires de l'Empire, dans lesquels on a joué un rôle honorable ou éclatant. Les lieutenants jasant des conquêtes amoureuses, qui les dédommagent de celles qu'une tranquillité trop générale leur interdit. De nombreux paris égayent la fin du repas, et permettent d'ajouter à l'ordinaire quelques bouteilles de champagne. Le jeune lieutenant rit bruyamment, cajole la servante, tutoie et plaisante le garçon. Ainsi, lorsque les mets ne seront pas offerts assez vite à l'appétit des convives, il lui dira d'un ton gouenard :

« Si tu ne veux pas nous servir, donne-nous de l'argent ; nous irons ailleurs. »

Et pour faire l'éloge de la soupe : « Ton potage est excellent, tu m'en garderas une portion pour mon dessert. »

Il serait difficile de dire comment, avant l'invention des cafés, les officiers usaient l'étoffe dont la vie est faite. Sans le billard, les cartes, les cigares et les causeries, le spleen britannique envahirait infailliblement les états-majors français. Depuis quelques années, de jeunes officiers se sont créé des récréations moins prosaïques. Ils ont invoqué contre l'ennui le secours des beaux-arts, de la peinture, de la sculpture, des études littéraires. Nous en savons qui enrichissent de leurs œuvres la presse périodique ; d'autres dont les tableaux paraissent avec éclat dans le sanctuaire des expositions ; d'autres entre les mains desquels s'animent le marbre et l'argile. La statuette d'un clairon des chasseurs à pied, si admirée à l'étalage des marchands de bronze parisiens, est d'un lieutenant du 50<sup>e</sup> régiment de ligne.

Les officiers en masse sont abonnés au spectacle ; presque tous louent des livres, mais c'est moins une distraction qu'une formalité pour certains grognards, parvenus grâce à l'ancienneté de leurs bons et loyaux services, en dépit d'une éducation in-



suffisante. La maîtresse d'un cabinet de lecture disait un jour à l'un de ces vieux braves : « Désirez-vous vous abonner au roman ou à l'histoire ? »

— A l'histoire, répondit-il après quelques instants de réflexion. Donnez-moi *Victor ou l'Enfant de la forêt*. »

Gardons-nous de railler le vieil officier, parce qu'il ne sait parfaitement que son noble métier. Son zèle, sa bonhomie, sa probité, compensent largement son défaut d'instruction. C'est un homme rangé, sobre, d'une tenue sévère, et dont la bravoure persévérante a lentement conquis tous ses grades. Il ne cause guère que pour déverser sur ses compagnons le trop-plein de ses souvenirs, préfère la solitude au brouhaha du monde, et prise médiocrement les dîners d'apparat. « Voyez-vous, dit-il énergiquement, quand j'ai mangé la soupe et le bœuf, moi, je me fiche du reste. »



Le vieil officier dédaigne habituellement les jeunes gens qui passent des écoles dans l'armée, les qualifie d'*officiers de salon*, et prétend qu'ils sentent le *musc et l'ambre*. Deux lieutenants entrent ensemble dans une chambrée; l'un porte son mouchoir à son nez, et s'écrie avec l'accent de la conviction la plus profonde : « Saeristi, que ça pue ici ! »



L'autre, sans rien témoigner des impressions de son sens olfactif, dit d'une voix tonnante : « Ouvrez donc les fenêtres ! aérez donc les chambres ! »

Le premier est un vieux troupier rapproché du soldat par l'identité d'origine, la communauté d'habitudes, la longue participation aux mêmes périls ; le second, récemment éclos à la vie militaire, s'expose à ce qu'un *troubadour* lui réplique : « Mon lieutenant, c'est pas avec 4 sou par jour qu'on peut acheter des parfums. »

Les jeunes officiers ont la turbulence, l'entrain, l'enthousiasme de leur âge. Il y a des instants où ils rêvent la guerre, l'avancement, les blessures, les victoires éclatantes ; et d'autres où, entraînés au courant des plaisirs, ils ne songent qu'à papillonner. Quoiqu'on ait diminué la valeur des épaulettes, supprimé les plumets et guirlandes, remplacé par des galons de draps les galons d'or et les riches chamarrures, simplifié tous les uniformes, la coquetterie des jeunes lieutenants sait tirer encore de leur costume un parti avantageux. L'idée de jeune officier réveille celle d'élégance, de grâce, de séduction. Pourquoi cet Othello bourgeois s'est-il acculé dans un coin du bal, sombre comme la statue du commandeur ? c'est que sa femme vient d'être invitée pour la troisième fois par un jeune officier. Pourquoi cette mère prudente emmène-t-elle sa fille avant minuit ? c'est qu'elle a remarqué les dangereuses assiduités d'un jeune officier. Les femmes ont eu de tout temps une vive prédilection pour les militaires gradés. Il semble que, songeant qu'une balle malencontreuse peut, d'un jour à l'autre, rayer des cadres ces brillants cavaliers, elles veulent rendre heureuse une existence souvent passagère. Ce n'est pas sans raison que les parties intéressées se défient des uniformes.

Nos officiers donnent souvent de louables exemples d'humanité. Fait-on des quêtes pour les pauvres, organise-t-on des bals de charité, ils sont les premiers à s'inscrire, eux, les plus mal rétribués de tous les fonctionnaires. Un lieutenant au 9<sup>e</sup> de dragons a reçu de l'Académie, en 1844, une de ces récompenses qui effarouchent la vertu modeste sous prétexte de la récompenser, et tendent à l'anéantir en lui donnant l'air d'une spéculation. Il a immédiatement disposé de son prix de 2,000 fr. en faveur de familles indigentes. Au mois de mai 1844, un conscrit du 6<sup>e</sup> de ligne en garnison à Metz était en proie à la nostalgie ; sa mère accourt auprès de lui, le console, le guérit par sa seule présence ; mais, en même temps, elle épuise toutes ses ressources. Les officiers se sont empressés d'ouvrir en sa faveur une souscription qui lui a fourni les moyens de regagner ses foyers.

Le service personnel des officiers est fait par des soldats qu'on nomme *brosseurs*. Ce sont des paysans tranquilles et pacifiques, choisis tant à cause de leur solidité corporelle, que de leur probité rustique. Le brosseur reçoit 6 francs d'un capitaine, 5 francs d'un lieutenant ou sous-lieutenant ; il n'est pas exempt de service. Ses camarades l'accusent de *caponner*, et quand il se met en route pour aller remplir ses devoirs de domestique, ils disent en le voyant passer : « V'là un clampin qui va au rapport sans armes. »

Le brosseur conçoit parfois pour son officier un attachement inaltérable, lui est dévoué comme un chien, et pleure en s'en séparant. Quand il a obtenu son congé



définitif, il n'a guère de souvenirs militaires ; mais, pour peu qu'il soit enclin au calembour, il répète souvent : « Dieu de Dieu ! en ai-je essuyé *des revers* ! »

SOUS-OFFICIERS. — ADJUDANTS, SERGENTS-MAJORS, REGISTRE MATRICULE, MASSE DE LINGE ET CHAUSSURE, PRÊT, VENTE DES EFFETS BOURGEOIS, FEUILLE DE JOURNÉE, LIVRE DES RECONNAISSANCES, LIVRE ROUGE, BUVEURS D'ENCRE, FOURRIERS, DISTRIBUTIONS EXTRAORDINAIRES, LIVRE D'ORDRES, LECTURE DES PEINES ET DÉLITS MILITAIRES, CAPORAUX, ÉLÈVES FOURRIERS, SERGENTS, CAPORAUX, CAPORAUX D'ORDINAIRE.

L'adjutant, premier sous-officier du bataillon, bras droit de l'adjutant-major, est un inspecteur infatigable, qui observe les sous-officiers, épie les indisciplinés prêts à *tirer une bordée*<sup>1</sup>, prévient les délits et fait exécuter les punitions.

Dans un coin du local affecté à chaque compagnie, est une petite chambre meublée d'une table et de trois lits. Les lambris sont garnis de sabres, fusils, pains de munition, vieux souliers, effets d'équipement, amoncelés dans un désordre qui n'est pas un effet de l'art. Sur la table sont placés différents registres, et dans un angle la cruche à l'eau, accessoire obligé de toute chambre de soldats. Tel est le domicile du sergent-major, du fourrier et du caporal élève fourrier, trinité qu'on peut représenter en altérant une expression proverbiale, comme une *tête dans trois bonnets*.

Logé à proximité de sa compagnie, retenu presque toute la journée dans sa chambre par ses travaux, le sergent-major jouit d'une autorité assez étendue. La matin, après s'être assuré que le caporal et le sergent de semaine sont à leur poste, après avoir jeté un coup d'œil sur la propreté des hommes et des chambres, il va au rapport, et reçoit de l'adjutant-major, du chef de bataillon de service, ou du colonel, les instructions relatives au service du jour ; il fait connaître les ordres verbalement au capitaine, directement ou par le sergent de semaine aux officiers. A onze heures et demie, il fait l'appel, groupe des chiffres jusqu'au soir, préside au dernier appel, et, libre enfin, va se délasser au café de sa laborieuse journée.

Les deux principaux registres tenus par le sergent-major sont le *registre matricule* et le compte ouvert à la *masse de linge et chaussure*. Sur le premier sont inscrits, au *recto*, le nom et prénom de chaque homme, son dernier domicile, le lieu de sa naissance, son signalement, ses services, ses campagnes, ses blessures ;

<sup>1</sup> S'échapper du quartier sans autorisation.





E. LAMI.

BN

HANS.

SOUS - OFFICIERS

(Infanterie légère.)



au *verso*, est le millésime de tous les effets d'habillement qu'il a reçus. Ce registre doit concorder avec la matricule du corps, tenue par le trésorier, et les registres des officiers préposés à l'armement, l'habillement et l'équipement. Chaque feuille est détachée, et, quand celui qu'elle concerne change de corps, le sergent-major la remet au trésorier, qui l'envoie au corps désigné par l'ordonnance de mutation.

Le compte ouvert à la *masse de linge et chaussure* est la note des effets fournis aux soldats de la compagnie. La *masse* est une somme accordée par le gouvernement à tout homme entrant au service ; elle est de 55 francs pour l'infanterie. On prélève sur cette somme le prix des effets de linge et chaussure, chemises, caleçons, bretelles, cols, souliers, épinglettes, etc. Une commission de trois capitaines, nommés par leurs collègues, a la mission d'acheter ces effets, sous la présidence du major.

La masse est entretenue par un prélèvement trimestriel de 9 francs sur la solde. Chaque soldat, porteur d'un livret sur lequel est consigné l'état de sa masse, règle tous les trois mois avec le sergent-major, et touche l'argent qui se trouve en plus de la somme fondamentale de 55 francs ; mais s'il a troué son pantalon, endommagé sa giberne, reçu quelques fournitures, il redoit plus ou moins à sa masse. Souvent, pour combler le déficit, le capitaine s'occupe de procurer au débiteur obéré quelque occupation lucrative, en lui faisant promettre de verser mensuellement à sa masse une partie de son pécule. On tâche aussi de le déterminer à payer la dîme de l'argent que ses parents lui expédient. Il est arrivé à des capitaines exigeants et tracassiers de consigner des hommes, uniquement pour les empêcher de se ruiner en chaussures.

La vérification du *livret d'ordinaire* est également dans les attributions du sergent-major. On désigne sous le nom de *prêt*, la somme que l'état alloue aux troupes pour nourriture et centimes de poche, parce qu'elle est toujours payée par avance, de cinq jours en cinq jours. Le sergent-major soumet la *feuille de prêt* au capitaine, la porte chez le trésorier, touche les espèces, et les dépose immédiatement entre les mains du commandant de la compagnie. Chaque jour, celui-ci remet lui-même, ou par l'intermédiaire du sergent-major, au caporal d'ordinaire<sup>1</sup>, l'argent nécessaire aux dépenses du lendemain. C'est seulement le premier jour du prêt suivant qu'il délivre la solde des sous-officiers, les centimes de poche et les hautes payes. Le sergent-major inscrit exactement sur le *livret d'ordinaire*, que lui présente le caporal de service, la somme revenant à l'ordinaire, en raison du nombre d'hommes qui y mangent, l'à-compte que lui a remis le capitaine, et, à l'expiration de chaque prêt, les bénéfices produits par les retenues faites sur les punis, par le prêt des hommes irrégulièrement absents, par les services payés, etc.

Les soldats, qui ne comprennent rien aux détails compliqués de la comptabilité, s'imaginent toujours que les sergents-majors les *refont au même*, et mangent auda-

<sup>1</sup> Chargé de l'achat des provisions, viande et légumes.



cieusement *la grenouille*<sup>1</sup>. Les sous-officiers doivent, dit-on, à leurs rapines les pièces de cinq francs qu'ils font tinter dans leur poche au café, pour accroître leur crédit. On débite sur leur compte plusieurs facéties légendaires. Ainsi l'un d'eux, réglant avec un conscrit, lui disait : « Tu as eu une brosse et un sac à brosse ; il ne te reste donc rien. Tiens, tu vas voir ; récapitulons : brosse, sac à brosse, et puis brosse, *ça fait brosse.* »

Un autre établissait ainsi une soustraction : « 8 et 6 font 14 ; je pose 4, et retiens... Il y en a qui te retiendraient quelque chose ; mais moi, je suis généreux, voilà quatre sous. »

Citons encore un dialogue apocryphe qui a cours dans les casernes.

LE SERGENT-MAJOR (*avec impatience*). Qu'est-ce qu'il veut encore celui-là ? qu'est-ce que c'est ? Probablement vous avez quelques réclamations à présenter ?

LE CONSCRIT. Non, major, mais enfin...

LE SERGENT-MAJOR. Enfin, quoi ?

LE CONSCRIT. Vous m'avez mis sur mon livret deux chemises, et je n'en ai reçu rien qu'une.

LE SERGENT-MAJOR. Mais sais-tu lire ?

LE CONSCRIT. Non, major.

LE SERGENT-MAJOR. Eh bien, lis, animal, et tu verras que t'as ton compte.

Ces imputations traditionnelles ont pu être justifiées par la conduite de certains sergents-majors, qui ont profité, pour *faire leur beurre*, du désordre inséparable des guerres de l'Empire, et se sont parfois approprié la masse des hommes tués. Les sergents-majors ont aujourd'hui très-peu d'occasion de bénéficier sur l'État ou les soldats. L'une des plus saillantes est celle-ci. Une classe arrive, on l'habilte ; il importe de faire disparaître rapidement les vêtements bourgeois des recrues, sales et vieilles nippes, au dire du sergent-major, qui les regarde d'un air dépréciateur. On va donc en traiter en bloc avec un marchand d'habits, et la somme obtenue sera répartie entre tous les hommes. Il serait possible en ce cas, au sergent-major, d'empocher sans bruit un droit de courtage sur le produit de la vente.

Le sergent-major tient la *feuille de journée*, compte rendu de toutes les mutations, vérifié à la fin du trimestre par le trésorier ; le livre des *reconnaisances*, où sont enregistrés tous les mandats sur la poste envoyés aux soldats ; le *livre rouge*, ou des punitions, destiné à conserver la mémoire de toutes les fautes et de leur châtement, depuis un mois de cachot jusqu'à vingt-quatre heures de consigne. Même après l'expiation, ces notes suivent le coupable dans toute sa carrière militaire, aussi bien que la nomenclature de ses services.

Pendant la période impériale, il était préjudiciable à un sergent-major de montrer trop de capacité. Les comptables étaient rares, et on les conservait avec soin. En vain un sergent-major possédait à fond l'école du peloton, l'école du soldat, la théorie du service, du démontage et remontage des armes, etc. ; ses connaissances

<sup>1</sup> *Manjer la grenouille*, distraire des fonds. D'après une ordonnance du maréchal Soult, la peine de trois ans de fers au moins, et de cinq ans au plus, est applicable à ce délit.



en calligraphie et en arithmétique étaient trop précieuses pour qu'on s'en privât en lui accordant de l'avancement. La disette des sergents-majors n'est pas à craindre actuellement. Autour des sergents-majors actuels, gravitent toujours des jeunes gens sans grade encore, mais propres à les remplacer un jour. Ces soldats-commis, surnommés *buveurs d'encre*, sont dédaignés par le gros des soldats; mais, quoique exempts des corvées, ils peuvent s'acquérir de la popularité, en composant les déclarations amoureuses adressées aux cuisinières, et les missives *carottières* destinées aux *banquiers que nous a donnés la nature*.

Sous la direction des sergents-majors, les fourriers distribuent le pain, le bois, les liquides, toutes les provisions que le gouvernement fournit; ils préparent le rapport quotidien, sont préposés au casernement, tiennent les registres, écritures et états. Secrétaires des sergents-majors, ils pourraient s'attribuer la plus grande partie des éloges que ceux-ci reçoivent parfois des généraux inspecteurs. On sait que les commis travaillent toujours plus que les chefs de bureau.

Les fourriers sont choisis parmi les jeunes gens doués d'un certain degré d'instruction, et les vieux sergents, jaloux de leur sémillante allure, les nomment par dérision les *jolis garçons*, la *clique aimable*. Ils courtisent avec un succès toujours croissant les bonnes et les femmes de chambre, et causent, par leurs saillies intarissables, l'admiration des cambusiers chez lesquels les sous-officiers sont en pension à raison de 40 centimes par jour, leur pain et leur bois.

Les fourriers ne prennent guère le service au sérieux. Ce sont souvent des engagés volontaires, oiseaux de passage dans l'armée, se repentant d'un coup de tête, et tâchant d'égayer leur vie militaire en attendant l'heure du congé. Ils suivent les spectacles, hantent les cabotins, exécutent avec adresse le carambolage, dessinent, riment des pamphlets, font des *charges*, des chansons, des calembours. Voici, d'après un fourrier misanthrope, la composition d'une compagnie d'infanterie; il avait travesti les trois officiers, le sergent-major, les quatre sergents, le fourrier, les huit caporaux, les deux tambours et les quatre-vingt-dix soldats en :

3 loups,

1 larron,

v





4 mendiants,  
 1 galopin,  
 8 esclaves,  
 2 insolents,  
 90 malheureux.

Quant aux deux enfants de troupe, le satirique impitoyable les avait affublés d'une qualification éminemment injurieuse pour leurs respectables mères.

Les prévarications qu'on reprochait jadis aux fourriers diminuent de jour en jour ; il leur est difficile d'échapper à l'œil vigilant des chefs. Supposez que vingt hommes partent en semestre ; joyeux de prendre leur volée, ils s'inquiètent médiocrement de leurs rations. Il pourrait donc s'établir un pacte entre le fourrier et le fournisseur : ce dernier compterait à l'État vingt rations qu'il ne livrerait pas, et dont le fourrier partagerait le prix avec lui ; mais la sévère et active surveillance des capitaines empêche le plus souvent toute manœuvre frauduleuse.

Les distributions extraordinaires de vin, aux fêtes de juillet, du roi, etc., offrent aux sergents-majors et fourriers une légère occasion de se désaltérer au détriment de la compagnie. Selon les règlements, toujours invoqués et souvent violés, le fourrier qui reçoit le vin de la compagnie devrait le porter immédiatement dans les chambrées, et le partager également avec des mesures d'un demi-litre, ou d'un demi-setier ; mais il le dépose préalablement dans la chambre du sergent-major, et comme les soldats sont consignés pour recevoir leurs rations, il entreprend lui-même un voyage à la découverte d'une mesure. Dans l'intervalle, le *brosseur* et confident du sergent-major opère, avec la dextérité d'un marchand de vin émérite, des transvasements, des mélanges, de mystérieuses manipulations. Le fourrier est de retour ; il n'a pas trouvé de mesure, mais il est porteur d'une tasse quelconque qui en tient lieu parfaitement, et qui disparaît pour toujours après la distribution. On assure que des fourriers ont étudié l'art de verser avec économie, et que le liquide, dirigé adroitement sur la paroi du vase, tourne, laisse un creux au centre et semble déborder le récipient qu'il remplit à peine.

Sitôt que le fourrier s'est éloigné, les chambrées retentissent de clameurs. « C'est dégoûtant ! ou nous *fait la queue* ! J'ai bu ma ration tout d'un coup ! je n'aurais jamais pu avaler un demi-litre ! » Il n'y a jamais plus de plaintes, de murmures, de mécontentement, que les jours de réjouissances publiques.

Le lendemain, tous les yeux épient l'allure du sergent-major et du fourrier, et quelle qu'ait été leur tempérance, des chuchotements accusateurs volent de bouche en bouche : « As-tu rencontré le sergent-major ? il ne peut pas se tenir. — Et le fourrier, donc ? Il est rouge comme un coq. »

Si un *réclameur* s'aventure à présenter une requête en supplément de portion : « Qu'est-ce que c'est ! s'écrie le sergent-major ; est-ce que vous n'avez pas eu votre compte ? Ils croient qu'on tient à leur vin, ces gredins-là ! Fourrier, donnez-lui donc ma ration ! »

Et le soldat indemnisé peut se retirer, en disant : « *J'ai bu ; me voilà désarmé.* »



« J'étais consigné à la chambre, nous racontait un ex-fourrier. On venait de faire distribuer aux soldats de l'eau-de-vie pour mêler à leur eau, comme c'est l'usage dans les garnisons du Midi. Je vois de ma fenêtre un de mes collègues et amis traverser la cour à pas précipités ; je l'appelle.

« Ohé ! Joseph ! viens donc me tenir compagnie ! »

« Point de réplique : je réitère mon invitation, en donnant à ma voix tout le développement dont elle était susceptible. Au lieu de répondre, mon camarade tourne à demi la tête, et me lance par-dessus l'épaule un regard farouche et réprobateur.

« Je me demandais encore avec inquiétude en quoi j'avais pu lui déplaire, quand, un quart d'heure après, il entra dans ma chambre, et m'expliqua l'énigme en quelques mots. »

« Imbécile ! me dit-il, j'avais deux litres d'eau-de-vie dans mon shako ! »

Le règlement, pour prévenir toute adultération, accorde aux soldats le droit de demander l'aréomètre et de mesurer eux-mêmes le degré de l'alcool distribué. Le malheur est qu'ils ignorent l'usage et même le nom de cet instrument ; ils craindraient d'ailleurs d'encourir le ressentiment des sous-officiers en se montrant trop soupçonneux.

C'est le fourrier qui consigne sur le *livre d'ordres* tous ceux qui émanent du régiment, de la place ou de la division. Dans l'après-midi du samedi, il lit à haute voix la *nomenclature des peines et délits militaires*, code terrible, affiché dans toutes les chambrées, imprimé en trois pages de petit-texte sur tous les livrets, mais dont on veut graver profondément les prescriptions dans les esprits. Après avoir crié aux soldats assemblés : « A droite et à gauche, formez le cercle ! Peines et délits militaires, » le fourrier débite sa kyrielle du ton d'un écolier qui estropie Télémaque.

Amputation de traits de chevaux, — mort.

Armes portées contre la France, — *idem*.

Assassinat, — *idem*.

Assassinat pour fuir, — *idem*.

Les conscrits ignorants se creusent la tête pour deviner quel genre de punition est cet *idem* si souvent répété. Si le fourrier est de bonne humeur, il se permet de falsifier drôlatiquement les passages les plus sérieux :

Attentat à la liberté ou à la sûreté, — prison, *cinquante ans*.

Attentat à la liberté avec vol et voies de fait, — fers, *deux ans*.

Chef d'attroupement, — mort, *vingt-cinq ans*.

Abandon de voitures, — mort, à *perpétuité*.

Sur les traces du fourrier marche le caporal élève-fourrier, colporteur quotidien des ordres à *messieurs les officiers*, inexact aux appels, invisible aux exercices, et toujours cuirassé contre le châtiment par la nature de ses fonctions. On le voit partir ; qui sait quand il reviendra ? Il arpente la rue, le shako sur l'oreille, la taille serrée, souriant aux grisettes qui reconnaissent en lui leur élégant danseur, et imite ces petits clercs qui, dans leurs pérégrinations judiciaires, prennent les



Champs-Élysées pour se rendre au Palais. Le livre d'ordres est son excuse, la flânerie son but.

Les sergents, commandant deux escouades ou une subdivision, surveillent l'entretien des effets et la propreté des chambrées. Beaucoup sont de vieux grognards inflexibles, contempteurs du *pékin*, ne voyant d'état possible que l'état militaire, qui leur a été cependant peu profitable. Quelques-uns aspirent à se donner le *chique* des soldats de Charlet, étudient les caricatures, en copient les poses, et en intercalent les légendes dans leurs discours, comme des épices dans un ragoût.

Moins lettrés que les fourriers, les sergents sont parfois embarrassés, quand ils ont été de garde à un poste, pour rédiger le rapport. Ils sont ravis que l'absence de circonstances extraordinaires leur permette de se borner à ces trois mots : « Rien de nouveau. » L'un d'eux avait pris une telle habitude de cette formule, qu'il écrivit un jour : « Rien de nouveau : le tonnerre est tombé sur le poste, et a tué trois hommes. »

Comme les intendants de grands seigneurs, les sous-officiers sont plus fiers, plus sévères avec les soldats que les officiers eux-mêmes. Le caporal, qui n'est qu'un premier soldat, et vient de sortir des rangs pour commander une escouade de douze hommes, s'enfle comme la grenouille ambitieuse. Il affecte un air capable, donne sentencieusement aux recrues de longues explications sur le maniement des armes, et fait la police de sa chambrée avec la gravité d'un régent de collège.

Deux soldats conversaient, étendus sur leurs lits : « C'est vrai, dit l'un d'eux, que les capitaines sont moins durs que les chefs subalternes. »

— Qu'appellez-vous chefs subalternes ? s'écria avec indignation un caporal ; vous irez à la salle de police pour deux jours ! » Cette histoire est caractéristique.

Cependant quelques caporaux exercent fraternellement leur tâche de surveillance et d'instruction, et s'exposeraient à des punitions pour en épargner aux soldats.

Les caporaux devraient être désignés alternativement pour le service de l'ordinaire ; mais comme on a reconnu qu'un homme s'acquittait mieux d'un emploi, quand il le remplissait continuellement, le même caporal est, pendant plusieurs mois de suite, pourvoyeur du pain blanc, de la viande et des légumes. Agréable privilège ! Qu'il est aisé de *faire danser l'anse du panier*, soit qu'on reçoive des fournisseurs le *sou pour livre*, soit que l'on conspire avec un boucher pour compter vingt kilogrammes de viande et n'en prendre que dix-huit ! Et puis, malgré le règlement qui exige le paiement immédiat, on a l'avantage de ne régler que tous les cinq jours ! Prospère donc dans ton modeste négoce, ô caporal d'ordinaire ! Apaise, en leur payant *la goutte*, les scrupules des deux hommes de corvée qui t'accompagnent, et n'aie jamais affaire à ces *réclameurs* intolérables, scrupuleux inquisiteurs de balances, et inaccessibles à la séduction du petit verre !



## TÊTE DE COLONNE, TAMBOUR-MAJOR, TAMBOURS, SAPEURS, MUSICIENS.

La *tête de colonne*, composée du tambour-major, des tambours, sapeurs et musiciens, nous sépare encore des soldats.

On recherche moins avidement qu'autrefois les tambour-majors démesurés. Il devait être agréable à un colonel d'étaler aux regards, en tête de son corps, un colosse de deux mètres; mais le phénomène, acquis avec peine, et croyant à l'impossibilité de son remplacement, s'autorisait de son importance pour être indiscipliné. On a fini par préférer, avec raison, les qualités morales aux dimensions physiques, et la régularité d'un bon soldat à la forfanterie d'un géant.

Les tambours sont pour la plupart de Paris, de Rouen ou de Lyon; amis de l'indépendance et du vacarme, les enfants de ces grandes villes prennent plaisir à faire résonner la peau d'âne et à porter le sabre du grenadier, sans être obligés comme lui de monter la garde. Leur allure est *crâne* et dégagée; leur bonnet de police leur laisse le front découvert; leur physionomie annonce l'intelligence et l'audace.

Avant d'arriver à la parfaite connaissance du *ra* et du *fla*, ils ont besoin de s'exercer longtemps; leurs salles d'études sont des champs où, protégés du soleil par quelque muraille, ils tambourinent pendant plusieurs heures consécutives, au grand déplaisir des habitants du voisinage.







Le tambour-maitre est un hâbleur qui a fait toutes les campagnes, a séduit les femmes de tous les généraux, et forcé les plus vaillants maîtres d'armes à lui demander quartier. Quand on lui adresse quelques reproches, il crie à l'injustice, et menace de *rendre ses baguettes*; le gouvernement s'arrangera comme il pourra.

Les sapeurs servent de jalons dans les exercices pour indiquer les changements de direction, et sont de planton à la porte du colonel, dont ils exécutent les commissions. Leurs haches, inutiles en temps ordinaire, servent en campagne à abattre les bois. On les choisit aujourd'hui parmi les charrons, les charpentiers, les menuisiers, les ouvriers habitués au maniement de la hache, tandis qu'on les recrutait jadis indistinctement parmi les soldats pourvus d'une barbe noire et touffue, fussent-ils tailleurs ou perruquiers. Par suite de cette réforme, les sapeurs perdent graduellement toute espèce de droits à l'admiration des bonnes d'enfants. Quelques-uns





cependant conservent une carrure majestueuse ; ceux des régiments d'Afrique, dont le bonnet à poil a été transformé en casquette, sont aussi gracieux et aussi lestes que les autres sont lourds et imposants.

Les sapeurs ont sur les manches, pour insignes, deux haches en sautoir.

Les musiciens, divisés, il y a quelques années encore, en musiciens soldats et gâgistes, font tous aujourd'hui partie de l'armée. Ils reçoivent, outre leur paye, de 5 à 40, et quelquefois 50 francs par mois, proportionnellement à leur mérite. Ils augmentent leurs appointements en contribuant aux charmes solennels des distributions de prix, en faisant danser leurs semblables dans les bals publics, et les chevaux dans les cirques forains. Semi-artistes, semi-militaires, on les retrouve à la guinguette après les avoir entendus à la parade. Leur costume ambigu se compose souvent d'un pantalon garance, d'un chapeau de soie et d'une





redingote. La plupart ne se contentent pas de cultiver un seul instrument, et l'on voit des clarinettes de première force sur le violon.

Les musiciens de l'ancienne armée n'étaient que des croque-notes, comparative-ment aux nôtres. Nous possédons des chefs de musique qui arrangent habilement en marches les airs des opéras nouveaux, et sont même des compositeurs habiles. Un gymnase musical a été créé, où, sous la direction de M. Carafa, des soldats, choisis à cause de leurs talents spéciaux, apprennent assez de musique vocale et instrumentale pour devenir des Meyerbeer, s'ils en ont l'étoffe.

La partie de l'armée que nous venons d'étudier en détail a des mœurs différentes de celles de la masse. Prenons maintenant une recrue par la main, entrons avec elle à la caserne, assistons à sa transformation morale et physique.

### CONSCRITS ET TROUBADOURS.

Lorsqu'en 1814, une recrue arrivait au corps, elle tombait au milieu de *durs-à-cuire*, qui, transplantés de contrée en contrée, avaient rompu tout pacte avec l'impunité de la vie bourgeoise. Avant qu'elle atteignit leur degré d'héroïsme, de callosité, de détachement des choses terrestres; avant qu'elle n'eût plus d'autre famille que le régiment, elle devait passer par de rudes épreuves. On la bernait, on la provoquait, on ne lui épargnait ni les leçons, qu'elle écoutait humblement, ni les coups de sabre, qu'elle rendait sans usure, et il lui fallait *mentem sanam in corpore sano* pour résister à l'initiation.



O.P.

Les gens entre lesquels la recrue contemporaine vient prendre place sont cantonnés sur le sol de la patrie, perdent à peine de vue leur clocher; correspondent avec leur famille toutes les fois que l'exigent leur amour filial et l'état de leur bourse, et sont en communication permanente avec des bourgeois. Le *pied bleu*, comme on l'appelle, n'est donc pas trop dépaysé; il ne prête pas longtemps à rire par sa gaucherie, son embarras et la grotesque façon dont il plante son bonnet de police en arrière, le gland perpendiculaire à la racine du nez. Effarouché d'abord par l'aspect plus que sévère du vieux *grognaard* qui commande la manœuvre, il finit par reconnaître





TYPES D'INFANTERIE



que cette rude écorce cache un naturel franc, généreux et bienveillant. Il voit dans l'usage universel du tutoiement une marque de fraternité plutôt que de dédain. Ses camarades l'accueillent avec bienveillance, et profitent seulement de son sommeil pour mettre en pratique d'anciennes *charges* toujours nouvelles. Ainsi, harassé des fatigues de l'instruction, le *piet bleu* dort paisiblement. Soudain il se sent tiraillé par le pied; il s'étend, entr'ouvre les yeux, les referme, éprouve de nouvelles secousses, se débat, est en proie à d'affreux cauchemars, et se réveille, à sa grande surprise, les jambes pendantes sur le carreau. Pour amener ce résultat, on lui a noué autour de l'orteil une ficelle dont l'autre extrémité a été attachée au lit de la rangée parallèle. Un voisin perfide, prenant en main le ballant de la corde, a opéré une traction qui semblait venir d'en face. Cette plaisanterie s'appelle *le moine*, nom enfantin de la toupie, qui obéit à la ficelle comme la recrue en cette circonstance.

D'autres fois, quand le guerrier néophyte sommeille sur les planches d'un corps de garde, on lui graisse la superficie de son soulier avec du suif, sur lequel on applique un large morceau d'amadou allumé. Le suif fondu traverse le cuir, et la victime réveillée en sursaut, gambade avec la gracieuse pétulance d'un Calabrais mordu par une tarentule.

Quelques mois encore, et le conscrit, par sa tenue, démentira les inventions pseudo-comiques des rimeurs de chansonnettes, habitués à le ridiculiser sous les qualifications de *Jean-Jean* et de *piou-piou*. En entrant au service, il appréhendait la guerre; il s'ennuiera de ce qu'on ne la fait pas, et, s'animant au récit des campagnes, brûlera d'échanger son inaction contre les glorieux dangers qu'il ignore.

La recrue trouve dans le *troubadour* un complaisant instituteur qui lui arrange son fourniment et le met au fait du service, sans espérer d'autre récompense qu'une *goutte* qu'il n'exige jamais. Le *troubadour* a deux ou trois chevrons, indiquant au moins quinze années<sup>1</sup> de service. Il s'est accoutumé dès longtemps à faire faction à la pluie ou au soleil. Il se distingue par la longueur de ses moustas-



<sup>1</sup> Le premier chevron se porte au bout de sept ans de service; le second quatre ans après, et le troisième au bout de quatre autres années. On peut avoir plus de quinze ans de service, mais on ne porte que trois chevrons, et l'on ne reçoit de haute paye que pour ce nombre.



ches grises, et sa propreté exemplaire, quoiqu'il enfonce au hasard son bonnet de police, sans examiner si, conformément à l'ordonnance, le gland vient tomber au-dessus de l'œil droit. Il possède à fond toutes les rubriques du métier, toutes les légendes des chambrées, toutes les chansons militaires; il a la science du bien et du mal, et sait l'art de se divertir, sans jamais dépasser les colonnes d'Hercule de la punition; de mœurs douces, de caractère résigné, d'instinct casanier, il mourra sous les armes ou aux Invalides. Il est acclimaté, il a élu domicile dans les casernes, toujours mécontent, mais de plus en plus attaché à ses pénates d'adoption à mesure que ses cheveux grisonnent.



Et cependant, sans la diversion périlleuse, mais brillante, des combats, que la vie du soldat est insipide! quelle régularité monotone! quels travaux pénibles sans compensation!

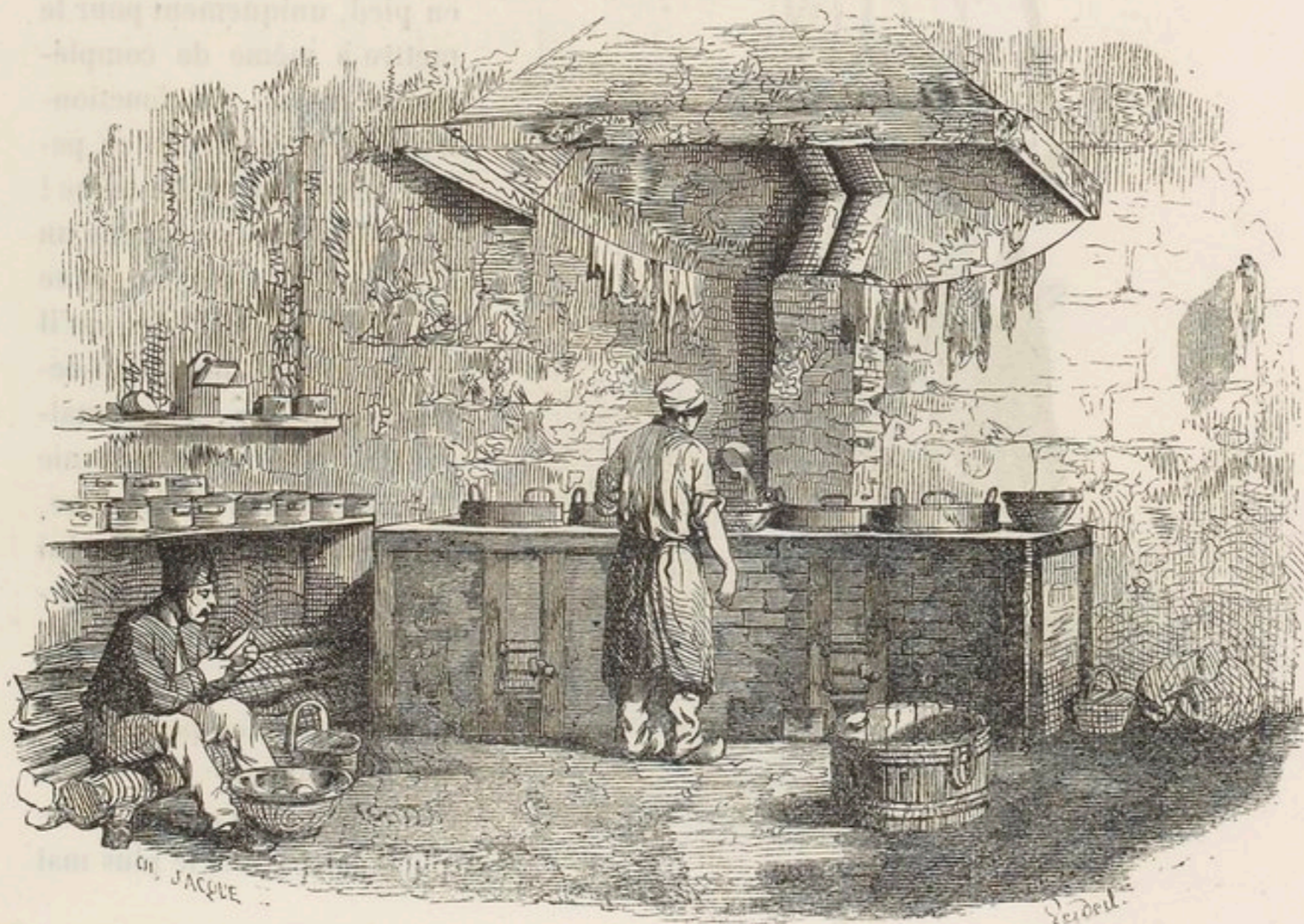


JOURNÉE DU SOLDAT, TOILETTE, NOURRITURE, CUISINIER EN  
 PIED, RÉCLAMEUR, APPEL DE ONZE HEURES, BRELOQUE,  
 GARDE DE POLICE, SOLDATS HORS DE LA CASERNE,  
 INTÉRIEUR DE LA CHAMBRÉE, JEU DE LA DRO-  
 GUE, TATOUAGE, ÉCOLES RÉGIMENTAIRES,  
 RETOUR A LA CASERNE, APPEL DU SOIR,  
 EXTINCTION DES FEUX, COUCHER.

A quatre heures du matin, le roulement du tambour de service ébranle la caserne. Le caporal de semaine passe dans les chambres et désoriente les paresseux en enlevant d'une main leste les draps et les couvertures. Chacun s'habille, prend une gorgée d'eau qu'il se verse dans le creux des mains, et se débarbouille de son mieux. De serviettes, point ; et il est défendu de s'essuyer avec les draps. Arrangez-vous.

Dix minutes après, nouveau roulement. Tous, vêtus de pied en cap, se précipitent dans la cour du quartier ; les pelotons et les bataillons se forment, et l'on se rend au terrain d'exercice, où l'on marche *par file à droite et par file à gauche* jusqu'à neuf heures du matin.

C'est le moment d'un déjeuner simple et frugal. Point de ces combinaisons





compliquées qu'enseigne le *Cuisinier Royal* ; point de bisques, de coulis, d'atelets, de cromesquis ; à tous les repas, à cinq heures du soir comme à neuf heures du matin, la soupe et le bœuf, et de temps à autre le *rata*, mets affectionné des paysans. Pour obtenir la soupe, « faites bouillir de l'eau, ratissez tant bien que mal des légumes, prenez un morceau de cornet ; quand l'eau bout à gros bouillons, jetez-le dans la marmite sans vous demander s'il sera trop dur ; écumez peu, laissez mijoter, et servez. »

Pour le *rata* : « Faites bouillir de l'eau, prenez des pommes de terre, du riz ou des haricots ; jetez le légume choisi dans la bassine, ajoutez trois kilogrammes de lard par cent hommes, remuez et servez. »

Vous connaissez la vieille plaisanterie militaire sur la manière de couler le beurre dans les haricots : « Prenez une carabine, mettez-vous directement au-dessus de la marmite. Attention !... joue !... feu !... et voilà ! »

Les Vatel de ces festins sont le cuisinier en pied, le cuisinier à tour de rôle et

l'aide de cuisine. Ces deux derniers sont de corvée ; mais le premier, exempt de tout service, reçoit 40 centimes par homme pour se lever chaque jour à une heure du matin et préparer les aliments de la compagnie. On nomme souvent un soldat cuisinier en pied, uniquement pour le mettre à même de compléter sa masse. Ce fonctionnaire n'est jamais qu'en petite tenue, et quelle tenue ! Il trafique des os comme un chef de bonne maison, et se réserve des *grillades* qu'il arrose de vin ou d'eau-de-vie. Son métier est rude malgré ces douceurs. L'insomnie l'accable, le feu le dessèche, les parfums de la cuisine lui ôtent l'appétit ; et il est parfois obligé de renoncer aux avantages de sa profession, parce qu'il n'en peut soutenir les fatigues.

Le soldat français est le plus mal payé et le plus mal



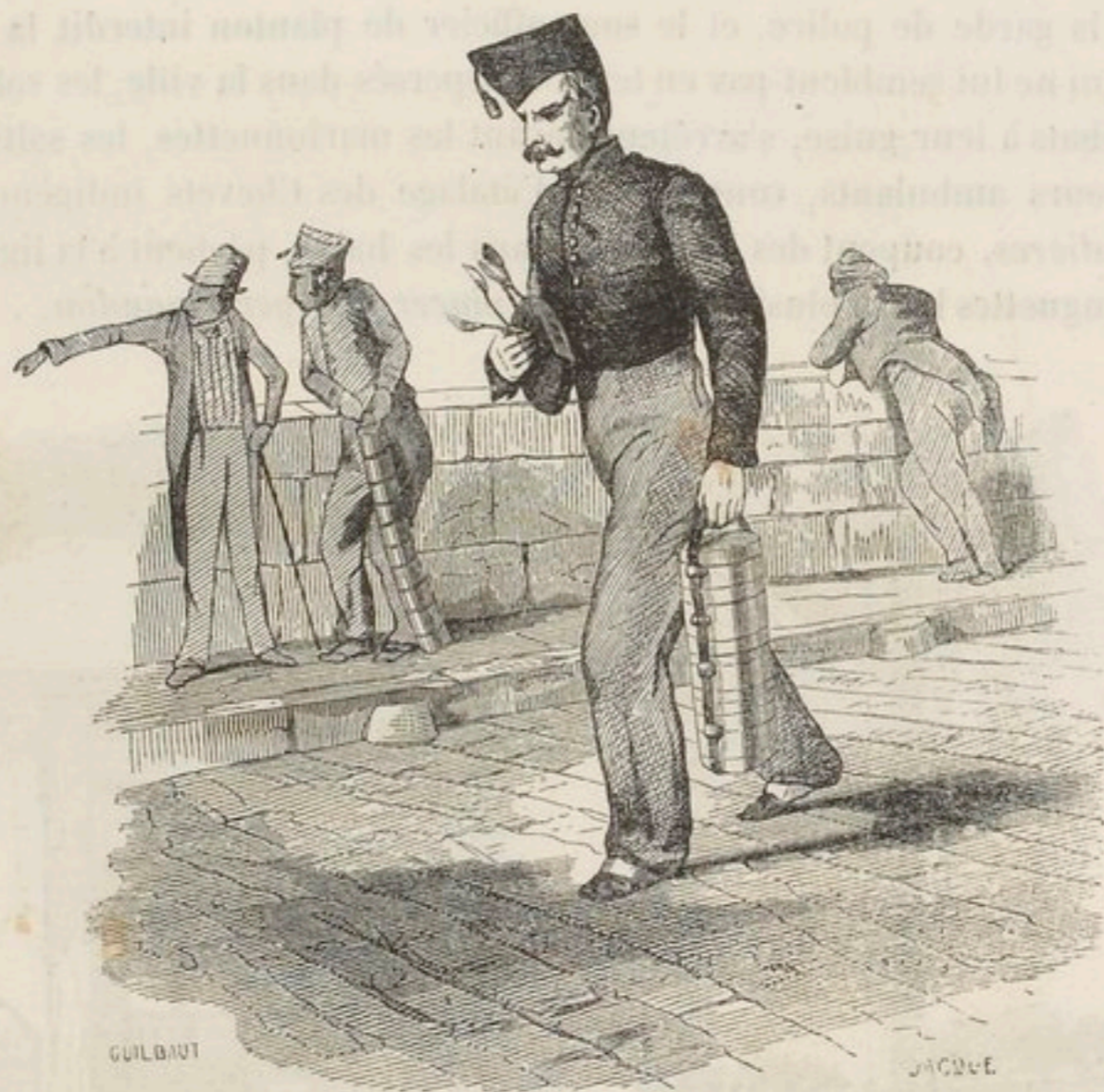


nourri de l'Europe, mais en même temps le plus jovial et le plus dispos. On ne l'excite pas, comme l'Anglais, en lui promettant de succulents roastbeefs : c'est sur son esprit qu'on agit, c'est par l'exaltation morale qu'on l'entraîne, et jamais par l'appât du bien-être physique. Les caricatures, cette moderne *sagesse des nations*, nous montrent un représentant du peuple disant à des *troupiers* presque nus : « Quoi ! vous vous plaignez, et l'Europe vous envie ! » Et les *troupiers*, aux oreilles desquels on a fait rimer *gloire et victoire*, le ventre creux et la tête en feu, prennent Maestricht en onze jours, ou montent sur la glace à l'assaut de la flotte hollandaise. Il est possible qu'à notre époque

*Ce soit par des diners qu'on gouverne les hommes ;*

mais les soldats français font exception à la règle.

Aussi, quelque chétive que soit la chère ci-dessus mentionnée, chaque compagnie déjeune gaiement, tant à la chambrée, au pied des lits, que dans les postes où les hommes de *corvée de soupe* portent les rations.



GUILBANT

JACQUE

Qu'un officier passe et crie : « Eh bien, la soupe est-elle bonne ? » une affirmation sort de toutes les bouches. Le *réclameur* seul murmure, et dit en retournant dédaigneusement son bœuf : « Voyez donc la belle portion ! » C'est le même qui demande avec acharnement à être de *corvée de vivres*, pour constater les frauduleuses manœuvres du caporal d'ordinaire.



Les rations qu'on envoie aux postes sont réparties dans des boîtes de fer-blanc rondes et plates. Le conscrit de corvée de soupe est souvent embarrassé pour trouver son chemin vers le poste désigné ; et l'hiver, ses doigts, crispés par un froid de dix degrés, laissent parfois échapper la provision qu'attendent impatiemment ses camarades.

Le repas terminé, on se prépare à paraître à l'appel de onze heures. Les *hommes de chambre* emploient le balai avec lequel on a fait la *corvée de quartier*, à nettoyer la table où le troubadour vient d'égruger son sel. Les compagnies se rangent dans la cour, le sergent-major fait l'appel, les capitaines et lieutenants de semaine passent en revue les hommes et leur communiquent l'ordre du jour. Puis le tambour bat la *breloque*, l'heureuse *breloque* qui ordonne la rupture des rangs. Permis à la majorité d'aller chercher le plaisir partout où elle espère le trouver. Des groupes nombreux, pressés de franchir la porte, défilent devant la garde de police, et le sous-officier de planton interdit la sortie aux négligents qui ne lui semblent pas en tenue. Dispersés dans la ville, les soldats prennent leurs ébats à leur guise, s'arrêtent devant les marionnettes, les saltimbanques et les chanteurs ambulants, contemplent l'étalage des Chevets indigènes, visitent leurs *particuliers*, coupent des baguettes dans les haies, pêchent à la ligne ou vont dans les guinguettes boire plusieurs litres et *pincer un léger rigaudon*.





Quelques indolents se tiennent à la chambrée, local qui n'a pourtant rien de récréatif : vaste salle meublée de deux rangs de lits en fer <sup>1</sup>, d'une cruche, de portemanteaux pour suspendre les buffleteries, de planches pour mettre les sacs, et, au milieu, d'une table où l'on dépose les pains. Les uns font leur *flanc* (sieste) au milieu des tourbillons bleuâtres que forme l'odorante fumée du *caporal*; les autres *astiquent* leur fournement ou raccommodent leurs habits. Ceux qui s'adonnent au jeu compliqué et intéressant de la *drogue* sont reconnaissables à la pyramide de chevilles en bois qui leur pincent le nez.

Le tatouage est un divertissement assez usité parmi les soldats. Pour le pratiquer, on applique sur la peau du patient un calque dont on suit les contours avec un paquet de trois aiguilles fines, imbibées d'encre de Chine. A la suite de cette cruelle opération, on a l'agrément d'avoir les bras ou la poitrine ornée de hideuses figures, cachées heureusement par l'uniforme. Si vous le soulevez, vous apercevez un mélange hiéroglyphique de noms, de sabres en croix, de portraits d'hommes et de femmes, de Christs, de saints-sacrements, de dates mystérieuses, de mille symboles religieux, érotiques ou guerriers.

« Vous avez dû bien souffrir, disais-je à un soldat qui me présentait son buste ainsi décoré.

— Ah ! monsieur, quand je me suis *fait piquer* le bras droit, j'ai manqué en mourir, et j'ai été obligé d'attendre six mois avant de me *faire piquer* le bras gauche. J'en ai pour plus de 8 francs sur le corps, mais ce n'est pas sans peine. Je connais des bourgeois bien habillés qui ne voudraient pas se *faire piquer* pour 6 francs. »

Certains soldats, dédaignant de grossiers plaisirs, se rendent aux cours des *écoles régimentaires*. Avec l'aide de l'enseignement mutuel, ils peuvent développer leurs dispositions, apprendre l'écriture, la lecture, le calcul, les éléments de la grammaire et de la géométrie, l'histoire militaire de la France, le dessin linéaire, la comptabilité militaire et la théorie. On voit des paysans incultes s'épanouir brusquement à la lumière intellectuelle, et acquérir par de rapides progrès la capacité conditionnelle de leur avancement. Le zèle des élèves répond à celui des officiers professeurs et des sous-officiers maîtres d'études. Bientôt peut-être on verra se renouveler les vieux exemples d'élévation merveilleuse ; des génies ignorés surgiront du sein de ces écoles ouvertes à tous,

Et plus d'un maréchal de France

*Partira* le sac sur le dos.

Nous avons vu les plaisirs, les occupations et les études des soldats ; assistons au retour des abeilles dans la ruche. Une heure avant l'appel, on commence à rentrer ; des rassemblements se forment dans la cour et dans les chambrées ; tout en fumant une dernière pipe ou en épuisant le suc d'une chique remâchée, chacun rend

<sup>1</sup> Depuis quelques années chaque homme a son lit. On couchait autrefois par couple.



compte de l'emploi de son temps. L'imagination des causeurs, animée par le vin, s'envole au pays des chimères. « Moi, j'ai bu du pomard ! — J'ai fait la connaissance d'une grande dame ! — Y a une bourgeoise qui m'a appelé par la fenêtre, et qui m'a invité à dîner en tête à tête. — Moi, j'ai *carotté un blaireau*<sup>1</sup>, et nous avons mangé du macaroni au gratin. — Je suis l'amant d'une jeune personne crânement jolie, mon cher ! des yeux !... longs comme le bras !... une bouche... si petite qu'on ne la voit pas. — Moi, j'ai fait un repas avec nappe et serviettes, et je me suis régala d'une fameuse matelote de homards ! » Que ne vous est-il donné de croire à vos propres assertions, ô vous qui faites assaut de craques dans vos fabuleux comptes rendus ? Vous oublieriez un moment du moins l'ennui qui vous talonne, vous vivriez joyeusement pendant quelques minutes, à cent lieues des manœuvres, du *rata*, de la salle de police et de l'appel du soir.

Mais les tambours reviennent en battant la retraite, escortés par une bande de gamins. Un quart d'heure après, le sergent-major procède à l'appel, en présence de l'officier de semaine, qui peut exiger, aux termes du règlement, que ses auditeurs se tiennent au pied de leur lit, debout et la tête découverte. Les amoureux et les épicuriens en retard produisent les excuses habituelles : « Major, j'ai rencontré un pays. — Major, mon père a passé dans la ville. » Ou, ce qui est plus rapproché de la vérité : « J'ai bu un peu d'eau-de-vie, major, et je ne sais pas pourquoi ça m'fait plus d'effet qu' d'habitude. » Une heure s'écoule, et un roulement prolongé donne le signal de l'extinction des feux. Le sergent qui commande la garde de police jette un coup d'œil sur les fenêtres, et fait souffler les chandelles qui brillent encore. Quelques conversations sont échangées, les voix s'éteignent graduellement, les permissionnaires de dix heures se couchent sans bruit, et le silence n'est plus troublé.

#### VEILLÉES, CONTES DE CHAMBRÉES.

Les soirs d'hiver, quand l'appel s'est fait de bonne heure, on a recours à des récits pour retarder ou faciliter le sommeil.

« Un conte ! un conte ! tel est le cri qui retentit dans la chambrée.

— Voyons, dit nonchalamment un beau parleur ; j' vas vous conter ça. Y en a-t-il beaucoup qui veillent ? »

Et il en constate l'état en échangeant alternativement avec eux un certain nombre de mots incohérents.

« Cric ! — Crac ! — Sabot ! — Cuiller à pot ! — Sous-pied de guêtre ! — Sergent major au prêt ! — En route ! — Pas accéléré ! — Marrche ! »

Point d'histoire sans cette formule traditionnelle, qui, répétée de temps en temps pendant le récit, tient les auditeurs en éveil.

Le narrateur commence, échelonnant le long de son discours des mots licencieux

<sup>1</sup> On appelle *blaireaux* les victimes des carottiers.



et d'effroyables jurons. On dirait qu'il a étudié à l'école des dramaturges, si les termes qu'il emploie n'étaient plus énergiques et moins civils que *Notre-Dame!* et *Par la messe!*

On suppose naturellement que les sujets des contes de chambrée sont les batailles anciennes et modernes; on s'attend à des souvenirs du camp de *la Lune*, de la conquête d'Italie, du bivouac d'Austerlitz, de la retraite de Moscou: eh bien, ils se mêlent rarement aux créations des romanciers de caserne. On choisit plus volontiers l'histoire de saint Jérôme, le martyr d'une jeune vierge injustement soupçonnée, ou les aventures extraordinaires d'un prince favori des fées. Si l'on met en scène des personnages modernes, c'est pour leur faire jouer un rôle fantastique. Dans un conte où figure le baron Larrey, il recolle adroitement la tête d'un soldat décapité par les Mameluks, et le fait porter à l'ambulance. C'était le soir: en entrant, les aides maladroits heurtent le blessé, dont la tête se détache et roule en poussant des cris de détresse. On se hâte de la recoller et de mettre le patient au lit.

Le lendemain, Larrey lui rend visite, le trouve pâle et bouleversé, et s'aperçoit bientôt que la tête est tournée sens devant derrière. Les aides, dans l'obscurité, avaient commis cette funeste erreur.

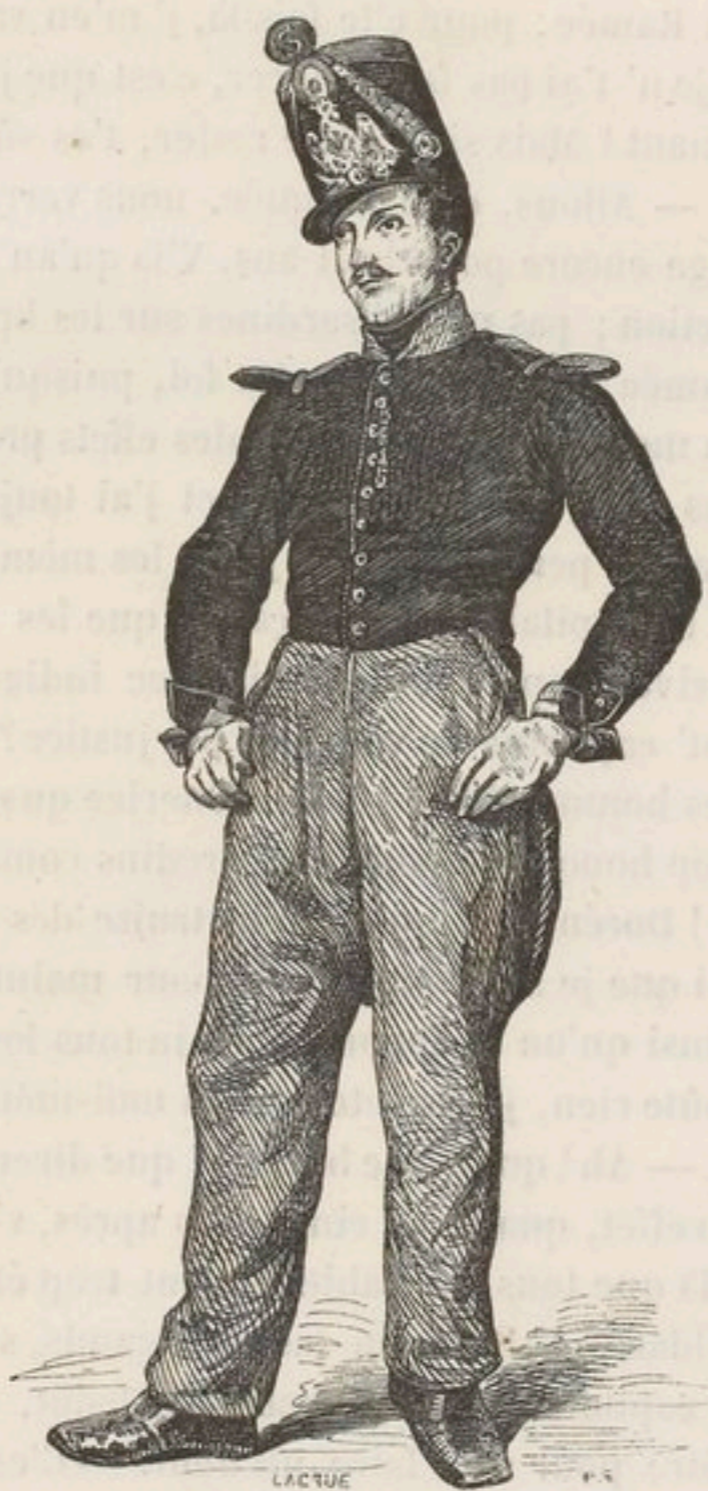
« Ça peut se réparer, dit Larrey; la peau a déjà repris; mais, si tu veux, mon camarade, je vais te recouper la tête et la placer comme elle doit être.

— Ça sera-t-il douloureux? demanda le soldat.

— C'est l'affaire d'une minute.

— Allons donc!... Oh bien, non... Au fait j' veux rester comme ça; j'aurai l'avantage de pouvoir me faire la queue soi-même. »

Le plus connu des contes de chambrée est l'*Histoire de La Ramée*; il résume merveilleusement l'esprit des soldats, et met en relief leurs idées, leurs opinions, leur caractère. *La Ramée* est un type de *troubadour* et de *réclameur*, et reproduire ses aventures telles que nous les avons souvent entendues, c'est réellement présenter à nos lecteurs le soldat *peint par lui-même*.





## HISTOIRE DE LA RAMÉE.

Il y avait une fois un vieux grouin de soldat qu'était entré au service dans l'espérance d'arriver au grade de caporal. « Vous le serez avant qu'i soit longtemps, qu'on lui dit. Comment qu' vous vous appelez? — J' m'appelle La Ramée. »

V'là qu' La Ramée fait un congé de huit ans, et on ne le nomme pas seulement un peu caporal. « Cré nom d'un!... qu' dit, on m'a enfoncé! — Tiens, que lui répond le capitaine, si tu veux te rengager, avant qu'i soit un mois tu seras caporal. — Ma foi, qu'i dit, si c'est comme ça j'veux bien. »

V'là mon vieux cornichon qui s' rengage pour huit ans; mais les huit ans s'écourent, pas le moins du monde caporal. « C'est comme ça qu'on me tient parole, que dit La Ramée; pour c'te fois-là, j' m'en vais. — Allons, que lui dit le capitaine, reste! si je n' t'ai pas fait avancer, c'est que j'ai pas pu; l'avancement est si difficile maintenant! Mais si tu veux rester, t'es sûr que le premier caporal à passer, ça sera toi.

— Allons, dit La Ramée, nous verrons si vous t'nez parole. » Et v'là qu'i s' rengage encore pour huit ans. V'là qu'au bout d' quatre ans, La Ramée faisait toujours faction; pas plus d'sardines sur les bras que de perruques à la broche. Quand La Ramée vit ça, il dit: « Ma foi, puisqu'on n' veut pas me faire passer caporal, il faut au moins qu'on m' donne des effets propres, et qu'on me nourrisse bien. V'là vingt ans que j'suis au service, et j'ai toujours le même habit! Et j' crois qu'on m' fait manger pendant quinze jours les mêmes z-haricots. J' vas réclamer. »

Le capitaine voyant ça, et que les autres de la compagnie se plaignaient aussi, arrive à l'appel, et leur dit avec indignation: « Malheureux!... depuis quand que vot' capitaine ne vous fait pas justice? Vous avez osé murmurer?... vous n'êtes pas des hommes!!... vous mériteriez que je vous fisse tous fusiller, mais c'est une mort trop honorable pour des gredins comme vous, et j' vous fais grâce pour c'te raison-là! Dorénavant qu'on m'instruise des besoins de la compagnie, et je vous montrerai que je suis toujours là pour maintenir vos droits, pour vous servir de père! Ainsi qu'on m'apporte demain tous les habits de la compagnie, et, pour que ça ne coûte rien, je les retournerai moi-même; j'ai été tailleur dans le temps.

— Ah! qué brave homme! que dirent tous les soldats; en voilà un de capitaine! » En effet, quatre ou cinq jours après, v'là qu'on rend les habits à la compagnie, mais v'là que tous les habits étaient trop étroits. « Le capitaine s'est trompé! dirent les soldats. — Eh! non tas de nigauds, s'écria La Ramée; vous ne voyez donc pas que le capitaine avait un mauvais habit, et qu'il nous a pris à chacun un morceau du nôtre pour s'en faire un neuf. — C'est vrai, répondent les soldats; c'est toi qu'es le plus ancien, tu vas réclamer. »

V'là que le colonel passe dans les chambres, et La Ramée lui conte l'affaire. « Bien, dit le chef; on te fera justice, mon vieux brave. » En effet, il rassemble tous les capitaines: « Comment, qu'il leur dit, messieurs les officiers se permettent de



tromper de pauvres soldats, malgré mes leçons et mon exemple ! Cré nom d'un... voilà une belle équipée ! Pour un rien, je rendrais mes épauettes. Et puis, pourquoi souffre-t-on que ce polisson de La Ramée viole le règlement en n'observant pas l'ordre hiérarchique ? Ne devait-il pas adresser ses réclamations à son caporal, qui les aurait transmises au sergent de semaine, qui les aurait reportées au sergent-major, qui en aurait fait part au lieutenant de semaine ? Ce dernier, pour ne pas se brouiller avec le capitaine, eût trouvé moyen d'apaiser la chose en fourrant une vingtaine d'hommes à la salle de police, et l'affaire en serait restée là. Mais v'là qu'un animal de la cinquième du premier m'interpelle comm' si ça me regardait ! C'eût été gentil si un général était venu dans les chambres à ma place ! Rien qu'avec le compte rendu d'un pareil désordre, il m'aurait reculé mon avancement de trois ans, et avancé le sien de six ; mais heureusement j'ai l'œil à tout, et je sais empêcher la dilapidation. Capitaine Bastimiachem, vous serez aux arrêts forcés pour quinze jours... »

— Cric !

— Crac !

— Est-ce qu'il y en a qui dorment ?

— Non, non !

— Cré matiu ! les capitaines ne demandaient pas leur reste. Y en avait pas un qu'avait une goutte de sang dans sa poche. Celui de la cinquième du premier n'était pas plus content qu'il ne fallait ; on aurait dit un canard de quinze sous qui va en semestre. Il arrive chez lui avec une figure qui faisait pitié. « Brigand d' La Ramée, qu'i dit en entrant à sa femme, j'aurais toujours dû me méfier de ce gueux-là ; j'ai réchauffé un serpent dans mon sein ; c'est un ambitieux qui ne sait quel moyen prendre pour monter en grade !

— Tu t'embêtes dans les feux de file, que lui dit sa femme, qu'avait plus d'tête que les autres n'en ont ordinairement ; j' m'en vas aller trouver l' colonel. »

V'là qu'elle s'attifaille avec ses belles fanfreluches, et allons donc, la v'là partie. Faut vous dire qu'elle n'avait pas plus d'trente-trois ans, et qu' c'était une beauté quoi ! Le colonel, qui ne crachait pas sur les beautés, consentit à lever les arrêts du capitaine, à condition qu'on infligerait à La Ramée une punition exemplaire, et Bastimiachem s'empressa de le fourrer en prison pour trois mois. V'là qu'est bien !

Trop échaudé pour recommencer, La Ramée ne réclama plus ; ce qui prouve bien que la discipline a été inventée pour la tranquillité des soldats. Quand il eut fini son troisième congé : « Ma foi, qu'i dit, on m'a esquiné d'injustices ; on ne m'a pas tenu compte de mes services, je suis toujours resté dans le plus simple troubadouriat, mais c'est égal ; i' n' me faut plus que six ans pour avoir ma retraite, eh bien, je m'engage. Au bout d'six ans j'aurai ma retraite, et avec ça, pour peu que j' gagne seulement trois francs par jour, j'aurai d' quoi vivre. »

V'là qu'après l'appel, le sergent-major s' met à dire : « La Ramée, fusilier à la cinquième du premier, a droit à quitter aujourd'hui le régiment, et à rentrer dans ses foyers respectives.



— Eh bien, major, que dit La Ramée, je m'engage ; v'la vingt quatre ans que je sers mon pays, et j' veux faire encore six ans pour manger du pain de la patrie. — La patrie se passera très-bien de toi, répliqua le capitaine, qu'était devant la compagnie. N'est-il pas de mon devoir de purger le régiment d'un réclameur comme toi, d'une pratique, d'une brebis galeuse ? Allons, allons, pas de plus long séjour ! qu'on lui flanque sa feuille de route, et qu'il détale ! — Comment, dit La Ramée, est-ce que... — Pas d' réponse, où j' te fais faire six mois de prison d' ville avant de t'en aller. »

La Ramée avait 58 francs de sa masse à toucher ; le fourrier lui fait de suite son compte, lui retient tant pour une vis de culasse, tant pour une goupille, tant pour une tache à sa couverture, et trouve qu'il ne lui revient que 2 centimes. On les lui remet avec une ration de pain et sa feuille de route ; le v'la parti...

— Cric !

— Crac !

« Eh bien, ce n'est pas drôle, que se disait en route La Ramée ; comment, ces gredins là me flanquent mon congé ! Enfin, n'importe ; nous d'viendrons ce que nous pourrons. »

La Ramée, qu'avait le cœur gros d'avoir quitté ses camarades, ne put pas manger de deux jours. Le troisième jour, il mangea la moitié de sa ration de pain, et tout en déjeunant, il découvrit par ses calculs qu'on l'avait carrotté d'une ration de pain et de plusieurs centimes.

« Ça n' peut pas se passer comme ça, qu'i' s' dit ; je n' suis qu'à vingt-six lieues et demie de la caserne ; j' vas aller réclamer. »

Comme il remettait le reste de son pain dans son sac, un homme passe, et lui demande la charité pour l'amour de Dieu. « Ma foi, dit La Ramée, je n'ai que 2 centimes sur moi ; mais, si vous avez faim, prenez mon pain, j'en gagnerai d'autre à la ville voisine. Que je m' mette à travailler un peu plus tôt ou un peu plus tard, qu'importe ? Je suis encore solide, et disposé à m'établir partout où je trouverai de l'ouvrage. Je n'ai plus ni pays, ni famille : j'ai presque oublié le nom de mon village. Ma mère, la pauvre vieille ! est morte. Avant d'entrer au service, j'étais tendrement aimé d'une payse, mais elle a maintenant soixante-quinze ans et quatorze enfants. J'avais encore un ami fidèle, qui a jugé à propos de faire un voyage d'agrément en Belgique, en m'emportant mon héritage. Malgré tout ça, je compte que la Providence protégera La Ramée, ex-fusilier à la cinquième du... »

— Arrête, s'écria le mendiant. Je te connais depuis longtemps ; j'ai su que tu étais victime des injustices de tes chefs ; j'apprécie ton bon cœur, et, pour te récompenser, je te fais le don de faire entrer dans ton sac tout ce qui te viendra à l'idée. Tu pourrais croire que je blague, mais, tel que tu m' vois, je suis saint Matthieu. »

La Ramée voulait se jeter aux pieds de son bienfaiteur ; mais celui-ci lui dit fièrement : « Un militaire ne doit jamais se mettre à genoux. » Et à l'instant il disparut dans un nuage avec un très-grand fracas...

— Cric !



— Crac!...

— Ah! ma foi, je n' conte plus; il y en a des masses qui dorment.

— Bah! bah! y en a pas plus de trois ou quatre; va donc! va donc!

La Ramée se remit en route, mais à peine eut-il fait dix-neuf lieues de plus qu'il rencontra un autre individu qui lui dit : « Monsieur, vous n'avez pas l'air d'un millionnaire; voulez-vous accepter une bonne place? Vous ne me refuserez pas sans doute, quand vous saurez que je vous suis adressé par saint Matthieu, qui est enchanté de vos procédés, et désire vous être utile. — Je suis à vous, que dit La Ramée. — Venez donc, » reprit l'inconnu.

Ils entrèrent dans un bois et s'introduisirent dans une longue galerie souterraine et invisible, au bout de laquelle il y avait un tas de chaudières. « Votre emploi, dit l'inconnu, sera d'entretenir le feu sous ces chaudières, mais sans jamais regarder dedans, songez-y bien. Je vous donnerai 25 francs par jour; et dans quelques années vous pourrez vous retirer avec un joli bénéfice. »

La Ramée accepta, et l'étranger le laissa seul. Au bout de quelques jours, l'ex-fusilier, s'embêtant à mort, ne put résister au désir de lever les couvercles des chaudières. Qu'y vit-il! une foule d'individus qui se mirent à crier ensemble : « Ah! mon cher La Ramée! ah! mon pauvre La Ramée! je t'en supplie, tire-moi d'ici! ah! mon adorable, mon délicieux La Ramée! — N' parlez pas tous à la fois, qu'i dit; pourquoi diable êtes-vous là? — J' vas t' conter ça, que dit un beau parleur, moi qui t'aimais tant, moi qui ai toujours été pour toi le plus tendre des sergents-majors. Le lendemain de ton départ, un gremlin d' choléra nous a esquinés, moi, le capitaine, sa femme, le fourrier, le colonel et le caporal d'ordinaire; le diable nous a empoignés tous parfaitement bien, attendu qu'il a été longtemps gendarme, et il nous a amenés ici, où tu es chargé de nous faire rôtir. Sensible La Ramée, délivre-nous! »

La Ramée avait si bon cœur qu'il allait se décider à rendre la liberté aux damnés, quand il vit venir son bourgeois. Vite, il replaça tous les couvercles, et courut chercher du bois pour alimenter le feu; mais le diable avait vu le manège, et lui lançait déjà des regards terribles.

« Tenez, dit La Ramée, en mettant son sac sur son dos, je vois bien que je ne vous conviens pas. Ainsi, j'aime autant vous quitter. — Me quitter! s'écria le diable; c'est-à-dire que tu vas rejoindre dans la chaudière ton sergent-major et tes autres chefs. — Saint Matthieu, viens à mon aide, que dit La Ramée; je forme le vœu d'avoir le diable dans mon sac. » Et à l'instant le diable y fut. La Ramée ouvrit toutes les portes, et il sortit ce jour-là de l'enfer tous ceux qui avaient obtenu des grades depuis la création du monde, fourriers, gros majors, adjudants et autres. « Heureusement, que s' disait le diable dans l' sac, qu'i' n'en manquera jamais pour les remplacer! » Mais v'là que La Ramée, rencontrant quatre maréchaux ferrants, met son sac sur l'enclume, et leur dit : « Prenez vos marteaux, camarades, et battez-moi mon sac de toutes vos forces et aussi longtemps que vous pourrez. » Pan! pan! pan! les maréchaux battent le sac pendant deux heures, et le rendent à La Ramée, en lui disant : « Cré nom! c'est dur comme le diable. — Je l' crois bien, »



que dit La Ramée ; et, ouvrant le sac, il leur fit voir le diable, qui décampa sans demander son reste.

La Ramée se servit très-avantageusement du don de saint Matthieu. Voyait-il des napoléons, un bon pâté, une brioche, une paire de bottes ou un château ; vlan ! il souhaitait, et l'affaire était dans l' sac. Il s' procura tous les plaisirs de la vie, tels que des femmes de tous les grades, de la gomme élastique, du vin d' Bordeaux, des aiguilles anglaises et des gibelottes de lapin. Mais enfin il mourut, et se mit en route pour le paradis. Arrivé à la porte, à cent lieues au-dessus du soleil levant, il voit saint Pierre en train de balayer. « N'est-ce pas ici que demeure saint Matthieu ? — Si fait ; qu'est-ce que tu lui veux ? — Je veux lui parler. — Ton nom ? — La Ramée. — Ah ! mon ami, faut t' passer d' entrer pour aujourd'hui ; franchement, tu l' es conduit sur terre comme un pas grand' chose. — Y a donc pas moyen d' s' arranger ? — Impossible. — Une goutte n' est pas de refus. — J' suis sourd. — Au moins, tu m' laisseras bien reposer un p' tit instant sur mon sac. »

La Ramée ôta son sac, le lança dans le paradis, dont la porte se trouvait entrebâillée, et forma le désir d' être dedans. Saint Pierre courut après lui pour le faire sortir, mais le bon Dieu, qui se trouvait là, prononça ces paroles remarquables : « Qu' on le laisse en paradis, puisqu' il y est entré. »

Malgré son allure fantastique, ce conte est un tableau de mœurs exact, et c' est à ce titre que nous l' avons sténographié, après l' avoir patiemment écouté à plusieurs reprises et de diverses bouches. Nous avons distillé la quintessence des meilleures versions, et cherché à reproduire fidèlement le langage des narrateurs. *Cric !* cher lecteur ! faites-nous entendre un *crac* indicateur de votre attention. *Cric !... cric !... cric !...* Lecteur, seriez-vous endormi ?

LE SAMEDI. REVUE DE LINGE ET CHAUSSURE. INSPECTION  
GÉNÉRALE. CHANGEMENT DE GARNISON. TROUPES  
EN ROUTE. GRAND' HALTE. LOGEMENT  
CHEZ L' HABITANT.

Tous les jours s' écoulent à peu près semblables à celui que nous avons décrit. La veille d' une revue de linge et chaussure amène un surcroît de travaux. On se prépare à cet examen en blanchissant les buffleteries et nettoyant les gibernes. En avant le *tripoli*... deux onces de *racine de patience*... de l' *huile d' avant-bras*... Ces interminables opérations ont inspiré aux cavaliers une interminable chanson :

C' est aujourd' hui samedi.

Pansage de saint Denis,

Astiquage et tripoli,

Revue des effets sur les lits.



Pour cette revue, chaque compagnie se partage en deux sections, l'une inspectée par le lieutenant, l'autre par le sous-lieutenant, qui vérifient scrupuleusement l'état des effets de linge et chaussure, étalés au pied des lits avec autant de symétrie que dans la montre d'un magasin.

Une fois par an, vers l'automne, l'inspection générale varie peu agréablement la monotonie de l'existence militaire. Le général inspecteur, désigné par une circulaire du ministre de la guerre, arrive, et pendant huit à vingt jours est l'autocrate du régiment. Il interroge officiers et soldats sur leur instruction respective, il examine meubles et immeubles, hommes et choses, fait brusquement succéder les revues d'ensemble aux revues de détail, ordonne d'exhiber le contenu des sacs, puis de les endosser de nouveau pour la manœuvre. C'est sans doute afin d'indemniser les troupes de ce tracas, qu'on accorde à cette époque les congés de semestre et les congés illimités, en vertu desquels le militaire renaît à la vie commune :

*Tandem liber equus, campoque petitus aperto.*

Le changement de garnison est encore une distraction désirée. A peine a-t-on mis le pied dans une ville, qu'on brûle d'en être sorti. « Quand donc changerons-nous ? » demande-t-on ; et des plaisants, exploitant l'inconstance commune au profit de leur humeur joviale, s'amuse à semer de faux bruits : « Savez-vous la nouvelle ? Nous allons à Douai. — Bah ! — C'est positif... J'ai entendu le capitaine dire au lieutenant que le général avait dit au colonel qu'on lui avait dit que nous allions être envoyés à Arras. — Tiens !... » Le lendemain on désigne une autre localité, et en quelques jours on a ainsi parcouru toute la France sur les ailes de l'imagination.





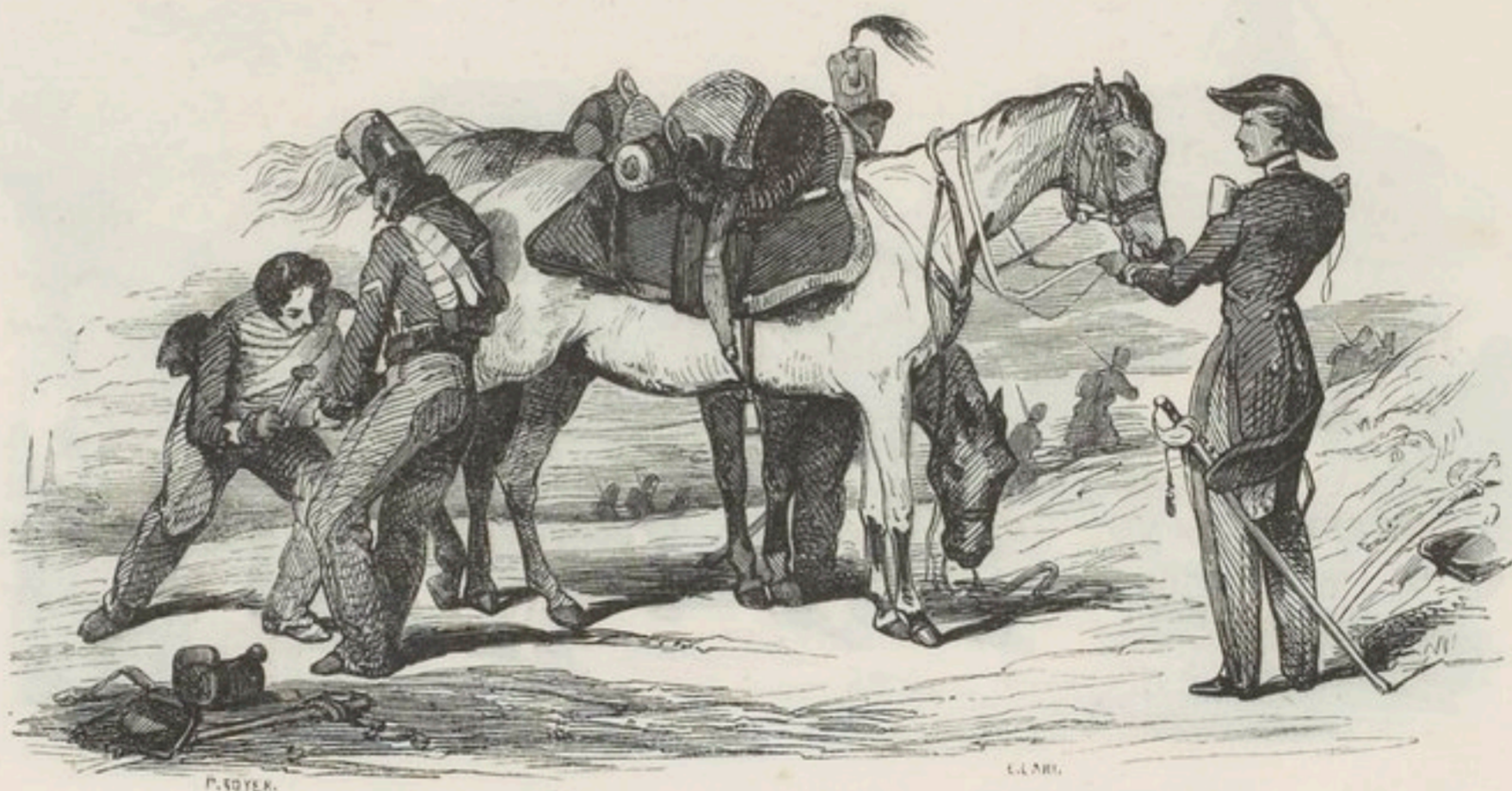
Enfin l'ordre de départ est donné. Les Ariennes délaissées s'apprêtent à mettre en action les *Regrets* et *Souvenirs* de M. Dubuffe. Les réclamations des créanciers qui n'ont pas eu la précaution de régler la veille se confondent avec le bruit des roulements, et les malheureux apprennent à leurs dépens comment on peut *payer ses dettes au son du tambour*. Ils suivent quelque temps, en marquant le pas, le corps qui s'éloigne, et rentrent en se promettant de se venger sur celui qui va venir. On s'achemine vers l'étape lointaine ; le gros de la troupe s'avance pédestrement, les faibles et les malades suivent sur des charrettes. Les plaisirs qu'on laisse derrière soi, ceux que promet l'avenir, les amours brusquement interrompus, font le sujet des entretiens. On chante des chansons dont la reproduction est interdite par les lois qui punissent les attentats à la pudeur. S'il reste dans le bataillon quelque vieux *grognard*, ex-beau chanteur de la Grande Armée, il redresse la tête, et débite en se dandinant des refrains militaires, comme l'*Entrée des Français à Berlin*, anecdote historique en cinquante-sept couplets :

Roi de Prusse, êtes-vous endormi ?  
Voilà minuit qu'il sonne ;  
Ce sont les Français qui entrent dans Berlin ;  
Pour vous jouer le réveille-matin.

LE ROI DE PRUSSE (*se mettant sur son séant*) :

Ah ! que me dites-vous là !  
Votre discours m'étonne ;  
Si les Français sont dans mes états,  
J'ai perdu ma couronne.

La grand'halte met trêve aux chants, aux causeries, aux vœux, aux regrets, aux châteaux en Espagne. On s'arrête : les uns déjeunent avec des reliefs du repas de la veille ; les autres, dont la bourse est mieux garnie que le havre-sac, mettent en réquisition les talents suspects des Mignots villageois.





Les officiers de l'état-major font panser et ferrer leurs chevaux ; puis on continue la route, en faisant ample consommation de *charges* et de tabac à fumer. La pipe et les bons mots aident à oublier la pluie ou le soleil, et abrègent la distance qui sépare les voyageurs de l'étape. Comme l'élégant prêt à paraître dans un salon, les soldats, avant d'entrer en ville, font halte pour reviser leur toilette, rajuster leurs buffleteries, rétablir l'ensemble dans leurs mouvements et la sévérité dans leur tenue. Ils paraissent, musique en tête, tambours battants, et les citoyens, tout en admirant le bon ordre de la procession guerrière, songent avec ennui aux billets de logement qu'on va leur présenter.

Le logement des militaires marchant en corps, ou isolément avec feuille de route, est une charge pesante pour les habitants des villes. Aussi, quand les malencontreux locataires ne consentent pas à accepter une indemnité pécuniaire et à coucher à l'auberge, les bourgeois se contentent, aux termes de la loi, de leur *prêter les ustensiles de cuisine*, de leur *donner place au feu et à la chandelle*, et de les reléguer dans une mansarde. Mais chez les paysans, plus voisins du soldat par leur éducation, chez les simples agriculteurs d'entre lesquels sort la majorité de l'armée, les militaires voyageurs trouvent une hospitalité digne de Ruy Gomez de Sylva. Au lieu d'écorner leur ration de pain et leur prêt, ils s'asseyent à la table de la famille, sont copieusement régalez de cidre et de soupe au lard, et regrettés, quand ils s'éloignent, comme des amis de la maison.

#### PUNITIONS.

Dans le cours de cette vie militaire, dont presque tous les actes sont déterminés par des règlements, sous l'empire de lois sévères et de chefs absolus, il n'est guère de soldat qui échappe à la consigne, à la salle de police, à la prison et même au cachot.

Le droit de punir appartient aux chefs proportionnellement à leur grade. Le caporal peut infliger quatre jours de consigne et deux jours de salle de police, et la puissance pénale va toujours s'élargissant, jusqu'au faite de la hiérarchie militaire. Les colonels et lieutenants-colonels ont la faculté de condamner un homme à quinze jours de prison, quatre jours de cachot, un mois de salle de police, un mois de consigne.

Celui qui accumule les châtimens sur sa tête reçoit de ses camarades le titre de *pratique*. Ce n'est ni un mauvais soldat, ni un *sale soldat* ; il a d'ordinaire en partage l'intelligence et l'intrépidité. Il se costume proprement, n'est jamais *mal ficelé*, se drape dans l'uniforme, frise ses moustaches, pose sur le coin droit de l'œil droit son bonnet de police, en casse la corne, allonge la corde du gland. Son allure est gracieuse et hardie ; il boit avec élégance, *le coude à la hauteur du poignet*. Pourquoi donc mettre au nombre des brebis galeuses ce séduisant cavalier, ce courageux partisan ? c'est que la *pratique*, turbulente, amie des plaisirs et de la *bamboche*,



manque aux appels, brave les chefs, grève sa masse, vend clandestinement ses effets, et passe la moitié de sa vie en prison par amour de l'indépendance.

Les remplaçants, plus incorrigibles encore que les pratiques, apportent dans les régiments l'esprit d'insubordination; mais comment se délivrer de ces êtres vénaux? proscriera-t-on le remplacement comme contraire à l'égalité, au risque d'enlever aux sciences, aux arts, au barreau, aux administrations, des jeunes gens capables et instruits? Doit-on déterminer, comme les cas d'exemption, ceux où l'on sera admis à se faire remplacer? Faut-il que l'État, se substituant à d'avidés spéculateurs, désigne lui-même les remplaçants? En attendant la solution de ces questions, soyez sûrs que, parmi les consignés occupés à *passer la jambe à Thomas* (vider les baquets d'urine), vous trouverez toujours plusieurs remplaçants.



Avant la récente adoption des guêtres en cuir, l'étranger qui pénétrait dans une caserne sous la protection indispensable d'un officier, l'auteur de cet article, par exemple, s'étonnait de voir des soldats chaussés d'une guêtre blanche et d'une guêtre noire. Ce travestissement ridicule annonçait qu'ils étaient consignés, membres du *peloton de punition*, astreints à toutes les corvées et aux ordres du sergent de garde de police, qui en pouvait faire l'appel à toute heure. La consigne est restée en vigueur, mais le signe ignominieux en a été justement supprimé.

La salle de police est une vaste chambre, garnie de lits de camp, avec sommiers, couvertures et traversins. Les murailles, jadis surchargées d'inscriptions, sont depuis peu proprement entretenues. Il est expressément défendu aux hôtes de ces lieux d'y jouer et d'y fumer, ce qui ne les empêche nullement d'y faire l'un et l'autre. Autrement, comment tromper l'ennui? on n'aurait contre lui d'autre ressource que celle de médire des chefs, mais on se lasse à la longue de répéter les mêmes accusations, les mêmes diatribes, les mêmes injures. Il est vrai que, pour distraire les punis, un vieux sergent, désigné par le colonel, les tire de leur gîte deux fois par



jour, et leur fait faire l'exercice; parfois il les mène rudement, les chicane sur la rectitude de leurs mouvements, et prolonge les ports d'armes; mais, le plus souvent, non moins ennuyé que ses victimes, il les commande avec mansuétude, excuse leur mollesse à lever les bras, et se hâte de les congédier.



Le plus ancien en date à la salle de police prend le titre de président. Il a sur le lit de camp la meilleure place, la plus éloignée de la porte, des vents coulis, et du *gouenot* ou *thomas*. Les autres places sont distribuées suivant l'ordre chronologique d'entrée, de sorte que la pire échoit toujours au dernier arrivant.

Le président est traité par ses compagnons avec un respect ironique. En échange des honneurs attachés à sa place, il est tenu de leur fournir les objets de première nécessité, comme l'eau-de-vie, le tabac, les allumettes, les chandelles, dont la lueur, soigneusement dérobée aux yeux de l'adjudant, éclaire les parties de cartes nocturnes. Pour subvenir aux frais de ces denrées, qu'introduisent à la salle de police les hommes de *corvée de soupe*, le président recueille les contributions volontaires de l'intérieur, ou celles qu'envoient du dehors de généreux camarades; mais sa plus belle prérogative est de juger ceux qui paraissent pour la première fois à la salle de police. La porte s'ouvre; un nouveau venu s'avance, le président le salue cérémonieusement, et, mettant de côté le tutoiement habituel: « Depuis quand êtes-vous au service? — Depuis six mois. — Êtes-vous déjà venu ici? — Jamais. — Alors vous allez passer au conseil de guerre. »

Le novice a entendu parler de cette solennelle assemblée, mais les paroles du président ne laissent pas que de l'inquiéter; car il aperçoit parmi les assistants plusieurs *pratiques* qu'il sait disposées à se divertir à ses dépens, et à lui jouer sans scrupule tous les tours imaginables.

Le président s'installe au milieu du lit de camp transformé en lit de justice,



nomme un rapporteur, un exécuter des hautes œuvres, et deux gendarmes, entre lesquels l'accusé s'assied sur le sol ; la séance est ouverte.

LE PRÉSIDENT. — Accusé, levez-vous. Vos nom et prénoms?... Répondez et n'ayez pas l'air de rire, s'il vous plaît. Pourquoi vous a-t-on mis à la salle de police?

L'ACCUSÉ. — Pour moins que rien, mon doux juge ; pour avoir manqué à une corvée de balai. (*Frémissement d'horreur dans toute l'assemblée.*)

LE PRÉSIDENT. — Et vous appelez ça moins que rien ! N'est-ce pas le comble de l'égoïsme ? ne savez-vous pas qu'en vous exemptant d'une corvée vous laissez tout le mal à vos camarades ? Votre conduite est impardonnable.

L'ACCUSÉ. — Mais, mon président...

LE PRÉSIDENT. — Silence ! vous manquez de respect au conseil. Appelez les témoins.

Un témoin se présente et prête serment.

LE PRÉSIDENT. — Connaissez-vous l'accusé ?

LE TÉMOIN. — Oui, il est de ma compagnie.

LE PRÉSIDENT. — Quels sont ses antécédents, ses rapports avec ses camarades ?

LE TÉMOIN. — Président, c'est un ours qui ne paye jamais à boire aux amis.

L'ACCUSÉ (*avec indignation*). — Par exemple, peut-on mentir comme ça ?

LE PRÉSIDENT (*d'un ton sévère*). — Taisez-vous, vous aggravez votre position en manquant de respect au conseil. Témoin, persistez-vous dans votre déclaration ?

LE TÉMOIN. — Oui, président ; je crois que l'accusé n'est pas un *bon zigue*, et même je m' méfie qu'il flâne auprès des officiers.

LE PRÉSIDENT. — Savez-vous s'il a des moyens pécuniaires ? (*Mouvement de curiosité marqué.*)

LE TÉMOIN. — Je crois qu'il a un père qui se lâche de temps en temps, et qui doit être propriétaire de n'importe quoi ; à ma connaissance, l'accusé a reçu plusieurs lettres *chargées*. (*Murmures d'approbation.*)

LE PRÉSIDENT. — C'est bien ; allez vous asseoir.

Les dépositions et la défense entendues, la parole est au rapporteur, qui, faisant ressortir l'énormité du cas, conclut à quelque peine effroyable. Les assesseurs se réunissent autour du président, et l'accusé, qui s'est retiré dans un coin pendant la délibération, est condamné, soit à *passer à la savate*, soit à rester cinq minutes la tête en bas dans le *goguenot*, et toujours à payer une quantité d'eau-de-vie proportionnée à ses ressources. Le président lui fait part de l'arrêt, et lui demande s'il a des observations à présenter sur l'application de la peine. On lui propose de la racheter : « Un homme comme vous ne voudrait pas subir une pareille sentence ; y a moyen de s'entendre... Une bouteille de plus, hein ? ça vous va-t-il ? » Si le condamné se soumet sans murmure, il est comblé de félicitations ; mais il ne saurait résister sans s'exposer à être berné dans une couverture, aussi impitoyablement que le fut Sancho par les mégissiers de Ségovie.

Les punis militaires ont, comme tous les prévenus, la manie d'être victimes de la plus odieuse injustice. Qu'un officier supérieur entre à la salle de police, les délinquants qu'il interroge lui répondent par des protestations d'innocence. « Moi, mon



colonel, j'ai été coffré sur un soupçon ; on m'a soupçonné d'avoir découché, et me voilà. » Les plus coupables en action sont les plus innocents en paroles, mais moins par hypocrisie que par une illusion de l'amour-propre.

Il n'y a qu'un pas de la salle de police à la prison. L'emprisonnement, dont la durée ne peut excéder quinze jours, est plus ou moins rigoureux, selon qu'on le subit à la prison du corps ou à la prison de ville. Quelle honte, en effet, de traverser les rues sous bonne escorte, exposé en spectacle à la multitude ! Le soldat, dans une position, envisage moins les souffrances physiques que l'idée de déshonneur qu'on y attache ; le cachot, variété de la prison, est regardé comme un séjour bien plus redoutable. On y est dispensé de corvées et de service, on n'y dort pas moins à l'aise jusqu'à la salle de police, mais c'est le cachot.

Lorsqu'un soldat a lassé la patience des chefs, lorsque le nombre de ses punitions forme, sur le *livre rouge*, un effrayant total, le colonel du régiment, sur le rapport du capitaine et l'avis du chef de bataillon, convoque un conseil de discipline, présidé par un chef de bataillon, et composé de trois des plus anciens capitaines et de trois des plus anciens lieutenants, pris hors du bataillon auquel appartient le militaire inculpé. Le lieutenant général prononce en dernier ressort, et, s'il juge tous les moyens de répression épuisés, fait diriger le soldat sur une compagnie de discipline, que le ministre a désignée. Les huit compagnies de fusiliers et les quatre de pionniers de discipline réunissent donc le rebut de l'armée, confié à la direction d'officiers capables et sévères. Mais cette même effervescence, qui ne peut s'accommoder aux règles calmes et froides de la discipline, est souvent formidable aux ennemis. L'amour du bruit, du tumulte, des rixes, est devenu du courage en présence des Arabes, et plusieurs fois les proscrits se sont réhabilités par la victoire.

L'inconduite amène devant le conseil de discipline ; le crime, devant le conseil de guerre. Avant de subir une peine infamante, le condamné cesse de faire partie de l'armée. Vous l'avez vue, cette lugubre cérémonie qui attristait à Paris les habitants de la place Vendôme, et n'a plus lieu sur un emplacement déterminé. Le tambour bat, des détachements se rangent en bataille ; d'une voiture grillée, prison ambulante, sortent des hommes affublés de casaques grises, traînant un boulet aux pieds. On les conduit au milieu du carré formé par les troupes, et, dès que leur dégradation militaire est prononcée, ils sont promenés entre les rangs, le front pâle et la tête baissée. C'est là le commencement d'une expiation qui finit à Belle-Ile-en-Mer ou au fort de Mers-el-Kebir.

Spectacle plus douloureux encore ! le condamné à mort marche au milieu d'un peloton de douze vieux soldats, dont l'abattement prouve qu'ils répugnent au métier de bourreaux. Des bataillons du même corps, sans armes, suivent pour assister à ce terrible exemple. Le condamné s'avance d'un pas ferme, fumant son *brûle-gueule* avec une apparente tranquillité. Quelles pensées l'agitent ? est-il torturé par les remords, attendri par le repentir, épouvanté de ce qui l'attend de l'autre côté du tombeau ? Non ; une seule idée le préoccupe : il songe à tomber avec courage ; il a peur, non de la mort, mais du mépris de ses camarades ; c'est assez d'être odieux par son crime, il tâche de ne pas être vil par sa lâcheté. Le voici à la place fatale : il met



un genou en terre, il refuse le bandeau qu'on lui présente, il use du dernier privilège de commander lui-même le feu. Une détonation retentit ; quatre hommes ont visé à la tête, quatre au ventre, quatre à la poitrine : le condamné tombe ; et si quelque étincelle de vie lui reste encore, un des soldats prend un des fusils qu'on a chargés d'avance, et, d'un coup à bout portant dans la tempe, achève le moribond ensanglanté. Ah ! puisque la peine de mort n'est pas encore rayée de nos codes, pourquoi, du moins, n'épargne-t-on pas à nos soldats un pénible fratricide ? d'où vient qu'on ne livre pas les condamnés militaires aux bourreaux de profession ? C'est que des prestiges d'honneur environnent le soldat jusque dans l'ignominie, et qu'on a voulu que son supplice ressemblât à la mort sur le champ de bataille.

## CANTINES.

Passons à de moins sombres tableaux ; entrons dans les cantines, où, sur des bancs de bois, se succèdent sans cesse des couples qui trinquent fraternellement. Suivant un axiome des casernes, *un soldat français ne doit pas faire suisse, ne boit jamais seul*. La civilité exige que l'individu altéré cherche un confrère pour lui tenir tête, et il ne manque jamais d'en trouver. S'il ne fait point les premières avances, si sa générosité a besoin d'être stimulée, un camarade lui adresse l'inviolable formule du bonjour militaire : *Payes-tu la goutte ?* Et la réponse est rarement négative. Celui qui reçoit une *lettre chargée* contracte l'obligation de laisser une partie de ses fonds entre les mains du cantinier. « Allons, suivez-moi, les autres ; *y a gras* aujourd'hui : mon père s'est *fendu* d' dix francs, j' paye une *goutte militaire*. » Cette qualification désigne un grand verre rempli de *tord-boyaux* jusqu'aux bords. Sans mal augurer de l'énergie digestive de nos lecteurs, nous présumons que la plupart n'accepteraient pas volontiers cette politesse.

C'est principalement le premier jour de l'an que la cantine regorge de visiteurs. L'usage de se souhaiter *une bonne année accompagnée de plusieurs autres* équivaut, pour les soldats, à celui de s'offrir une *goutte*, également accompagnée. A force d'honnêtetés réciproques, il y a peu d'hommes, au déclin de ce grand jour, qui soient capables de suivre géométriquement le plus court chemin d'un point à un autre. La discipline s'est relâchée, et l'on en profite amplement. On se couche au milieu d'un monde imaginaire créé par les vapeurs de l'ivresse, et qui se dissipe avec elles ; mais, le lendemain, que le réveil est triste ! on se frotte les yeux, on se cherche : « Où donc est Dumont ? — A la prison de ville, pour avoir tiré le sabre contre un bourgeois. — Où donc est Jeannisset ? — A la salle de police, pour dispute de cabaret. — Où donc est La Valeur ? — Ah ! le pauvre diable !... il a insulté un lieutenant dans la rue, il a levé la main sur lui ; mais on aura égard à ses antécédents, et il ne sera probablement condamné qu'aux compagnies de discipline. »

Dans ce pays de la cantine est un être aborigène, le *carottier*, enjôleur de conscrits, narrateur de bafailles, dont il s'est tenu à distance respectueuse, et dans ses complaisances, dans ses récits emphatiques, dans ses flatteuses apostrophes, guidé uniquement par le désir de reboter aux dépens d'autrui.





CANTINIÈRE.

68



Il y avait en 1852, dans le 6<sup>e</sup> régiment de lanciers, un cuisinier en pied nommé Génot, buveur comme une éponge et carottier infatigable. Il s'enivrait fréquemment d'eau-de-vie, et un jour qu'il avait été saisi par le froid, il serait mort asphyxié si on ne l'avait enterré dans le fumier. Sa formule de pétition était : « Bonjour, bonsoir, tu vas m' payer la goutte. » Et il fallait obéir ou dégainer.

Un soir, rentrant au quartier, il aperçoit un nouveau venu parmi les soldats de la garde de police : « Bonjour, bonsoir, lui crie-t-il ; t'es un nouveau, tu vas m' payer la goutte. J' te fais la cuisine ; c'est mon droit. »

Le soldat avait été averti des exigences de Génot, et il répondit sans s'émouvoir : « C'est possible, mais je ne te payerai rien du tout.

— Tu me r'fuses.

— Positivement.

— Alors, mon garçon, nous nous alignerons.

— Ça me va. »

On prend rendez-vous pour le lendemain, et après l'appel d'onze heures on se rend sur le terrain. Celui que Génot avait pris pour une recrue était un remplaçant qui avait déjà six ans de service, et qui soutint de pied ferme les attaques de son adversaire. Il le laissa s'escrimer inutilement, le ménageant, et opposant le plus imperturbable sang-froid à la fureur du cuisinier demi-ivre. Enfin celui-ci reçut un coup de pointe sous l'aisselle droite.

« Bonjour, bonsoir, » dit-il en prenant possession d'un lit d'hôpital, qu'il ne devait pas occuper longtemps : un quart d'heure après, il râlait. Il resta plusieurs minutes sans prononcer un seul mot, puis on l'entendit murmurer : « Bonjour, bonsoir. » Ce furent ses dernières paroles.

Les cantines sont tenues par des femmes de sous-officiers, de caporaux, de soldats ou de tambours, désignées par le colonel, et qu'il ne faut pas confondre avec les blanchisseuses-vivandières. Celles-ci sont reconnaissables à leur chapeau ciré, à leur corsage bleu, à leur jupe écarlate. Elles colportent de l'eau-de-vie dans un tonnelet, et suivent à pied les régiments en marche, tandis que les vivandières-cantinières, à la tête d'un établissement plus stable, achètent une charrette pour se transporter avec leurs bagages. Pour obtenir le privilège de débiter des liqueurs alcooliques, il faut être légitimement unie à un militaire en activité dans le corps, et les colonels ne doivent accorder aucune permission de mariage qui aurait pour résultat d'excéder le nombre de cantinières déterminé par les ordonnances.

Les vivandières sont nées pour la guerre et pour l'amour. Il en est de surannées qui, sur les buttes Chaumont, portaient à boire aux derniers défenseurs de Paris, et qui disent : « Telle que vous me voyez, mon mari a reçu quatorze blessures. » L'armée garde le souvenir d'Antoinette Moron, cantinière du 25<sup>e</sup> de ligne, décorée de la Légion d'honneur au siège d'Anvers, en décembre 1852. Dans les actions les plus chaudes, elle courait de rang en rang, distribuait ses liquides, exhortait les conscrits, relevait les blessés, et passait entre les tranchées et la citadelle pour aller porter à boire à des détachements isolés. « Antoinette Moron, cantinière du 25<sup>e</sup> de ligne, dit l'ordre du jour du 24 décembre, donne des preuves journalières de cou-



rage et de dévouement ; elle a retiré sous le feu de l'ennemi un mineur qui était tombé dans un fossé ; déjà elle avait eu son chapeau traversé d'une balle en secourant un blessé, et elle avait cherché un brancard pour en transporter un autre, au milieu des bombes et des boulets : elle mérite la reconnaissance de l'armée. »

Cette femme héroïque avait alors environ trente-deux ans, les cheveux bruns, la physionomie expressive, la taille peu élevée, mais le corps robuste. Les soldats l'aimaient et la respectaient à l'égal d'une sœur de charité.

Les vivandières passent pour avoir les mœurs faciles ; mais ne faudrait-il pas que ces femmes, isolées au milieu d'une population masculine, fussent des citadelles bien imprenables, pour résister aux attaques d'une légion d'adorateurs ? leur périlleuse position n'excuse-t-elle pas quelques faiblesses ? et si leurs maris sont totalement dénués de philosophie, ne peuvent-elles leur répéter ces paroles foudroyantes d'une cantinière à son époux outragé : « Tais-toi, tu n'es qu'un égoïste. »

Jamais, dans ses amours, la vivandière ne s'abaisse jusqu'au *pékin* : l'état militaire est pour elle la noblesse, et elle ne veut pas déroger. Un bourgeois lui ferait inutilement une cour assidue durant plusieurs années consécutives ; on ne la séduit que sous l'uniforme : si vous voulez lui plaire, engagez-vous.

Le cantinier ou cambusier s'efface devant sa femme. Soldat cabaretier, renonçant à toute espèce d'avancement, il ne se propose que de s'enrichir en débitant ses denrées. Compatissant à la détresse de ses camarades, il leur prête aisément de l'argent, avec ou sans intérêt. Il est souvent possesseur d'un chien caniche qui suit les traces du grand Munito. Le fidèle compagnon du cantinier fait le mort, marche sur trois pattes, porte dans la gueule un billet d'hôpital quand il joue le rôle de blessé, mord les soldats, se laisse caresser par les officiers, et accompagne toujours la garde montante de la caserne à la place d'armes.

#### COMPAGNIE HORS RANG. VAGUEMESTRE.

Outre les soldats qui font le service, il est dans tous les corps des soldats-ouvriers, tailleurs, bottiers, armuriers, personnages plus industriels que militaires. Ils forment, sous les ordres du capitaine d'habillement, la compagnie ou peloton hors rang, de laquelle dépend aussi le vaguemestre.

Le vaguemestre, facteur du régiment, est un sergent-major dans l'infanterie, et dans la cavalerie un maréchal des logis. Il reçoit sa commission du conseil d'administration. Il retire de la poste, sous sa responsabilité, les lettres, paquets, argent et effets, et les répartit immédiatement, sans exiger personnellement aucune rétribution, entre les caporaux rassemblés chaque jour autour de lui à l'issue de la parade. Il remet lui-même les lettres adressées au colonel et aux soldats de la compagnie hors rang.

Quand arrive une lettre chargée, toujours impatiemment attendue, les fonds qu'elle contient ne sont perçus qu'avec des formalités dont le but est d'en assurer la remise intégrale. Le soldat qui vient de recevoir un souvenir matériel de ses parents ou de ses débiteurs porte son mandat chez le sergent-major. On inscrit sur le *livre de*



*reconnaisances* le nom des lieux de départ et d'arrivée, la date de l'arrivée, les nom et prénom du destinataire ; le précieux mandat passe entre les mains du vague-mestre qui touche l'argent, et le rapporte au sergent-major : celui-ci, en présence de l'officier de semaine, remet la somme au soldat, libre enfin de jouir de son trésor, après avoir signé ou fait une croix sur le livre des reconnaissances.

En campagne, le vague-mestre escorte les équipages qui sont portés à dos de mulet, à la suite de l'armée.

#### PERRUQUIER. MAÎTRE D'ARMES. DUELS.

Nous décrivons ici deux individus, qui présentent quelque analogie avec les membres de la compagnie hors rang, en ce qu'ils ne partagent pas les habitudes de la majorité des soldats. Ce sont le maître d'armes et le perruquier de compagnie.

Facétieux comme un Gascon, alerte comme un enfant de Paris, bavard comme une vieille commère, et passablement ivrogne, le perruquier a conservé sous l'uniforme presque toutes les allures du Figa ro civil. Il porte sous le bras les instruments de supplice avec lesquels il se vante de faire une barbe par minute. Ses pratiques, hélas ! sont victimes de ses prétentions à la célérité, et quiconque sort de ses mains avec trois balafres seulement doit s'estimer aussi heureux qu'une sentinelle perdue qui échappe aux balles des avant-postes. Ses ciseaux ne sont pas moins dévastateurs, et détériorent sans pitié les plus belles têtes. Il est constamment placé entre les deux cornes d'un dilemme, la coquetterie des soldats et la tyrannie de l'ordonnance : s'il coupe les cheveux trop court, s'il les réduit aux dimensions fixées par le règlement, il provoque le ressentiment du soldat qu'il prive d'un ornement naturel ; s'il laisse des touffes et des boucles, il s'expose aux reproches du caporal. Cruelle perplexité !

Le perruquier touche mensuellement, sur les fonds de l'ordinaire, dix centimes par homme qu'il rase ; deux fois par semaine, accompagné de l'adjudant de service, il va raser les malades et les détenus.

Le premier maître d'armes est ordinairement un sous-officier qui enseigne avec un égal succès l'escrime, le bâton, et même la savate. Fier de sa science, il n'échangerait pas sa position contre un grade supérieur, s'il lui fallait renoncer au plaisir d'apprendre à ses camarades le contre de quarte et le contre de tierce. Il n'est pas à ses yeux d'art plus grand, plus noble que l'escrime ; et, dût-il choquer les prétentions de maîtres de danse qui pullulent dans les régiments, il dirait volontiers, comme le maître de M. Jourdain, « que la science des armes l'emporte hautement sur toutes les sciences inutiles, etc. » Il a passé sa vie à la cultiver, et, à l'en croire, tous ceux avec lesquels il s'est mesuré ont déclaré qu'ils *n'étaient pas de force*.

Le premier maître est seul exempt de service, quoiqu'il soit payé par ses élèves, et non plus par les régiments, l'étude de l'escrime ayant cessé d'être obligatoire.



Les autres maîtres et les prévôts remplissent à la fois leurs obligations de soldats et de professeurs. Tous, animés d'un égal enthousiasme, aiment à disserter sur la *pointe* et la *contre-pointe* (l'épée et le sabre), à lutter les uns contre les autres. Dans les assauts d'armes, ils rivalisent avec les professeurs civils par l'habileté de leur jeu, et, le lendemain du jour où ils se sont signalés, ils montrent avec orgueil cette réclame insérée dans les journaux : « Un assaut d'armes donné dimanche, au bénéfice de M. N., ex-premier maître du 56<sup>e</sup> de ligne, a été très-remarquable ; tous les premiers maîtres des régiments de la garnison de Paris se sont fait un devoir d'y paraître, et on a surtout admiré le jeu de MM.\*\*\* ; tous ceux qui ont assisté à cet assaut ont rendu justice pleine et entière aux représentants que l'armée avait envoyés à cette cérémonie militaire. »

En 1835, trois maréchaux de logis de la gendarmerie de Montmédy sont invités à déjeuner par trois maréchaux de logis des chasseurs à cheval de la garnison. On s'installe, on cause, tout en savourant le jambon de Lorraine et le vin d'Augny ; la conversation s'engage sur le mérite respectif des bottes, et bientôt l'on veut passer de la théorie à la pratique. Les convives vont chercher épées et *bancals*, sortent de la ville, s'arrêtent dans un champ, ôtent leurs habits, et commencent à ferrailer. Deux seulement restent spectateurs avec quelques militaires qui les avaient suivis. Le sang ne tarde pas à couler, mais les blessés sont les premiers à mêler leurs applaudissements à ceux de l'assistance. Des *bravos*, des *très-bien*, des murmures approbateurs accueillent les beaux coups ; on songe à l'*art* seul, et nullement aux estafilades. Comme les gladiateurs romains, les maîtres d'armes tomberaient en souriant.

Quand un maître d'armes ou un prévôt se trouve à la salle de police pendant la tenue d'un conseil de guerre, il s'approche du condamné et lui dit, en lui montrant deux sabres de bois : « Pour subir la punition d'un militaire, il faut vous montrer digne de l'être ; nous allons voir si vous savez vous servir des armes ; prenez un sabre, et mettez-vous en position. » Pendant qu'il place le condamné, il lui tâte les goussets, et par d'adroits attouchements s'assure de ce qu'ils contiennent. « Maintenant en garde ! Une !... deux !... fendez-vous ! parez !... » Les bottes du maître sont dirigées sur les goussets, et la galerie d'applaudir toutes les fois que l'argent résonne. « Ah ! le beau coup ! l'admirable coup ! » L'enthousiasme est en raison des indices fournis par le son du métal.

Le maître d'armes intervient dans tous les duels. Deux soldats se sont insultés ou frappés ; ils exposent leurs griefs réciproques à leur lieutenant, qui, s'il juge le cas grave, sans se compromettre par une autorisation positive, leur dit d'un ton bourru : « Ça ne me regarde pas ; allez trouver le maître d'armes. »

Ce dernier règle les conditions et fournit les armes d'une lutte rarement meurtrière, car il est là pour parer les coups de pointe et les bottes dangereuses. L'effusion de quelques gouttes de sang satisfait l'honneur offensé ; mais la querelle est plus sérieuse quand elle s'est élevée entre des hommes de divers corps. Aux causes de désunion antérieures à l'entrée au service, la différence de pays, de mœurs, de dialecte, de caractère, s'adjoignent, dans le cours de la vie militaire,



des haines engendrées par l'esprit de corps. Chaque régiment se croit supérieur aux autres. La rivalité n'existe pas seulement entre la cavalerie, qui appelle les fantassins *pousse-cailloux*, *sous-pieds de guêtres*, et l'infanterie, qui riposte par les mots de *grands penseurs* et de *crottin de cheval*; les divisions et subdivisions d'une même arme aspirent à la primauté. Des animosités traditionnelles ont souvent pris naissance dans une faveur accordée à tel régiment au préjudice de tel autre, dans des modifications d'uniforme ordonnées pour celui-ci et refusées à celui-là. Ces discussions, amorties par le calme de la vie de garnison, se raniment plus vivaces que jamais durant la guerre, au moment où l'union est indispensable.

Les duels suivent la marche ascendante ou décroissante de l'esprit militaire. La garde impériale comptait dans son sein des troupiers qui provoquaient un homme, parce qu'ils *n'aimaient pas son physique, non plus que sa musique*, et l'individu qu'ils avaient regardé de travers avait d'excellentes raisons pour faire un testament. Les duels se multiplièrent après 1850, et cessèrent avec l'exaltation belliqueuse de cette époque. En Afrique, où la guerre est implacable et acharnée, nos soldats tournent souvent les uns contre les autres des armes qu'ils devraient réserver à la défaite des compagnons de l'émir.

#### ENFANTS DE TROUPE.

Les enfants de troupes sont des fils légitimes de soldats, caporaux et sous-officiers décédés ou en activité. Leur admission est proposée par le chef du corps, et décidée par le lieutenant général commandant la division. Les fils d'officiers ne sont reçus qu'à défaut d'autres, et nommés par le ministre de la guerre sur la demande des chefs de corps et des commandants de divisions. On admet les enfants de troupe à deux ans, si le père et la mère font partie du corps, et, dans le cas contraire, à huit ans révolus. A quatorze ans, ils sont tenus, sous peine d'exclusion, de servir comme tambours, clairons, trompettes ou musiciens, en attendant qu'ils aient l'âge de s'engager.

Destinés par leur naissance au service, ces enfants partagent pour le *pékinisme* l'aversion des vieux troubadours, et comparent fièrement leur précoce expérience avec la gaucherie des recrues nouvellement débarquées. Grandissant dans les casernes, ils apprennent de bonne heure, pour peu qu'ils aient des dispositions naturelles, à jurer, à boire, à fumer, à jouer de la canne. Heureusement que leur éducation ne se borne pas à l'acquisition de ces précieuses qualités, et qu'ils recueillent l'héritage du courage et du dévouement paternels.



CAVALERIE. CORRESPONDANCE DES GRADES DE LA CAVALERIE  
 AVEC CEUX DE L'INFANTERIE. OFFICIER DE CAVALERIE.  
 ENGAGÉS. VIE DU CAVALIER. SONNERIES. PAN-  
 SAGES. NOURRITURE. CLASSES. CORVÉES DE  
 POMPE, D'ÉCURIE, DE FOURRAGE. GARDE  
 D'ÉCURIE. CARABINIERS. CUIRASSIERS.  
 DRAGONS. LANCIERS. HUSSARDS.  
 CHASSEURS. CHASSEURS D'A-  
 FRIQUE ET SPAHIS RÉ-  
 GULIERS.

Toutes les précédentes esquisses s'appliqueraient exactement au cavalier, si les soins de sa monture n'augmentaient ses charges et ne diminuaient ses loisirs. Il en résulte des différences morales que nous ne devons point négliger.

La cavalerie se divise en grosse cavalerie, comprenant les carabiniers et les cuirassiers ; en cavalerie de ligne, composée des dragons et des lanciers ; et en cavalerie légère, subdivisée en hussards et chasseurs.

Les grades sont les mêmes dans l'infanterie que dans la cavalerie, jusqu'à celui de maréchal des logis chef exclusivement. A partir de ce dernier, la concordance s'établit de la manière suivante :

Maréchal des logis chef.	Sergent-major.
Maréchaux des logis.	Sergents.
Maréchaux des logis fourriers.	Fourriers.
Brigadier élève fourrier.	Caporal élève fourrier.
Brigadiers.	Caporaux.
Trompette maréchal des logis.	Tambour-major.
Trompette brigadier.	Caporal tambour.

Les officiers de cavalerie sont plus pimpants, plus séducteurs, plus sémillants que les officiers d'infanterie, et semblent avoir gardé quelque reflet des mœurs des anciens chevaliers. Quoique leurs appointements soient modiques, et parfois écorchés par des pertes de chevaux, l'économie n'est point leur vertu. Ils prodiguent l'argent et usent de leur crédit avec une aisance de gentilshommes. Ils éclipsent, par le faste de leurs dépenses au café, leurs collègues de l'infanterie. Ils semblent avoir besoin de plus d'émotions, de plus d'agitation, de plus de plaisirs pour se distraire de soins pénibles et rebutants. Ils cherchent dans les cercles, auprès du beau sexe, l'oubli des chevaux et de l'écurie ; et la rudesse de leur ton, la brusquerie de leurs manières, rappellent rarement le lieu où ils ont souvent passé la matinée.





E. LAMI.

CHAMBREE D'OFFICIERS DE CAVALERIE.





TYPES DE CAVALERIE.

BN





E. LAMI

BRUGNOT.

LIEUTENANT PORTE-ÉTENDARD

(Carabiniers).







OFFICIER DU 3<sup>e</sup> REGIMENT DE HUSSARDS.

BN





COLONEL DES CHASSEURS D'AFRIQUE

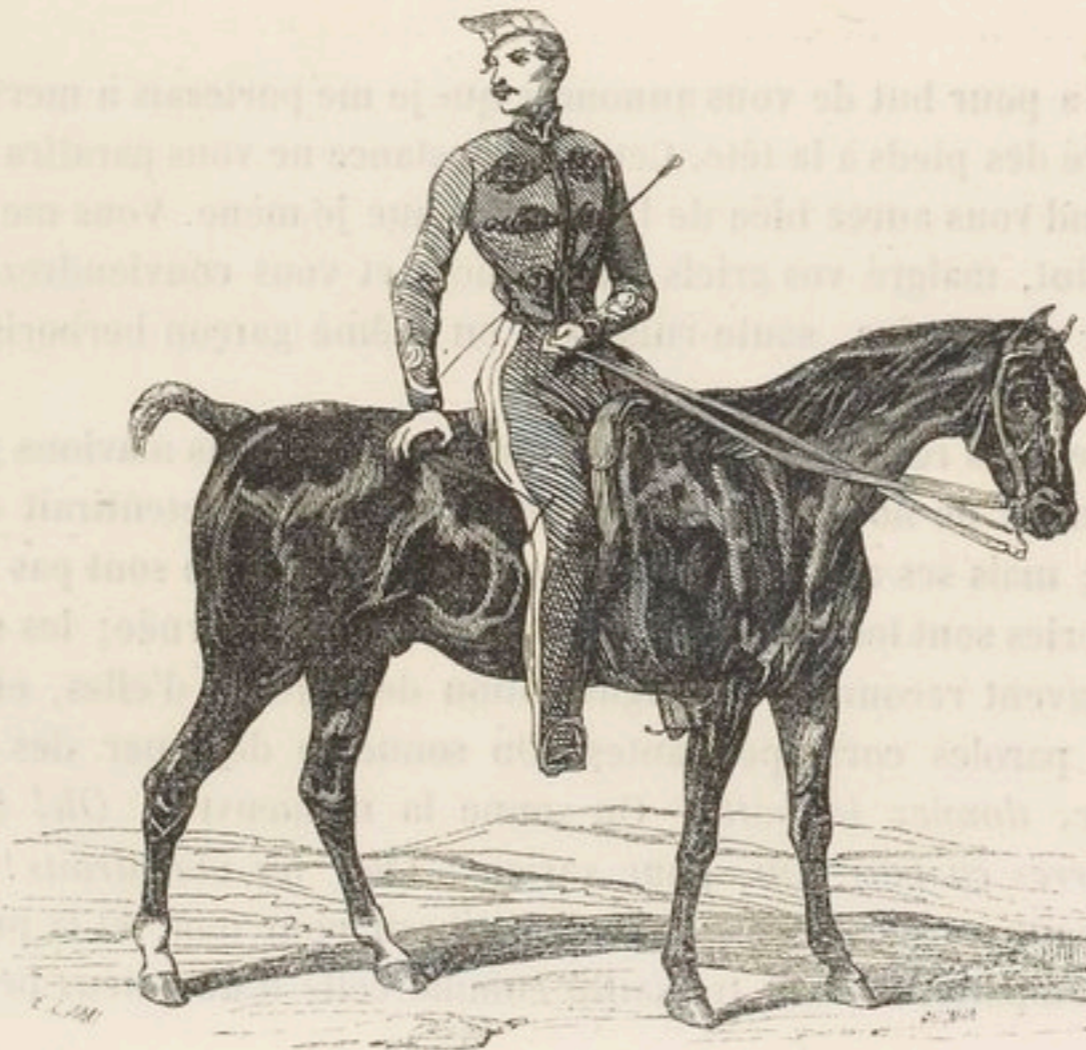


AL



Les sous-officiers enchérissent encore sur leurs supérieurs par leur bonne humeur, leur libéralité, leur aisance et leur air déterminé. Tandis que les fourriers d'infanterie n'élèvent guère leurs prétentions conquérantes au-dessus des grisettes, les sous-officiers de cavalerie, plus sveltes et plus audacieux, exercent sur les jeunes filles de la classe bourgeoise la magnétique influence de leur bonne mine.

Les armes de la cavalerie sont : pour les carabiniers et cuirassiers, le sabre droit ou *latte* et le pistolet; la cavalerie mixte et la cavalerie légère portent le sabre à la *Montmorency*. Les dragons ont un fusil sans baïonnette, qui leur permet au besoin de combattre à pied comme l'infanterie. Il y a par régiment de lanciers deux escadrons de tirailleurs, armés de mousquetons, et exercés au tir à cheval.





Les uniformes de la cavalerie surpassent en magnificence ceux de tous les autres corps. Riches pelisses, amples dolmans, légers czapskas, élégants shakos, casques aux crinières ondoyantes, lui ont été prodigués. Le bleu céleste, le gris argentin, le cramoisi, le garance, l'aurore, le jonquille, l'écarlate, le noir, le blanc, le vert, s'unissent sur les vêtements des lanciers et des hussards. La beauté du costume, la noble tournure du cavalier en selle, l'avantage de dominer la foule du haut d'un bucéphale normand ou mecklembourgeois, sont autant d'appâts qui attirent dans la cavalerie plus d' enrôlés volontaires que dans les troupes à pied. Vous n'avez jamais été fort en version grecque, jeune homme; l'Université vous a donné peu de science et beaucoup de pensums; vos professeurs vous ont prédit que vous mourriez sur l'échafaud; échappé du collège, vous montrez un goût prononcé pour l'estaminet, la poule, la bouillotte et les grisettes. Que fait votre famille, désolée au point de regretter les lettres de cachet? elle vous insinue que vous n'êtes bon qu'au métier des armes, et, pressé sur le choix d'un état, incapable de rester assis devant un bureau, vous optez pour la cavalerie. Un faux éclat vous a séduit; mais après quelques jours d'épreuve, quel cruel désappointement! Vous espériez de nobles occupations, et vous êtes soumis à une tâche de palefrenier! vous comptiez vous parer d'un superbe uniforme, et la plupart du temps, vêtu d'un grossier pantalon d'écurie, les pieds nus dans de rudes sabots, vous piétinez sur le fumier! Aussi, quand vous saisissez la plume pour écrire à votre famille, votre lettre est-elle le triste exposé de vos tribulations.

« Mes chers parents,

« La présente a pour but de vous annoncer que je me porterais à merveille, si je n'étais courbaturé des pieds à la tête. Cette circonstance ne vous paraîtra nullement surprenante quand vous aurez idée de l'existence que je mène. Vous me plaindrez, je n'en doute point, malgré vos griefs contre moi, et vous conviendrez qu'il vaut mieux être clerc de notaire, saute-ruisseau, ou même garçon herboriste que de servir dans la cavalerie.

« La trompette nous réveille à six heures du matin. Si nous n'avions pas l'agrément d'être au mois de novembre, ce maudit instrument retentirait dès quatre heures et demie; mais ses accords, pour être plus tardifs, n'en sont pas moins exigeants. Les sonneries sont les grandes régulatrices de notre journée; les soldats qui ont de l'oreille savent reconnaître la signification de chacune d'elles, et les interprètent par des paroles correspondantes. On sonne le déjeuner des chevaux: *Donnez la botte, donnez la botte.* On sonne la manœuvre: *Oh! les pierres en bois! les pierres en bois.* Ou, pour varier: *Oh! les maladroits! les maladroits!* Cette langue musicale est encore de l'hébreu pour moi, et la présence du plus chétif des trompettes me fait tressaillir comme celle d'un odieux persécuteur.





« Nous sommes réellement les domestiques, les esclaves de nos *poulets* d'Inde. En nous levant, nos premiers soins sont pour eux. Ils prennent leur nourriture dès six heures un quart, tandis que nous restons à jeun jusqu'à neuf heures. Leur domicile est récuré chaque matin, et entretenu aussi proprement qu'une salle de danse.

« On sonne à midi pour leur diner, à deux heures pour leur pansage, à sept heures et demie pour leur souper; les hommes semblent leur être totalement sacrifiés. Tout bien traités qu'ils sont, ces animaux ont de bizarres caprices; il en est de sincèrement attachés à leurs maîtres, et qui réaliseraient au besoin cette gravure du *cheval du trompette*, suspendue aux murs du salon de mon père. Il en est de bons et honnêtes envers leurs camarades, mais j'en ai vu prendre en grippe un voisin, et faire tapage, briser leurs liens, lancer des ruades, tant qu'ils n'avaient pas obtenu qu'on éloignât l'objet de leur antipathie. D'autres, gourmands, égoïstes, au lieu de manger l'avoine qu'ils ont devant eux, commencent par dévorer celle d'un confrère, dont ils repoussent ensuite à coups de dent les tardives réclamations. D'autres encore, sachant par expérience que l'encombrement de l'écurie ne permet pas à tous de se coucher, se hâtent de s'étendre sans avoir besoin de sommeil, et contraignent ainsi les moins prévoyants à se tenir debout faute de place.

« Ces études sur la race chevaline ne sont point sans intérêt; mais pourquoi suis-je à même de les faire?

« Dieux! que ne suis-je assis à l'ombre des forêts!

ou plutôt à la table paternelle, que la cuisine du quartier n'est pas de nature à



me faire oublier ! Je mange, moi, septième, à la gamelle. Les plus avides désignent, du bout de leur cuillère, le morceau de viande qui leur convient ; chacun puise à la terrine sa quote-part de bouillon aveugle, et quiconque veut se servir avant son tour reçoit de rudes coups sur les doigts. Il y a de vieux routiers qui courbent le manche de leur cuiller pour qu'elle contienne davantage ; quelle petitesse !

« Comme digestifs, j'ai l'exercice, la leçon de *paquetage*, le maniement des armes et les *classes*. Ce mot renouvelle en moi de cuisants souvenirs ! Croiriez-vous qu'un barbare instructeur me fait trotter pendant une demi-heure à *cru*, sans la moindre apparence de selle ! J'y songe d'autant plus vivement, que je suis assis pour vous écrire.

« Et puis, je suis accablé de corvées, *corvée de pompe*, *corvée d'écurie*, *corvée de fourrage*, etc. Tantôt je pompe pendant une heure pour abreuver les chevaux ; tantôt, tenant en main un *pinceau*, plus vulgairement nommé balai de bouleau, je nettoie le sol de l'écurie, et transporte ensuite à l'extrémité de la cour le fumier amoncelé dans une lourde civière. Voilà trois jours, on m'a envoyé chercher du fourrage au magasin. Je suis revenu portant sur la tête dix bottes de foin, serrées dans le moindre volume possible avec la corde à fourrage. Cette coiffure, appelée *trousse*, *colback*, ou *bonnet à poil*, ne me sied pas merveilleusement, à ce qu'il paraît, car les gamins de l'endroit m'ont poursuivi de leurs sarcasmes pendant toute ma route. Quelle humiliation pour un homme qui a fait ses humanités !



« Mon lieutenant, d'un ton goguenard et dégagé, m'annonce pour demain une *garde d'écurie*. Après avoir veillé pendant le jour à la propreté de l'écurie et à la bonne harmonie des chevaux, je passerai la nuit sans dormir auprès de ces heureux quadrupèdes, m'exposant à être consigné par le maréchal des logis de semaine si je me fabrique un *lit de plume* avec deux civières et une botte de paille. A midi, lorsqu'on relèvera la garde, il faudra me présenter en pantalon de treillis, sabots cirés et musette au bras <sup>1</sup>.

« Vous voyez mes peines, chers parents ; tâchez donc de me faire rentrer dans le 6<sup>e</sup> *chapeau rond* ; sollicitez mon congé ; placez-moi où vous voudrez, dans une étude ou dans un magasin ; mais rendez-moi à la vie civile, puisque la prolongation de la paix ne me permet point d'espérer une glorieuse diversion à mes ennuis. »

Astreints aux mêmes travaux, les cavaliers de différentes armes devraient fraterniser ensemble ; mais l'esprit de corps les sépare.

<sup>1</sup> La musette est un sac qui contient les objets de pansement.





Les carabiniers dédaignent les cuirassiers ; un porte-étendard de carabiniers, fièrement assis sur son coursier robuste, semble se considérer comme chargé de l'oriflamme. Les cuirassiers, de leur côté, sont jaloux des prérogatives des carabiniers, qui jouissent d'une haute paye de 5 centimes, portent la mouche, prennent la droite de la ligne de bataille, portent des épaulettes à torsades, et, au centre de leur cuirasse, le soleil de Louis XIV. Les soldats de ces deux corps ont cependant de l'analogie par la taille, le port, la physionomie, la tendance à engraisser, qui leur a valu les sobriquets de *gros frères*, *gros talons*, *gros lolos*. Même sous le costume bourgeois, au milieu d'officiers de différentes armes, vous reconnaîtrez un officier de la grosse cavalerie à ses proportions colossales. On en voit dont le poing briserait un dynamomètre, et qui pèsent plus de deux cents kilogrammes.

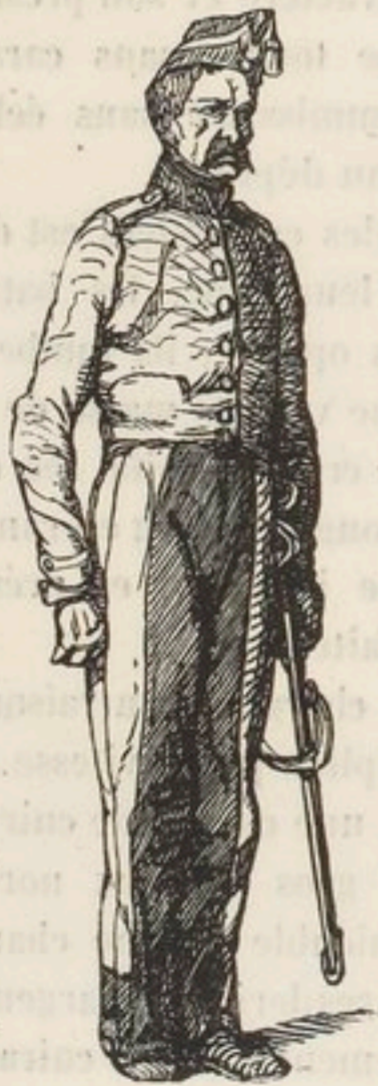
Sous le rapport des dimensions et de la force physique, les carabiniers passent pour l'élite de la cavalerie. Ce sont des hommes massifs, à la

haute stature, aux articulations souples, aux muscles solides. Leur prestance rappelle celle que devait avoir le corps des Géants créé par l'empereur Maximilien d'Autriche, et dont les armures énormes étonnent quiconque visite le Musée d'Artillerie parisien. Chaque carabinier peut s'appliquer orgueilleusement la devise du royal

fondateur de l'arme : *Nec pluribus impar*.

La cuirasse des officiers de la grosse cavalerie est en acier, et pèse sept kilogrammes ; celle des soldats est en fer poli, et du poids de onze kilogrammes. Elles sont à l'épreuve de la balle par devant seulement ; en ne donnant à la plaque de derrière que l'épaisseur d'une feuille de papier, on a supposé que les cavaliers français ne tournaient jamais le dos.

Sous l'empire, un grand nombre de cuirassiers revenaient du combat avec les bras cassés par les balles qui ricochaient sur la poitrine. Une rigole saillante, placée aux entourures de la cuirasse actuelle, rend de pareils accidents plus rares ; mais, quelle que soit la solidité de cette arme défensive, elle a pour effet principal d'inspirer de la confiance aux soldats.

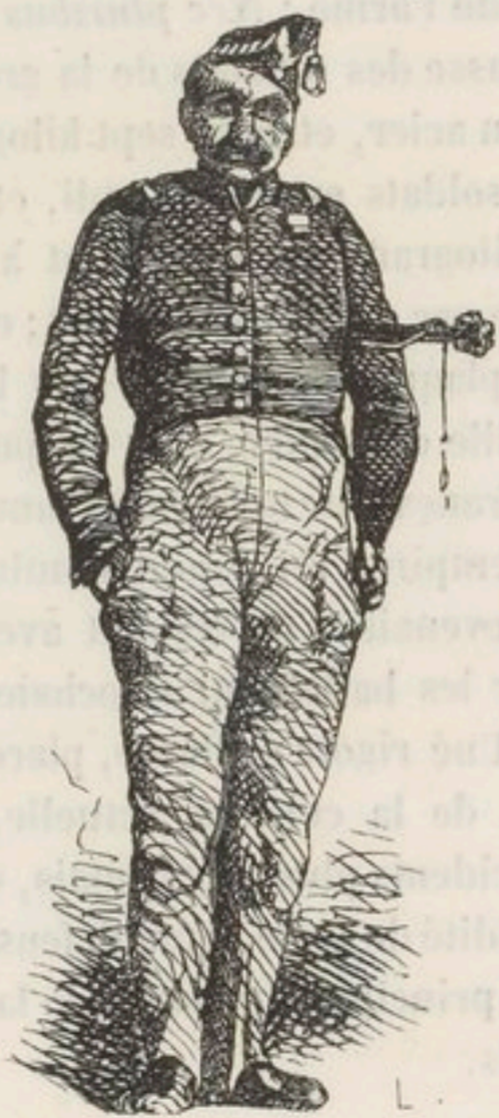






Pour apprécier le cuirassier, il faut le voir muni de l'enveloppe métallique à laquelle il doit son nom. En petite tenue, il perd son caractère et son prestige ; il

est comme une tortue sans carapace, comme un commissaire sans écharpe, comme un oiseau déplumé.



O.P.

La fonction des cuirassiers est de désorganiser, par leur choc, les bataillons auxquels on les oppose ; ils tombent sur eux comme une vivante masse de fer. A leur aspect, le cri : « Voilà les cuirassiers ! » se prolonge de rang en rang, rassure l'infanterie indécise, et présage à l'ennemi sa défaite.

L'effet d'une charge est en raison de la puissance multipliée par la vitesse. Ainsi, à vitesse égale, une charge de cuirassiers montés sur de gros chevaux normands sera plus formidable qu'une charge de dragons. Mais si ces derniers chargent deux fois plus rapidement que les cuirassiers,





CUIRASSIER



ils compenseront d'autant l'infériorité que leur donne la petitesse relative de leurs chevaux.

La cavalerie de ligne sert d'auxiliaire tantôt aux cuirassiers et carabiniers, tantôt aux chasseurs et hussards. Elle est mixte par ses mœurs comme par son usage, car les dragons participent des lourds cuirassiers, tandis que l'élégante coquetterie des lanciers les rapproche des hussards.

Les dragons, montés sur des chevaux de moyenne taille, soutiennent principalement la cavalerie légère, et quelquefois aussi, aux termes de l'ordonnance de 1834, « se portent en avant pour défendre un point éloigné, ou tenir à distance les tirailleurs ennemis. » Les lanciers, immobiles au commencement des batailles, s'ébranlent pour achever l'œuvre des cuirassiers, et poursuivre l'ennemi en fuite; d'autant plus ardents à l'attaque que la déroute leur est fatale, et que la manière de combattre des Parthes leur est totalement inconnue.

La lance est la seule arme du moyen âge que nous ayons conservée, et cependant le corps des lanciers est un des plus récents de notre armée, puisqu'il date seulement de 1807. Il fut d'abord presque exclusivement composé de Polonais, pauvres étrangers dont la plupart, combattant vaillamment pour une cause injuste, tombèrent sous les balles espagnoles. Dans les garnisons, l'intérêt qu'inspirait leur qualité d'étrangers, leur bravoure constatée par de nombreux faits d'armes, la richesse de leur équipement, leur valurent les suffrages de toute la population féminine. Le souvenir de la scandaleuse affaire de Châtellerault est resté comme un monument de l'engouement dont ils furent l'objet, et de l'abus qu'ils en firent. Maintenant encore ils disputent aux hussards le privilège d'être d'irrésistibles séducteurs.

Les hussards! voilà, si l'on en croit leur propre témoignage et celui de bien des dames, voilà les cavaliers par excellence! Point d'uniforme plus séduisant, d'allure plus martiale, d'esprit plus chevaleresque. A eux le cœur et l'admiration des belles: à eux les triomphes du salon ou de la guinguette, suivant le grade, après ceux du champ d'honneur. Le costume des hussards réunit les couleurs les plus vives, combinées de manière à ressortir les unes par les autres. Les nouveaux régiments surtout sont éblouissants.

Les hussards ont pris soin de se célébrer eux-mêmes dans une longue chanson, beaucoup trop inconvenante pour être mise sous les yeux du public. Il est permis



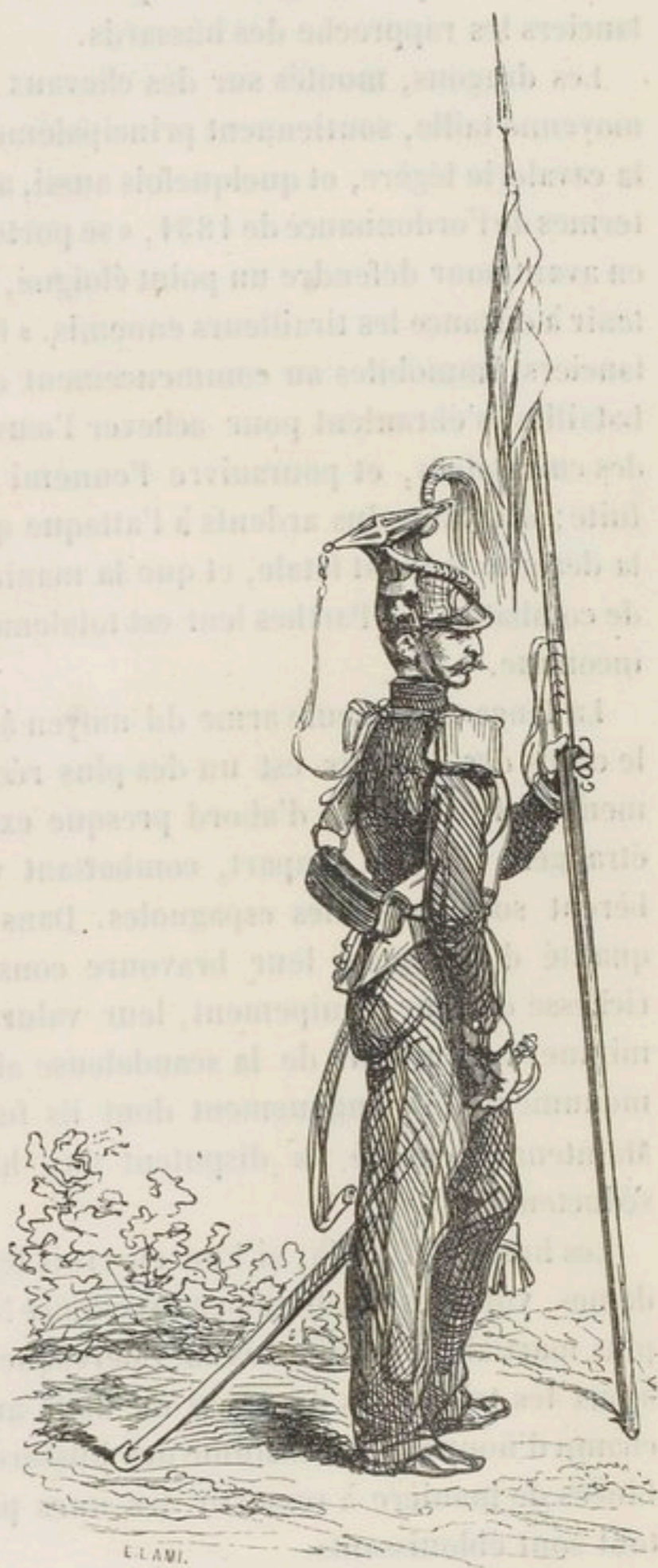


toutefois d'en citer ce couplet, qui prouve le peu de cas que les hussards font des cavaliers des autres armes :

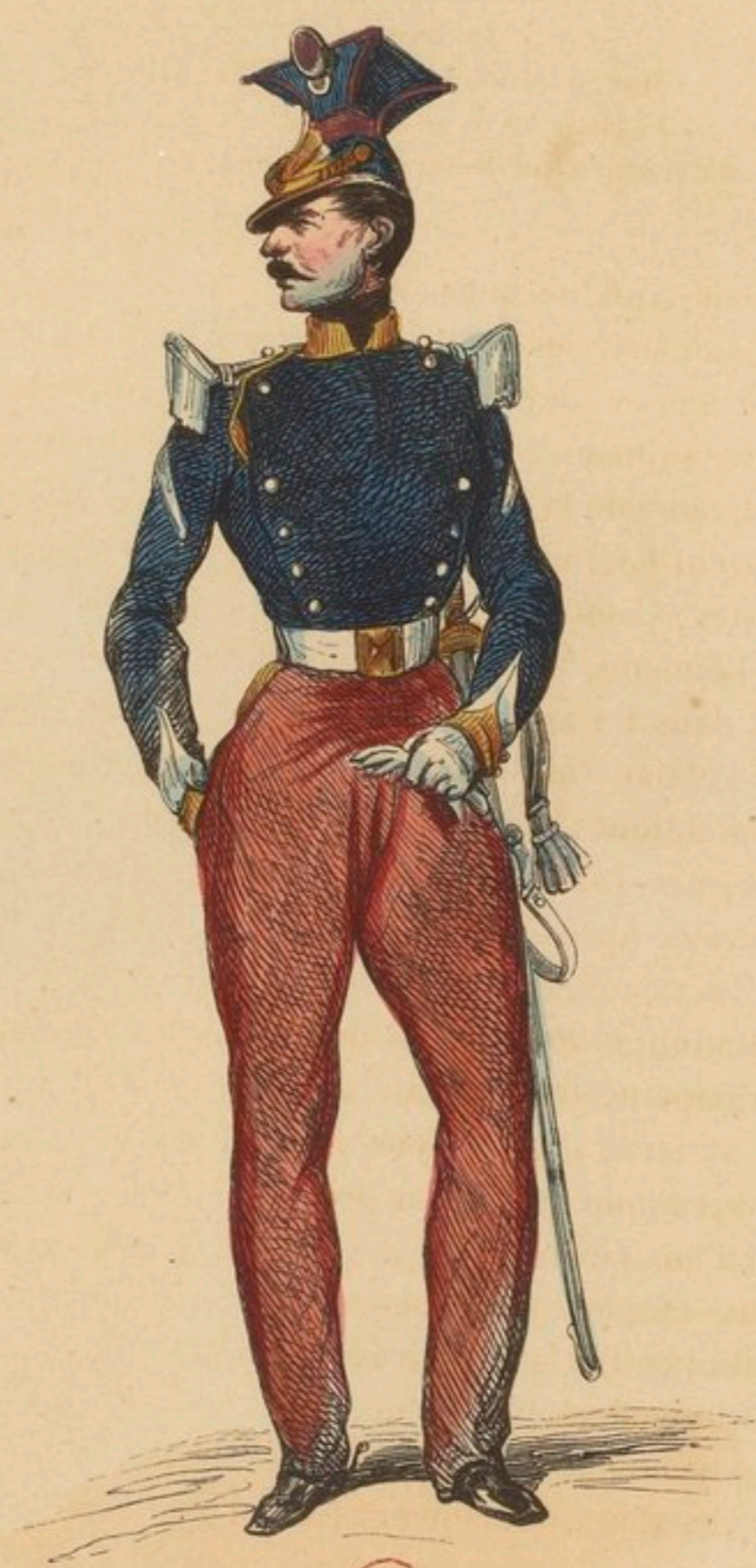
Le hussard en campagne,  
Le hussard,  
Mange les ailes de pigeon,  
Et laisse les os au dragon.  
Le hussard ! le hussard ! le hussard !!!

Ces prétentions, qui ne nous ont pas empêché de reconnaître les droits et les qualités du lancier, ne doivent pas non plus nous rendre injustes à l'égard des chasseurs. Voltigeurs de la cavalerie, les chasseurs engagent l'action, combattent aux avant-postes, vont en éclaireurs au-devant de l'ennemi. Ils jouaient un rôle important dans les armées républicaines, où ils s'étaient multipliés sous diverses dénominations : chasseurs montagnards, chasseurs braconniers, chasseurs basques, etc. Après la campagne de 1792, tous les généraux en réclamèrent l'augmentation, et leur vive allure, cadrant avec l'impétuosité générale des troupes et le système d'opérations rapides qu'on avait adopté, contribua pour une large part à nos victoires.

Le périlleux emploi des chasseurs leur a communiqué une hardiesse aventureuse, traditionnellement conservée, et qui s'est développée au plus haut point chez les chasseurs d'Afrique et les spahis réguliers. Chercher les Bédouins dans leurs *douars*, tenter les *razzias* les plus téméraires, telle est leur occupation de chaque jour. Guidés par d'intrépides colonels, ils dépassent l'Arabe en ruse, en prestesse, en audace. Par de rudes chemins, par des routes hérissées de buissons d'aloès et entrecoupées de ravines, ils pénètrent au milieu des tribus les plus redoutables. Là, fai-







E. LAMÉ



HANS

FOURRIER DE LANCIERS

(1<sup>er</sup> Régiment).





E. LAMI.

BRUGNOT

DRAGON.





HUSSARDS  
(7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> régiments).





LOUIS

BN

Chassin.

CHASSEUR A CHEVAL



sant face à tous, opposant au nombre l'adresse et le courage, ils prouvent aux anciens maîtres de l'Algérie qu'après avoir détruit leur repaire de pirates, la France a d'invincibles légions pour en empêcher à jamais le rétablissement.

#### PELTON HORS RANG.

Outre les personnages de la compagnie hors rang des régiments d'infanterie, le peloton hors rang comprend les ouvriers nécessaires au service des chevaux : bourreliers, selliers et maréchaux ferrants, cordonniers et tailleurs ordinaires de la partie quadrupède de l'armée.

Le maître maréchal ferrant, le plus notable de tous les maîtres ouvriers, est un ancien *compagnon rouleur*, qui travaillait dans une forge de village quand la conscription l'a saisi. En arrivant sous les drapeaux, il s'est empressé de demander à continuer son métier; il a obtenu d'être reçu à l'école de cavalerie de Saumur. Revenu au corps, reconnu capable par le vétérinaire en chef, il s'est installé à la forge, pendant que sa femme, avec l'autorisation du colonel, établissait une modeste cantine. Le voilà maintenant brigadier, portant pour insignes un fer à cheval en haut de la manche, orgueilleux de son grade, s'assimilant sans façon aux maréchaux des logis. « Eh! eh! dit-il en parlant d'eux, nous autres maréchaux, nous nous entendons toujours bien! »

Le maréchal ferrant est payé par le trésorier, sur un état que délivre le capitaine commandant, après avoir fait visiter la ferrure par les officiers et sous-officiers de peloton. La forge est sous la surveillance du capitaine instructeur, qui s'assure de la qualité et de la légèreté des fers, du bon emploi des clous, de l'approvisionnement de l'atelier en fers forgés, clous et lopins.

Lorsque le régiment est en marche, le colonel est tenu de veiller à l'entretien de la ferrure, et prescrit aux capitaines qui sont à la tête des compagnies de faire pourvoir chaque homme monté de deux fers forgés et des clous nécessaires. Les cavaliers sont responsables de ce dépôt envers les maréchaux.

Le maréchal ferrant est un ouvrier soldat, brave au besoin, mais habituellement doux et pacifique. Dénué d'ambition, il n'est point entré au service avec l'idée qu'il avait un bâton de maréchal de France dans sa giberne. Il n'essaye point de se perfectionner dans l'école de peloton et le maniement des armes. Isolé de l'armée active, à laquelle il est cependant si indispensable, il ne songe qu'à s'acquérir la réputation de manier habilement le paroir et le rogne-pied.



ARTILLERIE. ORGANISATION NOUVELLE. BATTERIES MONTÉES  
 ET NON MONTÉES. CANONNIERS CONDUCTEURS ET SERVANTS.  
 FORCE DE L'ARTILLERIE. ÉTABLISSEMENTS DE L'ARTILLE-  
 RIE. COMITÉ CONSULTATIF. COLONELS DIRECTEURS  
 D'ÉTABLISSEMENTS. CAPITAINES EN RÉSIDENCE  
 FIXE. CAPITAINES ET LIEUTENANTS D'AR-  
 TILLERIE. ARTILLEURS. PONTONNIERS.  
 COMPAGNIES D'OUVRIERS D'ARTIL-  
 LERIE. TRAIN DES PARCS  
 D'ARTILLERIE.

L'organisation actuelle du corps de l'artillerie diffère totalement de l'ancienne. Toutes les pièces sont pourvues d'attelages, et ont cessé d'être conduites par les soldats du train des parcs d'artillerie. Les batteries sont *montées* ou *non montées*, c'est-à-dire composées de servants assis sur des coffrets, ou de servants à cheval. Toutes ont une égale légèreté, et comme les roues de toutes les voitures militaires sont confectionnées d'après un modèle unique, les avaries se réparent aisément. Les canonniers ont tous le même uniforme et les mêmes droits à l'avancement; mais ils se distinguent en canonniers servants et canonniers conducteurs. Ceux-ci connaissent aussi bien que les autres la manœuvre des pièces; ils peuvent, au besoin, quitter le fouet pour l'écouvillon, et s'armer du levier pour remuer les lourds canons.

Les régiments d'artillerie sont subdivisés en quinze ou seize batteries, dont chacune comprend, sur le pied de guerre, un capitaine en premier, un capitaine en second, deux lieutenants, un adjudant, un maréchal des logis chef, huit maréchaux des logis, deux fourriers, douze brigadiers, six artificiers, soixante-six canonniers servants, cent cinquante-six canonniers conducteurs, quatre ouvriers en bois et en fer, trois maréchaux ferrants, deux bourrelliers, et trois trompettes.







PAUQUET

DE J. SEDEPÉ SC

OFFICIER D'ARTILLERIE





Au corps de l'artillerie sont annexés le bataillon de pontonniers, les compagnies d'ouvriers d'artillerie, et les escadrons du train des parcs. De l'artillerie dépendent encore de vastes établissements, arsenaux, fonderies, forges, manufactures d'armes, poudreries et raffineries de salpêtre. Pour le service de l'artillerie, on a partagé la France en vingt-six directions.

Les arsenaux et autres établissements militaires emploient divers fonctionnaires chargés de surveiller, diriger et régulariser par une comptabilité sévère la fabrication des armes et munitions. Ce sont les agents principaux comptables, les gardes d'artillerie, les chefs ouvriers, dits ouvriers d'état, les sous-chefs ouvriers d'état, les ouvriers d'état, les maîtres et chefs artificiers.

Les agents principaux comptables se recrutent parmi les gardes d'artillerie, qui sont tirés d'entre les sous-officiers, et prennent rang immédiatement après les sous-lieutenants de toutes armes; ils ont jusqu'à présent fait d'inutiles tentatives pour obtenir d'être assimilés aux officiers. Les gardes d'artillerie sont des soldats parvenus qui ont renoncé à l'avancement, et dont ce poste est la retraite. Le gouvernement les gratifie d'une maison avec cour et jardin, où leur vie s'écoule paisiblement, partagée entre le soin du matériel et celui des légumes. Ils s'attachent à leurs pièces, les choient, les inspectent avec amour, examinent attentivement si les affûts ne pourrissent pas, et vont regarder ensuite si leurs chicorées ont besoin d'eau.

On compte en outre, dans les établissements de l'artillerie, un grand nombre d'administrateurs spéciaux : commissaires des poudres et salpêtres, élèves commissaires, entrepreneurs de salpêtres, contrôleurs des manufactures d'armes, réviseurs d'armes, contrôleurs des forges, contrôleurs des fonderies, contrôleurs adjoints des forges et des fonderies, contrôleurs d'armes des directions, maîtres ouvriers des fonderies, maîtres poudriers et maîtres raffineurs.

Le comité consultatif de l'artillerie administre le personnel et le matériel du corps. Les neuf membres qui le composent sont d'anciens lieutenants généraux ou maréchaux de camp, recommandables par leur longue et honorable carrière. Peut-être leur reproche-t-on avec raison d'être ennemis des innovations; mais comment renonceraient-ils de plein gré à de vieux systèmes éprouvés, qui n'ont pas empêché l'empereur de gagner des batailles? Les glorieux souvenirs du passé sont une espèce de forteresse dans laquelle ils se retranchent pour se défendre de l'esprit réformateur.

Lorsque le comité juge convenable de vérifier, par l'application, les perfectionnements qu'on lui propose, il en donne l'ordre au maréchal de camp commandant l'école d'artillerie. Celui-ci le transmet aux colonels des régiments d'artillerie; des commissions de capitaines et de lieutenants sont organisées sous la présidence d'un chef d'escadron; on fait des expériences pendant les *écoles à feu*; le plus jeune lieutenant rédige le rapport, en tenant un compte exact des *tirés* et des *ratés*; et, d'après le résultat de cette enquête, le comité prononce en dernier ressort.

Les membres de l'état-major de l'artillerie ne sont pas tous en activité dans les régiments. Les colonels directeurs, placés dans autant de villes, sont connaître aux



établissements d'artillerie les ordres du ministre de la guerre, relativement à la confection des armes et des munitions. Les commandants d'écoles siègent à Toulouse, Douai, Metz, Strasbourg, Besançon, Toulon, Rennes, la Fère, Vincennes et Lyon. Ils dirigent les exercices à feu et le mouvement du matériel : tâche facile qu'on peut accomplir sans faire une excessive dépense de forces intellectuelles ou physiques. Le commandant d'école, au bout de quelques années, est enclin à prendre du ventre et des besicles ; mais il conserve cependant une solide instruction spéciale, et retrouverait au besoin devant l'ennemi toute l'activité de ses premières années.

Des colonels, lieutenants-colonels, chefs d'escadron ou capitaines dirigent les compagnies d'ouvriers, reçoivent les matières premières, distribuent la besogne, emmagasinent les objets fabriqués ; enfin cinquante-neuf capitaines en résidence fixe surveillent le matériel des places.

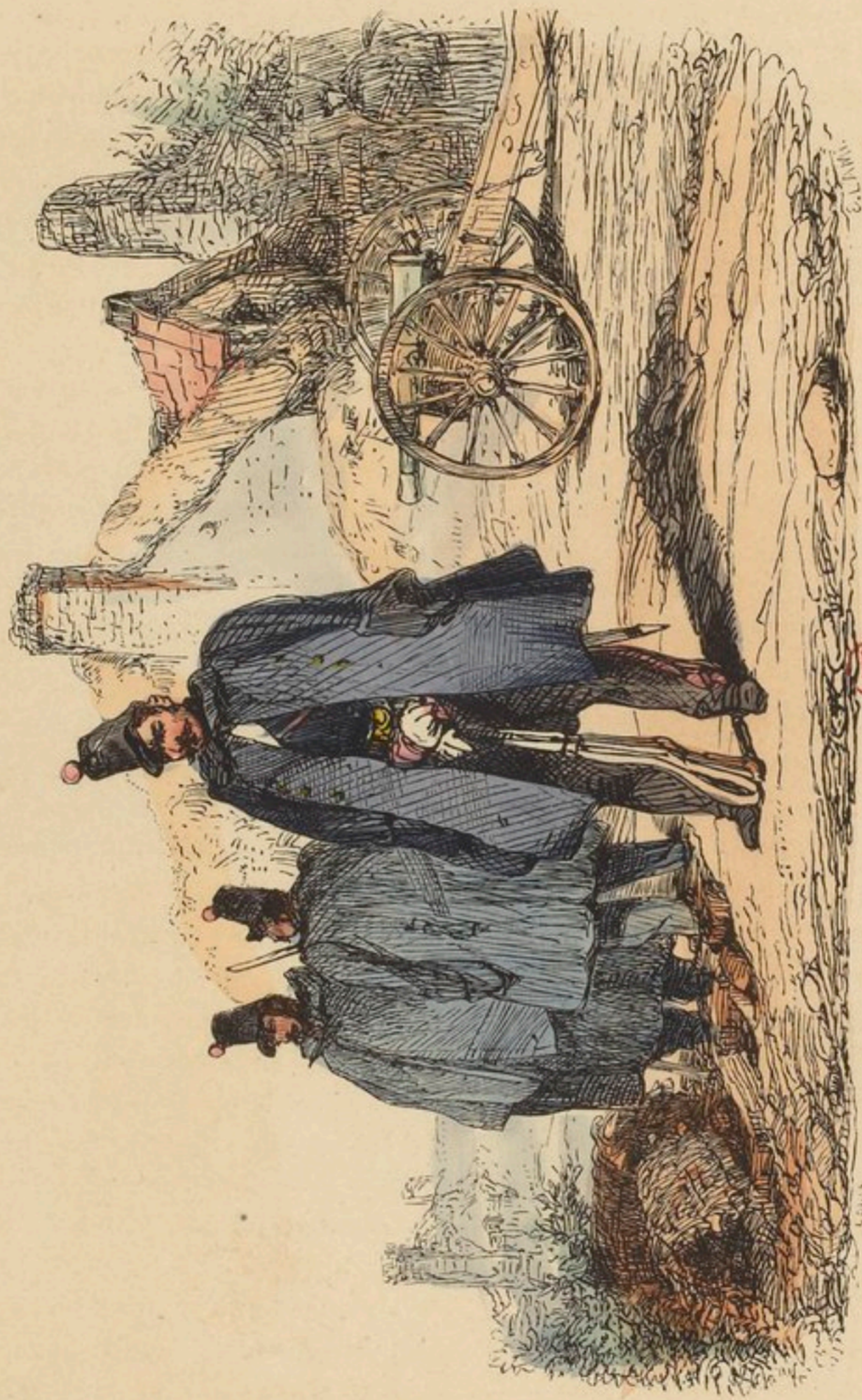
On rencontre dans les capitaines d'artillerie en premier trois grandes qualités du vieux soldat : l'abnégation, l'esprit d'indépendance et la résignation. Ils sont rarement pressés du désir d'arriver à un grade supérieur ; tout ce qu'ils ambitionnent, c'est d'être détachés avec leur batterie sur pied de guerre, afin de remplir, au moins par intérim, les fonctions de chef de corps, auxquelles ils ne parviendront peut-être jamais.

Le grade de capitaine en second est vivement désiré par les lieutenants d'artillerie. Ils y trouvent, jeunes encore, une position honorable, indépendante, et passablement rétribuée, eu égard à la modicité générale de la solde des officiers français. Il leur est facile de se faire envoyer dans un arsenal, où ils achèvent paisiblement leur éducation militaire, et cultivent à loisir les sciences ou les arts en attendant leur avancement ; mais quand ils l'ont obtenu, devenus étrangers au service actif, ils sont souvent obligés de recommencer leur apprentissage dans un régiment.

La connaissance parfaite de la théorie n'implique aucunement celle de la pratique, car le jeune élève de l'école poly-





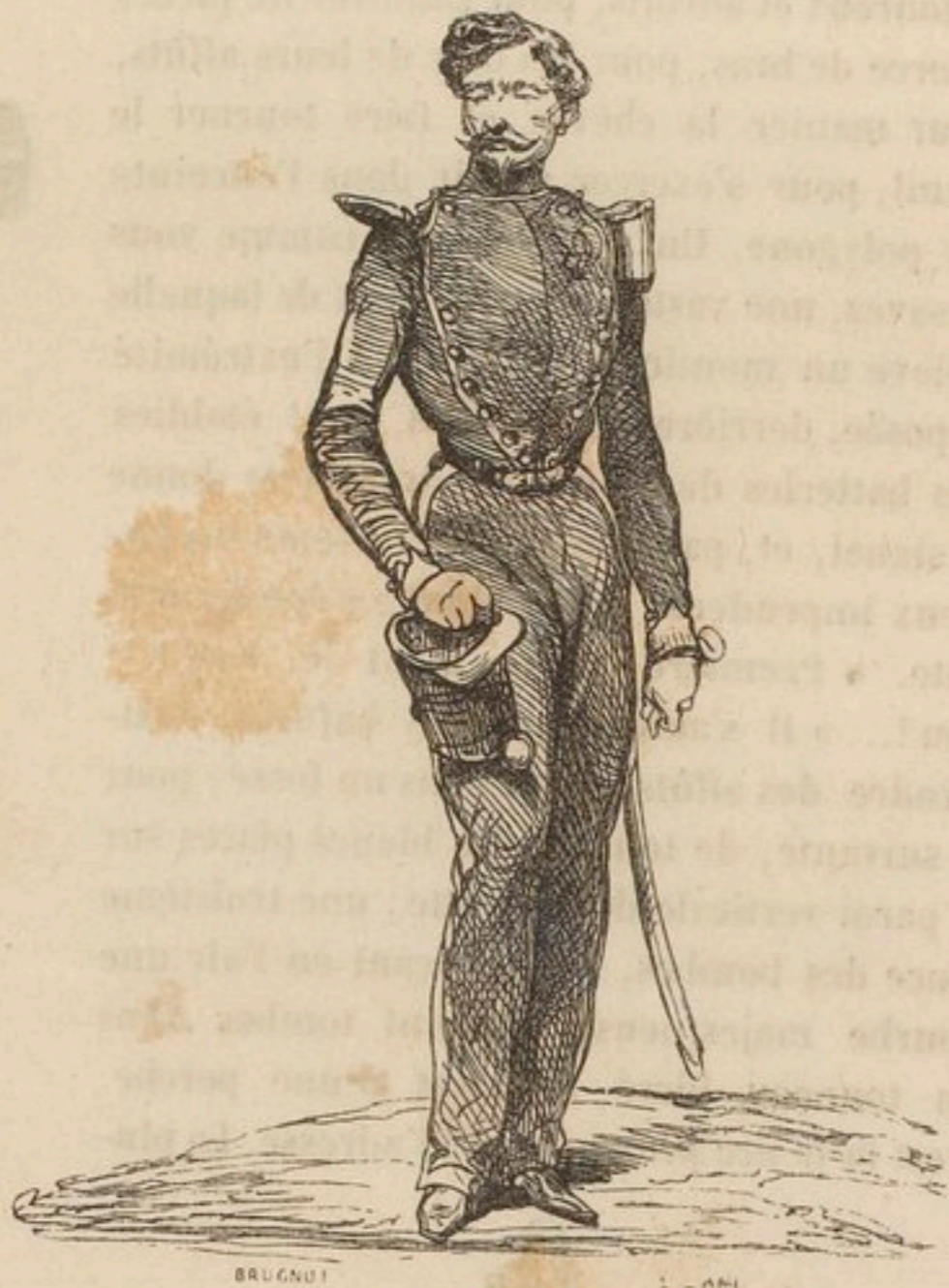


ARTILLEURS EN CAMPAGNE.



technique qui, après deux ans d'études à l'école d'application de Metz, tombe tout à coup au milieu d'une caserne, reconnaît bientôt l'inutilité provisoire de ses travaux, et met de côté les livres pour observer les hommes et les choses. Le poids du service l'accable d'autant plus qu'il n'en avait point pressenti la pénible complication. L'importance du matériel exigeant presque toujours la division d'un régiment en fractions, le rapport du nombre des officiers avec celui des soldats diminue, et les charges augmentent, parce qu'elles ne sont point suffisamment partagées. Aussi le lieutenant découvre-t-il chaque jour de nouveaux devoirs à accomplir : instruire les canonniers, diriger les manœuvres, les écoles à feu, la construction des batteries, la confection des cartouches et des voitures, rédiger des rapports, surveiller les chevaux, étudier la force de la poudre et la portée des projectiles, suivre les cours des capitaines, donner aux sous-officiers et aux soldats des leçons de langue française, d'orthographe et de théorie. Malgré ces nombreux tracassés, le lieutenant économise encore assez de temps pour s'occuper de toute autre chose que de son métier. Tantôt il se passionne pour les arts, l'archéologie, la physique, la géologie, la numismatique ; tantôt, sans faire au gouvernement une opposition directe, il rêve la reconstruction de la société croulante sur les bases indiquées par Saint-Simon, Fourier et consorts.

Ces velléités philosophiques ne se propagent point jusqu'au simple artilleur, dont les travaux surpassent en durée, en difficulté, ceux du fantassin et du cavalier même. Les manœuvres à pied et à cheval, à la caserne ou au polygone, ne permettent point à ses idées de franchir un cercle limité. La réforme de l'artillerie augmente encore ses fatigues en lui confiant le soin des chevaux de trait, si bien qu'abstraction faite de ses inclinations, il est involontairement sobre, grave et actif. Il n'a le loisir de penser, ni aux voluptés gastronomiques, ni aux déclarations galantes. Cependant le canonier servant, plus hussard que le conducteur, ne dédaigne pas les litres successifs, et répond volontiers aux passions amoureuses qu'il est susceptible d'inspirer.





Il faut à l'artillerie des hommes agiles, vigoureux et adroits, pour soulever les pièces à force de bras, pour les ôter de leurs affûts, pour manier la chèvre et faire tourner le treuil, pour s'exercer au tir dans l'enceinte du polygone. Un polygone est, comme vous le savez, une vaste plaine au bout de laquelle s'élève un monticule de terre. A l'extrémité opposée, derrière des gabions, sont établies des batteries de canons. La trompette donne le signal, et, par une fanfare, avertit les curieux imprudents qu'ils aient à s'écarter à la hâte. « Première pièce, haut le bras!... Feu!... » Il s'agit pour une batterie d'atteindre des affûts placés dans un fossé; pour la suivante, de toucher des blancs placés sur la paroi verticale de la butte; une troisième lance des bombes, qui, traçant en l'air une courbe majestueuse, doivent tomber dans un tonneau hissé au bout d'une perche. C'est là le *nec plus ultra* de l'adresse. La plu-



part du temps, la bombe éclate au pied de la perche; mais lorsque le tonneau est abattu, cet exploit devient l'occasion d'une fête solennellement chômée. Toute la batterie, silencieuse au moment du pointage, bat des mains et trépigne d'enthousiasme. On avertit l'adjutant-major, qui envoie six magnifiques chevaux blancs au polygone. L'habile canonnier est placé sur un chariot de parc, l'air rayonnant et embarrassé; il tient à la main les instruments de pointage, le fil à plomb et le quart de cercle; des branches d'arbres entrelacées l'environnent d'une verte barrière; des fanions rouges agitent leurs banderoles autour de lui; les trompettes sonnent d'éclatantes fanfares. Les six che-





Louis

Anguier

BN

ARTILLERIE EN CAMPAGNE.



vaux blancs sont attelés au char triomphal ; le cortège s'avance, précédé de musique, fait le tour de la ville, aux applaudissements des habitants, et va rendre visite aux autorités. L'État accorde au pointeur 50 francs pour le tonneau, 45 francs pour la perche ; les officiers lui octroient une gratification, et la totalité des fonds perçus paye la dépense d'un repas colossal. Le lendemain, on suspend aux murs du quartier un tonneau tricolore sur lequel est inscrit le nom de l'artilleur et la date de l'événement.

Le principe mathématique du tir de la bombe est que telle quantité de poudre porte à telle distance un projectile d'un poids déterminé ; mais souvent les bons pointeurs doivent leur capacité moins à l'éducation qu'à la nature, qui les a doués d'un coup d'œil juste et d'un esprit calculateur. Brigadiers ou simples canonniers, ils rendent en temps de guerre d'importants services, et consolident la réputation qu'ils

se sont acquise dans les écoles à feu.

On cite parmi les pointeurs célèbres le canonnier qui tua Moreau à la bataille de Dresde, le 24 août 1815.

On lui commanda de viser au milieu d'un groupe d'officiers supérieurs placés à découvert au sommet d'une colline. Il pointa sa pièce, et le boulet emporta les deux jambes du général transfuge.

On a vu dans tous les journaux, au commencement d'octobre 1844, cette phrase : « Les écoles des artilleurs de Vincennes, au tyr du polygone, viennent d'être closes pour cette année ; le tonneau a été atteint cent fois par la bombe : c'est un des plus beaux résultats qui aient jamais été obtenus dans le cours d'une école. » Cette nouvelle est ce qu'on appelle en termes de presse un *canard*. Le tonneau a été abattu six fois seulement, et, au dire des experts, est déjà un magnifique ré-

sultat. Voilà donc comme on écrit l'histoire !

De vieilles traditions ont été transmises à l'artillerie par l'ancien corps des bombardiers. Elle célèbre pompeusement, et surtout bachiquement, la Sainte-Barbe, le 4 du mois de décembre. Ce jour-là, officiers et soldats sont en liesse ; toutes les escarcelles se vident en faveur des restaurateurs et des cabaretiers ; les artilleurs et les soldats du génie, s'ils se trouvent réunis dans une même ville, se traitent mutuellement et fraternisent le verre à la main. L'indulgence des chefs est pres-





que sans bornes, la joie des soldats presque sans frein, et les plus implacables officiers, en rentrant le soir au quartier, regardent les retardataires d'un œil attendri.

L'artillerie est chargée, concurremment avec l'administration des douanes, du soin de garder les côtes de France et d'Algérie. Elle a pour annexes trois corps d'une importance diverse :

Les pontonniers, formant le quinzième régiment d'artillerie, et divisés en douze compagnies ;

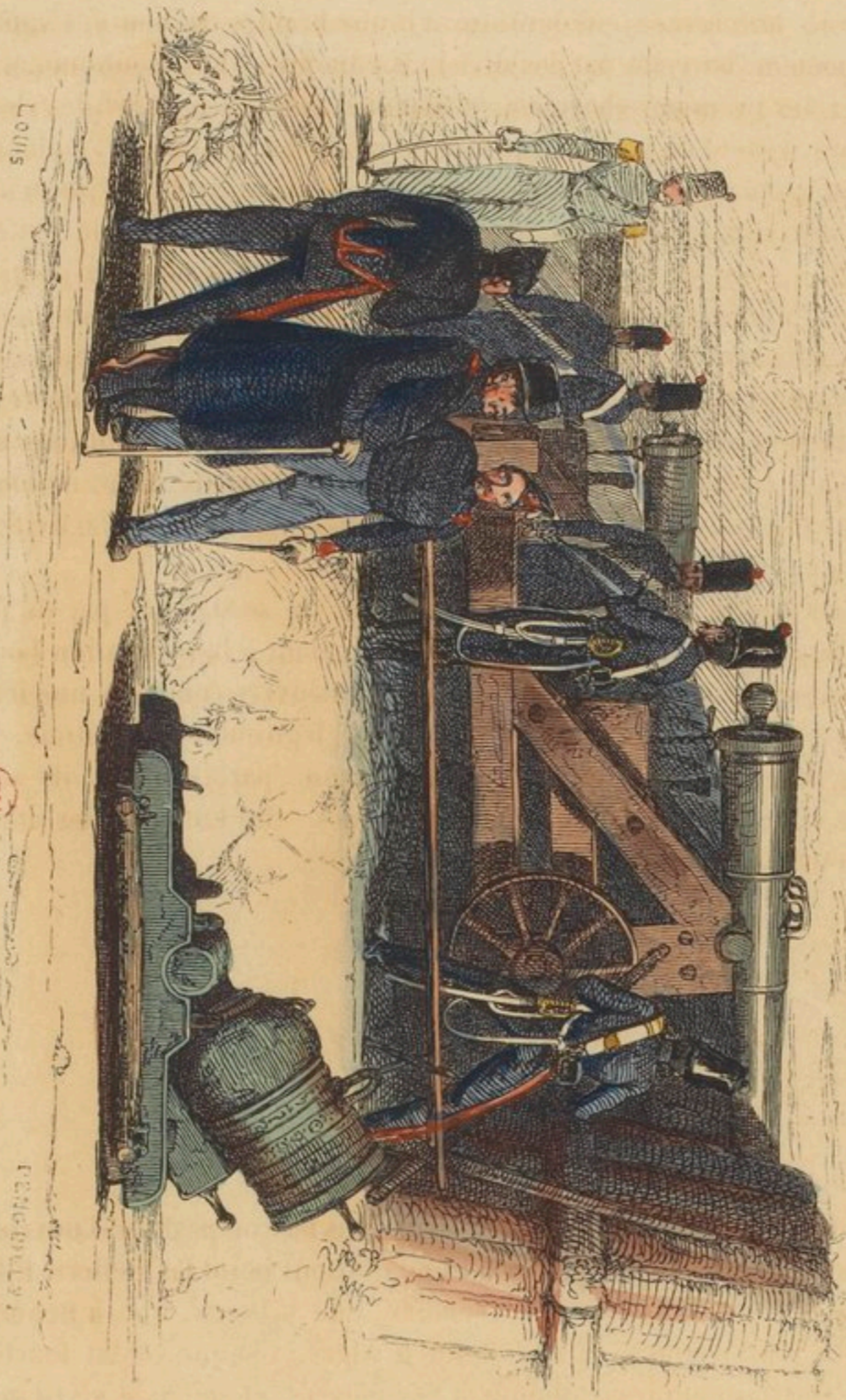
Le train des parcs d'artillerie, fractionné en six escadrons de huit compagnies chacun ;

Et les compagnies d'ouvriers d'artillerie, auxquelles une ordonnance du 25 mai 1841 a ajouté une demi-compagnie d'armuriers, pour le service de l'armée d'Algérie.

#### PONTONNIERS.

Les pontonniers sont complètement étrangers au reste de l'artillerie, dont toutefois ils portent l'uniforme, et dans laquelle leurs officiers ont droit d'avancement. Leur emploi est de jeter des ponts de campagne, les ponts fixes étant du ressort du génie. En temps de paix, leur service consiste à étudier le pontage, la construction des ponts, la navigation méthodique. Avec autant de vigueur que de prestesse, ils dirigent des flottilles en amont et en aval sur les fleuves les plus rapides. Ils apprennent à former des ponts qui, lorsqu'ils sont achevés, décrivant tout à coup une portion de cercle, vont atteindre la rive opposée, et peuvent, par un mouvement contraire, être ramenés le long du rivage où stationnent les travailleurs. Les exercices des pontonniers sont des plus rudes et des plus difficiles. Ce corps, qui semble avoir adopté Strasbourg pour domicile habituel, est inconnu à la majorité de la population française, et l'estime publique ne le récompense pas suffisamment de son habileté et de son courage. On ne sait pas combien en temps de guerre, les fonctions des pontonniers sont brillantes et périlleuses. Nos troupes approchent d'un fleuve; l'ennemi, campé sur la rive opposée, les décime par les feux de son artillerie; la nôtre y répond, pendant que les voltigeurs, traversant les eaux sur des barques, engagent une vive fusillade. Le capitaine des pontonniers fait mettre à flot les nacelles. Les pontonniers s'embarquent, exposés au feu de l'une et l'autre armée. La précision de leurs mouvements, leur adresse à manier la gaffe et la rame, leur inébranlable sang-froid, sont d'autant plus admirables, que les balles et les boulets pleuvent sur eux de toutes parts. Ils laissent dériver les nacelles, après avoir jeté l'ancre en amont de l'endroit où l'on doit établir le pont. Le corps-mort, poutre sur laquelle se placent les premières poutrelles, est fixé





Louis

BN

1858

BATTERIE DE COTE



contre la rive occupée par l'ennemi. Des madriers, posés transversalement sur les nacelles, forment le tablier du pont, et sont recouverts de poutrelles assujetties avec des cordages. L'armée défile sur cette route tracée au milieu des eaux. Mais que de victimes parmi les héroïques travailleurs !

Napoléon faisait cas de ce corps, qui se dévoua pour le salut de l'armée au passage de la Bérésina. C'était à la fin de novembre 1812 ; l'empereur venait d'arriver aux bords du fleuve ; une armée en déroute, d'innombrables traîneurs, s'approchaient tumultueusement, harcelés par les divisions ennemies. Les pontonniers se mettent à l'œuvre ; les premiers chevalets, construits avec les poutres des chaumières de Shedzianca, cèdent en s'écroulant sous le poids des madriers. Pendant la nuit du 25, les compagnies de pontonniers travaillent, ayant de l'eau jusqu'à la bouche, au milieu des glaçons énormes que charrie la Bérésina, sous le feu des batteries de la division russe de l'amiral Tchaplitz. Plusieurs fois les deux ponts se brisent, et plusieurs fois ils sont réparés avec un zèle infatigable ; un grand nombre de pontonniers périssent de froid, ou sont entraînés par les glaces ; mais ceux qui survivent achèvent leur ouvrage, demeurent à leur poste pour tâcher de régulariser le passage, restent les derniers sur la rive ennemie ; puis ils vont jeter sur les marécages de l'autre rive trois nouveaux ponts de trois cents toises de long, sur lesquels défilent les troupes, étonnées et reconnaissantes de tant d'activité et de tant de dévouement.

Maintenant que les pontonniers n'ont point occasion de se signaler par de pareils sacrifices, tranquilles dans leur garnison, ils se mêlent à la population bourgeoise, qui ne manque jamais d'assister à leurs manœuvres comme à une fête. Ils s'organisent aux environs de la caserne un ménage légitime ou illégitime, ils se *pot-bouillissent*, comme disent les soldats ; et quand, par aventure, ils sont appelés à quitter la ville, les gémissements des femmes, des enfants, des amis, composent un douloureux concert.

#### OUVRIERS D'ARTILLERIE.

Les mœurs douces des pontonniers se représentent dans les compagnies d'ouvriers d'artillerie. Elles ne sont point enrégimentées, et ne quittent point les ateliers. Elles sont ainsi réparties : deux à Metz, deux à Grenoble, une à Douai, une à Rennes, deux à Auxonne, une à Strasbourg, et une demi à Alger. Chaque soldat touche, outre sa solde, une rétribution proportionnée à ses œuvres, et se laisse vivre sans bruit, sans ambition, sans pèripétie, le moins militairement possible.

Les arsenaux où travaillent ces compagnies ont été bâtis par l'artillerie elle-même, et témoignent à la fois de la science des officiers architectes, et de l'intel-



ligence des soldats maçons. Les bâtiments des arsenaux sont élégants, solides, d'un aspect monumental ; il sont séparés par des cours, et renfermés dans une seule enceinte. Les uns contiennent les matières premières, les affûts, les objets fabriqués, les modèles ; dans les autres, on façonne le bois ; dans d'autres encore, on assouplit, on courbe, on taraude le fer. Les fonderies nous offrent le tableau d'une égale activité : ici le métal brûlant coule dans les moules de sable ; là, les pièces, auxquelles une machine à vapeur imprime un mouvement de rotation sur place, sont percées et polies au ciseau. Les ouvriers d'artillerie sont les cyclopes modernes ; ce sont eux qui fournissent les armes destinées à foudroyer les coalitions,

. . . . . Vulcania tela ministrant,  
Tela giganteos debellatura furores ;

et, qu'on nous pardonne une seconde citation latine, à les voir si actifs et si capables, on dirait qu'ils connaissent aussi bien que nos hommes d'état cette sage maxime : *Si vis pacem, para bellum.*

#### TRAIN DES PARCS D'ARTILLERIE.

Depuis que les canonniers traînent eux-mêmes leurs pièces, le train des parcs d'artillerie conduit les parcs de campagne, les équipages de sièges et de ponts, les madriers, les boulets, le gros matériel. Les hommes de ce corps ont un costume particulier, qui ne ressemble à celui des artilleurs que par la forme du shako ; leur habit gris de fer, leur pantalon gris de fer, leur coiffure noire en tissu de coton, avec ganses en tresses écarlates, composent un uniforme dont l'ensemble est triste et disgracieux. Ils sont en même temps soldats et rouliers ; aussi partagent-ils avec le train des équipages militaires le sobriquet de hussards à quatre roues. Du temps qu'ils conduisaient les pièces, ils couraient de nobles dangers sur le champ de bataille, et remplaçaient les canonniers qui succombaient. On continue à leur apprendre les manœuvres d'artillerie ; mais leurs jours de gloire et de périls sont passés.



GÉNIE. DIRECTIONS. GARNISONS. GARDES DU GÉNIE. FONCTIONS.  
RÉGIMENTS. SAPEURS-CONDUCTEURS. OUVRIERS DU GÉNIE.

Si l'on discutait le mérite relatif des troupes des différents peuples, certaines nations nous opposeraient peut-être leur infanterie ou leur cavalerie ; mais la supériorité du génie français est, nous le croyons, constatée par l'unanime assentiment. Parmi nous est né Vauban, le grand architecte militaire ; nous avons construit ou réparé les plus inexpugnables citadelles de l'Europe, et nous saurions reprendre au besoin celles qui ne sont plus entre nos mains.

L'artillerie et le génie sont l'élite de l'armée, non par le courage, égal dans toutes les armes, mais par l'instruction. L'organisation de ces deux corps est analogue. Comme le premier, le second est dirigé par un conseil de neuf membres, le comité consultatif des fortifications. Il comprend aussi vingt-six directions, dont la circonscription, embrassant toutes les villes de guerre et de casernement, est établie d'après un système défensif.

Les troupes du génie, auxquelles est nécessaire la disposition d'une vaste étendue de terrain, n'ont que trois garnisons, Montpellier, Arras et Metz. Des gardes du génie, tant principaux que de première et de deuxième classe, sont employés dans les places à surveiller les travaux, faire les écritures, dénoncer les contraventions à la loi des servitudes défensives. On les choisit, comme ceux de l'artillerie, parmi les sous-officiers ayant au moins six ans de service.

Le génie, en temps de paix, gère le domaine militaire, inspecte les citadelles qui ceignent les frontières, acquiert pour le compte de l'état les terrains nécessaires à la construction des travaux défensifs, provoque l'expropriation pour cause d'utilité publique, entretient et agrandit les fortifications. En temps de guerre, il assiège ou défend les places, et avec quelle bravoure, avec quel talent ! Comme il est sublime de sang-froid, l'officier supérieur du génie, qui, sous le feu des assiégés, fait le tour de leurs remparts, et reconnaît le point faible d'une place ! Quelles louanges payeraient le courage des sapeurs et des mineurs, quand, sans craindre de servir de cible à l'ennemi, ils plantent des piquets, avancent des parallèles, ouvrent des embrasures aux canons ; quand ils creusent des puits, pénètrent sous les bastions par des galeries souterraines, et allument, au péril de leur vie, un volcan dévastateur ?

Les régiments du génie sont divisés en deux bataillons, dont chacun comprend une compagnie de mineurs, sept de sapeurs, une de sapeurs-conducteurs, et une compagnie hors rang. L'état-major est composé d'un colonel, d'un lieutenant-colonel, de deux chefs de bataillon, d'un major, de deux capitaines adjudants-majors, d'un trésorier (capitaine en premier), d'un adjoint au trésorier (lieutenant ou sous-lieutenant en second), d'un officier d'habillement, d'un chirurgien-major et de deux aides-majors.



Les soldats du génie sont choisis parmi les ouvriers en bois, en pierre ou en fer mais principalement parmi les terrassiers.

Les compagnies de sapeurs-conducteurs, destinés à remplacer le train du génie, qui fut supprimé en 1855, ont une organisation distincte. Leur uniforme est le même que celui des sapeurs et des mineurs, mais leur nature équestre est indiquée par un habit à basques courtes et un pantalon mi-parti de peau de veau.

Une immense disproportion existe pour le génie entre le pied de paix et le pied de guerre, mais elle n'a rien de surprenant, si l'on songe qu'à l'intérieur le génie, cloué au sol, se meut dans un étroit espace, de sorte que les faibles moyens de transport mis à sa disposition lui suffisent toujours largement.

Deux compagnies d'ouvriers du génie, composées de cinq huitièmes d'ouvriers en fer et de trois huitièmes d'ouvriers en bois, sont occupées à Metz et à Alger. Dans le premier de ces arsenaux est une escouade d'ouvriers d'état, assimilés aux ouvriers d'artillerie, par l'ordonnance institutive du 24 avril 1822. Elle comprend un chef, un sous-chef, et quatre ouvriers nommés par le ministre de la guerre, et pris parmi les sergents de la compagnie d'ouvriers. Elle dirige la fabrication des pelles, pioches et autres outils indispensables aux opérations de l'arme. Les ouvriers, au bout de cinq ans de service dans l'escouade, ont droit au grade de sous-chefs, mais le lieutenant en second ou le sergent-major de la compagnie d'ouvriers peut seul devenir chef ouvrier d'état.

Le soldat du génie est posé, actif, studieux. Pendant que les fantassins traînent leur oisiveté de rue en rue, lui s'exerce à creuser des tranchées, suit assidûment les cours des écoles régimentaires, institutions importantes dont le personnel se compose, dans le génie, d'un chef de bataillon commandant, d'un capitaine adjoint, et de trois professeurs civils. N'ayant point de chevaux à panser, comme en a l'artilleur, à moins qu'il n'appartienne à la compagnie des sapeurs-conducteurs, le soldat du génie a le temps d'apprendre la grammaire, l'écriture, le dessin, les mathématiques, tant au sein des écoles qu'auprès des officiers et sous-officiers qui font gratuitement ce qu'on appelle des *cours de degrés*. Souvent, paysan inculte en entrant au service, il se fait inscrire pour l'école, où il est tenu dès lors d'assister aussi régulièrement qu'aux appels, et, se dégrossissant graduellement, il se rend, à force de travail, digne des grades les plus élevés. Comme on a reproché au soldat du génie de ne savoir tenir que la pioche, il se perfectionne dans le maniement de l'arme blanche et du fusil. Le sapeur, qui, le front couvert d'un pot en tête, la poitrine garantie par une cuirasse, vient d'avancer le boyau de tranchée, devient tirailleur s'il est surpris par les assiégés. Des soldats du génie ouvrent une route à travers les montagnes; l'ennemi arrive, ils jettent la pioche et la pelle, et font des feux de peloton avec autant de précision que les meilleurs grenadiers.

Les officiers du génie parviennent par trois routes différentes : les uns, en quittant l'école polytechnique, entrent sous-lieutenants-élèves à l'école d'application de Metz, d'où ils sortent lieutenants après deux ans d'étude et les examens requis; d'autres commencent leurs études dans les écoles régimentaires, sont en état, avant vingt-cinq ans révolus, de subir des examens dont le programme est arrêté par le



ministre de la guerre, et, après avoir passé par l'école polytechnique, viennent prendre place à côté des premiers sur les bancs de l'école de Metz. Il en est encore, — honneur à eux ! — qui montent de grade en grade sans cesser de faire partie du régiment. Ils ont moins de droits que leurs collègues, en ce qu'attachés au service de troupes, ils ne peuvent être employés aux travaux de fortification.

Malgré la diversité d'origine, il n'y a dans le génie qu'un seul esprit. Si les Messins dédaignent *in petto* les officiers de troupe, qui leur reprochent à leur tour une certaine dose de pédantisme, tous ensemble ont contracté une alliance offensive et défensive, ont établi autour d'eux une ligne de circonvallation, comme

pour appliquer à l'ordre moral leurs théories d'ingénieurs. Ce n'est point par sympathie les uns pour les autres qu'ils se soutiennent ; peut-être trouverait-on plus de fraternité, plus de bienveillance mutuelle chez les officiers d'artillerie. Ceux du génie, sans intimité individuelle, sont coalisés pour défendre leur arme, la glorifier, en consolider les prérogatives. Jaloux de l'artillerie, ils la voient avec regret en possession du service des pièces de siège et des ponts de campagne, et de la construction de ses propres arsenaux.

Livré à des abstractions trigonométriques, harcelé par des racines carrées, persécuté par des binômes, l'officier du génie n'a point l'aménité communicative, l'humeur sociable, le caractère expansif du cavalier. La négligence de sa tenue annonce la constante préoccupation de son intelligence. A table avec d'autres officiers, il se retranche dans un coin, et évite d'adresser la parole à qui que ce soit. Il est moins artiste que l'artilleur ; mais, plus engoué d'études philosophiques, il boit avidement à la source encore peu clarifiée des idées réformatrices.

Le Génie, dit-on, fournit plus de cas de folie et de suicide que tous les autres corps. Ce ne serait pas impossible, savez-vous ? Voici un jeune homme ardent, instruit, capable, gros de science, bouillant d'ambition ; eh bien ! on l'envoie dans une affreuse citadelle, nue, aride, rocailleuse, presque inhabitée. Ses connaissances y dor-





ment sous le boisseau : point de société, point de vie intellectuelle, point d'occasion de briller. L'imagination de l'exilé travaille sans qu'il ait aucun confident de ses rêves. La régularité torpide de ces lieux contraste douloureusement avec l'agitation fiévreuse de son âme, et il ne tarde pas à succomber à la pléthore intellectuelle.

GENDARMERIE. FONCTIONS. EFFECTIF. CONDITIONS D'ADMISSION. SERVICE. FASTES DE LA GENDARMERIE. CONSIDÉRATIONS SUR L'INSTITUTION. GARDE MUNICIPALE. VOLTIGEURS CORSES.

Les corps que nous venons de passer en revue défendent la France contre l'étranger ; celui dont nous allons nous occuper, appelé aussi à fournir son contingent aux armées, a pour mission habituelle de garantir la société des tentatives de ses membres eux-mêmes. Veiller à la sûreté publique, prévenir les crimes, arrêter les coupables, transférer les prisonniers, escorter les fonds de l'état, avoir l'œil sur les mendiants, s'emparer des vagabonds, déjouer les complots, dissoudre les rassemblements, voilà l'office de la gendarmerie, héritière directe de la maréchaussée d'autrefois. C'est l'auxiliaire armée de la magistrature, l'*ultima ratio* de la Justice et du Pouvoir, la planche de sauvetage des gouvernements en péril. Il est des circonstances où un officier de gendarmerie ébauche la besogne du procureur du roi ; en l'absence de ce magistrat, il le remplace dans le cas de flagrant délit, reçoit les plaintes et les dénonciations, entend les témoins, visite les papiers du prévenu, décerne un mandat d'amener, d'arrêt ou de dépôt. Le salut d'une commune, d'un département, de l'état même, peut dépendre d'un simple maréchal des logis, qui, après avoir éventé une conspiration et adressé directement son rapport au ministre, monte au Capitole remercier les dieux.

Par son personnel et son organisation, la Gendarmerie est sous la direction du ministre de la guerre ; sa participation au maintien de l'ordre la met en rapport avec le ministre de l'intérieur ; elle ressortit au garde des sceaux pour l'exécution des mandements de justice, et le ministre de la marine dirige cinq compagnies de gendarmerie spécialement employées à la surveillance des gens de mer et à la police des ports et arsenaux. De même que la mythologique Pandore fut dotée par toute l'assemblée céleste, de même la gendarmerie a reçu des présents de toutes les puissances humaines. L'autorité militaire lui a remis, sous la forme d'un mousqueton, un tonnerre qui fait trembler les méchants ; la justice lui a cédé ses balances et un coin de son bandeau ; l'autorité municipale l'a parée de sa douceur et de sa clémence. Avec ses importantes attributions, ses qualités reconnues, son dévouement éprouvé, est-il étonnant qu'elle ait toujours été considérée comme un corps d'élite ; que ses officiers passent, dans l'ordre des préséances, avant les officiers d'état-major





GENDARMERIE MUNICIPALE





GENDARMERIE DE LA SEINE.



*Handwritten signature or initials*

PRINTED BY J. B. BARNES



du grade correspondant au leur, et qu'elle prenne la droite sur toutes les troupes de ligne.

On affecte de confondre les gendarmes avec les agents de police ; quelle erreur ! D'où vient que le mouchard (puisqu'il faut l'appeler par son nom) est un objet d'antipathie ? c'est qu'il est à vos côtés au moment où vous vous abandonnez sans défiance ; c'est qu'il revêt tous les costumes, tous les masques, tous les signes de ralliement, pour livrer les victimes qu'on lui a désignées. Le gendarme, au contraire, agit ostensiblement ; la ruse lui est inconnue. « Tout déguisement est interdit à la gendarmerie, disent formellement les circulaires ministérielles des 11 juin 1855 et 12 mai 1857, même pour des opérations importantes et déterminées ; à plus forte raison ne saurait-on en exiger d'elle, pour un service occulte, auquel la gendarmerie n'est point affectée ; service de nature à déconsidérer les hommes à leurs propres yeux, tout en attirant sur eux l'animadversion populaire. » On disait du gendarme : « Il ne porte point de moustaches, afin de pouvoir se cacher sous des vêtements bourgeois, le perfide ! » Eh bien ! le gendarme a réclamé, protesté, crié, sollicité, et il a fini par obtenir les moustaches dont on lui contestait si injustement la possession. Et maintenant, jaloux de convaincre les plus incrédules de sa franchise, de sa loyauté, il pousse le scrupule jusqu'à éviter d'avoir affaire aux commissaires de police : c'est par-devant le maire, le juge de paix ou le procureur du roi, qu'il conduit, suivant les cas, ses prisonniers.

A l'armée, la gendarmerie remplit des fonctions analogues à celle qu'elle exerce dans l'intérieur. Le détachement qui, sous le titre de force publique, accompagne les troupes en marche, est commandé par un colonel grand prévôt. Un prévôt (lieutenant) est attaché avec trois brigades à chaque division. Peu aimés des soldats, dont ils répriment l'indiscipline, auxquels ils font sentir le frein de l'ordre au milieu du tumulte de la guerre, les gendarmes attachés à l'armée en campagne rallient les traînards, poursuivent les déserteurs, reçoivent les plaintes des habitants et les protègent contre le pillage ; ils exercent une surveillance spéciale sur les domestiques et sur les marchands à la suite de l'armée, vivandiers et cantiniers, qui ne peuvent s'établir sans l'autorisation du grand prévôt.

Le corps de la gendarmerie comprend : la gendarmerie départementale à pied, la gendarmerie départementale à cheval, la gendarmerie d'Afrique, la gendarmerie coloniale, la garde municipale de Paris, et le bataillon des voltigeurs corses.

La gendarmerie départementale est divisée en vingt-cinq légions, chacune d'une ou deux compagnies. La gendarmerie d'un département forme une compagnie ; celle d'un arrondissement, une lieutenance. Communément une brigade est placée au chef-lieu de chaque canton. Le colonel ou lieutenant-colonel chef de légion réside au chef-lieu de la légion, d'où il communique directement avec le ministre de la guerre, sans l'intermédiaire du général commandant. Le commandant de compagnie (chef d'escadron ou capitaine) est fixé au chef-lieu du département.

Les brigades ne sont composées que de cinq ou six cavaliers et de cinq gendarmes à pied. Si un aussi petit nombre d'hommes suffit pour assurer l'exécution des lois



dans les communes, c'est moins parce qu'ils sont armés, que grâce à l'influence morale de l'institution.

N'est pas gendarme qui veut. Pour obtenir ce titre, il faut réunir certaines conditions d'âge, de taille, de service et d'instruction; avoir de vingt-cinq à quarante ans, savoir lire et écrire aussi correctement que Lhomond lui-même, avoir servi activement pendant trois ans au moins; présenter des certificats de bonne conduite, et posséder une taille d'un mètre sept cent quinze millimètres, ou d'un mètre sept cent trente-deux millimètres, selon qu'on désire servir à pied ou à cheval. On est alors *dignus intrare*; on peut s'offrir comme candidat au commandant de la gendarmerie du département, qui soumet la proposition au chef de légion. Le néophyte reçoit une commission signée du ministre de la guerre, et délivrée au nom du roi; puis il se pare de sa grande tenue, comparait devant un tribunal, lève la main, et prête solennellement ce serment :

« Je jure fidélité au roi des Français, obéissance à la Charte constitutionnelle et aux lois du royaume ;

« Je jure en outre d'obéir à mes chefs en tout ce qui concerne le service auquel je suis appelé, et, dans l'exercice de mes fonctions, de ne faire usage de la force qui m'est confiée que pour le maintien de l'ordre et l'exécution des lois. »

A partir de ce moment, il est en droit de faire des tournées, de dresser des procès-verbaux, d'explorer les grandes routes, les chemins de traverse, les champs et les bois, de requérir les gardes forestiers et les gardes champêtres, de se battre avec les braconniers, et de gagner des gratifications en se faisant assommer par des voleurs.

Ne croyez pas que le gendarme soit comme le soldat du centenier; il ne suffit pas qu'on lui dise : « Faites cela, » pour qu'il le fasse. Il n'accorde son concours aux autorités civiles, judiciaires ou militaires, que lorsqu'il est requis en vertu d'une loi avec certaines formules non impératives. Il ne s'emploie à porter des dépêches que si des événements imprévus exigent la transmission d'un avis urgent, et n'obtempère à l'invitation des particuliers que dans le cas de flagrant délit. Aux termes de la loi, il peut se refuser à extraire un prévenu de la prison s'il n'est accompagné de l'huissier du tribunal. Il est, dans l'intérêt de l'ordre, témoin des exécutions, jamais acteur. Au mois de mai 1850, un soldat du 50<sup>e</sup> de ligne, nommé Debuire, convaincu d'assassinat sur la personne de son sergent-major, allait subir le supplice. « Gendarme, dit un officier d'état-major, bandez les yeux au condamné. — Ça n'est pas mon affaire, répond le brave gendarme; je le ferai si mon commandant me l'ordonne; mais ce n'est point dans mes attributions. » Le commandant consulta le comte de Wal, maréchal de camp, commandant de la place, et celui-ci déclara que ce devoir était celui d'un caporal du régiment dont le condamné faisait partie.

Avec un chef même, le gendarme conserve un certain degré d'indépendance. Qu'on lui adresse d'injustes représentations, qu'on veuille le contraindre à modifier les expressions d'un procès-verbal, il jouit, comme un officier, du privilège de



demander sa démission, privilège dont l'exercice, à la vérité, l'exposerait à mourir de faim.

Le gendarme présente le phénomène d'un soldat propriétaire de sa monture, de son équipement et de ses habits ; on ne lui fournit que les armes. S'il a quitté le service depuis moins d'un an, il touche une indemnité de première masse de 500 fr., et une avance de 400 fr. remboursables en huit années ; enfin le conseil d'administration lui prête, sur la masse de la compagnie, de quoi s'équiper et s'acheter un cheval *à tous crins, noir, bai ou alezan, bien tourné et d'un bon service*. Quand le candidat a passé plus d'un an dans ses foyers, toutes ces dépenses sont à sa charge. Un aussi inégal partage semble d'abord injuste, mais il a pour but d'engager les militaires à s'enrôler dans la gendarmerie, avant d'avoir perdu l'habitude de la discipline et l'instruction technique qu'ils ont acquise dans leur régiment.

Le gendarme vit bourgeoisement, quoique caserné ; il a dans la maison affectée à sa brigade son appartement particulier, son ménage, sa femme et ses enfants. *Où peut-on être mieux ?* La sévérité militaire est toujours tempérée en lui par l'inoffensive bonhomie du père de famille. Ce que ces fonctions ont parfois de rebutant est compensé par les charmes de la vie d'intérieur. Pour oublier la face livide du condamné à mort, les traits contractés du prisonnier, il n'a qu'à contempler les gracieux et riants visages qui s'épanouissent autour de lui.

Une régularité exemplaire est exigée du gendarme ; jamais il ne commet d'action qui puisse lui imposer l'obligation, s'il fait son devoir, de s'arrêter lui-même ; rarement il se laisse entraîner au charme des libations prolongées ; s'il subissait pour ivrognerie des punitions de discipline à trois reprises différentes, il pourrait être immédiatement réformé. Il est tenu de rentrer à la caserne à neuf heures du soir en hiver, et à onze heures en été ; il doit, avant de s'absenter, prévenir le commandant de la brigade ; afin de le conserver tout entier à ses devoirs, on lui interdit personnellement toute espèce de commerce, et sa femme ne peut tenir ni café ni cabaret.

Consultez les annales de la gendarmerie, et vous y trouverez par centaines les traits de bravoure, de générosité et d'héroïsme. Dans le choix des exemples, nous ne sommes embarrassé que de leur multiplicité. Le 14 décembre 1840, les gendarmes Rein, Poincarré et Adriet surprennent un forçat évadé dans une auberge de Cuges, et s'emparent de lui après une lutte terrible ; le gendarme Rein le met en lieu de sûreté et va faire son rapport. Pendant qu'il expose l'affaire avec calme et lucidité, le brigadier remarque au manteau du gendarme deux trous, qui se reproduisent sur l'habit. L'impassible narrateur achevait sa tâche au péril de sa vie, car il avait reçu deux coups de couteau dans la poitrine.

Deux gendarmes de la résidence de Toulouse sont chargés, le 25 décembre, d'exécuter une condamnation à l'amende avec contrainte, contre la veuve Azimont, de la commune de Brax, pour simple délit forestier ; ils la trouvent avec quatre enfants dans une misérable cabane, ils la voient pleurer, ils entendent ses plaintes, et le gendarme Marteau prend dans sa propre bourse le montant de l'amende, 25 fr. 58 c., qu'il porte chez le receveur des domaines de Lenguevin. Instruit de



cet acte de libéralité, le ministre a fait témoigner sa satisfaction au gendarme Marteau, et ordonné que la somme lui serait remboursée, et qu'il serait nommé au premier emploi de brigadier vacant dans la treizième légion.

Vachon et Hème, de la brigade de Mirande (Gers) sont en patrouille pour la répression des délits de chasse, le 19 février 1857. Aux confins de la commune de Loubersan, ils aperçoivent cinq jeunes gens qui, en les voyant, se sauvent dans un bois. Hème quitte son compagnon pour couper la retraite aux braconniers. Vachon va droit à l'un d'eux, qui le couche en joue en disant : « Si tu avances, je fais feu. » L'effet suit la menace ; Vachon reçoit à quinze pas une charge de plomb de chasse n° 5. Quatre grains pénètrent dans les parties profondes de la face, deux s'enfoncent dans le cou, de chaque côté de la trachée artère, quatre dans l'épaule gauche, et un dans le bras droit.

Couvert de sang, Vachon, le sabre à la main, poursuit son meurtrier ; il l'atteint, le saisit au collet : « Je pourrais te tuer, lui dit-il ; mais je dois te livrer à la justice. » Et il le fait écrouer à la maison d'arrêt de Mirande, *après quatre heures de marche.*

Comment se fait-il qu'on n'éprouve pas une admiration exclusive, universelle, pour le gendarme, pour cet honnête et bon citoyen, pour cet énergique soutien de l'ordre public, pour cet infatigable défenseur de la loi ? N'est-il pas intrépide, franc, humain, dévoué ? n'est-il pas toujours à la tête de ceux qui affrontent les flammes de l'incendie, les flots tumultueux de l'inondation ? ne protège-t-il pas les propriétés et les personnes ? La première cause de l'antipathie que beaucoup de gens éprouvent pour lui, c'est qu'il représente la limite posée à la liberté individuelle, bien précieux, largement donné par la nature, rogné par la société ! Une main crispée sur un collet, voilà quel pourrait être le blason de la gendarmerie, avec ces mots fameux pour devise : « Empoignez-moi cet homme-là. » Quand un gendarme vous demande votre passe-port, dont vous avez peut-être oublié de vous munir, vous gémissiez involontairement de cette exigence importune. Le banqueroutier qui se dirige en même temps que vous vers la Belgique exhibe des papiers parfaitement en règle ; mais votre mère était malade, vous êtes parti à l'improviste, vous n'avez pas pris le temps de faire constater devant les fonctionnaires compétents que vous étiez M. \*\*\* , nez ordinaire, bouche ordinaire, front ordinaire ; et, par suite du retard que vous cause ce maudit gendarme, vous ne trouverez peut être qu'un cercueil à la porte de la maison maternelle.

Certes, le gendarme est complètement innocent des imperfections de la loi ; mais, au lieu de s'en prendre à un être de raison dont ils ignorent l'existence, les hommes du peuple ne sont-ils pas portés à déverser toute leur haine sur l'agent visible avec lequel ils ont maille à partir ? N'est-il pas naturel qu'ils détestent la loi en effigie dans la personne du gendarme ? Voudriez-vous qu'ils eussent une vive affection pour lui, les malheureux par lui tracassés au nom de la justice ; le cabaretier qui n'a fermé qu'après minuit ; le pêcheur qui se sert d'engins prohibés ; le voiturier dont les essieux ont quelques millimètres de trop ; la pauvre femme accusée de délit forestier, parce qu'elle a ramassé du bois mort ; le mendiant dont le seul crime



est d'être vieux et d'avoir faim ? Des paysans égarés, alarmés de l'enlèvement des grains de la contrée, s'attroupent sur la place du marché, la gendarmerie accourt, et, après avoir inutilement employé la persuasion, exécute la loi martiale et les fusille. Sans doute elle gémit de ce fratricide, sans doute elle frappe en détournant la tête ; mais que font de stériles remords aux veuves et aux orphelins ?

Si la loi était infaillible, le gendarme serait sublime ; mais ceux qui la diraient parfaite seraient démentis par les améliorations qu'elle subit journellement. Protectrice ou oppressive, la loi a deux faces, et le gendarme aussi : il assure le maintien de l'ordre. Mais qu'est-ce que l'ordre ? repose-t-il sur des bases immuables ? celui d'aujourd'hui est-il celui d'hier ? Tout ordre ne commence-t-il point par être le désordre, comme toute majorité par être une fraction ? L'ordre est le maintien d'une organisation quelconque, et quand cette organisation est défectueuse, les justes sont ceux qui la combattent. Comparez les martyrs chrétiens avec les bourreaux qui soutenaient l'ordre romain, comparez les serfs insurgés avec les barons qui les pendaient au nom de l'ordre du moyen âge ; en ces cas comme en une foule d'autres la cause des rebelles n'est-elle pas évidemment celle de la civilisation ? En veillant à la conservation de l'ordre, le gendarme se trouve souvent du côté de la justice, mais il peut être aussi le champion de l'iniquité.

1850 le démontre. La constitution est violée, une lutte s'engage, dans laquelle le peuple avait pour lui le bon droit, contre lui la gendarmerie. Celle-ci combattit jusqu'au dernier moment avec un courage inflexible, une résignation stoïque, une fidélité aveugle, sans examiner les questions politiques, car elle a pour invariable mission de défendre le *statu quo* contre le progrès, l'immobilité contre le mouvement, ce qui est contre ce qui n'est pas.

Depuis cette époque, en vertu d'une ordonnance du 16 août 1850, la gendarmerie parisienne s'appelle garde municipale. Ce nouveau titre a été comme ces adjuvants employés par les docteurs pour pallier le mauvais goût d'une médecine.

Così all' egro fanciul porgiamo aspersi  
Di soave licor gli orli del vaso.

Cependant il reste entre la classe ouvrière et les gendarmes transfigurés un ferment de haine qui se manifeste par de sauvages querelles, de lâches attaques, de déplorables violences. Le 8 juillet 1841, des ouvriers tonneliers et dérouleurs accostent dans un cabaret de Bercy plusieurs gardes municipaux qu'ils insultent, frappent, désarment, et qu'ils eussent probablement jetés à l'eau sans l'arrivée du commissaire et d'un détachement de ligne. De pareilles scènes sont fréquentes.

Le cadre de la garde municipale comprend, depuis le 4<sup>er</sup> juillet 1841, un état-major, un peloton hors rang, seize compagnies d'infanterie et cinq escadrons de cent vingt hommes chacun. Elle a les mêmes devoirs et les mêmes droits que la gendarmerie départementale ; mais, en raison de son importance, de son séjour à Paris, et de son utilité politique, elle est plus avantageusement traitée. Un garde municipal à pied touche annuellement 446 francs 40 centimes, et sa masse



d'entretien est de 200 francs 75 centimes. La solde d'un garde municipal à cheval est de 547 francs 50 centimes, et sa masse de 585 francs 25 centimes par an. Des masses de boulangerie, de fourrages, d'hôpital et de secours sont en outre allouées au corps. La force numérique, la nécessité de le réunir à la moindre alerte, lui ont fait appliquer dans toute son étendue le régime militaire. Le tambour réveille et rappelle au gîte les gardes municipaux, leurs repas sont servis à neuf heures et à quatre heures : la soupe et le bœuf le matin ; le soir, un plat de viande et des légumes, du riz, des pruneaux ou de la salade. On ne leur épargne point les distributions extraordinaires, et la quantité de liquide qu'on leur octroie est le thermomètre de la stabilité gouvernementale.

Pénible est le service des gardes municipaux : il sont seuls chargés du service des plantons d'ordonnance auprès de tous les ministères ; il ont à surveiller une population turbulente, à tenir en échec la ville des Barricades, de la Fronde, du 14 juillet, du 5 prairial, des trois journées. Il doit leur sembler parfois que le pavé se soulève sous leurs pas, que sur leurs têtes gronde un orage de balles, de pierres et de vieilles commodes ; que devant eux se dresse sanglant et hagard le spectre de la guerre civile. Querelles, attroupements, complots, vols, incendies, assassinats, émeutiers, ivrognes, tapageurs nocturnes, forçats libérés, ne leur laissent aucuns loisirs. Dans les bals publics, ils sont en discussion perpétuelle avec les téméraires novateurs qui perfectionnent la chorégraphie au détriment des bonnes mœurs ; au théâtre, après avoir entrevu le spectacle du haut du cintre, ils reprennent durant les entr'actes leurs fusils suspendus au râtelier dans le vestibule, et livrent des combats sans fin aux marchands de contre-marchés. Les jours de fêtes, leurs tracas redoublent : on les campe au coin des rues pour prévenir l'encombrement des voitures, on les consigne de crainte d'une émeute, on les place au milieu de la foule endimanchée comme un épouvantail dans un jardin, pour effaroucher les perturbateurs.

La gendarmerie de la Seine, qui a deux casernes à Paris, n'intervient point dans le service de la ville, mais elle coopère à celui des prisons avec la garde municipale.

Quittons maintenant Paris pour la Corse, cette île franco-italienne, où la *vendetta*, quoique plus rare qu'autrefois, est encore à l'ordre du jour. Les gendarmes y ont affaire à une espèce de bandits toute spéciale. Pietro, discutant avec Paolo au sujet d'un quartier de terre, s'oublie jusqu'à l'appeler *furfante* ou *bricone*. Paolo sort en le menaçant, et peu de jours après, prenant l'air à sa fenêtre, Pietro reçoit deux balles dans la tête. L'assassin se sauve et devient bandit ; il erre dans les *makis*, tue du haut des rochers les gendarmes qui le traquent, entre dans les cabanes, où on lui donne des aliments moins par affection que par terreur, quand il n'aime pas mieux lever la *contribution noire*, c'est-à-dire exiger le dépôt de certaine somme en certain lieu. Pour atteindre les bandits dans les forêts, au sommet des montagnes, au fond des ravins, il faut une connaissance parfaite des localités. C'est ce qui a déterminé la création d'un bataillon auxiliaire de la gendarmerie, recruté parmi les indigènes, mais qui, malgré son courage et son activité, n'a pu parvenir à purger la contrée des contumaces et des bandits.





*Lanquet*



*GENARD*

SAPREURS-POMPIERS



BATAILLON DE SAPEURS-POMPIERS. EFFECTIF. SERVICE  
DANS LES THÉÂTRES. SERVICE JOURNALIER.  
MOEURS ET HABITUDES.

Revenons à Paris trouver le pompier, le seul militaire qui, ne combattant point, ait besoin toutefois d'intrépidité, de sang-froid, de présence d'esprit, de toutes les qualités des vrais soldats. Si quelques critiques voulaient lui refuser l'honneur d'appartenir à l'armée, nous leur opposerions l'art. 2 du titre 4<sup>er</sup> de l'ordonnance du 25 septembre 1844, sur l'organisation des pompiers. « Le bataillon de pompiers de la ville de Paris compte dans le complet de l'armée. » Il se recrute d'ailleurs par les enrôlements volontaires, ou le contingent des classes.

Les admirateurs outrés de Napoléon lui attribuent toutes les institutions qui, antérieurement conçues, comme le code civil, ont été réalisées sous son règne, et le considèrent comme l'inventeur des pompiers. Le véritable est M. de Sartine, comme l'atteste l'auteur anonyme d'un ouvrage publié en 1782, les *Nouveaux essais sur Paris*. « Nous devons, dit-il, au magistrat qui présidait ci-devant la police (M. de Sartine), les pompes pour les incendies. Les particuliers dans la maison desquels le feu aurait pris malheureusement ne payent rien. Pour procurer au public un prompt secours, il y a dans cette ville seize corps de garde dans lesquels on trouve jour et nuit des gardes-pompes prêts à partir au premier avertissement. Le directeur des pompiers (M. Morat) a témoigné le plus grand courage au dernier feu de l'Opéra, ainsi que les pompiers, dont il y en a eu plusieurs de blessés et un de consumé par les flammes. »

Ainsi, plusieurs années avant la révolution, il y avait déjà des pompiers qui se signalaient par leur dévouement; ceux d'aujourd'hui n'ont pas dégénéré.

Paris, au moyen d'un crédit ouvert annuellement au préfet de police, entretient, pour le service de surveillance contre l'incendie, un bataillon de sapeurs-pompiers dont l'administration présente certaines particularités. Elle est confiée, sous l'autorité du préfet de police, à un conseil de sept membres : le chef du corps, deux capitaines, un lieutenant, l'officier d'habillement, un sous-lieutenant, et le trésorier secrétaire du conseil. Les capitaines, le lieutenant et le sous-lieutenant sont renouvelés chaque année à tour de rôle et par rang d'ancienneté. Il est alloué à un sapeur-pompier de première classe une solde de 65 centimes par jour, et une masse annuelle de 464 francs 25 centimes pour l'achat, l'entretien et le renouvellement des effets d'habillement et d'équipement. On a formé trois autres masses qui ne donnent point lieu à décompte au profit des hommes, et dont l'excédant est versé à la caisse municipale :



Masse de boulangerie par jour. . . . .	» fr. 20 cent.
Masse de chauffage . . . . .	» 42
Masse d'hôpital. . . . .	» 5

La dépense annuelle, pour le corps entier, est fixée à 592,219 francs 20 cent.

Les sapeurs-pompiers ne sont jamais appelés à préparer eux-mêmes leurs aliments ; ils ignorent ce que c'est qu'un cuisinier à tour de rôle ou en pied. Un restaurateur, adjudicataire des fournitures de bouche, perçoit les 40 cent. par homme versés à l'ordinaire, et confectionne le repas quotidien.

Depuis l'époque de la création le corps des pompiers s'est toujours concilié l'estime et l'affection des Parisiens. Les barbares des faubourgs, pour nous servir de la fameuse expression des *Débats*, les plus turbulents ennemis de toute force armée, sympathisent avec le pompier. Plusieurs chansons en son honneur, fort populaires, quoique inédites, sont journellement chantées dans les cabarets.

Sapeur-pompier, ta vaillante uniforme  
 Couvre à la fois l' soldat z'et l'ouvrier ;  
 Lion dans l' feu, t'as d' plus aimables formes  
 Aussitôt que t'as fini ton métier,  
 Car pour la grâce et le bon ton,  
 C'est le pompier qu'a le pompon.

Sexe charmant, si digne d'être heureuse,  
 Du p'tit chasseur craignez le faux serment ;  
 La troup' légère a la blague trompeuse ;  
 N'y a qu'à la gloir' qu'elle se montre constant,  
 Mais en amour faut du bon ton,  
 Et c'est le pompier qu'a l' pompon.

Le voltigeur a le talent de plaire,  
 Il est aimable, qu'qu'fois même insinuant,  
 Troupier fini, en amour comme en guerre,  
 L'enn'mi, les bell' le voient par devant ;  
 Mais si vous tenez au bon ton,  
 C'est le pompier qu'a le pompon.

D' fameux vainqueurs sont les hussards sans doute ;  
 Ils sont toujours diablement dangereux.  
 C'est au galop qu'ils enlèv' un' redoute,  
 Mais en amour nous galopons mieux qu'eux,  
 Car pour la grâce et le bon ton,  
 C'est le pompier qu'a le pompon.



Les calonniers se font un' plaisant'rie  
 D' brûler un fort comm' le cœur des tendrons ;  
 Mais, grâce à nous, l'on n' craint plus l'incendie...  
 S'ils mett' le feu, c'est nous qui l'éteignons,  
 Car pour la grâce et le bon ton,  
 C'est le pompier qu'a le pompon.

Les cuirassiers, les dragons, les gendarmes,  
 L' carabinier, les lanciers, les tambours,  
 Il faut l'avouer, c'est de bien belles armes ;  
 Mais c'est nous seuls qu'est fichus pour l'amour.  
 Ils ont d' la grâce et du bon ton,  
 Mais c'est l' pompier qu'a le pompon.

Si vous voulez consulter mon amie,  
 Adressez-vous à Manon Rosalba ;  
 C'est un' brocheus' que j'aime à la folie ;  
 Elle s'y connaît, et surtout vous dira  
 Que pour la grâce et le bon ton  
 Je suis l' pompier qu'a le pompon.

Si les pompiers sont préconisés par la classe ouvrière, et admis à partager avec elle les divertissements du dimanche, c'est qu'étrangers aux discordes politiques, ils n'ont jamais été les satellites d'aucun gouvernement. On les a requis une seule fois pour donner une douche à l'émeute, et l'originalité du moyen répressif a fait excuser cet empiétement sur le service de la garde municipale. Ils apparaissent à la population, non comme des machines passives qu'on décoche aux rassemblements, mais comme des génies tutélaires qui savent conjurer l'incendie.

Il est plus de minuit : il ne reste sur le pavé que des patrouilles, des coureurs de bals, des ivrognes, des chiffonniers et des voleurs ; soudain des hommes effarés courent çà et là, en criant au feu ! frappent à toutes les portes, recrutent tous les passants pour faire la chaîne. De rougeâtres tourbillons illuminent le quartier ; les lourds tonneaux des porteurs d'eau roulent avec un mugissement sourd. Les pompiers sont avertis du sinistre ; la section qui est de service a eu soin, en se couchant, de ranger ses effets, de se distribuer les postes, afin d'être prête au premier signal. Cinq minutes après que la sonnette de la caserne a retenti, les pompiers sont dans la rue. Tel est leur zèle, qu'au dire de tous les officiers, il serait nuisible, si l'on ne prenait soin de le réprimer. Bientôt l'artillerie liquide est dirigée sur le foyer de l'incendie. Les sapeurs-pompiers, le casque en tête, la hache à la main, traversent les flammes, sautillent sur les poutres embrasées, grimpent sur les toits qui craquent, se cramponnent aux cheminées qui chancellent, arrachent les enfants de leurs berceaux, sauvent la vie et la fortune des incendiés ; et quand, pour prix de leurs travaux, de leurs dangers, de leurs blessures, on leur offre une récompense, ils répondent avec une noble simplicité : « Nous sommes payés par la ville, il nous



est défendu de rien recevoir ; mais nous accepterons un verre de vin, car l'ouvrage a été rude. »

Et remarquez qu'à la faveur du désordre, au milieu de ce labyrinthe de feux, où seuls ils osent pénétrer, il leur serait facile de s'approprier quelque objet précieux, dont la disparition passerait sur le compte de l'incendie. Mais le pompier a horreur du vol ; jamais l'occasion n'a eu le pouvoir d'en faire un larron ; son intégrité est notoire : s'il était mandé pour éteindre le feu à la Banque de France, il ne détournerait pas une pièce d'or, pas un billet.

Et ce n'est point seulement pour combattre la flamme que le pompier est debout ; sa vigilance découvre l'étincelle cachée, et, par un continuel exercice, il se met en mesure de lutter contre son formidable ennemi. Outre les manœuvres d'infanterie et le service de la pompe, il étudie assidûment la gymnastique, qui lui donne de la vigueur et de l'agilité. Une instruction spéciale assez étendue est requise de quiconque aspire à un grade dans le corps. Un candidat sous-lieutenant doit connaître tout ce qui est relatif aux manœuvres de la pompe ; les dispositions à prendre pour l'attaque de toute espèce de feu ; l'agencement de tous les parties d'un édifice, et particulièrement de la charpente ; les quatre premières règles de l'arithmétique ; les éléments de la géométrie jusqu'aux solides ; on exige encore qu'il sache dessiner un plan, et possède parfaitement sa langue. Que de garanties pour la régularité du service et la sécurité publique !

Tous les jours, le bataillon se distribue dans les postes des différents quartiers, ou dans les théâtres, concerts et salles de bal. L'industrie des sapeurs-pompiers a longtemps changé leurs corps de garde en ateliers, où ils fabriquaient des épinglettes, des agrafes en cuivre, des chaussons de lisière, des bagues et des chaînes de sûreté. Ils ont gagné jusqu'à quinze francs par jour à ces travaux manuels, que la concurrence leur a fait presque généralement abandonner.

Le préfet de police détermine la force du détachement de pompiers à fournir pour chaque théâtre. Il est ordinairement de douze hommes, commandés par un sergent ; ils reçoivent du directeur une rétribution déterminée par le préfet. On se figure qu'admis dans les coulisses, le pompier fraternise avec la troupe, courtise les figurantes, s'entretient avec les acteurs. Il peut lui arriver, par fanfaronnade, de se vanter d'être au mieux avec certaine actrice, de connaître M. Alexandre Dumas, et d'avoir été consulté par M. Victor Hugo, pendant la répétition du *Ruy-Blas*. La vérité est que, la plupart du temps, il ne converse avec personne. Campé près du *manteau d'arlequin*, il écoute la pièce avec un muet recueillement, rit des saillies du comique, maudit le traître, s'apitoie sur le sort de la victime ; tout disposé à imiter ce vieux militaire, qui, voyant de la coulisse la Dumesnil jouer *Rodogune*, lui cria avec accompagnement d'un coup de poing dans le dos : « Va-t'en, chienne ! va-t'en à tous les diables ! »

C'est quand la toile est tombée que le rôle du pompier commence. Un rideau de fil de fer sépare la salle de la scène, la pompe est mise en arrêt, et ses longs tuyaux serpentent sur les planches, comme la croupe du monstre envoyé par Neptune. Le pompier passe la nuit auprès de sa batterie aquatique, faisant des rondes par in-



tervalles, et espionnant le feu près d'éclorre pour l'anéantir à l'instant. Ces précautions, loin d'être superflues, sont parfois insuffisantes, puisqu'elles n'ont pas empêché la destruction de la Gaieté, de l'Ambigu, du Vaudeville et du Théâtre-Favart. L'Opéra a failli brûler récemment, le dimanche 17 octobre 1844. Un machiniste avait mis précipitamment sa pipe mal éteinte dans la poche de sa redingote, qu'il avait serrée dans une armoire du deuxième cintre ; sans la surveillance du sergent des pompiers, la flamme se communiquait de la pipe à la redingote, de la redingote au théâtre, et du théâtre au quartier.

En louant les vertus du pompier, devons-nous taire ses défauts, ou plutôt son défaut, le défaut unique qui l'expose à visiter souvent la salle de police. Il nous est révélé par ce proverbe populaire : *Boire comme un pompier* ; proverbe dont l'exactitude est constatée par une expérience journalière. On accuse aussi le pompier de consacrer trop de temps aux amours ; mais le moyen de résister aux agaceries des cuisinières, des brodeuses et des blanchisseuses de fin ! Il a une *femme* quand il n'a point d'*épouse* : c'est sous ce dernier titre qu'il désigne sa moitié légitime. Il serait trop à plaindre s'il était condamné à ne jamais connaître d'autres feux que ceux de l'incendie.

#### VÉTÉRANS. RETRAITES.

De même que les gendarmes et les pompiers, les vétérans stationnent à l'intérieur : braves gens qui se conservent soldats par le souvenir ; espèce intermédiaire entre l'armée active et les invalides<sup>1</sup>.

Il a été successivement créé, organisé, réduit, modifié des compagnies de sous-officiers-vétérans, fusiliers-vétérans, cavaliers-vétérans, canonniers-vétérans, vétérans des troupes du génie, et gendarmes-vétérans. Ces compagnies sont le refuge des militaires qui, n'ayant ni profession lucrative ni droits acquis aux invalides, se résignent à mourir l'arme au bras et la giberne sur le dos. Elles sont également l'asile des soldats encore verts, mais affaiblis par des blessures qui les condamnent à s'exiler de l'armée.

Huit compagnies de sous-officiers-vétérans et dix de fusiliers sont disséminées tant dans la capitale que dans les villes où il existe des maisons de détention, et dans certaines petites places qui ne méritent pas une garnison plus valide. A Paris, elles gardent le ministère de la guerre, le Jardin des Plantes et les vénérables législateurs du Luxembourg : *similis simili gaudet*. Les sous-officiers se distinguent extérieurement des fusiliers par une boutonnière en or, placée à chaque côté du collet de l'habit et de la capote.

<sup>1</sup> Voir l'*Invalide*, tome II, page 217.



Quatre compagnies de cavaliers-vétérans sont casernées à Caen, à Saint-Maixent, à Guéret et à Auch, afin d'aider de leur concours les agents des dépôts de remonte établis en ces villes. Treize compagnies de canonniers-vétérans, qui se recrutent parmi les militaires de l'artillerie et de la marine, sont affectées au service de l'artillerie dans les places et sur les côtes. Les vétérans des troupes du génie ne forment qu'une seule compagnie, organisée à Metz, pour être employée dans les citadelles, suivant les besoins du service du génie. Les deux compagnies de gendarmes vétérans établies à Riom reçoivent dans leur sein ceux qui se trouvent hors d'état de supporter les fatigues du service avant d'avoir acquis des droits à la retraite.

La pension de retraite n'est accordée qu'après trente ans accomplis de service effectif à partir de l'âge où la loi permet de contracter un engagement volontaire. Le temps des campagnes compte double. La retraite peut être acquise par suite de blessures graves et incurables, provenant des fatigues et des dangers du service. Les lieutenants généraux âgés de soixante-cinq ans et au delà, les maréchaux de camp âgés de soixante-deux ans et au delà, ont droit à rentrer dans la vie civile. Telles sont, en abrégé, les dispositions de la loi du 41 avril 1851, et des ordonnances des 5 avril 1852 et 19 mai 1854.

C'est avec un douloureux sentiment que l'on consulte le tarif annexé à la loi de 1851. Un maximum de 6,000 francs pour un lieutenant général, de 4,600 francs pour un capitaine, de 540 francs pour un soldat, après cinquante années de service, campagnes comprises, voilà le faible secours, l'obole de Bélisaire, que la France donne à ses vieux défenseurs. Il semble qu'on ait craint d'amoindrir le mérite du dévouement en le récompensant convenablement. Quelle figure peut faire un vieil officier, dans la société bourgeoise où sa position l'appelle? Que deviendront, après sa mort, sa veuve et ses enfants, pour lesquels la pension est réduite au quart du maximum? S'il n'a point de ressources personnelles, l'officier retraité végète péniblement. Il fréquente les cafés, où il trompe l'ennui par le piquet traditionnel, partageant une bouteille de bière avec quelque vieux camarade, avec lequel il échange la longue narration des batailles où il s'est trouvé, des injustices dont il a été victime. Il évite la jeunesse, ardente et passionnée comme il le fut jadis, sous l'influence des rêves qui furent autrefois les siens. L'officier retraité est un des spectateurs assidus des revues, des exercices des grandes et petites manœuvres,





lorsqu'il a le bonheur de finir ses jours dans une ville de guerre. Sinon, las de son inaction, tracassé par les rhumatismes et les créanciers, mené par sa femme ou sa gouvernante, il n'a pour indemnités morales que la culture de son jardin, la promenade au soleil, une vieille pipe d'écume, un chien de chasse, des cartes, la lecture de l'Histoire militaire, et la mémoire de ses faits d'armes.

OFFICIERS DE SANTÉ. EFFECTIF. CONSEIL DE SANTÉ. RÉFORMES  
NOUVELLES. CHIRURGIENS-MAJORS. VISITES QUOTIDIENNES.  
AMBULANCES. MÉDECINS ADJOINTS, ORDINAIRES ET  
PRINCIPAUX. VÉTÉRINAIRES.

Ce géant aux mille bras que l'on appelle l'armée, cet être multiple que la balle déchire, que le sabre balafre, que le boulet démembre, a pour médecins le corps des officiers de santé, composé <sup>1</sup> de médecins principaux, ordinaires et adjoints; de chirurgiens principaux, majors, aides-majors et sous-aides; et enfin de pharmaciens principaux, majors et aides-majors.

La direction du corps des officiers de santé, la surveillance du service, la fixation du programme des examens, sont confiées à un conseil de santé dont le personnel est de deux médecins inspecteurs, deux chirurgiens inspecteurs, un pharmacien inspecteur, et un chirurgien-major secrétaire. Pour l'éducation des jeunes gens qui se destinent à la médecine militaire sont institués à Strasbourg, à Metz et à Lille des hôpitaux d'instruction, dont les savants professeurs enseignent spécialement la thérapeutique des maladies particulières à l'homme de guerre, et des plaies occasionnées par les armes. L'hôpital de perfectionnement est établi au Val-de-Grâce à Paris. A chaque hôpital d'instruction sont attachés : un médecin principal ou ordinaire, premier professeur; deux médecins ordinaires ou adjoints, professeurs; un chirurgien principal ou major, premier professeur; deux chirurgiens-majors ou aides-majors, professeurs; deux chirurgiens-majors, dix-huit sous-aides, un pharmacien principal ou major, premier professeur; deux pharmaciens-majors ou aides-majors; un pharmacien aide-major.

L'empire avait des chirurgiens dévoués et capables, éprouvés par de rudes campagnes, familiarisés avec tous les dangers; mais ceux d'aujourd'hui se sont élevés bien au-dessus de leurs prédécesseurs par la science théorique. L'organisation du corps des officiers de santé, telle que Napoléon l'avait laissée, a été complétée par la loi du 12 août 1856, loi toute française par l'esprit d'égalité dont elle est empreinte <sup>2</sup>. Elle soumet les candidats à de rigoureuses conditions d'admission. Sur le

<sup>1</sup> Ordonnance du 19 octobre 1841; Bulletin des lois, IX<sup>e</sup> série, n<sup>o</sup> 858, p. 541.

<sup>2</sup> On en trouve le texte dans la collection de Duvergier, tome 56, page 541. Elle a été modifiée par l'ordonnance du 6 février 1859 (Duvergier, tome 59, page 12).



seuil des hôpitaux, un jury sévère interroge ceux qui frappent à la porte, et repousse sans pitié les indignes. Comme l'initié antique, le chirurgien-élève, à chaque pas qu'il fait dans la carrière, est soumis à de nouvelles épreuves; il a des examens à subir pour passer de la première division dans la seconde à l'hôpital d'instruction; pour entrer au Val-de-Grâce; pour être reçu chirurgien-sous-aide. La durée du service dans chaque grade est limitée; le diplôme de docteur en médecine est exigé de l'aspirant au grade d'aide-major. Les fonctions les plus importantes sont la récompense de ceux qui ont obtenu les premières places dans les concours, et les officiers de santé parcourent différents degrés, de manière à être attachés successivement, selon leur mérite, aux hôpitaux ordinaires, aux ambulances ou hôpitaux d'une armée active, aux armes spéciales, aux hôpitaux militaires et aux postes sédentaires de l'intérieur.

Certains vieux chirurgiens que nous a légués l'empire éprouveraient peut-être quelque embarras, s'il leur fallait entrer en lice scientifique avec notre active et intelligente jeunesse. Brusquement enlevés à leurs études pour être envoyés aux armées, appelés à tailler bras et jambes avant d'avoir approfondi l'anatomie, ils sont parvenus, glorieusement peut-être, mais sans examen, sans concours, sans avoir à soumettre leur bagage de connaissances médicales à l'inquisition d'un jury. Aussi regrettent-ils l'époque où il suffisait d'être brave et zélé, sans qu'on eût à faire preuve d'une instruction solide. Ils sont fanatiques de Napoléon: ils ont son portrait sous toutes les espèces, peint, gravé, lithographié, dessiné, en pied, en buste, de face, de profil, et leur idolâtrie s'étend à tous les membres de la famille impériale. C'est chez eux surtout qu'on trouve des feuilles du saule de Sainte-Hélène, des poils de la queue du cheval que l'empereur montait à Waterloo, et autres reliques du héros que déifient les vieux soldats.

Le chirurgien-major, qui se fait appeler d'ordinaire M. le Major, est le personnage médical le plus important d'un régiment. Non-seulement il envoie les malades à l'hôpital, mais encore il propose des mesures d'hygiène, inspecte la nourriture, empêche les hommes de s'enrhumer en descendant le cou nu dans la cour, distribue aux imprudents les recommandations et les réprimandes, arrête les indispositions dès leur début, et s'entend avec les chefs pour conserver la santé du régiment.

Le matin, le sergent de semaine erre de chambrée en chambrée, réveille en sursaut les dormeurs en criant d'une voix terrible: « Personne de malade? » et s'esquive, poursuivi par ceux qui sont tentés de répondre à son interrogation. Puis il se rend chez le sergent-major, y prend le billet de santé qu'il porte au corps de garde de police, après avoir inscrit les noms de ceux qui doivent passer à la visite du chirurgien-major. Tous les billets de santé sont déposés sur la table du corps de garde, ou placés par le factionnaire entre la baguette et l'extrémité supérieure du canon de son fusil.

Le chirurgien-major paraît sur les huit heures et examine les candidats à l'hôpital. Il lui faut une certaine dose de perspicacité pour distinguer les véritables malades de ceux qui, las du service, simulent une indisposition. L'un en se meurtrissant le coude contre le mur communique à son pouls des battements irréguliers; l'autre





CHIRURGIEN - MAJOR.



se pique avec des épingles, se flagelle avec des tiges d'ortie, pour se donner des pustules et des boutons. Quelques-uns, émules de Guzman d'Alfarache, savent se fabriquer de faux ulcères. Les *pratiques* et les *carottiers* excellent dans ces honteux subterfuges ; ils aspirent à l'hôpital comme à un lieu de repos et d'oisiveté, et une fois qu'ils y sont installés, ils cajolent les sœurs de charité, exagèrent leurs souffrances, se donnent pour demi-morts afin d'obtenir une prolongation.



Les sous-officiers et les soldats sont confondus à l'hôpital ; mais les fourriers ne manquent jamais d'y jouer ce rôle d'*aimables farceurs* qu'ils aiment tant à remplir en toute circonstance. Les maîtres d'armes y sont des personnages importants. En cas de duel, ils fournissent les armes, des ciseaux emmanchés au bout d'un bâton. Ils se sont arrogé le droit d'être les banquiers du trente-et-un, du loto, et autres jeux ; de procurer les cartes et les dés ; de rassembler les joueurs dans un coin écarté ; de poser des sentinelles pour la sécurité de la banque clandestine.



Comme ils prélèvent 40 cent. ou même plus sur les parties, aucuns peuvent gagner jusqu'à 50 francs par jour.

C'est le chirurgien-major qui signe, après la visite, les billets d'hôpital ; puis il rend compte au lieutenant-colonel ou au chef de bataillon de semaine. Telles sont, en temps de paix, ses principales occupations ; mais vienne la guerre, et il marche avec l'état-major, et pendant que nos troupes affrontent les bataillons ennemis, lui, représentant de l'humanité, au milieu des mêlées destructives, organise, de concert avec ses aides et avec l'administration, les ambulances où il dispute des proies à la mort. On choisit d'ordinaire pour l'établissement d'une ambulance une vieille chapelle en ruines, un manoir à moitié détruit par le temps ou les boulets. Les paillasses, les sacs à paille, les draps, les couvertures, le matériel, les objets de consommation et de pansement, les caisses à amputation et à trépan, les couteaux de rechange, sont méthodiquement rangés ; mais que cet ordre dure peu ! bientôt l'asile protecteur est encombré de victimes ; le sang baigne le pavé ; les gémissements retentissent sous les voûtes ; cependant les ambulances volantes, caissons légers dont chacun a pour escorte deux chirurgiens, un officier d'administration et deux infirmiers, parcourent le champ de bataille et portent des secours aux plus mutilés. Ni les balles qui sifflent, ni les boulets qui ricochent, ni les obus qui éclatent, ni les cris de la douleur ou de l'agonie, ne détournent de leur noble tâche les bourreaux sauveurs. Les blessés, immédiatement ou après le premier pansement, sont transférés à l'ambulance fixe, au faite de laquelle flotte un drapeau rouge, et de là, s'ils peuvent supporter la route, évacués sur des hôpitaux temporaires de première, deuxième et troisième ligne. Quiconque a été témoin de ces scènes de deuil, quiconque a vu les habiles et impassibles opérateurs poser des appareils, coudre des plaies, scier des os, détacher des ligaments déchirés, est convaincu qu'il faut plus de courage pour tenir le couteau du chirurgien que le fusil du soldat.

Le personnel d'une ambulance est, dans la cavalerie, de : Un chirurgien-major ; un chirurgien aide-major ; quatre sous-aides ; un pharmacien aide-major ; deux sous-aides ; un officier d'administration de première classe ; un officier d'administration de deuxième classe ; un sous-adjutant ; deux infirmiers-majors ; huit infirmiers ordinaires.

Une ambulance d'infanterie comprend le même nombre de chirurgiens et de pharmaciens, un officier comptable, un adjudant de première classe, un adjudant de deuxième classe, deux sous-adjutants, trois infirmiers-majors, et dix-sept infirmiers ordinaires.

Les médecins adjoints ordinaires, ou principaux employés dans les hôpitaux ou à l'enseignement, sont moins immédiatement en contact avec le soldat que les chirurgiens-majors. Le poste de médecin adjoint est au concours. Un chirurgien aide-major, après deux ans de service, peut solliciter un congé qu'on lui accorde avec solde entière, et se présenter aux examinateurs du Val-de-Grâce, comme un jeune et timide adolescent. Une liste de candidats, classés par ordre de mérite, est dressée annuellement par le conseil de santé.

Les médecins ordinaires sont choisis, moitié à l'ancienneté, moitié au choix,



parmi les médecins adjoints ayant deux ans de service, et ils peuvent, quatre ans plus tard, prétendre au principalat. Dans ces hautes régions de l'art médical, on devient étranger à l'armée pour n'appartenir qu'à la science.

Les vétérinaires ne sont point considérés comme membres du corps des officiers de santé, quelles que soient leur aptitude et leur instruction. Ils prennent rang après les adjudants, ou seulement après les maréchaux des logis chefs, quand ils ne sont qu'en deuxième; ils commandent aux cavaliers désignés pour le service des chevaux à l'infirmerie.

Le vétérinaire soigne gratuitement les chevaux des officiers, qui ne lui payent que les médicaments. Dès qu'une nouvelle monture arrive à l'écurie, il lui applique sur la fesse gauche la marque du régiment; il éloigne les chevaux malades, désigne ceux qu'on doit mettre au vert, scarifie, pose des sétons, en ayant soin de prévenir le capitaine instructeur de toutes les opérations importantes.

La commission des remotes a proposé, en 1824, de comprendre les vétérinaires dans le grand état-major. Ce serait une mesure équitable, qui assignerait enfin à ces hommes honorables une position digne de leurs connaissances et de leur capacité.

SERVICES ADMINISTRATIFS. OFFICIERS D'ADMINISTRATION:  
 SERVICE DES HOPITAUX, DES SUBSISTANCES, DE L'HABIL-  
 LEMENT, ETC. BATAILLON D'OUVRIERS D'ADMINIS-  
 TRATION. TRAIN DES ÉQUIPAGES MILITAIRES.  
 OUVRIERS DES ÉQUIPAGES MILITAIRES.  
 SERVICE DE LA REMONTE GÉNÉRALE.

Il nous reste, pour compléter notre série de tableaux, à donner sur les services administratifs quelques notions que nous ne pouvons malheureusement dépouiller de leur caractère didactique. Toutefois ce paragraphe, quoique peu récréatif, satisfèra-t-il peut-être les gens sérieux, qui désirent acquérir une idée générale de l'administration militaire. Les lecteurs qui ont la bonté de parcourir un article tel que celui-ci sont comme des voyageurs sur une grande route, où le ruisseau coule au pied de l'âpre rocher; où la chaumière étale sur le bord de la lande avide ses murs parés de vigne et de chèvrefeuille; où les sites sauvages succèdent à des paysages moins désagréables aux yeux.

Nous nous efforcerons du moins d'être clair et précis.

Des services administratifs, les uns sont régis par des employés du gouvernement, les autres exploités, à leurs risques et périls, par des entrepreneurs qui en obtiennent l'adjudication au rabais, au chef-lieu d'une division militaire, pour une période de temps indiquée au cahier des charges.



Les officiers d'administration, adjudants, comptables, ou principaux, desservent les services des hôpitaux, des subsistances, de l'habillement et campement. Le personnel du service des hôpitaux comprend en outre les officiers de santé et les infirmiers militaires.

Les officiers principaux d'administration, les premiers dans l'ordre hiérarchique, gèrent les hôpitaux d'instruction; les officiers comptables dirigent les autres hôpitaux militaires: tous ont à fournir un cautionnement fixé par le ministre de la guerre.

Le service des subsistances se partage en trois branches: les vivres, les fourrages et les approvisionnements. Les agents, dits agents entretenus, sont divisés en agents comptables, commis de première et de seconde classe. A l'armée, où ils distribuent les vivres aux compagnies, on leur donne le sobriquet de *rix-painset*.

Les services de chauffage et d'éclairage, confiés en temps de paix à des entrepreneurs, deviennent en campagne une annexe de celui des subsistances, soit que l'intendance passe des marchés avec les négociants français ou étrangers, soit que la troupe elle-même, et c'est le cas le plus ordinaire, fasse sans scrupule des coupes de bois dans les lieux où elle est campée.

Trois classes d'agents comptables et trois classes de commis composent le personnel du service d'habillement et de campement, qui se subdivise en habillement proprement dit, coiffure, grand équipement et harnachement. Les prestations accidentelles et temporaires dues aux troupes campées ou mises sur le pied de guerre et de rassemblement sont du ressort du service de campement. Le service du logement, divisé en casernement et lits militaires, comprend, avec leur mobilier, les casernes d'infanterie, les quartiers de cavalerie, les pavillons d'officiers, les écuries, les manéges, les corps de garde, les prisons, les hôpitaux, les magasins et manutentions, et les tribunaux militaires. Un concierge, placé dans chaque bâtiment, rend directement compte à l'intendance de toutes les modifications qui surviennent dans la distribution des logements, et de ce qui intéresse la conservation du mobilier. La fourniture des lits est à la charge d'entrepreneurs adjudicataires; mais, afin de prévenir les fâcheux effets de leur négligence, une décision ministérielle du 10 novembre 1840 a créé un service auxiliaire des lits militaires, sous les ordres des officiers d'administration.

Ces différents services occupent un grand nombre d'ouvriers organisés en un bataillon de onze compagnies. Chacune d'elles comprend: un capitaine, un lieutenant, deux sous-lieutenants, un sergent-major, un fourrier, un nombre de sergents et de caporaux déterminé suivant les fixations en usage<sup>1</sup>, quatre maîtres ouvriers maçons, quatre maîtres ouvriers charpentiers, deux maîtres ouvriers serruriers, douze infirmiers-majors, douze brigadiers principaux des subsistances, quatre romainiers de vivres-viandes, et deux classes de soldats. Dans la première,

<sup>1</sup> C'est-à-dire six sergents et douze caporaux pour cent cinquante hommes.



sont quatre maçons, huit charpentiers, quatre menuisiers, un tonnelier, un serrurier, un coutelier, douze brigadiers boulangers, huit bouchers; dans la seconde, soixante-huit infirmiers ordinaires, trente-six boulangers pétrisseurs, quatre toucheurs, quatre botteleurs, douze ouvriers de magasins et deux clairons.

Les ouvriers d'administration ont, outre leur solde, une prime de travail. Ils dépendent immédiatement de l'intendance, et sont subsidiairement chargés de la garde des établissements administratifs.

Le train des équipages militaires, des *hussards à quatre roues*, forme quatorze compagnies, placées, pour la police et la discipline, sous la direction de l'autorité militaire. Il transporte des points de manutention à ceux de distribution, sur des caissons à quatre roues, le pain, les biscuits, le riz, les fourrages. Il conduit à la suite des divisions actives le matériel des ambulances, et à la suite des quartiers généraux le matériel en mobilier et médicaments. Les ouvriers des équipages militaires, divisés en cinq compagnies, maréchaux ferrants, bourelliers, charrons, selliers, armuriers, tailleurs, bottiers, travaillent dans les parcs de construction et de réparation, à Vernon, à Châteauroux et à Alger.

En temps de paix, le train des équipages est secondé par des charretiers à la solde d'un entrepreneur, qui fournit des voitures de un à quatre colliers, des chevaux de selle, de trait ou de bât, pour le transport des caisses, des bagages, des corps et détachements de troupes, et pour celui des militaires et marins, blessés ou convalescents, voyageant isolément.

Dans cette belle et vaste administration, tous les besoins ont été prévus, tous les genres de travail spécialisés, de manière à éviter l'insuffisance, la disette et l'encombrement. On ne s'est pas occupé seulement de l'homme; comme on reprochait à notre cavalerie d'être la plus mal montée de l'Europe, on a créé des dépôts de remonte en différentes villes, pour encourager la production et l'élevage des chevaux en France, et effectuer l'achat de ceux qui paraissent propres au service de l'armée.

## Dépôts.

## Succursales.

CAEN. . . . .	} Saint-Lô. Alençon. Le Bec.	
GUINGAMP. . . . .		Morlaix.
VILLERS.		
SAINT-MAIXENT. . . . .	} Saint-Jean-d'Angély. Fontenay-le-Comte	
GUÉRET. . . . .		Aurillac.
AUCH. . . . .	} Tarbes. Castres.	



D'autres dépôts de remonte vont être organisés, et déjà, au mois de mai 1841, M. le général Oudinot a visité plusieurs localités du département des Landes, dans le but de constater celles qui sembleraient propres à l'élevage du cheval de cavalerie légère.

Faire connaître aux éleveurs l'importance des commandes, acheter les chevaux, leur faire donner des soins pendant leur séjour au dépôt, former les contingents, les remettre aux corps, telle est la tâche de l'officier commandant d'un dépôt de remonte.



Il a sous ses ordres des officiers, sous-officiers, cavaliers et vétérinaires, détachés des corps de troupes et des compagnies de vétérans. Les officiers attachés aux dépôts, parcourant les foires et les campagnes, s'abouchent avec les paysans, ne dédaignent pas de leur tenir tête en sablant un ou plusieurs verres de vin, et s'acquittent le plus consciencieusement possible du métier de maquignon. Il n'est acheté pour la remonte que des chevaux hongres, et un nombre de juments déterminé par le ministre de la guerre. Les chevaux doivent être d'origine française, exempts de tares, à tous crins, de l'âge de cinq ans au moins et de sept ans au

plus, ferrés et pourvus d'un licou fourni par le vendeur. On exige que, mesurés sous potence, ils aient une taille déterminée :

Cavalerie de réserve. . . . .	de 4,542 à 4,597 millim.
Artillerie à cheval, dragons et lanciers. . . . .	4,515 à 4,542
Chasseurs et hussards. . . . .	4,475 à 4,515
Trains des parcs d'artillerie, du génie, et des équipages. . . . .	4,488 4,542

Les chevaux définitivement reçus sont marqués au fer chaud, sur le côté gauche de l'encolure, d'une empreinte indiquant le dépôt qui les a reçus et l'année de leur achat. Ils demeurent au dépôt jusqu'à ce que le corps auquel ils sont destinés reçoive avis du ministre de la guerre, et les envoie chercher. C'est pour un jeune lieutenant une besogne assez agréable que de commander un détachement qui va en remonte : il visite une partie de la France aux frais du gouvernement, il touche une certaine somme pour l'entretien de chaque cheval, et pourrait, s'il était peu scru-



puleux, accroître son ordinaire au détriment de ses pensionnaires quadrupèdes : mais, esclave de son devoir, il dépense pour eux son allocation complète, et leur embonpoint, la vigueur, la santé qu'ils ont en arrivant au corps font l'éloge de sa probité.

A l'armée, c'est l'intendant militaire en chef qui passe ou autorise les marchés pour la fourniture des chevaux.

### CONCLUSION.

Notre tâche est accomplie, après deux années de travaux assidus. Grâce au concours des militaires qui nous ont éclairé de leurs conseils, qui ont répondu patiemment à nos interminables questions, qui nous ont fourni verbalement ou par écrit les notes les plus détaillées, nous avons pu tracer de l'armée un tableau que nous croyons fidèle<sup>1</sup> ; et si, par aventure, on nous reprochait des assertions erronées, nous ferions observer qu'à l'étude de l'armée la vie d'un homme ne suffirait pas.

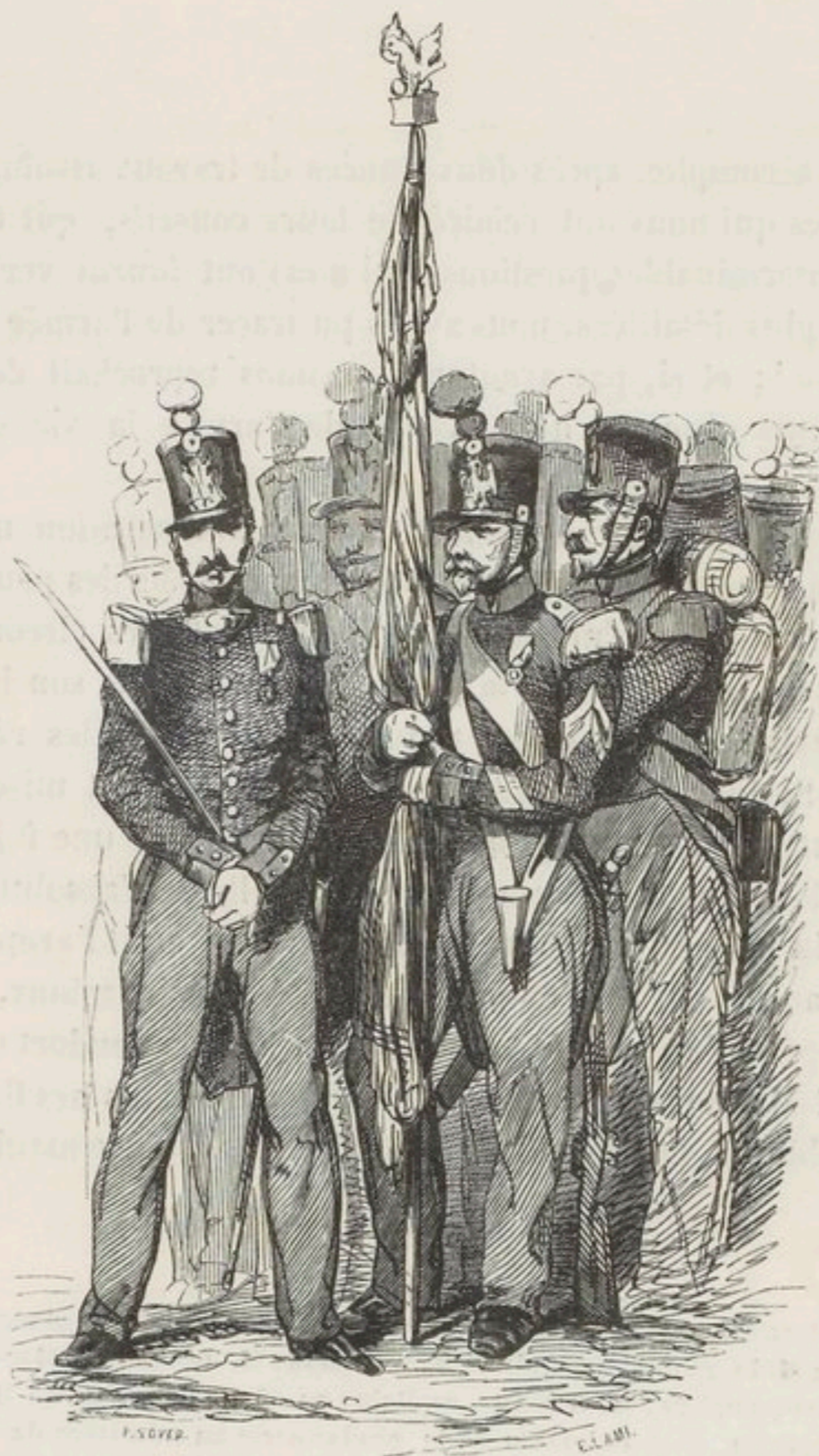
Nous sommes loin d'appeler de nos vœux une conflagration universelle ; nous pensons que la guerre est souvent contraire aux intérêts des peuples, et toujours déplorable aux yeux de la philosophie. Mais, en certaines circonstances, un duel entre nations devient inévitable ; et la patrie, menacée dans son honneur, dans ses droits, dans son existence même, est réduite, après d'inutiles réclamations, à la discussion armée. Si donc l'indépendance de la France était mise en péril par les prétentions des autres peuples ; s'il fallait soutenir encore une fois, comme en 92, la cause de la civilisation et de l'humanité contre celle de l'absolutisme et des ténèbres ; si la lutte du bien et du mal renaissait, on trouverait l'armée française toute prête à s'élancer au-devant de l'ennemi, à refouler les invasions, à prodiguer son sang et son courage. Qu'on en soit convaincu, la France s'endort quelquefois, mais aussi, quel réveil ! Maintenant, comme jadis, elle porte dans ses flancs les quatorze armées de la république. L'empire l'a guérie de la périlleuse manie des conquêtes,

<sup>1</sup> Nous devons surtout exprimer notre vive et sincère reconnaissance à M. le général marquis Oudinot ; M. le général d'Astorg ; M. le général marquis de Saint-Simon ; M. le colonel Mac-Shéehy ; M. Renaudin, capitaine de sapeurs-pompiers ; M. Birouste, capitaine au 59<sup>e</sup> de ligne ; M. de Mont-Louis, capitaine au 66<sup>e</sup> de ligne ; M. Dejardin, chef du bureau de la gendarmerie au ministère de la guerre ; M. Bourseule, secrétaire-archiviste ; M. Pianelli, adjudant de place ; M. Penguilly-l'Haridon, lieutenant d'artillerie ; M. Poisson, lieutenant d'artillerie ; M. Eugène Lami ; M. Jacque, ex-caporal-élève-fourrier ; M. Eugène Nyon, ex-cavalier au 6<sup>e</sup> de lanciers ; M. Gustave Naquet, ex-fourrier ; M. Lebreton-Champlâtreux, compositeur d'imprimerie, ex-sergent-major ; M. Birouste, garde municipal ; M. Dumineray, tirailleur de Vincennes ; M. Henri Brot, commis de l'intendance ; M. Dufour, ex-cavalier au 9<sup>e</sup> régiment de hussards.



sans lui ôter l'énergie qui repousse les agressions injustes. Que le territoire soit menacé, et le vieil esprit national se réveillera dans toute sa puissance; et pour guider nos bataillons, il se trouvera d'habiles capitaines cachés aujourd'hui dans la foule. Les soldats français, avec leurs qualités et leurs défauts, peuvent s'offrir sans crainte à l'examen de l'étranger, et lui dire orgueilleusement : « Voilà comme nous sommes... quand vous voudrez ? »

**ÉMILE DE LA BÉDOLLIERRE.**







Lauquet

BN

Loriette

ÉCOLES MILITAIRES

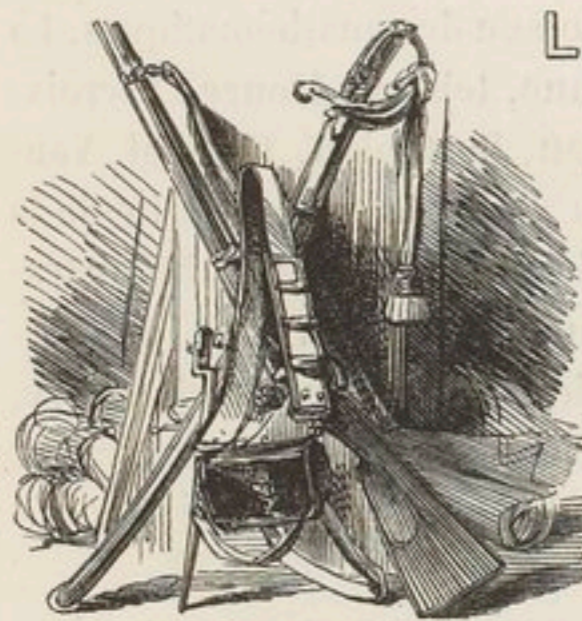
École Polytechnique. — École de Saint-Cyr. — École de Saumur





## LES ÉCOLES MILITAIRES.

### INTRODUCTION<sup>1</sup>.



LE but de l'institution des écoles militaires est de former des officiers. L'armée se recrute principalement dans la classe des travailleurs; la conscription décime les habitants des bourgades et des ateliers, et n'atteint que faiblement la minorité bourgeoise, dont les enfants profitent, pour se soustraire aux obligations de la loi, de la faculté du remplacement. On eût donc été exposé à manquer de chefs suffisamment capables, s'il eût fallu choisir la totalité des officiers dans la masse illettrée des soldats; et c'est pour prévenir cette disette qu'on a organisé des établissements où, par de longues études, par de rigoureuses épreuves, des jeunes gens se préparent au service actif. Ces établissements sont l'école polytechnique, l'école d'application de l'artillerie et du génie (à Metz), l'école d'application du corps royal d'état-major, l'école spéciale militaire de Saint-Cyr, et l'école de cavalerie de Saumur. Le collège

<sup>1</sup> L'Introduction.  
L'École polytechnique.  
L'École de Metz.  
L'École de Saint-Cyr.  
L'École d'état-major.  
L'École de Saumur.

Par M. E. DE LA BÉDOLLIERRE.

Par M. RAOUL DE LA BARRE.



royal militaire de la Flèche n'est qu'un asile ouvert aux fils d'officiers sans fortune, depuis l'âge de dix ans jusqu'à dix-huit.

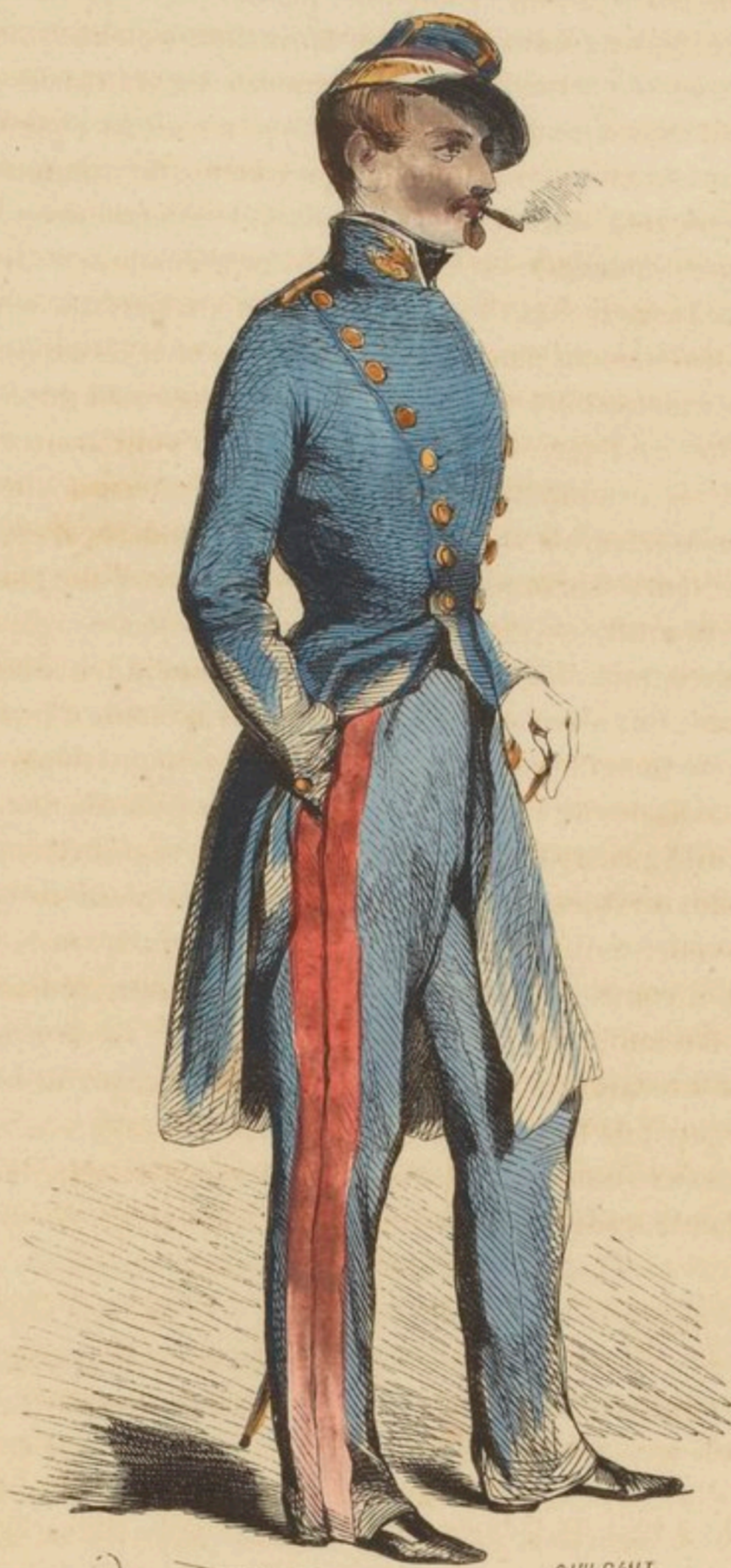
L'*Annuaire militaire*, d'ordinaire assez laconique, est explicite en ce qui concerne les écoles. Il indique minutieusement les ordonnances qui les ont constituées, ou qui en ont modifié l'organisation ; il nous apprend les conditions d'admission, le nombre des professeurs, la durée des études, l'époque des concours, la destination des élèves ; il nous est donc permis, pour notre avantage et pour celui des lecteurs, de mettre de côté les explications réglementaires, et de nous borner à des peintures de mœurs.

### ÉCOLE POLYTECHNIQUE.

Nous devons d'abord (*ab Jove principium*) gravir la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, au bout de laquelle nous apercevrons une lourde façade récemment construite, et décorée de cette inscription : ÉCOLE ROYALE POLYTECHNIQUE. Après avoir traversé une première cour, nous entrons dans un vaste parallélogramme planté d'arbres rabougris. A droite et à gauche sont de vieux bâtiments, débris des collèges de Navarre et de Boncourt, où l'on a installé la bibliothèque et la salle de dessin. En face de nous s'élève un pavillon à quatre étages, contenant les réfectoires, les salles d'étude, et le casernement. Une cour ombragée, la *cour des acacias*, sépare cet édifice des laboratoires. Telle est la description topographique de cette enceinte, centre du monde savant, métropole des mathématiques. Là ont professé des hommes d'une renommée européenne, tels que Monge, Lacroix, Laplace, Fourier, Lagrange, Fourcroy, Guyton-Morveau, Berthollet, Chaptal, Vauquelin, Chevreul, Thénard ; de là sont sortis, pour la gloire et la prospérité de la France, des savants, des ingénieurs, des capitaines, des ministres, des administrateurs : Arago, Biot, Gay-Lussac, Poisson, Fresnel, Binet, Demonferrand, de Clermont-Tonnerre, Chabrol de Volvic, Valazé, Paixhans, de Tholozé, Héricart de Thury, Ajasson de Grandsagne, de Montalivet, Héron de Villefosse, Boilleau, Lamoricière, et une foule d'autres qui, sans obtenir la célébrité, ont cependant mérité la considération publique.

Quoiqu'elle fournisse des employés aux ponts et chaussées, aux mines, et même à l'administration des tabacs, l'école polytechnique compte parmi les écoles militaires. Elle forme un bataillon de quatre compagnies commandées par des officiers supérieurs ; des capitaines et des adjudants y remplissent l'emploi de surveillants. Les élèves portent un uniforme et l'épée, doivent le salut aux officiers de toutes armes, et sont passibles, comme les soldats, de la salle de police et des arrêts. Deux fois appelés au combat par les circonstances, ils ont rivalisé avec les plus intrépides. En 1814, leur artillerie décimait encore les Prussiens du haut des buttes Chaumont, quand le gouvernement provisoire avait déjà capitulé. En 1830, ils guidèrent le peuple à l'assaut du Louvre, et l'un d'eux paya de sa vie la prise de la caserne de Babylone.





*Paquet*

GUILBAUT



ELÈVE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

Petite tenue.



L'estime qu'inspirent les élèves de l'école polytechnique est justifiée par leur loyauté, par leur mérite, par le génie spécial qu'ils doivent déployer dans leurs études. Il faut des esprits d'une trempe peu commune pour pénétrer les mystères de la géométrie descriptive, de l'analyse, de la géodésie ou du calcul des probabilités. Le simple *taupin*, le candidat qui se présente à la *colle* (à l'examen) d'admission, possède déjà des connaissances supérieures à celles du commun des martyrs. Combien donc est aveugle l'ambition des parents qui, sans mesurer les facultés de leurs fils, les destinent imprudemment à l'école polytechnique ! Des malheureux qui auraient fait de charmants clercs d'avoué ou de parfaits employés des contributions, victimes des illusions paternelles, pâlisent sur les logarithmes, suent à résoudre des équations indéterminées, composent et décomposent des forces, cherchent le centre de gravité du triangle et de la pyramide, pour arriver à être repoussés avec perte par les examinateurs d'admission. Il s'ensuit que la société s'encombre d'algébristes avortés, de demi-savants qui ne sont propres à rien, et qui tombent du haut de leurs espérances dans la triste réalité d'une place de répétiteur ou d'un grade de caporal.

Lorsque le *taupin* a été admis, il devient *conscrit*, et, comme tel, *tangent à l'absorption*. Cette cérémonie, qui s'accomplit annuellement d'octobre à janvier, pendant les récréations, a été imaginée par les anciens élèves pour dépayser les nouveaux, les initier aux habitudes de l'école, les accoutumer au tutoiement, et substituer une cordiale fraternité aux distances établies par le degré d'instruction.

Dans l'*absorption*, point de voies de fait, point de brutalités, point de ces *brimades* qui ont longtemps déshonoré Saint-Cyr. L'usage de faire *courir la poste au conscrit*, en le poursuivant à coups de mouchoirs, est aboli depuis plusieurs années. Les épreuves qu'on lui fait subir sont exclusivement morales, et dans le cas où son attitude ne semble point satisfaisante, on se borne à le menacer de lui faire démontrer, la tête en bas, le carré de l'hypoténuse.

Les sergents des conscrits sont d'abord appelés, et écrivent sous la dictée d'un *ancien* des commandements traditionnels :

Ton ancien tu tutoieras,  
Et ton *co-cons* pareillement <sup>1</sup>.

A l'ancien le punch tu payeras,  
Et la prune pareillement <sup>2</sup>.

Si par hasard étant en omnibus,  
De loin tu voyais, *pedibus*,  
Ton ancien, tu l'appellerais,  
Et la place lui offrirais.

Chaque conscrit, placé à tour de rôle au milieu d'un cercle, doit répondre à diverses interrogations d'un genre tout à fait autochtone. Ces jeunes savants font des plaisanteries avec le binôme de Newton, des calembours avec les exponentielles, des jeux de mots avec le rapport du diamètre à la circonférence. Hommes distingués par la science et par le cœur, mais encore collégiens par l'âge et les allures, ils mêlent bizarrement les équations de l'algèbre à de puérils divertissements. Ainsi

<sup>1</sup> *Co-cons*, pour *co-conscrit*.

<sup>2</sup> Ce rafraîchissement alcoolique se prend chez la mère Leblanc, petite boutique située en face de l'école.



l'ancien, chargé de l'*absorption*, commence par prouver algébriquement qu'il n'a jamais été conscrit. « Admettons un moment, dit-il (nous raisonnons par l'absurde), que l'ancien ait pu être conscrit. L'ancien est évidemment une tête à  $\times$ ; on pourrait donc poser l'égalité  $0 \times = \text{ex-conscrit}$ ; en divisant par  $\times$ , il reste  $0 = \text{e-conscrit}$ ; si nous divisons ensuite par  $e$ , nous aurons  $\frac{0}{e} = \text{conscrit}$ ; or, il est absurde que le conscrit soit une tête assurée. »

Tous les problèmes que l'on pose au conscrit sont dans ce goût. « Comment peuple-t-on un pigeonnier avec un jonc? — On décrit une circonférence avec ce jonc pour rayon, et l'on a  $2\pi$  joncs. » — « Quel rapport y a-t-il entre la royale et les blanchisseuses? — Les élèves de la royale passent les colles (les examens), et les blanchisseuses les repassent (les cols). » — « Le nombre des bordages, des clous, des voiles d'un vaisseau étant donné, dis-moi l'âge du capitaine? »

L'absorption a été terminée, en 1844, par l'inspection générale des conscrits en habit bourgeois, le sac de nuit sur le dos, le bonnet de coton sur la tête, et des queues de billard à la main. On a voulu parodier ainsi l'inspection que passe le général; et pour rendre l'imitation plus exacte, un élève, du haut du perron, a piqué un *laïus* analogue à la circonstance. *Piquer un laïus* est une expression du cru. Dans le dialecte de l'école, tout discours est un *laïus*, depuis la création du cours de composition française en 1804. L'époux de Jocaste, sujet du premier morceau oratoire traité par les élèves, a donné son nom au genre. Les députés à la chambre, les avocats au barreau, les journalistes dans les *premiers-Paris*, piquent des *laïus*; et que fais-je moi-même en ce moment? Je vous pique un *laïus* sur l'école polytechnique.

Le conscrit est souvent absorbé avant d'avoir endossé l'uniforme, et senti battre sur sa cuisse gauche l'arme que les élèves nomment *tangente au point q*. Quel glorieux jour pour lui, pour sa famille surtout, que celui où il se montre pour la première fois l'épée au côté, le chapeau à cornes sur l'oreille, la taille serrée dans son *elbeuf* de grande tenue! Comme il est fier, et avec raison, d'appartenir à la noble école! La capote, dite *berry*, qu'il porte à l'intérieur, diffère essentiellement de l'habit sous lequel il s'offre à l'admiration de ses concitoyens. Toujours plus ou moins *culottée*, *graphiquée* d'encre, veuve d'un certain nombre de boutons, elle porte de nombreuses taches de *ripatonnage*. *Ripatonner*, en langage de l'école, c'est raccommoder, réparer, tâche dont s'acquittait avec succès un tailleur nommé Ripaton, longtemps logé aux frais de l'État, dans les combles du casernement. On *ripatonne* un édifice en le recrépissant; on *ripatonne* un livre en en publiant une édition revue et corrigée; le présent article, ô lecteur, a été plus d'une fois *ripatonné*, et cette opération était urgente, car il fallait vous introduire dans un monde nouveau, emprunter des termes à un vocabulaire local, et vous présenter des tableaux qui, nous le croyons, n'ont jamais été tracés.

L'école est réveillée au son du tambour. Une demi-heure après, la porte de l'escalier du casernement, la *ratière*, est fermée, et les rats sont punis de leur lenteur par une consigne. Cette expression de *rat* s'applique à tout retardataire: quiconque, après les examens de sortie, est exclu par son rang des ponts et chaussées, est *rat*



de ponts ; le rat de soupe est celui qui, arrivant trop tard à table, apprend à ses dépens la valeur de l'adage : *Tardè venientibus ossa.*

La matinée, sauf les courts instants d'un frugal déjeuner, est consacrée aux leçons et à l'étude dans les salles, dont chacune renferme un groupe de dix élèves. Cette décurie travaille de conserve, mange à la même table, couche dans le même dortoir. L'intimité qui règne entre les compagnons de salle ne les isole pas du reste de la communauté. Aucune association n'est plus étroitement unie que l'école polytechnique; elle compose un corps indivisible, dont sont membres les professeurs eux-mêmes, ainsi que les capitaines inspecteurs, la plupart anciens condisciples. Le général, juste et bienveillant directeur, est comme le chef patriarcal de cette famille. Une chaîne solide lie les élèves présents à l'école avec ceux qui l'ont quittée, avec les candidats qui seront admis dans son sein. Le grade et les insignes de sous-officiers, accordés aux seize premiers de chaque division ne leur donnent aucune autorité sur leurs camarades ; les majors et sergents servent seulement d'intermédiaire entre les supérieurs et les élèves, de distributeurs de plumes et de papier à leurs salles respectives, si bien que, malgré leurs galons, ils vivent avec les autres sur le pied d'une égalité parfaite. Jamais une mesquine jalousie ne trouble la concorde générale ; jamais une rivalité toute naturelle n'empêche les élèves de se communiquer mutuellement leurs cahiers, leurs notes, leurs épreuves ; les discussions, inévitables dans toute réunion d'hommes, s'apaisent comme des orages passagers, et depuis la création de l'école (7 vendémiaire an III), on n'a vu qu'un seul exemple de duel : querelle déplorable, dont les suites funestes, la mort d'un jeune homme aimé de tous, la ruine d'une famille, l'inconsolable douleur d'une mère resserrèrent les liens qui unissaient les élèves. Ils semblent avoir adopté depuis, pour règle de conduite, les paroles prononcées par l'un d'eux sur le tombeau de la victime. « Camarades, que cette mort nous serve d'éternelle leçon ! Avancez-vous vers cette tombe pour y prendre cet engagement : celui qui aura fait l'offense, et celui qui l'aura reçue, se détourneront un instant de leur chemin avant de marcher l'un contre l'autre ; ils viendront demander à cette tombe, le premier, la force de reconnaître ses torts, le second, celle de pardonner. »

Ce vivifiant esprit de fraternité a produit une admirable institution, celle d'une caisse permanente, destinée à secourir ceux qui sont hors d'état de payer la pension annuelle de 4,000 francs. Deux caissiers, désignés par les élèves de première année pour l'année suivante, sont chargés de rechercher secrètement les conscrits peu fortunés. L'autorité de ces caissiers est absolue, sans contrôle ; ils fixent le montant de la cotisation trimestrielle, le perçoivent après avoir prévenu quinze jours à l'avance, pour éviter tout retard, et répartissent comme ils l'entendent les fonds recueillis. M. le duc d'Orléans envoie annuellement 4,000 francs à la caisse de l'école. Les noms des boursiers ne sont jamais révélés ; personne ne cherche à les connaître, personne ne s'enorgueillit individuellement du bienfait. Il n'y a qu'une seule bienfaitrice, l'école, et elle ajoute au mérite de la libéralité celui de la plus complète abnégation.

La bonne intelligence qui règne entre les polytechniciens se manifeste durant



les études par des causeries amicales. De joyeuses saillies tempèrent l'ennui du  $\times$  et du *triple*  $\times$  ; des paris s'engagent, dont l'enjeu est presque toujours une certaine quantité de *suçons*, *vulgò* sucres d'orge, qu'on va acheter chez l'un des tambours de la division. Bizarre contraste ! singulier amalgame d'enfantillage et d'instruction, de légèreté juvénile et de profondeur scientifique ! Ces élèves, occupés à transformer en cônes des cylindres de sucre d'orge, lisent à livre ouvert Lagrange et Laplace !

Par intervalles, en dépit de l'article 4 du règlement, circulent des projets successivement mis aux voix dans les trente-deux salles. « Camarades, l'on propose d'envoyer les majors chez le général pour demander qu'on aille à l'école de natation. » — « On propose d'envoyer les majors chez le général pour demander la levée des consignes pour demain. » D'autres fois, les circulaires ont un but moins intéressé : ce sont des appels à la générosité publique en faveur d'anciens conducteurs des ponts et chaussées, des réfugiés ou des détenus. Les circulaires politiques, sévèrement proscrites, sont devenues plus rares à mesure que l'impulsion générale de 1850 a perdu de son énergie. La politique est à l'état latent ; l'indifférence a gagné la majorité des élèves, dont la fougue se dissipe en révolutions intérieures, en *bans* donnés à l'autorité. Quelques-uns, cependant, ont pris part aux émeutes qui suivirent 1850, dernier effort de l'orage après la chute du tonnerre. L'un d'eux est mort à la Conciergerie, en juin 1852 ; un mausolée de marbre blanc lui a été élevé à frais communs, et, chaque année, un assez grand nombre d'élèves vont entendre prononcer sur sa tombe, comme sur celle de Vanneau, des panégyriques en l'honneur des martyrs de la liberté. Un levain démocratique fermente toujours dans cet établissement, dont la république fut la mère. Les polytechniciens savent qu'en toute occasion, les masses qui les environnent les écouteront comme des conseillers éclairés, les suivraient comme des guides fidèles, et cette conviction de leur influence sur le peuple entretient en eux les opinions par lesquelles on obtient la popularité.

Quelques polytechniciens *pélicanent*, se saignent les flancs par une assiduité qui ne se dément jamais, mais tous ne sont pas également rectilignes dans le travail. Il en est qui ne se font point scrupule de *piquer l'étrangère*, *bouquiner*, *piquer un chien*, c'est-à-dire rêver pendant les classes, lire des livres interlopes, ou se pelotonner dans un coin pour dormir. D'autres font une excursion au longchamp, cour oblongue, bordée d'une file de cabinets, dont nous laisserons deviner la destination. Comme c'est le seul endroit où, pendant les heures d'études, les élèves puissent aller humer l'air, fumer, causer, chercher des distractions, le *longchamp* a acquis une grande importance. Il est devenu non-seulement une promenade, mais encore une enceinte sacrée, un asile inviolable, dont l'autorité n'ose franchir le seuil. Si un adjudant nouveau, et pressé du désir de *faire sa tête*, s'avisait de s'y montrer, la division dont il léserait ainsi les droits acquis se lèverait en masse contre lui.

Si des amphithéâtres nous passons aux laboratoires, où les élèves sont appelés une fois par semaine, nous verrons chacun d'eux, vêtu d'une blouse grise, manipuler avec un camarade, qu'il nomme énergiquement son *binôme*. Les mélanges dé-



tonants éclatent; les cornues se brisent; la cour des acacias retentit du bruit des explosions; on se noircit, on se brûle, on se blesse, et l'on n'en rit pas moins fort.

Cependant deux heures vont sonner, et le dîner s'apprête; aux termes du règlement, deux élèves sous-officiers de chaque division ont été commis pour assister à la réception des vivres, et reconnaître la qualité des denrées. La carte, orthographiée aussi drolatiquement que possible, a été affichée au bas de l'escalier.

## DÉJEUNER.

*Roc for.*

## DÎNER.

*Soupe.**Poulaïzori.**Frits.*

## SOUPER.

*Bœuf à la mode.**Salade.*

On désigne sous le nom de *frits* ou *frits mâles*, les salsifis, et sous celui de *frites*, *frits femelles*, les pommes de terre. Quand on sert de ces dernières, ceux qui n'aiment pas à dîner vite les entassent dans de longs cornets et les savourent pendant une partie de la récréation. Les mêmes menus reparaissent périodiquement tous les quinze jours. A table, les élèves ont pour échantons de vieux militaires, actifs serviteurs de l'école, après avoir été ceux de l'État. Si les comestibles semblent d'une saveur équivoque, d'une fraîcheur suspecte, d'une insuffisance évidente, tous les convives de vociférer en chœur : *La tête! la tête! la tête du pourvoyeur!* et, évoqué par ce terrible appel du fond d'un cabinet voisin, le négligent Vatel présente humblement ses explications.

La récréation suit le dîner, et se prolonge de deux heures et demie jusqu'à cinq heures. Pendant cet intervalle, toutes les portes sont ouvertes; permis à tous de parcourir la maison, de monter au casernement, de se promener dans les cours, de fumer leur pipe, de *crystalliser* au soleil. Des salles sont consacrées au billard, aux échecs, au trictrac, jeux dont les combinaisons cadrent avec la nature des études quotidiennes. Si l'on se permet clandestinement les cartes, qui sont prohibées, on obéit du moins à l'esprit de la défense dont on enfreint la lettre, car on ne joue jamais d'argent.

Préfère-t-on au jeu des plaisirs intellectuels, on monte à la bibliothèque, où l'on demande naturellement des livres propres à distraire de la géométrie. On dévore Walter Scott; on rêve avec le vapoureux Lamartine; on parcourt avec madame de Staël la brumeuse Allemagne ou l'ardente Italie; on s'enivre des chaleureuses déclamations de Jean-Jacques. A cinq heures, les travaux sont repris jusqu'au souper. L'emploi du temps est invariablement déterminé pour chaque heure de la journée, pour chaque jour de la semaine. Le bataillon tout entier se meut, travaille, mange, se divertit et se couche à des instants rigoureusement fixés, avec une régularité mécanique.

Les sorties reviennent les mercredis et les dimanches. Si vous tenez à voir ces jours-là bon nombre d'élèves réunis, il suffit de monter à l'estaminet des Mille Colonnes; rarement vous les rencontrez au spectacle, attendu la triste obligation de



rentrer au bercail à dix heures. Quand ils obtiennent une prolongation ou une permission de découcher, ils hantent les Français, l'Opéra, l'Opéra-Comique, les Italiens où ils ont le privilège d'entrer sans *queue* préalable; l'occasion les conduit parfois au théâtre du Palais-Royal, mais jamais ils ne s'aventurent dans le sombre empire des mélodrames en quinze tableaux. Leur goût littéraire est développé par les leçons des meilleurs professeurs, et beaucoup cultivent la musique, dont les théories ne sont peut-être pas sans corrélation avec les sciences mathématiques. Sous l'empire, assure-t-on, alors qu'ils rentraient assez tard pour paraître au spectacle, ils formaient dans le parterre un noyau de judicieux aristarques. Fallait-il leur ravir ces plaisirs intellectuels pour la plus grande gloire d'une infructueuse discipline?

Dans le cours de l'année, l'aptitude des élèves est sans cesse éprouvée par des *colles* (des examens). On est toujours *tangent à une colle*, soit que le professeur vous interroge à l'amphithéâtre, soit que le sort vous ait désigné pour être examiné par le répétiteur sur les travaux des huit jours précédents; la *colle* est une épée de Damoclès, constamment suspendue sur la tête des polytechniciens, et chacun d'eux peut, au moment où il est le moins préparé, entendre le tambour lui murmurer ces paroles sinistres : « Monsieur, on vous demande à la *colle* ! »

Il y a des *colles générales* à la fin de tous les cours, des cours d'analyse et de mécanique, de géométrie descriptive, de physique ou de chimie; mais la plus formidable de toutes est celle de fin d'année, qu'on subit pour passer de la seconde à la première division, ou pour être déclaré apte aux services publics. Les cours cessent au mois de juillet; le *temps de pioche* commence, pendant lequel on va se préparer aux examens, et cette époque d'application soutenue ressemble trop à un carême pour n'être pas précédée d'un carnaval. Voilà ce qui explique une fête qui semble de prime abord inexplicable, une réjouissance bouffonne et délurée, le *bal des fruits secs*<sup>1</sup>. En plein jour, au mois de juillet, dans la *cour des acacias*, aux accords d'un orchestre recruté parmi les *dilettanti* du bataillon, gambadent les élèves, affublés de travestissements variés : sauvages tatoués, Arabes du désert, femmes postiches, préfets, chevaliers, officiers généraux, templiers drapés dans les draps du casernement, tous affectant les plus étranges costumes, les plus exhaltantes tournures, les plus grotesques contorsions. Des emblèmes de *fruit-section* ont été peints sur une bannière oblongue par un artiste du cru. On y voit, par exemple, le directeur des études tenant sous le bras un *fruit sec*, qui s'allonge pour lui échapper, et avançant la main droite pour saisir une tête grimaçante en forme de *fruit sec*. On peut y représenter aussi le trophée de l'école et sa parodie : d'un côté un casque, une cuirasse, une ancre, deux canons en sautoir; de l'autre, un bonnet de police, un *berry*, une queue de billard et deux pipes. Ce dernier trophée est au premier ce qu'est la tenue du *bal des fruits secs* à la vie ordinaire de l'école. Les contredanses se multiplient, le *coco* circule, les éclats de rire retentissent; les *fruits secs* présumés font provision de gaieté pour supporter le coup qui

<sup>1</sup> Les *fruits secs* sont ceux qui, après l'examen de sortie, ne sont pas déclarés admissibles dans les services publics.



menace leur avenir. Un *berry*, imprégné de thérébentine, est élevé sur des queues de billard et brûlé triomphalement. Si le tableau de ces réjouissances vous déride, lecteurs graves, veuillez ne pas juger trop sévèrement la profane cérémonie qui les a terminées en 1840 et 1844. N'envisagez pas comme une impiété un divertissement dont les inventeurs, tout en parodiant certaines formes du culte, n'ont assurément pas songé à ridiculiser les croyances religieuses. Un élève, en costume sacerdotal, monte sur le perron, accompagné d'un sergent de chœur, qui asperge les assistants avec le contenu d'une large cornue. Le pseudo-curé les bénit, et récite des litanies, où les noms des professeurs sont substitués à ceux des saints.

*Sancte Duhamel, miserere nobis.*

*Sancte Monferrand, miserere nobis.*

*Sancte Matthieu, miserere.*

*Sancte Babinet, miserere.*

*Sancte Chevreul, miserere.*

*A fruitsectione perpetuâ lib. nos, Coriolis.*

Ainsi est couronnée cette *fête des fous* de l'école polytechnique, cette résurrection estivale du mardi gras. *Mementote quia pulvis estis...* Reprenez vos cartons, vos compas, vos crayons, ô jeunes élèves; repassez la mécanique et la géométrie à trois dimensions, rappelez-vous les leçons du père *Tire-Ligne*, le professeur de dessin topographique; le *temps de pioche* est venu!

Une caricature répandue à l'école représente l'*ancien en temps de pioche*. Il a pour chapeau, pour basques et pour bras des équerres; pour poitrine un rapporteur; pour jambes un compas décrivant une circonférence. Pendant cette importante période, les plus négligents deviennent les plus actifs, et tâchent de réparer les heures perdues en *sublimant*, *id est* en travaillant la nuit. Afin de tromper la surveillance des adjudants, celui qui *sublime* place son lit renversé sur quatre tabourets, rabat la couverture par-dessus, et, étendu à terre sous cet abri, rumine en paix les problèmes ardues des mathématiques transcendantes.

Après le *temps de pioche*, les polytechniciens subissent à tour de rôle, de huit jours en huit jours, quatre examens rigoureux, qu'ils désignent par le nom des examinateurs: « J'ai passé mon Monferrand; — je n'ai plus que mon Babinet. » Le résultat des réponses faites sur chaque partie de l'enseignement est relatif à l'importance qu'on attache à cette partie. Tel qui est premier en chimie peut se trouver *fruit sec*, s'il est le dernier en mathématiques. Sitôt que les élèves de la première division ont répondu victorieusement aux questions de leurs juges, ils cessent de faire partie de l'école pour entrer dans les services publics. Sans nous occuper de ceux qui choisissent les ponts et chaussées, les mines, la marine ou les tabacs, suivons dans sa carrière l'élève de l'école d'application de Metz.

E. DE LA BEDOLLIÈRE.



## ÉCOLE DE METZ.

Vers la fin de l'année, Ernest Borel part pour Metz avec une quarantaine de sous-lieutenants. Ils s'en vont tout joyeux, égayant les diligences de leurs saillies, sablant le champagne d'Épernay, traitant les conducteurs et les postillons, semant sur la route cette verveur de jeunesse, cette surabondance de vie, ces trésors d'insoucieuse gaieté qu'on perd si vite et qu'on oublie si lentement. A quelque distance de Metz, nos voyageurs aperçoivent à l'horizon une caravane de voitures, de pataches, de charrettes traînées par des bœufs : ce sont les anciens qui viennent au-devant des nouveaux. Ils ne sont pas étrangers les uns aux autres ; les premiers ont quitté *la royale* quand les seconds y débutaient. De cordiales accolades sont échangées ; des reconnaissances plus ou moins dramatiques touchent et réjouissent les assistants. « Comment ça va-t-il ? — Te voilà donc ? Une poignée de main, mon vieux ! » Ernest y retrouve un sien *binôme*, un ami intime, qui se charge de le piloter dans sa nouvelle condition. Les conscrits descendent de diligence ; c'est à qui en conduira le plus à sa suite ; ils s'installent à côté des anciens dans les véhicules amenés de Metz. Ernest, qui n'a pu s'y placer, s'assied bravement sur un bœuf, dont il presse la marche en servant de son épée en guise d'ardillon.

On arrive à Moulins, petit village qu'habitèrent Fabert et madame de Sévigné ; mais il est un personnage vivant plus intéressant pour les sous-lieutenants élèves que ces illustres défunts : c'est la mère Husson, respectable hôtelière, au logis de laquelle le cortège fait halte pour une *biture* générale. Notre héros achève, le verre à la main, de renouveler connaissance avec son *binôme*, Théophile Barroyer, et tous deux sont légèrement animés quand ils sortent de l'établissement de la mère Husson.

A la brune, on entre triomphalement dans la ville de Metz, par la porte de France. « Va t'habiller, dit l'ancien, et reviens me rejoindre à ma pension, place Napoléon. » Ernest secoue à la hâte la poussière du chemin, et court au restaurant indiqué. Il trouve l'escalier illuminé, la table somptueusement servie, un surtout doré au milieu, des fleurs aux quatre coins de la salle, et s'aperçoit avec satisfaction que la *biture* du matin ne lui a pas ôté l'appétit.

« Allons prendre la demi-tasse au Heaume, lui dit l'ancien après un festin prolongé : le Heaume est le plus beau café de Metz... Quatre magnifiques billards ! Il n'a de rival que le Parisien, où je te mènerai ce soir, pendant un entr'acte. Ce sont les seuls cafés que nous honorions de notre présence, et nous laissons le café Cornet aux commis voyageurs. Pas accéléré ! En route par la rue des Clercs. »

Au café du Heaume, quelle file de demi-tasses ! quelles causeries animées ! Le joyeux vacarme qui s'y fait dans les deux salles s'entend jusque sur l'esplanade. Le poêle sert de tribune à plus d'un orateur dont les fumées du repas surexcitent l'éloquence. Une voix s'élève : « Au théâtre ! » et les deux promotions, bras dessus, bras dessous,





L'Enquet

VERDEIL

ELEVE DE METZ



passent le pont des Roches, et entrent à l'*hôtel des Spectacles* avec l'impétuosité d'une avalanche. La pièce est interrompue ; les acteurs attendent que ces messieurs soient installés ; les bourgeois murmurent ou sourient. Durant la représentation, Borel saisit les premiers aperçus de la discipline : il en comprend la rigueur, en voyant un malheureux ancien disparaître sur l'ordre d'une autorité compétente, et aller se livrer à la méditation dans la solitude de la salle de police. Borel remarque en même temps que chaque élève semble disposé à prendre fait et cause pour ses camarades, et que la fraternité de *la royale* s'est transmise à l'école de Metz. Cet esprit de corps y est fortifié par le sentiment d'unité et de cohésion militaires, qui se manifeste toutes les fois que les sous-lieutenants messins sont en contact avec les bourgeois.

Trois jours sont employés à fêter l'arrivée de la promotion nouvelle, traitée aux frais des généreux anciens, sauf à déverser sur les futurs conscrits une semblable libéralité. Une partie du dernier jour se passe à visiter les bâtiments ; le conscrit admire, dans l'ancien couvent de Saint-Arnould, la bibliothèque, le laboratoire de chimie, les riches collections d'armes, de modèles, de machines, de minéraux, d'instruments de physique. La vue des deux pavillons de la Haute-Seille, où logent les élèves sous-lieutenants, lui cause moins de satisfaction. « Voilà ta chambre, lui dit l'ancien ; ça n'est pas beau, et, en revanche, ça n'est guère commode. Des murs blanchis à la chaux, des rideaux rouges, des meubles en noyer, un petit miroir, et un pot à l'eau en faïence ! La vie des élèves de Metz a été toute bouleversée depuis l'adoption de cette nouvelle mesure, le casernement ! Le joug de la discipline nous était autrefois léger ; de joyeuses bombances, de mystérieux rendez-vous nous faisaient oublier la topographie et l'art militaire ; rien n'était plus aisé que de se défilier <sup>1</sup> de l'autorité, d'endosser le soir *son bourgeois*, *son pékin*, et de se divertir *in fiocchi* ; mais nos beaux jours, nos beaux soirs sont passés, c'est à peine si nous pouvons nous permettre bien clandestinement deux ou trois maîtresses. Il faut rentrer à la Seille à onze heures, s'éveiller au son du tambour, descendre par deux ou par trois, se ranger devant la porte de l'escalier et répondre à l'appel du capitaine. Tout officiers que nous sommes, on nous traite comme des soldats. »

Le troisième jour, après une station au Heaume, commencent pour deux années les cours de topographie, construction, mécanique, artillerie, etc. Avant d'entrer aux salles d'études, la promotion présente ses hommages au général qui, dans une harangue bienveillante, exhorte les élèves à travailler, à gagner promptement le grade de capitaine. En sortant d'entendre ce *laïus*, qu'il n'a pas écouté avec toute l'attention convenable, Borel demande à son ami quelques renseignements sur les autorités de l'école. « Le commandant, lui répond-on, est un homme à la fois juste et sévère. En s'occupant activement de l'école, il réduit les fonctions de commandant en second à une quasi-sinécure. Ces deux dignitaires marchant côte à côte et parallèlement, l'un est inévitablement éclipsé par l'autre. Si le commandant laisse

<sup>1</sup> Expression locale. Une fortification est défilée de l'ennemi quand il ne la voit pas.



tomber le sceptre, sa doublure s'en empare et acquiert une grande prépondérance; dans le cas contraire, le second est annihilé.

« Cet homme que tu vois passer, dont le nez est serré par une paire de lunettes, et la vue protégée par une visière verte, est le chef d'escadron chargé de l'instruction de l'artillerie; brave et honorable militaire, fanatique de la tenue, et qui persiste à préférer le Gribeauval au nouveau matériel.

« Nos professeurs appartiennent à l'armée, mais depuis longtemps affranchis du service actif, ils ont pris des habitudes bourgeoises, et ne se soucient guère de s'aller faire casser la tête, après avoir consacré tant de veilles à la meubler. La plupart prennent femme parmi les héritières de Metz, et renoncent aux lointains exploits pour cultiver tranquillement les théories militaires. »

Muni de ces instructions, Borel se met bravement à filer la coque scientifique d'où il doit sortir lieutenant. Il ne tarde pas à reconnaître la vanité de ses idées de plaisir, de ses projets d'amusement; enfermé par la discipline dans un cercle des plus étroits, il ne peut le franchir qu'à de rares intervalles. De sérieuses études absorbent toute son attention; et comme la pratique y suit toujours la théorie, comme il apprend en même temps le métier d'officier et celui de soldat, il n'a que peu de loisirs. L'hiver il suit des cours d'application des sciences aux arts militaires, aux constructions, aux fortifications, à la balistique; l'été, il se plie aux manœuvres, s'exerce au polygone, simule des attaques et des défenses, ou va lever des plans aux environs de Metz. Ces *levers à la planchette* sont ce que ses travaux lui offrent de plus agréable. Les élèves sous-lieutenants se dispersent par groupes; ils partent, le matin d'un beau jour de printemps, errent dans les champs fleuris qu'arrose la Moselle, fraternisent avec les maires de village, folâtent avec les jeunes paysannes, et rapportent à la Seille peu de travaux, mais de gais souvenirs.

Au terme de la carrière de l'élève sous-lieutenant de Metz, nous retrouvons, comme à l'école polytechnique, un rude *temps de pioche*, et un examen plus rude encore. Si on ne lui reconnaissait pas la capacité suffisante, il aurait à racheter sa négligence par une année de nouveaux efforts; mais il est à croire que, pénétré de l'importance de l'épreuve, il se sera préparé à la subir, et portera bientôt les épaulettes de lieutenant.

E. DE LA BEDOLLIERRE.

### ÉCOLE DE SAINT-CYR.

Depuis l'âge des premières impressions, jusqu'à celui où le calcul commence à s'introduire dans les décisions de la vie, le goût du militaire s'empare exclusivement du jeune homme. Il ne rêve que tambours battants, musique retentissante, uniformes resplendissants au soleil, chevaux qui piaffent et bondissent sous leurs élégants cavaliers. Il est ébloui par un éclat trompeur. Pour quelques-uns, les séduisantes images de ce prisme mensonger disparaissent avec l'analyse, mais pour





ELEVE DE SAINT-CYR.



le plus grand nombre, l'illusion ne s'évanouit que lorsqu'ils ont courbé leur tête sous le joug pesant de la servitude militaire, et rongé le mors dont l'acier était caché sous les fleurs. De toutes les vocations, celle de l'état militaire est la plus répandue parmi nous. Interrogeons nos souvenirs, plongeons notre regard dans cette source pure et limpide, où notre enfance se reflète à nos yeux comme dans un miroir. Quels ont été nos premiers amusements? de nous organiser en bataillons pour combattre, armés de boules de neige; de défiler au trot, à cheval sur un manche à balai; de couvrir nos jeunes têtes d'une coiffure militaire, ou de nous attacher au sabre d'un soldat. Parmi les cadeaux sans nombre qui encombraient nos tables, le jour du premier de l'an d'agréable mémoire, lesquels préférions-nous? C'étaient certainement nos tambours, nos trompettes et nos soldats de bois. Bien souvent nous avons pris plaisir à les masser en colonne serrée ou à les allonger en files sur des baguettes, ouvrant et diminuant à volonté les angles de leurs articulations mobiles. Qui de nous n'a pas passé plus de temps à disposer l'une contre l'autre son infanterie et sa cavalerie de plomb, qu'à recomposer les quatre-vingt-six départements sur son jeu de patience? Enfants, nous avons appris bien des leçons avec ardeur, dans le seul espoir d'obtenir un canon de cuivre, ou bien un cheval à bascule pour pouvoir, écuyers naissants, chevaucher et dévorer l'espace par le mouvement accéléré de ses oscillations circulaires. Oui, pour l'enfance il existe un charme magique dans tout ce bruit du régiment. Les revues, les petites guerres, voilà ses spectacles de prédilection. La musique militaire et les tambours, telle est l'harmonie qu'elle préfère. Souvent ces impressions disparaissent avec le jeune âge, souvent aussi elles ont été tellement profondes qu'elles lui survivent. Cette passion de l'enfant devient alors un ardent amour de jeune homme. Le goût pour l'état militaire se dessine franchement; la vocation est irrévocable. L'aurore de la vie ressemble à l'aurore du jour, tout y est couleur de rose. L'existence militaire avec ses dangers et ses émotions apparaît couverte d'un manteau de poésie qui nous charme. L'on s'élançait dans la carrière comme le chevalier dans le tournoi, sans savoir si dans le combat l'on rencontrera des armes discourtoises, et si la coupe dont on savoure le miel ne renferme pas de l'absinthe. Mais faisons trêve à des réflexions qui pourraient devenir amères, et suivons les débuts du jeune homme qui entre dans l'armée en passant par la rude étamine de l'école militaire.

Chaque année, les élèves admis par voie de concours à l'école de Saint-Cyr arrivent à Paris dans les premiers jours de novembre. A cette époque, les voitures de Versailles sont constamment pleines: c'est une allée et venue continuelle de futurs officiers. Collégiens, fashionables des boulevards, enfants timides et naïfs, sortis pour la première fois de leur province, et ouvrant de grands yeux à la vue de Paris et de ses merveilles, tous sont destinés aux mêmes jouissances et aux mêmes peines. Leur famille les accompagne. Là, ce sont des mères dont le cœur se brise à l'idée de la séparation et des vexations de la *brimade*; de vieux pères à moustaches, qui donnent à leurs jeunes fils des conseils fondés sur une longue expérience; des jeunes filles qui serrent la main de leurs frères, et soutiennent leur courage par de douces paroles. Anges de consolation, qui, sous une frêle enveloppe, cachent une âme tou-



jours énergique et dévouée. Bientôt un omnibus à dix places, trainé par une rosse, que l'on zèbre à coups de fouet, se dirige vers *le fatal bahut*<sup>1</sup>. A droite, au haut d'un monticule, un vaste, bâtiment entouré d'une cour murée frappe vos regards. A ses fenêtres grillées, l'on serait tenté de le prendre pour une prison ; l'on se tromperait étrangement, car c'est l'infirmerie, l'oasis du désert, le paradis terrestre. Quelques pas plus loin, une porte cochère, portant une inscription de lettres blanches sur un fond noir, indique l'entrée de *l'école spéciale militaire*.

Le seuil de cette porte fatale une fois franchi, adieu tous les plaisirs ! Que l'espoir pendant deux ans soutienne votre courage, malheureuse chrysalide, destinée à souffrir. Au bout de ce terme, vous vous envolerez dans le sein de vos familles, papillons aux ailes veloutées et étincelantes d'or et d'argent, car l'épaulette, les aiguillettes et les cordons dorés formeront votre parure.

L'école, enterrée pour ainsi dire au milieu du village de Saint-Cyr, est écrasée par la colline qui mène aux étangs de Trappes, et sur laquelle serpente la route de Paris à Rambouillet. La situation en est triste : ses murs élevés, leur teinte noirâtre, sa sombre couverture d'ardoises, ses fenêtres grillagées lui donnent un aspect sévère. Bâtie sous Louis XIV, par madame de Maintenon, elle se compose de cinq cours intérieures et d'une seconde enceinte où les élèves manœuvrent. Au delà, l'on trouve le polygone et la campagne. Dans le principe, c'était un couvent de jeunes filles nobles, sa destination a bien changé depuis. Les bâtiments existent encore ainsi que le petit pavillon qu'habitait cette souveraine. Souvent elle y venait, au milieu de ses chères élèves, se reposer dans la solitude, et fuir le tumulte de la cour. Du haut de ce pavillon, l'on aperçoit le palais de Versailles. Six urnes sont encore debout sur le toit à l'italienne ; leurs flammes de pierre, symbole de constance et d'amour pour le roi, sont toutes tournées vers le château. Ce logement est celui du général. L'église est devenue grave et silencieuse : l'orgue ne soupire plus sous ces voûtes qui retentissaient autrefois des cantiques des jeunes filles ; cependant, chaque dimanche, on y dit une basse messe à laquelle toute l'école assiste. Ces corridors, que de timides vierges traversaient d'un pas léger, semblables à de blanches ombres, et dont le silence n'était troublé que par le bruit du frôlement des robes, résonnent maintenant sous les souliers ferrés des Saint-Cyriens, marchant en cadence. Les échos des dortoirs ne redisent plus les prières. Aux réponses des litanies a succédé la chanson tant soit peu leste de l'élève qui *astique* son fusil ; au réfectoire, plus de saintes et édifiantes lectures, plus de conversations à voix basse, plus de chuchotements ; c'est un tumulte de voix qui se croisent et s'entrechoquent. Dans ces immenses greniers qui ont entendu les vers harmonieux de Racine, dans ces lieux où Esther eut pour la première fois les honneurs du triomphe et de la scène, devant toute la cour de Louis XIV, les rats courent en liberté, l'araignée file sa toile en silence.

Dans les cours, l'on n'entend plus le murmure des conversations, doux et confus

<sup>1</sup> L'on appelle *bahut* à Saint-Cyr le coffre placé près du lit, et dans lequel on met les brosse. Mais ce mot a la même signification que *chose, machine*. On s'en sert pour exprimer tout. Bahuteur, bahuter, bahut, ont une extension illimitée, et qui se reproduit à chaque instant dans la conversation des élèves.



comme le bourdonnement d'un essaim d'abeilles; l'air est rempli par les cris des Saint-Cyriens, qui entonnent de toute la force de leurs poumons les commandements de la théorie. Les frais ombrages, les bosquets mystérieux ont disparu, ces allées de charmilles, dépositaires de tant de naïves confidences, ont subi le même sort. La hache a coupé le tronc des arbres : les potagers nécessaires à l'entretien de l'école ont pris leur place. Tout a été nivelé pour la manœuvre. Le magasin à poudre, la salle d'artifice, se sont élevés sur l'emplacement des tonnelles; les canons à la bouche béante dorment à l'endroit où se balançaient les escarpolettes; les boulets, les obus, sillonnent ces prairies où paissait le troupeau du couvent, et le lièvre poursuivi dans la campagne vient parfois au polygone chercher un gîte dans les trous creusés par la chute parabolique de la bombe.

Lorsqu'elle est plongée dans le sommeil ou dans l'étude, l'école ressemble à un cloître désert et silencieux. Quelques instants après, les clameurs de quatre cents jeunes gens qui crient et commandent, la détonation de leurs armes dans les manœuvres, le bruit terrible des mortiers et des canons qui grondent, la remplissent de tumulte : on dirait celui d'une ville révoltée. Les anciens noms des cours ont été effacés depuis longtemps, à l'exception d'un seul; on n'a pas voulu être ingrat envers la fondatrice : la cour de Maintenon existe encore. Les autres ont changé de nom avec les époques; elles ont suivi la destinée de ces vaisseaux en construction qui, debout sur leurs chantiers, voient passer les révolutions, par chacune desquelles ils sont baptisés et débaptisés tour à tour. Avant celle de 1850, les princes de la famille déchue venaient souvent voir manœuvrer *le premier bataillon de France*<sup>1</sup>. Il y avait alors la cour de Madame, la cour de Bordeaux; elles s'appellent maintenant cour de Wagram, d'Orléans, de Nemours. Les fils du roi honorent aussi quelquefois l'école de leur présence.

Suivons maintenant le nouveau venu dans les épreuves successives de son pénible noviciat. — La première visite est pour le général. Un tambour de service vous conduit ensuite chez le perruquier, dont les ciseaux ont bientôt fait tomber cheveux, barbe et moustaches. L'ordonnance du 2 mai 1855 est ennemie jurée des longs cheveux, et les moustaches du *recrue*<sup>2</sup> sont impitoyablement prosrites par l'*ancien*.

La fatale toilette commence; il faut vous dépouiller de vos habits de *pékin*<sup>3</sup>, pour revêtir l'uniforme et les *galettes*<sup>4</sup> du *pousse-caillou*, dont l'état vous fait cadeau, moyennant la modique somme de 750 francs, laissée préalablement par votre père chez le trésorier, et destinée à l'achat du trousseau. Dans l'uniforme, une chose

<sup>1</sup> Autrefois, lorsqu'une sentinelle venait reconnaître l'école, le tambour-major, placé à la tête, répondait : *Premier bataillon de France*. Depuis 1850, la garde nationale marche avant l'armée; l'on répond au qui vive : *École spéciale militaire*. Autres temps, autres mœurs!

<sup>2</sup> Que les grammairiens ne nous jettent pas la pierre pour avoir transposé le genre du mot *recrue*; nous avons voulu conserver autant que possible la couleur locale et les expressions usitées à Saint-Cyr.

<sup>3</sup> Mot que le militaire emploie pour désigner tout ce qui n'est pas l'armée. A Saint-Cyr, on dit *être pékin d'un cours*, pour être libre, être débarrassé d'un cours, l'avoir enterré. « D'où viens-tu? — De bahuter à Paris. — Qu'as-tu fait? — J'ai éclaboussé le *pékin*. »

<sup>4</sup> Épaulettes du soldat du centre. A Saint-Cyr, les bons sujets ont avec du travail celles du grenadier. Les mauvais sujets restent galettes pendant deux ans.



préoccupe singulièrement : je veux parler d'une broche de fer assujettie à une chaîne de cuivre, qu'on attache au deuxième bouton. Au premier abord, vous prenez cela pour un cure-dent, vous ignorez encore à quels nombreux usages vous servira par la suite cet instrument, qui n'est autre chose que *l'épinglette*; l'épinglette, chère à l'ancien, apanage de sa domination tyrannique, et proscrite au *recrue jobard*<sup>1</sup>; l'épinglette que l'*officier*<sup>2</sup> vous *chippera* plus d'une fois pour débouarrer sa pipe et fabriquer des chaînes, par-dessus lesquelles vous sauterez le saint jour de l'extinction des *brimades*. Ainsi *ficelé*, la métamorphose est complète, vous êtes devenu une horrible chenille. — Allons, jeune homme, un dernier baiser à vos parents, un dernier baiser sous lequel votre cœur gonflé de tristesse est prêt à s'abîmer; mais la sensibilité doit paraître chose inconnue : versez une larme furtive, et retenez celles qui veulent s'échapper; plus tard, dans le silence de la nuit, vous leur donnerez un libre cours, et je vous le prédis, vous en verserez en abondance. Une porte s'est refermée, vous voilà seul; malgré votre courage, vous frissonnez involontairement. Le guide vous conduit au cabinet de service. En chemin, vous avez déjà dans les corridors rencontré deux ou trois anciens qui, le bonnet de police sur le côté, les mains dans leur *fausse-manche*<sup>3</sup>, vous ont regardé d'un œil farouche, et se sont ensuite éclipsés pour aller dans la cour répandre la nouvelle de votre arrivée. Sur un ordre du capitaine, arrive un ancien de votre compagnie. Cet ancien, c'est votre *instructeur*; pendant un an, vous lui devez le respect et l'obéissance d'un fils pour son père. Il sera votre protecteur pendant les brimades, il vous apprendra comment on *astique* son fusil, et comment on *bahute son lit dans le bon style*. Il est aussi chargé de votre éducation militaire. Après s'être informé de votre nom : « N'ayez pas peur de la brimade, vous-dit-il, on n'en meurt pas; mettez votre bonnet de police bien perpendiculairement, rentrez le gland; donnez-moi votre épinglette, ne faites pas l'amateur et tout ira bien. » Après cette courte allocution, il vous prend le bras, vous vous laissez conduire.

Pendant la nouvelle de votre arrivée s'est déjà répandue, on vous attend avec impatience. A peine avez-vous paru, qu'une vedette vous signale, en criant : *Un recrue!* Ce mot produit un effet magique : aussitôt le cercle des promeneurs est rompu, soixante anciens se précipitent sur vous. La terrible *brimade* commence, il faut boire le calice jusqu'à la lie. « Votre nom! monsieur! votre nom! s'écrient en vous bousculant, et d'un air de furie, vingt anciens à moustaches, dont la tête est couverte d'un bonnet de police cassé, crasseux, culotté comme une vieille pipe, et posé d'une manière tellement oblique, qu'il masque tout le sourcil et une partie de l'œil droit. — « Votre nom! volaille! votre nom! vilain recrue! vous disent-ils en vous mettant le poing sur la gorge. Votre nom! monsieur!... cent fois! deux

<sup>1</sup> Imbécile. Ces deux mots sont sans cesse accouplés.

<sup>2</sup> L'ancien se donne le titre d'officier.

<sup>3</sup> La fausse manche est un plastron de toile bleue avec des manches. On le met pour préserver l'habit; chacun porte en blanc le numéro matricule de l'élève auquel il appartient. Quand il fait froid, elles servent à abriter les mains. On y met ses théories, son mouchoir, son tabac : c'est, en style saint-cyrien, un *capharnaüm* général.



cents fois, jusqu'au commandement de *roulement*. Allons, monsieur, tâchez de vous dépêcher, *l'officier* s'impatiente. » Et le recrue, dans son effroi, répète son nom avec volubilité, jusqu'à ce que sa langue desséchée ne puisse plus articuler de sons. « Oh! quel nom! monsieur! vous auriez bien fait de le laisser au magasin, et d'en prendre un autre! A l'envers maintenant, peut-être sera-t-il moins laid? » Et le recrue, de se soumettre aux ordres et aux menaces. Non content de cela, l'ancien le fait répéter encore en commençant par le milieu, puis en le faisant entremêler de quelque grossière épithète, telle que *dindon*, *melon*, et autres analogues. Si le malheureux hésite ou refuse, l'exaspération des *brimeurs* va crescendo; et si l'instructeur n'a pas d'énergie, le recrue est traité d'une manière brutale; sinon, ils se bornent à des sottises. — *Ah! monsieur fait l'amateur! on vous cotera! monsieur! on vous cotera!* Et le recrue de courber sa tête devant la force, et de répéter son nom au milieu des huées générales. Les premiers, fatigués, laissent la place à d'autres. — *Qu'êtes-vous venu faire ici au bahut spécial*<sup>2</sup>? Et le recrue, dans son ingénuité, de répondre : *Je suis venu dans l'espoir d'être officier!* A ce mot, la fureur des anciens est à son comble; eux seuls se réservent ce titre. *Officier! vous! monsieur! jamais! vous ne serez que caporal-tambour au bout de trente ans de service, avec notre protection encore!* Bref, pendant une grande heure, la *brimade* continue avec cette violence, et sur ce ton qui, comme on le voit, s'éloigne tant soit peu de celui de la bonne société. Nous faisons grâce de tout le reste à nos lecteurs. Etourdi par toutes ces brusques apostrophes, terrifié par ces figures rébarbatives des *féroces* anciens, dont chaque tête vous produit l'effet de celle de Méduse, le temps de la récréation semble un siècle. Enfin un roulement de tambour fait rentrer dans l'ordre ces taureaux furieux. Il était temps : quelques instants de plus vous tombiez suffoqué par les larmes et la colère. En vain, dans la foule, vous cherchez une figure d'ami, vous êtes un agneau tombé dans une ménagerie; tous les animaux, jusqu'à l'âne, viennent vous donner un coup de pied. Il se passe alors en votre esprit d'atroces projets de vengeance pour l'avenir. Il n'y a pas un recrue qui ne désirât dans ces moments un duel à mort avec un des anciens qu'il a remarqués, déployant contre lui le plus d'acharnement. A la tempête a succédé le calme, un coup de baguette a été le *Quos ego* qui apaise les flots en courroux. Vous êtes en étude, assis sur un banc de chêne, les coudes appuyés sur une table noircie par l'encre. Que de tristes réflexions viennent vous assaillir! S'il en était temps encore, vous renonceriez à l'école.

Le tambour bat, vous quittez à regret cette salle, qui pendant deux ans sera votre seul plaisir, votre unique consolation. De l'étude on passe au réfectoire, vaste salon

<sup>1</sup> *Faire l'amateur*, vouloir se rebiffer, ne pas se soumettre aux vexations.

<sup>2</sup> Il faut lire ce paragraphe et les autres analogues d'un ton fort haut, et grossissant la voix pour effrayer le recrue, avec volubilité et d'un ton légèrement *canaille*.

<sup>3</sup> Les brimeurs ont des listes sur lesquelles ils inscrivent les noms des récalcitrants pour s'acharner davantage après eux. *Cote*, *coter*, veut dire proprement la note que le professeur vous donne pour vos réponses à ses interrogations. 0 est la plus mauvaise, 20 est la meilleure.

<sup>4</sup> A Saint-Cyr, on donne ce nom aux jeunes gens des écoles préparatoires de Versailles qui se destinent à Saint-Cyr et portent l'uniforme.



soutenu par deux rangs de colonnes. Entre elles et les murs, une quarantaine de tables rondes de douze couverts sont disposées les unes à côté des autres ; votre place est marquée à l'une d'elles. La brimade recommence, mais d'une manière plus paisible. C'est du reste un supplice d'une autre sorte : cuiller et fourchette, tout vous est enlevé ; il vous faut manger les haricots un à un avec l'épinglette et à travers le rond de la serviette, puis tourner la salade les coudes au corps, faire hommage de votre viande à l'ancien pour son *cornard*<sup>1</sup>, boire du vinaigre au lieu de vin, puis faire la nomenclature du quinquet suspendu au milieu de la table, et une foule d'autres choses plus ou moins insignifiantes. Le souper terminé, l'on se rend dans les salles, le demi-bataillon de droite, ou les *chameaux*<sup>2</sup> dans l'une, celui de gauche, ou les *graines*, dans l'autre. Quelques lampes fumeuses jettent une triste clarté sur la récréation qui consiste à tourner par groupes de quatre à cinq autour du *rond*. Les gradés ont seuls le droit de se promener dans l'intérieur. Les anciens peuvent le traverser, le recrue n'obtient jamais cette faveur. Il doit tourner sans cesse sur la circonférence de cette roue d'Ixion : la franchir est la plus grave insulte qu'on puisse faire aux anciens. Le *rond* est un sanctuaire interdit pendant un an aux pieds profanes du recrue. Les jours de celui qui braverait cette interdiction ne seraient pas en sûreté : peut-être serait-il lapidé comme saint Étienne ; autant vaudrait cracher au visage des anciens ou arracher la barbe d'un musulman. Avant l'abolition de la terrible *presse*<sup>3</sup>, ce châtement était l'inévitable punition de cet outrage. Bien des duels à la sortie n'ont pas d'autre motif. Le recrue tourne donc sans cesse, et la brimade recommence pour lui avec fureur. Il préférerait, je crois, le supplice des damnés qui, dans un des cercles de l'enfer du Dante, restent immobiles sous leur manteau de plomb, aux outrages dont il est abreuvé pendant cette heure fatale qui a suffi à chaque ancien pour lui faire une blessure plus ou moins profonde. Enfin, la retraite sonne, l'on monte en silence au dortoir : chacun se couche, le bruit s'apaise par degrés. Avec quel bonheur l'on s'enfonce dans les draps, jamais lit de plumes ne vous a paru plus doux que votre couchette de fer et les deux matelas aussi minces que du parchemin sur lesquels vous dormirez pendant deux ans.

Les larmes comprimées jaillissent en abondance et soulagent le cœur. *Adieu, mon beau passé ! adieu, ma douce vie de famille ! ad... Pan !* un sac d'une quinzaine de livres, poussé par une *canaille*<sup>3</sup> d'ancien qui couche de l'autre côté de la cloison, vous arrache à vos rêveries et vous rappelle que vous êtes en enfer au milieu des diables. La nuit prochaine, ce sera une vexation d'un autre genre, comme de l'eau froide jetée dans les draps ou bien le supplice de *l'omelette*. Voici en quoi il consiste. Au milieu de votre sommeil, quatre vigoureux anciens saisissent votre lit, et le retournent comme une *omelette*. L'on se réveille alors en sursaut la face contre

<sup>1</sup> Comme au déjeuner et au goûter on ne mange que du pain sec, on économise sur son dîner, et l'on fait ce qu'on appelle un petit *cornard*.

<sup>2</sup> *Chameaux*, les grands. *Les graines*, les petits : de la graine à faire des grands.

<sup>3</sup> Châtiment terrible qui n'existe plus. On jetait le recrue dans une encoignure, et on se ruait sur lui, on le pressait avec les coudes. Quelques-uns ont eu les côtes défoncées.

<sup>4</sup> A Saint-Cyr, on se sert de cette épithète à tout bout de champ.



terre, portant sa couchette sur son dos comme la tortue sa carapace. Il est rare qu'on s'en retire sans avoir un œil poché et la figure abîmée.

Cependant, l'aube n'a pas encore paru, le coq n'a pas encore chanté, et déjà la diane retentit. Allons vite, à bas du lit ! car vous n'avez pas une seconde pour jouir de cet état de somnolence plus doux que le sommeil même. Cette vie de misère dont nous ne traçons qu'une légère esquisse va continuer pendant un mois.

Au bout de quelque temps, les recrues qui commencent à se connaître conspirent contre la tyrannie, et conviennent de secouer le joug. Au silence qui règne, les anciens ont deviné qu'un orage les menace, et se tiennent sur la défensive. Un beau jour, le plus décidé de tous les recrues met son bonnet obliquement, un ancien veut le redresser, la bataille s'engage, l'éruption du volcan éclate d'une manière terrible. Les pieds, les poings, quelquefois les pierres jouent un rôle sanglant. Personne ne reste sur le carreau, mais l'infirmerie reçoit bon nombre de blessés. L'autorité intervient, sépare les combattants et jette les anciens à la salle de police. Les recrues ont aboli l'esclavage et conquis leur liberté. Lorsque les choses se passent de la sorte, les haines entre les deux promotions subsistent longtemps ; elles survivent à l'école et engendrent des duels meurtriers. D'autres fois la brimade finit d'une manière plus douce. Le jour de l'affranchissement est marqué d'avance. Pendant ceux qui le précèdent, les recrues s'y préparent par le jeûne et l'abstinence. A table on leur fait réciter de plaisantes prières et de burlesques litanies composées *ad hoc*. Dans les dortoirs les anciens ordonnent des promenades nocturnes, dont la tenue est réglée par un ordre. Presque toujours elles s'exécutent dans un état de nudité aussi complet que celui du ver. Le fusil, le sac et la giberne, sont l'équipement de rigueur. Dans la cour Wagram, au milieu d'un petit quinconce de tilleuls, deux *galettes* sont clouées depuis une éternité au tronc d'un arbre. Il faut, avant d'être affranchi, rendre hommage à ce symbole. Tous les recrues défilent devant elles au pas cadencé, les saluent avec respect, et sautent ensuite une barrière formée par des chaînes d'épinglettes, provenant des vols faits aux malheureux. Il y en a qui ont quelquefois une centaine de mètres. Cette cérémonie est pour eux celle du baptême, ils sont régénérés. Les recrues obliquent et commencent à *bahuter*. La fusion s'opère insensiblement, et la promotion de la *comète* fraternise avec celle de *Constantine* ou de *Mazagran*. Ainsi finit la *brimade* dont la peinture que nous venons de faire est bien au-dessous de la réalité.

Cet usage singulier et barbare s'est transmis depuis longues années d'une promotion à l'autre. L'*absorption* de l'école polytechnique, les épreuves franc-maçonniques, la bienvenue que les recrues des régiments payent à leur arrivée au corps, ont quelque ressemblance avec la *brimade* de Saint-Cyr ; mais toutes ces vexations ne sont que des roses en comparaison. Les suites de la *brimade* sont funestes. Elles engendrent des haines invétérées et détruisent l'esprit de corps qui fait la force des armes spéciales, et qui a pris sa source dans cette espèce de franc-maçonnerie secrète, qui lie entre eux les anciens élèves de l'école polytechnique. En compensation de graves inconvénients, elle n'offre qu'un minime avantage, celui de niveler tous les caractères, de détruire leurs aspérités en passant sous ce laminoir,



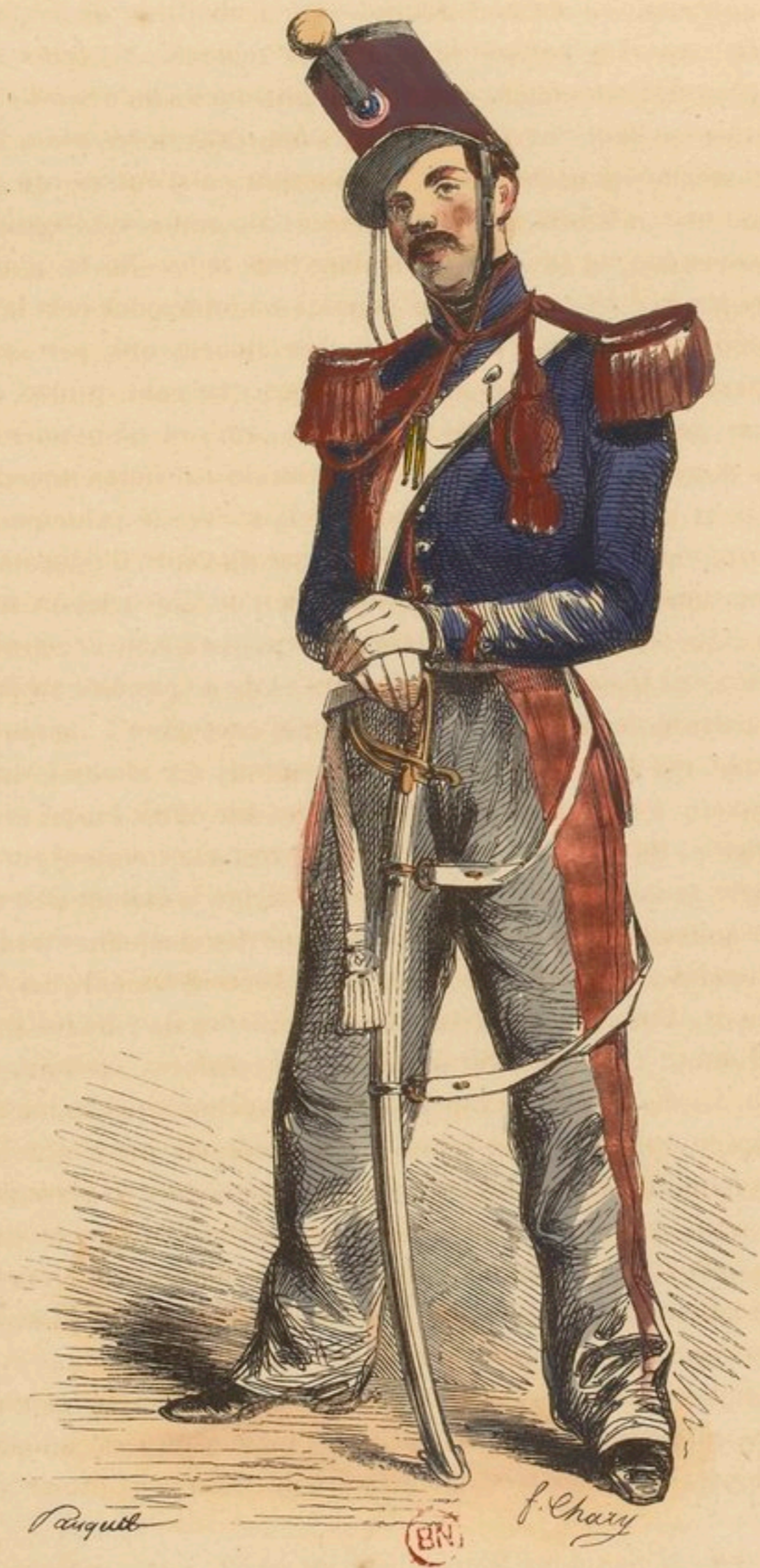
et de déraciner l'orgueil et la fierté que certains élèves, favorisés par la naissance ou la fortune, apportent en entrant à Saint-Cyr. L'abolition de cet usage est du reste très-difficile, car il a poussé de profondes racines. A l'école impériale de Fontainebleau, ces vexations étaient encore bien plus fortes qu'à Saint-Cyr. Plusieurs malheureux recrues se sont vus suspendus des heures entières à des fenêtres d'un second étage et enfermés dans des sacs à distribution ; à d'autres, on allait jusqu'à leur prendre mesure d'habits avec des pointes de compas. Depuis un an, la *brimade* a été suspendue, et les anciens, malgré tous leurs efforts, n'ont pas encore pu parvenir à *régénérer le système*. Le général a adopté pour cela le seul moyen possible. Il a isolé les différentes promotions. Les anciens qui, par suite de la récente augmentation du nombre des élèves, ne sont que cent quinze, pour près de cinq cents recrues, sont relégués dans une petite cour, et n'ont aucune espèce de relation avec les nouveaux venus. Ce système durera-t-il longtemps encore ? c'est ce que l'on ne peut prévoir. Il est en contradiction avec le principe fondamental qui, depuis la formation de l'école, avait été la base du genre d'éducation de chaque élève. Ce système consistait à charger chaque ancien de l'instruction militaire d'un recrue. Le jeune élève auquel, à son arrivée au corps, on faisait le reproche, souvent mérité, de ne pas avoir le ton du commandement et de ne pas être au fait des détails du service intérieur de sa compagnie, méritera ces reproches à de plus justes titres encore. L'intention est bonne, peut-être les résultats n'y répondront pas d'une manière satisfaisante. Peut-être en voulant éviter un abus est-on tombé dans de graves inconvénients. Du reste cet essai n'a pas encore été consacré par l'usage ; l'avenir seul décidera si la *brimade* et ses inconvénients n'étaient pas préférables à ceux du système nouvellement adopté. Une fois que les anciennes traditions seront perdues, on reviendra sans doute au mode suivi précédemment. La *brimade* sera morte à tout jamais. Une juste sévérité, une surveillance de tous les instants, quelques exemples donnés à propos suffiront pour empêcher ces coutumes barbares de reprendre racine. La discipline et l'esprit de corps auront ainsi gagné leur procès.

Ce temps d'épreuves expiré, la vie de l'école reprend pour tout le monde son cours fatigant et monotone. Tous les jours de ces deux années se ressemblent comme les graduations d'un cercle. C'est une série continuelle d'études et de classes, de théories et de manœuvres qui, depuis cinq heures du matin jusqu'à neuf heures du soir, tiennent en haleine le futur officier. Il faut qu'il gagne laborieusement ses épaulettes. Dans les rangs la moindre négligence est punie.

Insensiblement les caractères des nouveaux venus se dessinent d'une manière saillante. Anciens et recrues, tous prennent les mêmes allures, adoptent le même langage, alors apparaissent des types principaux que l'on peut ranger dans les catégories suivantes

En première ligne le *bahuteur*, la *pratique* ou *sujet*. Cette catégorie est la plus nombreuse et la plus difficile à conduire ; elle est redoutée par les adjudants et chérie par les marchands d'eau-de-vie et de tabac, denrées dont elle fait une effrayante consommation. Les bahuteurs ont un goût particulier pour la pipe ou *bouffarde*. Les uns payent 8 et 10 francs une pipe d'un sou bien culottée ; les autres se font scier





ELEVE DE SAUMUR.



des dents pour pouvoir *l'encastrer* plus facilement dans la bouche. Ils parlent l'argot de Saint-Cyr dans toute sa pureté. Ils se reconnaissent à la longueur du gland de leur bonnet de police et à l'exagération avec laquelle ils obliquent; un tuyau de pipe qui passe par mégarde de leur poche leur fournit souvent l'occasion de *grimper* à la salle de police. Du reste le bahuteur a le goût essentiellement militaire. Il remporte les prix à la cible et abat le *tonneau* au polygone. Il tient à honneur de rester *gallette* pendant son séjour à l'école. La seconde année, il est en opposition avec les gradés qu'il appelle par dérision marchands *de peaux de lapin*, et il *brime* le recrue à *mort*. Après lui vient le *fanatique*, ressemblant au premier pour les allures, mais un peu plus travailleur par crainte de la *fruit-section*. Ses plaisirs favoris sont d'astiquer son fusil et de commander l'exercice. Les *guerriers* marchent ensuite : c'est une classe paisible et débonnaire, calme dans le beau temps, et faisant quelquefois sa part du tumultuaire vacarme. Elle passe inaperçue, échappe à tous les naufrages et arrive très-gaiement au port.

Puis enfin la classe des *potasses* ou *travailleurs*, nommés aussi *mauvais soldats*; ils se complaisent dans le travail, sont très-bien *cotés* dans leurs cours et très-mal par leurs capitaines, car leur tenue est généralement fort négligée. La seconde année, les trois dernières catégories alimentent la classe des *gradés*, classe réprouvée par tous les bahuteurs. Leur position est très-délicate. Étant en contact immédiat avec leurs camarades, suivant les mêmes cours et destinés au même sort; forcés, d'un autre côté, par les exigences de la discipline de les punir quelquefois avec sévérité, il leur faut du sang-froid, de l'énergie et de la justice. Bien peu parviennent à se concilier et l'estime de leurs chefs et l'amitié de leurs camarades. L'an dernier, une révolte sérieuse, à la suite de laquelle un nombre considérable d'élèves fut expulsé, éclata par suite de la haine qu'on portait à un des sergents-majors.

Depuis la promulgation de l'ordonnance royale de 1852, qui a permis aux soldats et sous-officiers des régiments, qui auraient moins de vingt et un ans d'âge, de se présenter à l'école, un grand nombre de ces derniers est entré chaque année à Saint-Cyr. Ils travaillent généralement avec beaucoup d'assiduité. Étant plus âgés et ayant joui d'une liberté plus grande que ceux de leurs camarades qui sortent du collège, ils supportent avec plus de résignation les exigences du service de l'école. Beaucoup d'entre eux possèdent déjà l'habitude du commandement; aussi sont-ils généralement investis des fonctions délicates de gradés. Dans le principe, l'amalgame fut très-difficile à faire, mais maintenant la fusion est opérée complètement, et les sous-officiers sont tout à fait impatronisés dans l'école. Parmi les bourses nombreuses que l'état et S. A. R. le duc d'Orléans affecte sur sa cassette particulière aux jeunes gens qui ont été reçus par les examinateurs, et auxquels leurs moyens de fortune ne permettent pas de payer le prix annuel de la pension, beaucoup jouissent de cette faveur. Tous s'en montrent dignes et acquittent, par leur travail et leur conduite, la dette de la reconnaissance. Le régime de cette petite colonie militaire ayant beaucoup de ressemblance avec celui des collèges, leurs mœurs doivent s'en ressentir. Comme au collège, en effet, l'on aime avec passion le fruit défendu : beaucoup ne fument que pour ce motif.



Ceux qui s'ennuient à l'exercice ont un talent tout particulier de tomber en faiblesse, c'est ce que l'on appelle faire *carpe frite*. Au corps de garde ils inventent tous les moyens de se divertir. Le vin chaud fabriqué avec de l'abondance dans laquelle on plonge la consigne du poêle, après l'avoir fait rougir, ne contribue pas peu à monter leur imagination. Quelquefois la noce est complète. Lorsqu'un cochon échappé de la basse-cour vient s'égarer près du poste, le factionnaire l'a bientôt enfilé avec sa baïonnette. Une demi-heure après, l'animal cuit sous la cendre comme une pomme de terre.

Enfin nous ne redirons pas toutes les espiègleries qui se font à Saint-Cyr. Rassemblons nos souvenirs de collège, nous en aurons une idée.

La sévérité de la discipline contient toutes ces jeunes têtes, mais souvent la tranquillité disparaît avec la rapidité de l'éclair. Tout à coup une trombe vient s'abattre sur l'école, l'orage mugit et éclate sans qu'on ait pu le prévenir. C'est un grain qui passe sur un navire sans qu'on ait eu le temps de carguer les voiles.

En un instant une étincelle a allumé un vaste incendie. L'école est en pleine révolte. Sur un bruit, sur un mot, les têtes se montent et s'exaltent. L'autorité méconnue est souvent outragée. Une heure après tout est apaisé, tout est rentré dans l'ordre : la révolte n'avait pas de but, elle est morte d'elle-même. Un moment de vertige a précipité dans l'abîme de malheureuses victimes. Chaque fois une vingtaine d'élèves expient la faute générale, sont renvoyés soldats dans des régiments, et perdent l'épaulette qu'ils étaient sur le point d'obtenir. Terribles punitions qui, malheureusement, ne produisent aucun effet.

Le personnel de l'école est fort considérable. Le nombre des élèves, depuis la récente augmentation de l'effectif de l'armée et la création des nouveaux régiments, a été presque doublé, et porté à près de six cents. Quant à l'état-major des officiers et professeurs, il est composé de vingt-trois chefs militaires et de vingt professeurs civils. L'ensemble des cours professés à l'école militaire par des hommes de mérite est nombreux et forme un système d'éducation complet, dont tous ne profitent pas également, car chaque année l'on est obligé de faire des *fruits secs*.

L'éducation militaire y est poussée jusqu'à ses dernières limites. Par la précision de ses manœuvres l'école mérite le titre de *premier bataillon de France*. Aucune autre ne peut rivaliser avec elle. Chaque élève commande la manœuvre. Lorsque vient le tour d'un gradé ou d'un chef détesté, on convient de lui donner une *muette*<sup>1</sup>. Dans ce cas, au lieu de punir, il faut avoir du tact et faire comme le colonel B<sup>\*\*\*</sup>. — *Faites croiser la baïonnette!* dit-il au sergent-major. *Croisez baïonnette*. Les armes sont abattues avec ensemble, mais sans bruit. *Messieurs*, s'écrie le colonel, *c'est un mouvement tout français que celui de croiser la baïonnette. Faites recommencer*. — Ce seul mot fut suffisant, il avait touché la corde sensible. Les armes furent abattues avec vigueur et résonnèrent fortement. C'est ainsi qu'en parlant à la jeunesse un langage qu'elle aime, on excite sa sensibilité et son enthousiasme. Jamais on ne fait un appel inutile à ses nobles senti-

<sup>1</sup> Exercice dans lequel par espièglerie on ne fait pas résonner ses armes.



ments, et à Saint-Cyr moins que partout ailleurs. Parmi les nombreux élèves qui ont courbé leur tête devant la brimade, un seul a été respecté, c'était un jeune orphelin dont le père s'est immortalisé dans la défense de Vincennes. Les pauvres du village verseraient bien des larmes si l'école n'existait plus, car les souscriptions en leur faveur y sont nombreuses et abondantes.

Les procédés délicats ont toujours subjugué la jeunesse. En 1854, à la suite d'une révolte sérieuse, on annonça la visite du prince royal. Les esprits, travaillés et obéissant à de fâcheuses influences venues du dehors, étaient mal disposés. Le duc fut reçu froidement et en silence. Pas un cri ne se faisait entendre, on y mettait de l'entêtement. Cependant son affabilité l'emporta; l'on était au réfectoire :

« Messieurs, dit-il, avant de vous quitter, c'est un besoin pour moi de vous féliciter encore sur la précision de vos manœuvres et les beaux résultats obtenus par vous au polygone; je porte un toast qui trouvera de l'écho, j'en suis sûr... *A la gloire de l'armée française!* Les élèves ne purent y tenir, sa voix fut aussitôt étouffée. *Vive le duc d'Orléans!* cria toute l'école avec enthousiasme, et le prince repartit au milieu des acclamations générales.

Il serait à désirer que tous ceux qui sont à la tête de la jeunesse sympathisassent avec elle; malheureusement il n'en est pas ainsi. Souvent ils ne savent pas la comprendre. Malheur à eux, car l'arme du ridicule fera bien des fois à leur amour-propre de profondes blessures. Les jeunes gens ont un tact inouï pour saisir le côté faible, et trouver le défaut de la cuirasse. Bien peu de chefs échappent à leur amère critique, aussi sont-ils surchargés de sobriquets sous lesquels leurs véritables noms disparaissent. *Jacques, Boyau, Choc en retour, Toto*, vivront autant que l'école.

La manœuvre favorite des élèves est celle du canon; la vue de la campagne, d'un horizon de verdure plus étendue que celui de la cour triste et ennuyeuse où ils sont continuellement renfermés, l'odeur de la poudre, le bruit imposant de la canonnade; ces fonctions d'artilleur qui flattent leur amour-propre, les transportent sur les ailes de l'imagination au milieu des champs de bataille, et leur donnent un avant-goût des terribles et saisissants épisodes de la guerre; la joie qu'ils éprouvent à voir les tonneaux fracassés et les cibles voler en éclats: tout, en un mot, leur fait trouver aux exercices du polygone un charme indéfinissable. *Les écoles* sont fort belles, chaque année une dizaine de tonneaux sont abattus. Chaque tonneau abattu vaut les honneurs du triomphe à celui qui a pointé le mortier. Le vainqueur, porté sur les épaules et reconduit au bruit des tambours, est, comme Bacchus, assis sur un tonneau; la seule différence, c'est qu'il est couronné de lierre au lieu de pampres, et que le tonneau est vide au lieu d'être plein de vin. Pour compléter l'ovation, tous les élèves, porteurs de branches d'arbre, le suivent sur une longue file. A un signal donné, les deux rangs accourent en avant, et forment une immense ligne de bataille, qui marche au pas cadencé en chantant la chanson de *l'Officier*, sur l'air de celle qui commence ainsi :

Nous sommes de l'ordre de saint Bernardin,  
Nous nous couchons tard, nous levons matin,



A un second signal, les deux extrémités de la ligne accourant l'une vers l'autre, on exécute des rondes autour du triomphateur qui, pendant ce temps, est secoué sur son tonneau au son de la chamade. En 1854, le prince royal vint inspecter l'école. Après la manœuvre il passa au polygone. *Monseigneur*, lui dit le général, *j'espère que mes jeunes gens vont vous ruiner.* — *Je le souhaite*, répondit le prince avec affabilité, *je dirai plus, j'y compte. J'ai de quoi ne pas être pris au dépourvu. Allons, je vais donner le signal.* Le duc s'approcha de la batterie de siège et pointa une pièce de vingt-quatre. Le boulet perça la cible et effleura le petit cercle noir du milieu. Toute l'école applaudit à son adresse. *Bravo*, lui dit le général, *je crois, mon prince, que nous serons vos débiteurs.* Les élèves, électrisés, rivalisèrent d'adresse; les coups furent admirables et portèrent presque tous. A la première salve des mortiers, les bombes tombèrent au pied de la perche; au commencement de la seconde, le tonneau fracassé vola en éclats. Le duc applaudit vivement, et après avoir donné de sa main une magnifique paire de pistolets au vainqueur, il suivit à pied son cortège.

Autrefois, dans les grandes occasions, on faisait une école nocturne. Le bruit des canons rompant de leur voix majestueuse le silence de la nuit, les bombes sorties de la gueule embrasée des mortiers, décrivant dans l'obscurité une courbe lumineuse, l'obus aux ricochets multipliés, semblable à un immense serpent de feu, l'incendie allumé par ces projectiles enflammés : tout contribuait à rendre ce spectacle magnifique et imposant comme ceux qui rappellent la guerre. Cette coutume a été abolie depuis peu. Une année l'école eut ses salles de bal et de spectacle. La société de Paris s'y porta en masse. Les tentures du garde-meuble, les lustres de Trianon, l'arsenal de Vincennes, contribuèrent aux décorations. Ce fut un admirable coup d'œil de voir étinceler aux feux de mille bougies, des rosaces de lames de sabres et de pistolets, des girandoles de baguettes et de baïonnettes, des colonnes de canons de fusils tordus en spirales, des trophées de casques et de cuirasses. Un babuteur à moustaches remplissait dans la pièce de *Michel et Christine* le rôle de *Stanislas*, un jeune homme imberbe, celui de *Christine*. Ces talents improvisés furent bientôt réclamés par un plus vaste théâtre, celui de la guerre; presque tous partirent pour l'Algérie. Étrange fatalité, le timide jeune premier a succombé dernièrement à l'expédition des Haractas! La blonde et fraîche Christine, à sa sortie de l'école, débuta par un brillant combat avec les carlistes qui avaient violé le territoire français. Passé en Afrique avec son régiment, le brave deuxième léger, il partagea tous ses dangers. Mis deux fois à l'ordre de l'armée, décoré au combat d'*Oued-Laleg*, fait lieutenant sur le champ de bataille, il paya de sa vie la prise du col de Teniah, et fut enseveli dans la redoute arabe qu'il avait emportée à la tête de ses braves. Quant au bouffe, sa laideur était devenue proverbiale. *F.....*, lui disait-on, *va en Afrique! tu feras peur aux Bédouins.* Il partit en effet, et en devint la terreur. Mis à l'ordre de l'armée, proposé trois fois pour la croix, sa grande jeunesse y mit toujours obstacle. Une quatrième fois, il voulut la mériter encore, mais deux balles arabes qu'il reçut sur la brèche de Constantine vinrent l'arrêter dans sa carrière de gloire. La croix arriva, il était trop tard! On ne put pas même la déposer sur son cercueil.



Elle fut envoyée à sa famille, triste consolation pour une perte aussi grande. Louis XVIII, en passant en revue cette école, que l'empereur appelait *sa poule aux œufs d'or*, dit à ces soldats du *premier bataillon de France* : *Messieurs, vous avez tous le bâton de maréchal dans votre giberne!* Pourquoi faut-il que la mort ait moissonné si vite ces jeunes héros, marchant sur les traces des *Bedeau*, des *Lamoricière*, et destinés peut-être un jour à réaliser les paroles du roi.

Il y a quelques années, dans les grandes occasions, telles que le premier de l'an et le carnaval, les élèves obtenaient un congé général, ou *sainte Galette*<sup>4</sup>, pendant laquelle ils *bahutaient comme des tigres* dans les spectacles et à l'estaminet hollandais; puis, après *s'être donné une bosse conditionnée*, ils retournaient au *bahut* reprendre leurs travaux. Maintenant la *sainte Galette* est morte à tout jamais. Lors des grandes fêtes, les élèves ont la permission de sortir, mais les conditions exigées pour obtenir cette faveur sont si difficiles à remplir, que fort peu en jouissent réellement. Dans les grandes revues passées par le roi ou les princes de la famille royale, l'école de Saint-Cyr en fait partie, et la précision de ses manœuvres lui vaut presque toujours des éloges mérités. Après la revue, les meilleurs sujets ont ordinairement l'honneur de dîner à la table royale. De toutes les cérémonies auxquelles a assisté cette ardente jeunesse, aucune n'excitera davantage sa sensibilité et ne laissera de plus touchants et de plus profonds souvenirs que celle du 15 décembre 1840; de ce jour à jamais mémorable, où pour la première fois, après vingt-cinq années d'exil, les cendres de l'empereur Napoléon touchèrent le sol de cette belle terre de France, à la gloire de laquelle il avait si puissamment contribué. Tous leurs yeux étaient mouillés de larmes à la vue du cercueil, triste et dernier reste d'une gloire immense, et de majestueuses infortunes. Ordinairement les élèves ne sortent que pour les promenades militaires. Ces marches de quatre à cinq heures exécutées, le sac sur le dos et le fusil sur l'épaule, loin de toute habitation, ne sont qu'une ennuyeuse et pénible corvée. Quelquefois seulement, lorsque les grandes eaux jouent, les Saint-Cyriens traversent le parc de Versailles, et peuvent dévorer du regard les dames qui s'y promènent. Tous rentrent alors avec un amour mort-né dans le cœur. Chacun a distingué dans la foule une femme qui pendant huit jours viendra lui apparaître en songe. Heureux celui dont une sainte affection vient remplir l'existence pendant ce temps d'épreuves! Jamais son amour n'aura été aussi sincère. Chaque jour il sera le doux aliment de ses pensées; la nuit, l'image de sa belle viendra comme un météore céleste inonder de lumière la profonde obscurité de sa vie.

Nous avons redit les ennuis de l'école, il y aurait ingratitude à taire ses jouissances, nous ne voulons pas mériter ce reproche. A la fin de la seconde année, les élèves sortent deux fois par semaine. Ils vont le matin dans la campagne s'habituer au levé des plans et aux exercices de topographie. Cette époque est l'objet de leurs ardents désirs. La joie qu'ils éprouvent à sortir de l'école et à jouir de quelques instants de liberté est bien facile à concevoir de la part des jeunes gens qui restent deux années sans jamais sortir de l'enceinte des murailles de l'école, si ce n'est pour

<sup>4</sup> Ainsi appelée parce que les galettes sortaient, et que, pour pouvoir sortir, la première condition est d'avoir obtenu les épaulettes de grenadier.



les promenades militaires. Dans ces jours, leur bonheur est à son comble. Il est si doux au prisonnier d'errer à l'aventure à travers la campagne, d'admirer en liberté le lever du soleil, d'entendre le doux murmure du ruisseau qui serpente dans la prairie ! Quelle joie de pouvoir après deux ans de réclusion s'égarer dans la profondeur des bois, admirer les moissons jaunissantes et les épis dont les ondulations ressemblent aux vagues de la mer. S'asseoir sur le bord d'une route fréquentée par les voitures, entrer dans une ferme pour y boire du lait chaud, manger sur le gazon un déjeuner dont la gaieté fait tous les frais ; ces choses, si simples en apparence, font éprouver au jeune Saint-Cyrien un plaisir qui ne peut être compris que par ceux qui se sont trouvés dans une position semblable.

Parfois sur les flancs des montagnes les plus arides, là où la végétation est morte, le voyageur trouve avec étonnement un endroit favorisé du ciel, où la terre humectée la nuit par la rosée, réchauffée le jour par les rayons du soleil et caressée souvent par le souffle du zéphyr, produit des plantes embaumées. De même au milieu de l'âpre colonie de Saint-Cyr, l'on rencontre un petit parterre de fleurs pleines de parfums. Chastes et saintes femmes, vivant dans la prière et la paix du Seigneur ; nid de colombes aux blanches ailes, voltigeant sans cesse autour du chevet des malades, comme l'alouette sur sa couvée ; communauté d'anges, vivant au milieu d'une troupe de démons qui les entourent de respect et d'hommages : je veux parler des bonnes sœurs de charité de l'infirmerie. Pour être soigné par elles, on invente des moyens de se détériorer la santé, comme à la frontière des expédients pour faire la contrebande. Les uns marchent sur du verre, les autres s'écorchent en se brossant la peau. Ceux-ci, à l'infirmerie, avalent des médecines pour se donner la fièvre ; ceux-là arrachent les appareils pour envenimer la plaie. Il fut un temps où, pour empêcher tous ces abus, les chirurgiens apposaient sur les bandelletes leur cachet avec de la cire. Cette vie douce et calme de l'infirmerie a tant de charmes auprès de l'autre ! l'on voit arriver avec effroi le jour où il faut rentrer dans les cours, et quitter le casque à mèche et la redingote de molleton blanc pour endosser l'uniforme. Les jeunes gens que leurs parents viennent visiter le dimanche sont appelés à la salle des visites. C'est une des rares distractions de l'école. Chaque fois que l'adjudant apparaît avec la liste, on l'écoute en silence, et lorsque les noms sont proclamés, toute l'école l'accueille par un hurra de *l'arme bras !* terminaison obligée à Saint-Cyr de toute espèce de discours.

Le plus grand nombre de ces jeunes gens passe les deux années de séjour sans goûter ce bonheur. Pauvres enfants ou pauvres orphelins, auxquels l'éloignement de leurs parents ne permet jamais de les embrasser ; leur cœur ne peut s'ouvrir aux douces joies de la famille, et aux célestes épanchements de l'âme dans le sein d'une mère. En vain elle se brise à la vue de leurs heureux camarades, qui se précipitent dans les bras de leurs parents. Ils doivent concentrer cette peine dans la solitude du cœur, et refouler les larmes que le souvenir du bonheur passé et des jouissances du foyer domestique fait couler de leurs yeux. Au commencement de l'année, le coup d'œil de la salle des visites est très-pittoresque. La surprise des parents qui ne peuvent reconnaître leur fils sous le nouvel uniforme ; le manège des jeunes sœurs qui entassent dans les poches de leurs frères des *cornards* de toute



espèce ; la foule des jeunes officiers récemment sortis de l'école, et qui viennent faire admirer leur brillant uniforme à ceux qui aspirent après : tout contribue à l'animation de la scène.

Ainsi s'écoulaient les deux années. Plus le temps de la sortie approche, plus l'impatience augmente. C'est un balancier dont les oscillations semblent se ralentir chaque jour. Les derniers sont interminables. Ils vous apparaissent comme des effets de mirage, et l'on craint qu'ils ne s'évanouissent. Quelques semaines avant l'époque de la sortie, les bahuteurs coupent chaque jour une frange au gland de leur bonnet de police. Quel bonheur lorsqu'il n'en restera plus qu'une. Les autres ont des almanachs sur lesquels ils effacent au fur et à mesure les jours écoulés. Ils se figurent prêter des ailes au temps qui marche à pas comptés. Étrange erreur, semblable et involontaire comme le mouvement de celui qui, dans une voiture, emportée sur une pente rapide, se cramponne en arrière pour diminuer la vitesse de sa course. Oh ! quelle félicité pour le malheureux de pouvoir s'écrier, à l'approche des examens : « L'officier est pékin d'un cours. »

Quel heureux jour que celui où ils débouchent dans la cour, portant à leur bonnet de police un papier sur lequel sont écrits en grosses lettres le nom et le numéro du régiment dans lequel ils ont demandé à être placés ! Ce jour-là, toute la solde y passe, c'est à qui se *fendra*<sup>1</sup> d'un paquet de sucre d'orge de la boutique du père Wagram. Et ce jour de la revue d'honneur, après laquelle ils s'écrient tous en chœur : « L'arme bras !!! L'officier est pékin de tout ! » Enfin l'heure de la délivrance a sonné ! Partez, jeunes oiseaux ! votre cage est ouverte, la liberté vous est rendue ! Retournez vous asseoir au foyer paternel, l'on y a religieusement gardé votre place. Le jour de la sortie est un jour d'ivresse, qui se manifeste par des cris et des gambades à faire croire que l'école est devenue une maison d'aliénés. Les bouquins dont les feuilles n'ont pas servi à faire du papier nitré pour allumer les pipes sont mis en mille pièces, ou réunis en tas pour l'auto-da-fé. Les formalités remplies, la porte est ouverte, chacun s'y précipite, et court à en perdre haleine. L'on s'arrête épuisé, et semblable à celui qui vient d'échapper à un danger mortel, l'on se tâte dans la crainte que ce ne soit un rêve. Mais une fois que l'on a acquis la certitude de son existence, l'on est ivre de joie, l'on ne se contient plus. La défroque de Saint-Cyr, reléguée dans un coin, est bien vite brûlée ou mise en pièces. Les *galettes* seules survivent au naufrage, on les garde comme un souvenir du malheur passé ; elles servent aussi de pelotes et de porte-montre.

Avec la liberté, toutes les illusions reviennent. Pendant quelque temps, la vie n'est que jouissance ; les cinq sens ne suffisent pas pour les percevoir toutes.

Nous qui avons passé par cette rude épreuve, nous regardons comme le plus beau jour de notre vie celui où nous avons dit à l'école un éternel adieu !

Depuis quelques jours nous avons perdu de vue nos jeunes Saint-Cyriens, errant à cette heure dans les innombrables rues de la capitale et se livrant à leurs

<sup>1</sup> *Se fendre*, acheter, donner. La seule chose qu'on puisse acheter est du sucre d'orge, que vend un vieux tambour appelé Wagram, parce qu'il y battit la charge. Dans les dortoirs, lorsqu'on astique et que l'on vient de vous donner votre solde (40 centimes par jour), chacun joue à pile ou face à qui se *fendra* d'un paquet de sucre d'orge.



joyeux ébats. Prenons le chemin du Palais-Royal, nous nous trouverons au milieu d'eux tous. — *Adolphe! une gazette! le Messenger, journal du soir! Allons, bahut, du lest!* s'écrie la bande joyeuse en débouchant dans l'estaminet des Mille-Colonnes. L'un d'eux, debout sur une table, réclame le silence et lit à haute et intelligible voix la liste des bienheureux dont les brevets ont été soumis à la signature royale. La nouvelle promotion vient de paraître dans *le Moniteur*. Ils ont enfin obtenu le droit de porter cette épaulette tant désirée, et désormais : — *De par le roi! sous-officiers, caporaux et soldats, vous les reconnaissez pour vos sous-lieutenants; et vous leur obéirez en tout ce qu'ils vous commanderont pour le bien du service et l'exécution des règlements militaires.* Telle est en effet la formule de rigueur par laquelle ils doivent être reçus au corps, avec accompagnement de musique et de tambours. Bien que malgré la récente augmentation de leur solde il leur soit difficile d'acheter, comme Georges Dickson, des *châteaux sur leurs économies*, ils répètent néanmoins avec gaieté le refrain de la *Dame Blanche*. Le tout pour *piler la semaine*<sup>1</sup>, *passer la jambe militairement*<sup>2</sup> sur toutes les routes d'étapes, et coucher aux frais du gouvernement chez les bourgeois soumis à la servitude du logement militaire. — *L'arme bras! vive l'officier!* s'écrie le lecteur, en prononçant le dernier nom, et l'auditoire ferme le *ban*<sup>3</sup> et répète avec enthousiasme le joyeux hurra. Cependant les groupes se succèdent, la salle s'emplit insensiblement comme un parterre avant le lever de la toile; la joie rayonne sur tous les visages. — *Ohé, les amis! ohé, les bahuteurs! on le tient donc enfin ce brevet. Garçon! du tabac, des pipes culottées, du punch à mort! l'officier veut mettre à sec ton établissement.* — *On y va, monsieur, on y va.* En un clin d'œil les tables sont dressées et l'orgie commence. Les flammes bleuâtres du punch et la blanche fumée du tabac s'entremêlent et se confondent. Les verres résonnent comme un cliquetis d'armes. Les yeux étincellent; les figures, colorées par ce feu de Bengale d'une nouvelle espèce, sont pleines d'animation. A l'aide d'une queue de billard, chacun d'eux monte tour à tour sur une table, et péroré l'assemblée. A voir la figure livide de l'orateur, animant avec une cuiller d'argent l'incendie du liquide embrasé dont les flammes se tordent à ses pieds, et s'élançant vers lui comme la langue de feu d'un infernal serpent, on dirait un diable appelant d'autres démons au sabbat. Cependant le vacarme continue et va *crescendo*. *L'orchestre! la musique! la Marseillaise!!!* Enfin il se fait un moment de silence; les verres sont remplis à pleins bords. — *A l'union de l'infanterie, de la cavalerie, du corps royal, de tout le tremblement!* — *Nous sommes tous Français!* s'écrie un des assistants; et la voix de l'orateur est aussitôt couverte par d'autres, et le punch coule à flots, et les plateaux volent dans le jardin, et les chansons à boire se succèdent sans interruption, et l'orgie ne cesse qu'avec le jour.

<sup>1</sup> Faire la semaine dans une compagnie. Les deux officiers alternent entre eux et font chaque semaine le service. Chacun d'eux est tour à tour officier de semaine.

<sup>2</sup> Parcourir la route. Cette expression est tirée de la théorie.

<sup>3</sup> Dans toutes les réunions militaires, après un discours ou une chanson, l'auditoire applaudit sur la même mesure que celle suivie par les tambours lorsqu'ils ferment le ban après la réception.

<sup>4</sup> *Fruit-section*, être fruit sec. On appelle fruit sec à Saint-Cyr celui qui, pour n'avoir pas passé de bons examens, ne peut passer officier.



Pauvres jeunes gens ! ils ont retrouvé toutes leurs illusions ; elles brillent dans leur vie comme les étoiles au firmament. Le nuage qui pendant les deux années de séjour de l'école l'avait obscurcie a disparu devant les rayons du soleil de la liberté. De l'estaminet ils se portent en foule chez le passementier et le tailleur. A leur porte on fait queue comme au spectacle. Leurs magasins ne sont pas assez vastes pour les contenir tous. — *Dans six jours au plus tard, je veux mon uniforme. — Vous pouvez y compter, monsieur, il sera chez vous à la fin de cette semaine, je vous en donne ma parole.* Gardez-vous d'y croire, à cette parole ; elle est aussi trompeuse qu'une parole d'amour. Résignez-vous, et ayez au moins quinze jours de patience. Dans la suite les rôles seront intervertis, le tailleur s'impatientera à son tour des vaines promesses d'argent que vous lui ferez. Enfin, à force d'instances, et après quinze jours d'attente, les uniformes sont prêts à être endossés. Quel bonheur ! quelle ivresse ! Jamais toilette éblouissante de bal n'a fait battre aussi vivement le cœur d'une jeune fille, que l'uniforme, celui du jeune officier. Jamais le mot de *madame* n'a résonné plus harmonieusement aux oreilles d'une jeune épouse, que celui de *mon lieutenant* à celles du jeune Saint-Cyrien. Jamais bruit d'une porte qu'on entr'ouvrait avec mystère n'a semblé plus doux que celui du fusil de la sentinelle qui vous a rendu pour la première fois les honneurs. Jamais salut gracieux d'une maîtresse adorée ne vous a plus enorgueilli que ce salut militaire de tout un poste qui se lève à votre approche et se met à la position<sup>1</sup>. Cette épaulette, que vous brûlez d'envie de noircir de poudre au combat, devient votre idole chérie. Pour vous, c'est celle du chevalier d'Assas, vous rêvez son immortalité, vous affronteriez avec plaisir le yatagan des Arabes pour pouvoir vous écrier : *A moi, mes amis, ce sont les Bédouins !* Le jour où vous avez étrenné votre uniforme brillera sans cesse dans votre mémoire, comme celui où vous avez reçu le premier baiser d'amour de la femme que vous avez le plus aimée dans votre vie. Douces illusions du jeune âge, pourquoi fuir si vite loin de nous !

A l'époque dont nous parlons, parcourez la galerie d'Orléans, vous y verrez ces officiers de fraîche date, promenant leur taille de guêpe, regarder avec complaisance, dans chacune des glaces, les franges de leurs épaulettes qui se balancent, et leur plumet qui flotte au gré du vent. Avec quel plaisir ils écoutent le bruit de leurs éperons et celui de leur sabre qui traîne sur les dalles de pierre ! Quels regards assassins ils lancent aux filles de boutique, sur lesquelles l'uniforme a toujours exercé un prestige fascinateur ! Quelle révolution ! quelle ample moisson de bonnes fortunes ils vont faire dans leur petite ville ! Leur arrivée est en effet un événement extraordinaire, et les enfants ébahis ouvrent de grands yeux à leur vue. Nous ne redirons pas les larmes de joie qui inondent le visage de la pauvre mère à l'arrivée de son fils chéri, ni l'enchantement dans lequel la plonge la vue de son uniforme, et l'air décidé avec lequel il le porte. A peine arrivé, les visites vont commencer, car elle est fière de son officier, il faut qu'elle le montre à tout le monde, depuis monsieur le curé jusqu'au dernier adjoint de la mairie. Dans la

<sup>1</sup> Lorsqu'un officier s'approche d'un poste, tous les soldats se lèvent et prennent la position du soldat sans armes, la main au schako, gardant l'immobilité. C'est une marque de respect rendue à l'épaulette.



maison, on dirait le retour de l'enfant prodigue : rien n'est épargné pour lui faire une bonne réception. On n'a pas voulu avant son arrivée entamer les nouvelles provisions de confitures ; pour lui, ses sœurs ont appris des recettes pour faire de la pâtisserie et des friandises. — *Ce pauvre garçon!* dit la vieille bonne, *il a besoin de se refaire, il a tant travaillé dans son bahut!* car à force de le répéter, le jeune Saint-Cyrien a greffé ce mot dans la maison ; il y prendra racine et fera désormais partie du dictionnaire habituel de la conversation. Les jeunes personnes surtout bénissent son retour. Elles ont organisé d'avance des proverbes et des charades dans lesquelles il doit jouer le principal rôle. Elles comptent aussi sur sa complaisance pour égayer par ses histoires les longues soirées d'hiver. — *Quand mon officier sera sorti de Saint-Cyr, je donnerai un bal à son honneur,* a souvent répété la mère, et le cœur de ces jeunes filles bat de plaisir à l'idée de la contredanse. Aussi à la fin du congé tout le monde travaille pour lui. Il n'y a pas une amie de sa sœur qui n'ait ourlé quelques cravates, marqué quelques mouchoirs, et fait quelques points à ses pantoufles. Heureux jeune homme, au trousseau duquel les grâces et la beauté travaillent à l'envi ! Ménagez-le bien, ce trousseau ! Recommandation inutile, car vous n'en connaissez pas le prix. Vous n'avez rien déboursé, vos parents seuls se sont chargés de ce soin. Le budget de vos dettes est encore à l'état de néant, ne vous pressez pas de le couvrir de chiffres. Tôt ou tard vous apprendrez à vos dépens ce qu'il en coûte pour solder des mémoires et acquitter des billets. Cette douce vie de famille touche à son terme. Le jeune officier, après avoir emballé son trousseau et s'être muni d'une ample provision de cartes en porcelaine, de vernis pour ses bottes, de gants beurre frais, et de tous les accessoires d'une toilette recherchée, s'embarque pour son régiment. Le chagrin d'avoir quitté la maison paternelle est bien vite dissipé. Il est impatient d'arriver à son nouveau corps, de commander à des hommes, d'entrer dans une famille qui lui est inconnue, et de mener une vie libre et aventureuse dont il n'a pas encore goûté, et qui lui apparaît sous des couleurs enchanteresses. Tout est nouveau pour lui et partant plein de charmes. Notre heureux mortel vient enfin d'atteindre ce but tant désiré, ce rêve si souvent poursuivi a reçu son accomplissement.

Il est au comble de ses vœux ; fier de s'être acquis par de longues études une position honorable qui lui permet de marcher la tête levée, et le met en contact avec les plus hautes classes de la société, il aime déjà son régiment comme une seconde famille : dans son cœur, l'amour du drapeau a remplacé celui du foyer domestique.

Il comprend que d'un moment à l'autre il peut être investi de fonctions périlleuses, importantes, qui le mettront à même de se faire une réputation glorieuse et méritée. Tant de généraux distingués et de maréchaux illustres sont partis de moins haut, et ont cependant inscrit leurs noms sur les pages immortelles du livre de l'histoire ! Et pourquoi l'occasion ne se présenterait-elle pas aussi pour lui ?

La musique militaire, la détonation des armes dans les manœuvres, l'odeur de la poudre qu'il y respire, tout le fait tressaillir ; il trouve de la poésie à la vue du régiment.

L'espérance lui sourit sans cesse ; nuit et jour des rêves de gloire viennent le caresser de leurs ailes. D'un moment à l'autre, il s'attend à passer la mer ; dans son imagination, il cingle déjà, toutes voiles dehors, vers la terre d'Afrique, et va se



trouver en face de l'ennemi. Ce jour sera la réalisation de tous ses désirs, l'accomplissement de ses vœux les plus chers. Il est en correspondance avec ceux qui l'ont précédé sur cette terre brûlante. A la lecture de chaque rapport du gouverneur, son cœur palpite à la vue des noms de ses camarades d'école. *Mon tour viendra bien aussi, je l'espère*, se répète-t-il en lui-même. Il donne des larmes de regret à la mémoire de ceux qui succombent au champ d'honneur ; il frissonne à la vue de ceux qui, revenus du combat, portent sur leur poitrine la croix qu'ils ont gagnée à la bataille. Ardent comme un jeune homme dans toutes ses entreprises, il se passionne pour son service et le fait avec conscience ; malheureusement, il ne possède pas au fond de son cœur une vestale pour entretenir ce feu sacré qui lui vaut des éloges de la part de ses chefs. Au commencement, de fantastiques illusions dansent sans cesse autour de lui en le couvrant de fleurs.

Mais dans ce monde, où rien n'est durable, il subit aussi la loi commune. Les illusions s'enfuient, le prestige s'évanouit. Voici bientôt venir le revers de la médaille : ardeur, enthousiasme, tout a disparu. Souvent il dit adieu aux poétiques hallucinations de la vie militaire.

Le prisme à travers lequel il voyait son état et son régiment revêtus des couleurs les plus brillantes a disparu ; le découragement a pris la place de l'enthousiasme.

Pourquoi donc tant de jeunes officiers pleins d'avenir abandonnent-ils ainsi les rangs de l'armée ? Il n'y a pas d'effets sans causes, et celles-ci sont faciles à trouver. A leur sortie de Saint-Cyr et à leur arrivée au corps, ils sont pleins de franchise et d'inexpérience. N'ayant aucune connaissance du monde, ni des habitudes du régiment ; ne soupçonnant ni l'égoïsme, ni la jalousie, ni la calomnie ; habitués dans les écoles à émettre franchement leur opinion, et à froncer sans arrière-pensée les ridicules de leurs chefs, ils ne se doutent pas qu'on leur fera un crime de cette sincérité, qui est le plus bel ornement de la jeunesse. La nature leur a-t-elle donné quelque esprit de saillie, ils ne soupçonnent pas que la méchanceté parviendra à dénaturer auprès de l'autorité leurs paroles et le sens de leur pensée, qu'on envenimera facilement, et que les chefs influencés croiront empoisonnés des traits qui n'étaient qu'innocents. Sans savoir qu'on attribuera à la méchanceté ce qui n'était que le résultat d'une espièglerie naturelle à son âge, il agit sans défiance, jusqu'à ce que quelque sévère punition ou des réprimandes inopportunes viennent l'avertir de faire un retour sur lui-même. Avec la réflexion arrive la défiance. Mais en vain il cherche un guide dont les salutaires conseils puissent suppléer à son inexpérience ; souvent il n'en trouve pas un seul, et il ne tarde pas à s'apercevoir que l'égoïsme est à l'ordre du jour, et que la camaraderie n'existe plus depuis longtemps.

Impuissant, dans son ignorance, à distinguer ceux qui lui veulent du bien de ceux qui cherchent à lui nuire, il erre au hasard comme un navire sans boussole, donnant partout de la tête comme un cerf-volant contrarié dans sa course. Heureux mille fois, quand une voix amie vient l'avertir des écueils qui l'entourent !

A leur arrivée au régiment, les jeunes Saint-Cyriens sont pleins de zèle et de bonne volonté ; malheureusement, ces bonnes dispositions ne durent pas toujours. Vienne une intrigue d'amour ; qu'une passion fermente dans leur cœur, leur zèle se ralentit, l'exactitude n'est plus aussi grande. Parmi les mille exigences du service,



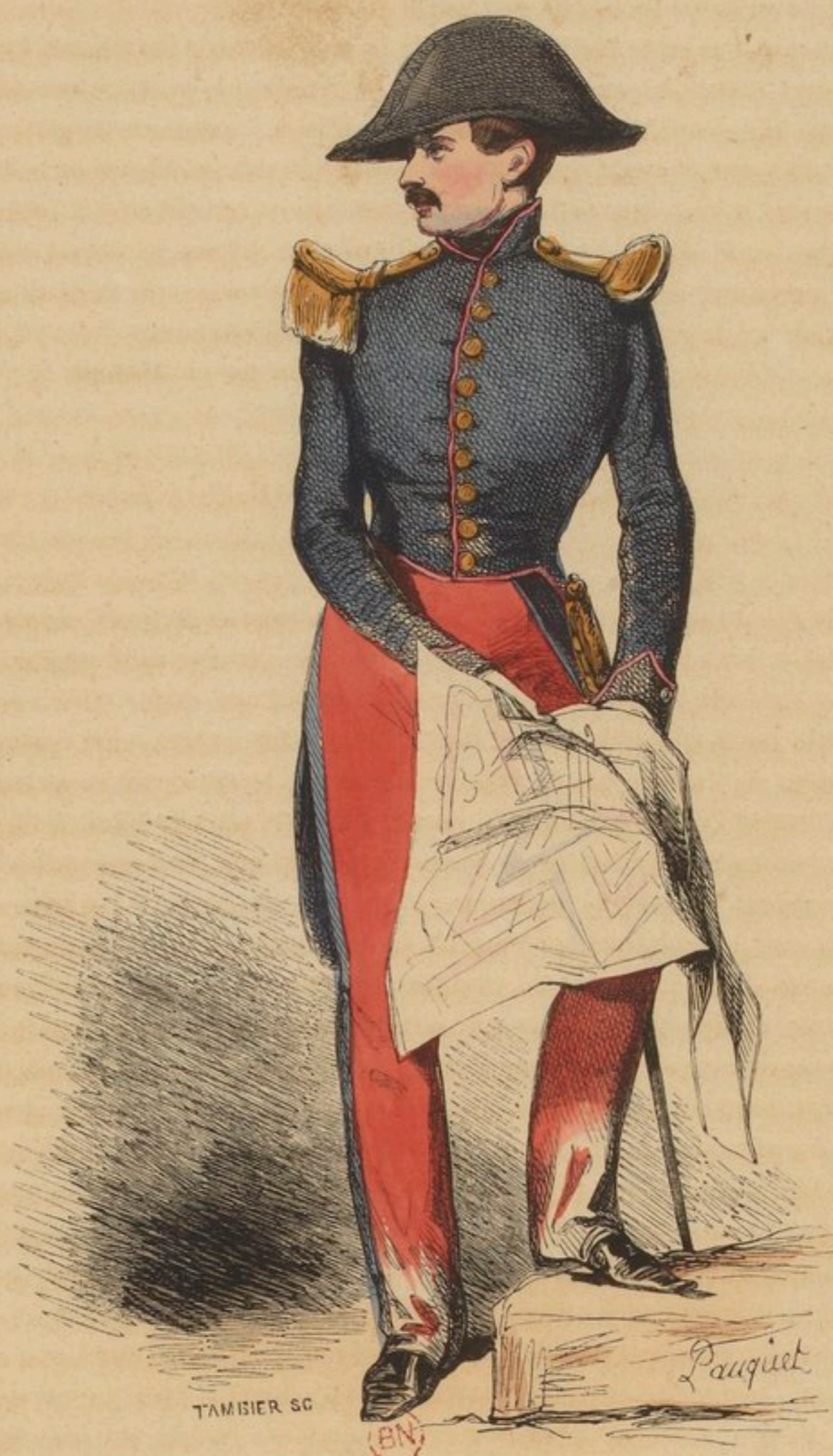
ils en regardent plusieurs comme des inutilités, et croient pouvoir s'en affranchir; mais une punition sévère et intempestive vient réveiller leur zèle, tandis qu'un conseil paternel aurait produit bien plus d'effet. Si parfois on leur inflige une punition qu'ils n'ont pas méritée, oh! alors, au lieu de la subir et de réclamer ensuite, leur caractère se révolte à l'idée de l'injustice : ils réclament avec aigreur; et de nouveaux arrêts, cette *ultima ratio* des supérieurs, viennent les rappeler à l'ordre, et leur prouver que le premier devoir du militaire est l'obéissance passive et absolue.

Beaucoup de colonels, bons et humains, ramènent au bien par de bons conseils cette jeunesse ardente et qui supporte difficilement le frein; mais d'autres, ne sympathisant pas avec elle, au lieu de couvrir du manteau de l'indulgence les premières fautes du jeune homme et de le ramener par des sentiments, l'effrayent par la sévérité. Ils feraient mieux d'employer la patience; ils ignorent que les jeunes gens, ainsi que les jeunes chevaux, doivent jeter leur gourme, et que cette maladie une fois passée ils n'écouteront plus que la voix du devoir et de la discipline. On emploie les punitions, mais ils se roidissent contre elles; alors le dégoût s'empare d'eux, et beaucoup quittent l'armée, dans les rangs de laquelle ils auraient pu briller un jour.

D'autres, plus patients, courbent la tête devant l'orage, s'habituent aux punitions comme les chevaux à l'éperon, et opposent à toutes les contrariétés une force d'inertie difficile à vaincre. Enfin, au bout de quelque temps, ils se rompent à cette vie monotone du régiment, font leur service avec conscience et exactitude, en répétant comme leurs autres camarades : *Si seulement d'ici à demain il m'arrivait un héritage de trois mille livres de rentes, je donnerais bien vite ma démission.*

D'autres, sentant le besoin de s'adonner à une carrière que les circonstances peuvent rendre brillante, portés par caractère à l'étude, travaillent leur métier, prennent goût à l'état militaire, et souvent le choix qui tombe sur eux vient les récompenser du zèle qu'ils mettent à remplir leurs devoirs. Plusieurs fois j'ai entendu demander de quel œil on voyait dans les régiments les élèves des écoles militaires : c'est ici le cas de répondre à cette question. Dans beaucoup de corps, il existe entre eux et les officiers sortis de la classe des sous-officiers une ligne de démarcation bien tranchée. Il n'y a pas entre eux mésintelligence, mais leurs rapports sont sans intimité, leurs relations se bornent à celles d'une politesse froide et réservée. Dans ce cas, il y a de la faute des uns et des autres. Les premiers, manquant quelquefois de tact et d'expérience, s'aliènent l'amitié de leurs collègues; les seconds, blessés dans leur amour-propre, sont jaloux de la jeunesse et de l'instruction des autres : tacitement, ils leur reprochent le choix qu'ils obtiennent et la promptitude avec laquelle ils ont gagné leurs épauettes, sans songer aux sacrifices d'argent que leurs familles ont faits et au pénible noviciat auquel ils ont dû se soumettre auparavant. Dans d'autres, cette ligne est beaucoup moins tranchée; dans la plupart, elle n'existe pas, et l'harmonie la plus parfaite règne entre tous. La guerre ferait bientôt disparaître ces teintes nuisibles et choquantes qui déparent le tableau : ils comprendraient alors que tous sont utiles à la patrie; que les officiers de ces deux classes sont également aptes à obtenir les grades les plus élevés de la hiérarchie militaire, et que tous les rouages sont importants dans le jeu de cette





ECOLE D'ETAT-MAJOR.

118



machine. Alors l'émulation faussée sera remise dans sa véritable route, et le véhicule qui devait l'exciter ne sera plus une cause de désordre.

Les régiments qui ont eu le bonheur de voir leurs étendards noircis par la guerre d'Afrique ont subi cette heureuse influence. A la froideur a succédé cet esprit de corps qui devrait unir continuellement entre eux tous les membres de cette famille militaire ; aux dissidences, une confraternité sanctifiée par le danger et le combat. Les exploits de nos soldats sur cette terre inhospitalière ont prouvé à l'Europe et à leurs détracteurs que les Français d'aujourd'hui sont dignes de porter l'épée de leurs pères, et que notre armée renfermera toujours les vertus qui la distinguèrent à toutes les époques : le courage, le patriotisme et le dévouement.

RAOUL DE LA BARRE.

### ÉCOLE D'ÉTAT-MAJOR.

Les élèves de l'école de Saint-Cyr qui, par la supériorité de leurs examens, obtiennent de sortir dans les trente premiers numéros, concourent ordinairement pour être admis à l'école d'application du corps royal d'état-major. Cette école est du reste la seule porte qui puisse leur donner accès dans cette arme spéciale.

Sa création date de l'année 1818, époque à laquelle le maréchal Gouvion-Saint-Cyr donna à ce corps l'organisation qu'il possède encore actuellement. Elle fut dès lors destinée à l'éducation militaire de jeunes officiers qui, au bout de deux ans, passent de nombreux et sévères examens, à la suite desquels, lorsqu'ils ont été jugés capables par la commission, ils remplissent dans le corps royal d'état-major les places de lieutenant qui s'y trouvent vacantes. L'école, sans compter le personnel des commandants et des professeurs qui comprend en tout une quinzaine d'officiers, se compose de cinquante jeunes élèves du grade de sous-lieutenant, et détachés de leurs régiments d'infanterie ou de cavalerie. Ils sont partagés en deux divisions, composées chacune de vingt-cinq élèves. La première comprend ceux qui ont déjà fait dans son sein un séjour d'une année; la seconde se compose des nouveaux venus. Chaque année les vingt-cinq places vacantes par le départ de la première division sont remplies par de nouveaux élèves, qui ont dû satisfaire, avant leur admission, aux examens d'entrée et aux conditions suivantes.

Les trente premiers élèves de Saint-Cyr concourent avec un pareil nombre d'officiers des régiments qui, pour pouvoir se présenter à l'école, doivent avoir moins de vingt-cinq ans d'âge. Ils sont interrogés par la commission d'état-major sur tous les cours qui composent le programme de l'école militaire, et sur celui qui a précédé leur admission à Saint-Cyr. Le temps qui s'écoule entre la sortie de Saint-Cyr et l'époque des examens est bien dur pour eux. L'épreuve est d'autant plus rude, que tandis qu'ils sont en proie aux craintes et aux espérances d'une pénible incertitude, leurs camarades de promotion, tout entiers à la joie et aux brillantes hallucinations d'un avenir qui s'ouvre radieux comme l'aurore d'un beau jour, *arrosent leurs épaulettes* et respirent avec délices le doux parfum qu'apporte sur ses ailes



l'air de la liberté. Courage, candidats laborieux d'une place qu'aucun de vous ne voudrait céder pour un fauteuil à l'Académie ! Soyez sourds aux bruits de l'orgie ! ne prêtez pas l'oreille aux chants d'allégresse de vos jeunes amis d'école, laissez-les s'admirer dans leurs nouveaux uniformes. A l'œuvre, car le *temps de pioche* n'est pas fini pour vous ; fuyez le monde et ses divertissements, et demandez à l'étude vos seules distractions. Chacun d'eux, la tête dans ses mains, prépare ses réponses et étudie l'histoire des campagnes de l'empire sur les charmantes aquarelles qui tapissent toutes les salles des archives du dépôt de la guerre.

Enfin le jour de l'élection arrive ; nous ne redirons pas la joie des élus, la triste figure des autres qui vont dans leurs régiments se consoler de leur mésaventure, ou se préparer à recommencer la lutte pour l'année suivante. Accompagnons-les, en bons camarades, dans la cour des messageries, et, après leur avoir pressé la main et souhaité un bon voyage, laissons les lourdes diligences les emporter au grand trot vers leurs garnisons respectives, à toutes les extrémités de la France, et revenons à nos jeunes *sous-lieutenants élèves de l'école d'application*.

Invités aux fêtes brillantes de la cour, des ministères et des ambassades ; admis dans tous les élégants salons de la capitale, ils y peuvent respirer ces parfums de bonne compagnie et cette atmosphère pleine de fascination et de délices de la société parisienne. Pour eux, liberté pleine et entière de fouler l'asphalte des boulevards, ou les dalles des passages. Bals, concerts, théâtres, suivant leurs goûts et la capacité de leur bourse, ils peuvent prendre part depuis cinq jusqu'à onze heures du soir à tous les plaisirs que Paris leur offre en abondance, car cette heure est pour eux l'heure du couvre-feu. Pendant le carnaval, la onzième heure du soir est une heure fatale, vouée à l'exécration, et que l'on aimerait beaucoup mieux consacrer aux dieux infernaux et aux bacchanales des bals de la Renaissance. Avec elle s'évanouissent tous les plaisirs. Allons, jeunes amants, qui, comme Juliette et Roméo, oublieriez si volontiers que le soleil va paraître et que l'oiseau a déjà chanté dans le bocage, séparez-vous, la douzième heure approche. Et vous, beau cavalier, fuyez l'ivresse du bal, et les salons étincelants de lumière, et les voix harmonieuses de l'orchestre, et ces femmes roses et blanches qui se balancent moelleusement aux sons de la contredanse, comme ces lis parfumés qui se bercent sur leur tige lorsque le zéphyr leur envoie ses baisers amoureux ; cinq minutes vous restent pour rentrer à l'hôtel, encore tout ému des souvenirs délicieux de la soirée.

Les omnibus qui conduisent à la rue de Grenelle-Saint-Germain retentissent souvent de leurs plaintes. Le soir, ces voitures sont remplies de jeunes élèves ; le cocher, qui les connaît, s'arrête de lui-même devant le n° 456, où ils se précipitent pêle-mêle dans la loge du concierge pour y inscrire leurs noms sur le cahier destiné à cet usage. Après avoir pris leurs clefs, avec les lettres et les cartes de visite que pendant leur absence on a déposées pour eux, ils remontent dans leurs chambrettes solitaires, en chantant quelque refrain de l'opéra ou du vaudeville qu'ils viennent d'entendre. Grâce aux briquets phosphoriques (*sans odeur ni éclat, un sou le paquet, deux sous la boîte!*), que, pour faire l'aumône, ils ont acheté en rentrant aux aveugles du Pont-Royal, ils allument bien vite leur bougie de l'Étoile. Avant que la cire n'ait eu le temps de s'échauffer au contact du feu et de jeter la



plus grande masse de lumière, crac! la bougie est éteinte, et notre jeune homme est déjà *enfourné* dans le petit lit de fer qu'abritent deux rideaux à carreaux rouges et blancs, dont les morceaux lui servent souvent d'échiquier, et avec lesquels, au carnaval, il fabrique un costume économique de Pierrot pour aller *pincer* un léger cancan au bal de la Renaissance. De onze heures du soir à cinq heures du matin, l'école est plongée dans le silence et l'obscurité la plus profonde. Toute la jeunesse qu'elle renferme puise dans le sommeil des forces pour les plaisirs et les travaux du lendemain. Ils dorment comme on dort à vingt ans; leur sommeil est d'autant plus profond qu'ils ne craignent pas de manquer l'heure et d'être en retard pour l'appel du matin. A cinq ou six heures en effet, suivant la saison, les roulements du tambour viennent les arracher au repos. Tous sautent à bas du lit, s'habillent à la hâte, et descendent précipitamment dans la cour. Si le jour était plus avancé, le spectacle que présentent ces cinquante jeunes officiers placés sur deux rangs serait réellement curieux à étudier. Le premier rang, en tenue du matin, répond à l'appel en terminant sa toilette à peine commencée. Quant au second rang, le capitaine n'y fait pas attention; mais sa toilette mérite d'être examinée avec soin. *La robe de chambre de cuirassier* (chemise, bonnet et pantoufles) compose la tenue; un manteau recouvre le tout : bas, pantalon, caleçon, etc., sont regardés comme un luxe de toilette tout à fait superflu.

A peine le capitaine a-t-il ordonné de rompre les rangs qu'en un clin d'œil tout a disparu. Les vingt-cinq qui ne vont pas ce jour-là au manège sont déjà rentrés dans leurs chambres; pendant deux heures, ils vont y reprendre le sommeil un instant interrompu par le roulement du tambour et l'appel du matin. Souhaitons à nos ronfleurs *un sommeil paisible et des songes dorés*, et suivons l'autre moitié, qui termine sa toilette dans la rue, et traîne sur les dalles des trottoirs ses longs sabres retentissants. Ils courent vers le manège. Ceux qui comprennent l'importance de l'équitation pour des officiers d'état-major, dont le rôle à l'armée est de porter des ordres d'une ligne à l'autre, de passer seuls et souvent sans escorte dans les terrains les plus accidentés, et d'évoluer avec les régiments de cavalerie, apportent tous leurs soins au perfectionnement de cet art, et montent de préférence les chevaux difficiles; les autres prennent ceux qui leur sont échus par le sort. Pendant la mauvaise saison, le manège couvert sert à leurs exercices; l'été, le Champ de Mars est témoin de leurs manœuvres et de leurs chutes multipliées. Mais huit heures sonnent; c'est l'heure du déjeuner. Les portes s'ouvrent. L'école sort du silence dans lequel elle était plongée, et devient tumultueuse. — *Laurent! Guillaume! Joseph!* s'écrient à la fois les cinquante élèves en appelant de toute la force de leurs poumons les domestiques qui les servent au prix de 400 fr. par an. *Au 42! au 25!* — *On y va! on y va! Voilà!!!* répondent-ils sur le même diapason. Et les cours et les corridors présentent cet aspect d'activité et d'animation du royaume formique au moment où ce procureur général des moineaux de Paris s'abat dans l'île de Formicalia : domestiques, tailleurs, passementiers, chapeliers, bottiers, blanchisseurs, etc., arrivent en foule. La récréation s'écoule ainsi en causeries, et le déjeuner se passe souvent à essayer des effets et à répondre aux uns et aux autres.

Les médiocres appétits se contentent de beurre et de laitage; les autres profitent



d'une demi-heure pour aller déjeuner d'une manière un peu plus substantielle au restaurant de l'esplanade des Invalides, et sur la façade duquel on voit écrite en gros caractères de vermillon cette devise à la fois sentimentale et guerrière, avec encadrement de couronnes de pampre et de petits Bacchus à dada sur des tonneaux : *Hic virtus bellica gaudet* (ici la vertu guerrière se réjouit). Enfin neuf heures sonnent. Les élèves se rendent à la salle des classes. Là toute pensée de légèreté et d'enfantillage reste sur le seuil de la porte ; ce ne sont plus que des hommes graves et réfléchis qui comprennent l'importance des cours auxquels ils assistent, et prêtent une religieuse attention aux paroles des professeurs.

Les cours de l'école sont nombreux, intéressants, d'une utilité directe, et professés d'une façon tout à fait remarquable. Astronomie, perspective, théorie des ombres, gnomonique, charpente, trigonométrie sphérique, géodésie, topographie, géographie civile et militaire, géologie, stratégie, tactique, art et histoire militaires, fortifications, artillerie, administration militaire, allemand, manœuvres de cavalerie ; tous ces cours, grâce au talent de MM. les professeurs, sont suivis avec un égal intérêt. De la classe, les élèves passent en étude, où une heure est consacrée à rédiger les notes prises au cours, et à répondre aux professeurs sur les leçons précédentes. Ces examens partiels servent, à la fin de l'année, au classement définitif d'après lequel les élèves de l'école prennent rang dans le corps royal d'état-major. L'heure des interrogations est terminée ; l'étude de dessin commence, godets, encre de Chine, couleurs, encollage, compas, tire-lignes, règles, équerres et cartons sortent en masse des tiroirs, et sont éparpillés sur les tables. Jusqu'à trois heures après midi, la séance doit être exclusivement consacrée au travail graphique. Qui broie de l'encre de Chine, qui mélange ses couleurs en babillant autour du poêle ; et bientôt chacun d'eux, après avoir pris à sa table la position qui lui convient le mieux, travaille à son dessin d'artillerie, de fortification, de topographie, de machine, d'architecture, de perspective ou de géographie, suivant que l'indique le tableau de l'emploi du temps affiché chaque mois dans les études, par les ordres du colonel directeur.

De toutes les écoles connues, aucune, grâce à la bonté des méthodes en usage, ne donne de résultats plus positifs et plus satisfaisants sous le rapport du dessin mathématique. Les progrès que l'on fait à l'école d'état-major sont immenses ; quelques résultats sont surprenants, et beaucoup d'élèves poussent cet art jusqu'à la perfection. Les cartons de l'école et la salle de billard du général sont remplis de dessins prêts à en fournir les preuves. L'inspection des feuilles déjà publiées de la carte du dépôt de la guerre, dont le corps royal d'état-major aura dans quelques années doté le pays, démontre suffisamment ce que ces jeunes élèves sont capables de faire dans cette spécialité du dessin topographique qui, en paix et en guerre, constitue la spécialité de l'officier d'état-major. Les études du dessin sont, du reste, fort agréables à l'école. Les élèves, réunis dans deux ou trois salles contiguës, ont la liberté de causer entre eux, mais sans tumulte. Les histoires du jour, les projets pour la soirée, les calembours et les lazzis circulent de tous côtés, et constituent la monnaie que l'on échange continuellement. Sur un oui, sur un non, les paris sont ouverts ; pendant la récréation, on mange à la santé des perdants la galette et les marrons, arrosés de cidre doux ou de champagne. A trois heures et demi, ils re-



tourment en classe, ou bien restent dans les salles à dessiner le paysage. Enfin, à cinq heures, le tambour, par un roulement prolongé, annonce la sortie. Chacun d'eux, à ce signal, se précipite dans sa chambre, s'habille en *pékin*, et tous se dispersent ensuite dans les différents quartiers de Paris, où l'amour et leurs occupations les appellent. Ainsi se passent les journées à l'école d'état-major, à l'exception du dimanche, pendant lequel les élèves peuvent dépenser leur temps tout à fait à leur guise. L'emploi en est, comme on le voit, réglé d'une manière infiniment judicieuse. Pendant douze heures, l'étude les réclame; les six autres heures sont consacrées, aux plaisirs; les autres, au repos et au sommeil. La vie de l'école d'état-major est la vie militaire telle qu'elle doit être comprise, vie de travail et de plaisirs, et dans laquelle on sait s'arracher avec courage à toutes les séductions, lorsque le devoir et l'utilité du service l'ordonnent.

Les cours enseignés à l'école d'état-major sont le complément et le perfectionnement de ceux de Saint-Cyr. On y approfondit les sciences ébauchées à cette dernière école, et on leur donne une application plus directe à l'art de la guerre.

A l'approche du printemps, les opérations sur le terrain commencent. Un beau jour toute l'école, accompagnée du professeur d'administration, se rend à Bercy, au magasin de fourrage. Les élèves questionnent les employés, visitent les foins, les bâtiments, leur distribution, les balances, les mesures; se rendent compte de la manière dont la comptabilité est tenue et le service organisé. Après avoir passé une partie de la journée à prendre des notes et à examiner l'établissement dans ses moindres détails, ils rentrent à l'école et adressent immédiatement au général commandant un rapport détaillé de toutes leurs remarques. Ils y consignent la qualité des fourrages, la manière dont ils sont emmagasinés, les défauts que présentent les bâtiments, l'ordre de l'administration, et proposent les améliorations et les changements qui leur paraissent convenables. Un autre jour, ils dirigent leurs pas vers la manutention, examinent la structure et la disposition des bâtiments, inspectent la confection du pain, celle des fourneaux, les séchoirs, pétrins et autres accessoires de l'établissement. Puis ils rentrent à l'école et adressent au général un nouveau rapport dans le genre de celui dont nous venons de parler. D'autres fois, on les conduit à l'école militaire. Avec la chaîne, la règle et le compas, ils prennent les dimensions des cours, salles et corridors, la hauteur des édifices, l'épaisseur des murs, des fenêtres; dessinent les lits, les auges, les râteliers des écuries, les fourneaux et les cuisines. Dans leurs rapports ils redisent si la caserne a les qualités requises pour le logement des troupes, et font l'entière description indiquant des projets d'embellissement, d'amélioration et d'assainissement. Un levé de bâtiments qui représente les projections horizontales et les coupes verticales doit toujours accompagner leur mémoire. Tantôt ils se dirigent vers le Val-de-Grâce, dans le but d'étudier dans tous ses détails cet hôpital de perfectionnement, et de consigner dans un rapport de nouvelle espèce toutes leurs observations. Un autre jour, sous la conduite du professeur d'artillerie, ils prennent les omnibus de Vincennes, visitent l'arsenal, assistent à la confection des artifices, inspectent les batteries et dessinent avec exactitude les différents modèles de pièces qui se trouvent dans le château.

Souvent aussi, accompagnés d'un colonel du génie, ils passent des heures entières



dans les immenses greniers des Invalides. Ils étudient, sur les magnifiques reliefs que possède cet hôtel, l'histoire de nos sièges et de nos places fortes.

Les jours suivants, dans le but de s'habituer à la pratique de la castramétation et de la fortification passagère, ils vont dans la plaine de Grenelle tracer un camp, dresser des tentes, ou profiler avec des jalons et des lattes des ouvrages de campagne dont ils donnent ensuite la description avec les dessins à l'appui. Mais ce n'est pas tout encore, et si parfois un matin vous vous promenez par hasard sur la rive gauche de la Seine, au-dessous de Passy, vous les verrez, habits bas et tête nue, travaillant comme de simples pontonniers, jeter sur la Seine un pont de chevaux, en former le tablier, guinder les madriers, brêler les poutrelles et exécuter en un mot tous les travaux que nécessite la construction des ponts militaires.

Entrez dans les grandes usines, dans les manufactures des tabacs ou au Conservatoire des arts et métiers, vous y trouverez encore les élèves de l'école dessinant et mesurant toutes ces diverses machines, pour en faire par la suite des plans détaillés.

Savez-vous quels étaient ces nombreux cavaliers que souvent vous avez rencontrés dans la campagne, aux environs de Paris, avec un carton sous le bras et un crayon à la main. Ce sont encore les élèves de l'école d'application auxquels le général a ordonné de pousser une reconnaissance dans telle ou telle direction, et de revenir à telle heure avec un dessin et un rapport de tout ce qu'ils ont aperçu.

Enfin, tandis que les uns, avec des niveaux à bulle d'air, des chaînes et des règles métalliques, mesurent dans les environs des Invalides des bases géodésiques avec cette précision mathématique que Biot et Arago apportèrent à la mesure de l'arc du méridien dont ils ont ensuite déduit le mètre, apercevez-vous les autres au sommet des tours de Notre-Dame et de Saint-Sulpice, dans les lanternes du Panthéon et des Invalides, ou sur le chapiteau de la colonne Vendôme? Ils regardent Paris à vol d'oiseau et exécutent, au moyen du cercle répétiteur, une triangulation des édifices importants de la capitale. Leur but est de s'initier aux secrets de la géodésie, base première de la topographie. Vers le milieu du mois de juin, les cours sont finis; les élèves se disséminent dans les environs de Paris, pour étudier, sous le rapport topographique, statistique, géologique et militaire, les différentes villes qui se trouvent sur les affluents de la Seine et sur cette rivière elle-même. En un mot, ils vont aux plans faire des levés réguliers et mettre en pratique, sur le terrain, les principes qui, à l'école, leur ont été donnés par les professeurs. Ils s'exercent ainsi sur une plus petite échelle à travailler ensuite sur une plus grande, lorsqu'ils seront chargés de la confection de la carte de France. De tous les cours professés à l'école d'état-major, la topographie est celui auquel les élèves s'appliquent davantage, parce que, de toutes les sciences militaires, elle est la plus utile à l'officier d'état-major.

L'époque des plans est toujours ardemment désirée. L'été, la société fashionable a fui la ville pour la campagne. Les jeunes topographes sont aussi impatients des plaisirs de la *villegiatura*, et désireux de mener pendant deux mois une vie laborieuse, errante et aventureuse à la fois. Dans toute la force et l'activité de la jeunesse, ils savent, en véritables officiers, trouver du temps pour l'étude et les plaisirs.

Lorsque le travail s'approche de la fin, ils s'y livrent avec délices. Il est rare aussi, dans le cours de leurs missions, que les châtelaines des environs ne donnent



pas deux ou trois bals en leur honneur. C'est une si rare occasion que celle de pouvoir organiser une soirée où d'un coup de baguette cinquante danseurs infatigables apparaissent comme par enchantement. Avant le retour à Paris, tous se réunissent vers un centre commun, et organisent une joyeuse partie de jeunes gens. Les donjons et les vieilles tours en ruines ont depuis quelques années le privilège d'être le théâtre de leurs fantaisiques exploits. La flamme du punch illumine les souterrains, et les chœurs infernaux de Robert le Diable retentissent sous ces casemates qui, depuis le moyen âge où les *ribauds*, *ribaudants*, faisaient retentir les échos de leurs chansons à boire, étaient restées muettes et silencieuses. Certes, le donjon du Château-Gaillard, où Marguerite de Bourgogne fut pendue pour crime d'adultère, ne se doutait pas alors qu'un jour de joyeux officiers viendraient, animés par le punch, y danser la ronde du sabbat, et y réciter ces tirades qu'Alexandre Dumas met dans la bouche de l'héroïne de la tour de Nesle.

Cependant la saison des plans approche de sa fin. Les jeunes topographes plient bagage, s'embarquent sur les nombreux bateaux à vapeur qui sillonnent le cours de la Seine, et retournent gaiement à la rue de Grenelle.

Du mois d'octobre au mois de janvier, l'école est plongée dans le calme et l'étude. Le *temps de pioche* est arrivé. Les bougies, dont pendant huit mois chacun d'eux avait à peine consommé une demi-livre, vont constamment brûler pendant une partie de la nuit. Elles serviront à éclairer les veilles laborieuses des élèves qui se préparent à l'examen de fin d'année, qui doit leur ouvrir ou leur fermer d'une manière définitive les portes du corps royal d'état-major. C'est à qui rivalisera de zèle, aucun d'eux ne veut arriver le dernier au but. Pendant tout ce temps, l'étude seule les absorbe, ils sont sourds aux bruits du dehors, et beaucoup, pendant le temps de pioche, ne franchissent jamais les ponts et restent sur la rive gauche de la Seine, dans leur paisible et aristocratique faubourg. Les plaisirs de l'étude et du coin du feu tels sont les seuls qu'ils goûtent. Leur unique distraction consiste à changer et à rechanger la distribution du trophée que chacun d'eux possède, et pour l'ornement duquel ils exhibent les cornes de cerf, poignards, lames de Tolède, yatagans, pistolets, fusils, sabres, épées, cannes, fouets de chasse, cravaches, éperons, hausse-cols, galettes de Saint-Cyr, etc., qui sont en leur possession.

Ainsi le temps se passe jusqu'au mois de décembre, époque des examens. Quelques jours avant le nouvel an, la première division dit adieu à l'école, dont plus tard elle regrettera souvent la vie, et fait place à la nouvelle promotion. Oh ! oui, plus d'une fois, au milieu des tracasseries du service et des ennuis d'une insipide garnison, ces jours joyeux de l'école d'état-major sont venus frapper notre souvenir. Souvent nous nous sommes pris à pousser un soupir de regret sur cette vie laborieuse et gaie, où les plaisirs et l'étude se disputaient tous nos instants ; sur ces fêtes brillantes où nous respirions si bien ce doux parfum de la bonne société parisienne ; sur ces charmantes réunions du samedi où, dans les salons du général, nous trouvions bon ton, société choisie et gaieté franche et sincère ; sur ces jours bruyants de carnaval où, trompant la police pour aller passer une nuit au bal masqué, au risque des punitions, nous nous confions aux fragiles barreaux d'une échelle de cordes, pour courir à la Renaissance assister au galop infernal.



Telle est l'esquisse véritable et rapide de l'école d'état-major. Enthousiasme, ardeur, jeunesse, illusion du jeune âge, prestige de la première épaulette, aptitude au plaisir, au travail et à l'étude, tout concourt, comme on le voit, à donner à ces jeunes et fraîches physionomies le mouvement et l'animation.

Avant de leur dire un dernier adieu, crayonnons à grands traits quelques-uns de leurs signes distinctifs et caractéristiques.

De toutes les écoles, celle d'état-major est surtout renommée dans le monde fashionable par le bon ton et les manières recherchées et polies qui président au commerce de ses élèves ; on y a conservé un certain parfum de galanterie et d'urbanité militaire qui, malheureusement, s'affaiblit chaque jour. A la rue de Grenelle, ces anciennes traditions aristocratiques se sont transmises d'une promotion à l'autre. La composition de l'école et l'impulsion donnée sont un sûr garant qu'elles se continueront encore longtemps. Tout concourt à ne pas laisser tomber en désuétude des coutumes aussi précieuses. A l'école d'état-major, les chefs sont les amis des élèves, et ces derniers subissent sans cesse l'influence de leurs conseils et de leur exemple. Parmi les jeunes élèves, les uns sortent de l'école polytechnique et adoptent bien vite les usages en vigueur à l'école. Les autres, venus des régiments et qui se sont déjà frottés au contact du monde et de la société, soutiennent ces exemples donnés. Aussi le jeune Saint-Cyrien, en relation perpétuelle avec les uns et avec les autres, adopte-t-il tout de suite leurs allures, et se dépouille-t-il bien vite de cette écorce rude et sauvage qui allait parfaitement au *bahuteur* de Saint-Cyr, et qui ne peut plus convenir au gracieux et élégant officier d'état-major. Quelques jours lui suffisent à peine pour laisser de côté son informe chrysalide. Les relations de politesse entre les élèves sont de tous les instants. A l'arrivée d'une promotion, celle qui reste offre à celle qui arrive un magnifique dîner qui commence à établir d'une façon tout à fait agréable une connaissance qu'une année de séjour est destinée à consolider. Le samedi, les salons du général sont ouverts, et là, au billard, à la bouillote ou au milieu de la coutredanse, la connaissance se continue, les liens de fraternité se resserrent de plus en plus. L'on sent qu'une fois sortis de l'école, les exigences du service réclament les uns et les autres dans les différentes parties du globe, et qu'on ne se reverra qu'à de rares intervalles.

Membres d'un même corps à la gloire et à la réputation duquel ils doivent travailler de toutes leurs forces, ces jeunes gens sentent d'avance le besoin de prélude par d'aimables relations à celles qui doivent exister entre eux par la suite, et d'entretenir cette espèce d'union qui manque souvent au corps d'état-major, et qui décuplerait sa force, et le mettrait à même de répondre victorieusement aux attaques incessantes de ses envieux et de ses détracteurs. Il est à regretter qu'à Paris, centre des opérations de la plus grande partie des officiers d'état-major, il n'existe pas un cercle où ces messieurs puissent venir, comme à un point de ralliement, renouer les connaissances commencées, s'instruire par d'intéressantes conversations. Là, l'esprit de corps viendrait se retremper, l'on y resserrerait les liens de politesse et de fraternité qui devraient unir en un seul faisceau les officiers d'une arme qui, sous le rapport de l'utilité et du mérite, ne le cède à aucune autre.

Les ennemis du corps d'état-major sont cependant nombreux et acharnés. Les



agrément et la diversité des fonctions auxquelles les officiers de cette arme sont appelés, et surtout les missions et la faculté qu'ils ont d'être attachés à certaines ambassades, forment le grand cheval de bataille sur lequel on monte pour lui jeter la pierre. Le simple raisonnement suffirait cependant pour détruire toutes ces injustes préventions.

Ces attributions doivent revenir aux officiers d'état-major : l'origine de ce corps, l'éducation première que tous ses membres ont reçue, sa composition, tout le démontre. Appelés par la nature même de leurs fonctions à servir d'aides de camp aux princes, aux ministres, aux maréchaux ; admis dans l'intimité et dans toutes les confidences de ces grands dignitaires de l'état, étant en contact immédiat avec les diplomates et les savants ; toutes ces relations sociales développent une aptitude qui devient incontestable, lorsque la mission s'applique à des événements militaires ou à des combinaisons politico-stratégiques. Le choix comme ambassadeur du général Guillemot, qui n'avait servi que dans les états-majors, la manière dont plusieurs officiers d'état-major ont figuré dans les préliminaires de la question d'Orient, le remarquable et excellent rapport de la bataille de Nezib, dû à la plume habile et consciencieuse d'un officier familiarisé avec le terrain et le mouvement des troupes, sont autant d'exemples à citer à l'appui de l'assertion que nous avançons ici. Pourquoi ce grand nombre d'officiers d'état-major employés dans les bureaux de divisions territoriales ? et qui donc mettra-t-on dans ces centres d'activité qui sont au ministère de la guerre ce que les préfectures sont au ministère de l'intérieur, si ce n'est des officiers d'état-major qui ont servi dans toutes les armes, et qui connaissent leur organisation et la manière dont on doit régler leur service. Et où prendre des officiers pour la position si difficile et si délicate de chef d'état-major, si ce n'est parmi des hommes qui, par leur instruction première, par la pratique des corps des régiments, et des différentes armes avec lesquels ils se sont trouvés en contact, et dont ils ont organisé le service, lorsqu'ils étaient aides de camp des généraux d'infanterie ou de cavalerie, peuvent mieux que tous autres remplir ces fonctions si délicates et si variées. Le corps d'état-major n'offre-t-il pas toutes les garanties possibles pour le choix des aides de camp, fonctions difficiles qui ne peuvent exister que par une confiance absolue du général dans l'intelligence, la sagacité et le coup d'œil militaire de celui qui est si souvent destiné à le remplacer, à porter ses ordres et à les modifier suivant les circonstances du combat.

L'instruction des écoles, le frottement du monde, la diversité de leurs occupations, donnent aux officiers d'état-major une prompte expérience. Si en temps de paix et dans les nombreux loisirs qu'elle laisse, la culture des arts et la fréquentation de la société font dire d'eux que ce sont des officiers de salon, vienne la guerre, et ils ne craindront pas d'être jugés à l'œuvre. Ceux qui chaque jour combattent en Algérie ont jusqu'ici noblement mérité leurs éperons. Qu'un plus vaste théâtre s'offre à leur ardeur, et ils prouveront à tous ce que peut le courage allié à une instruction solide et à un noble désir de gloire.

**RAOUL DE LA BARRE.**



## ÉCOLE DE SAUMUR.

Les touristes appelés par la curiosité à visiter les rives si vantées de la Loire ont sans doute aperçu la charmante petite ville de Saumur aux prairies verdoyantes, aux îles pleines d'ombrages, et dont les maisons, coquettement assises entre la Thouet et la Loire, se mirent avec grâce dans les eaux de ces deux rivières. Arrêtons-nous un instant pour y visiter l'école royale de cavalerie. L'école, vaste et magnifique bâtiment composé d'un immense corps de logis et de deux ailes spacieuses, fait face à la Loire. A droite sont les forges, la sellerie et les écuries du manège, renommées entre toutes par leur beauté et leur distribution. A gauche l'on trouve les écuries de la troupe et des officiers. Entre tous ces bâtiments s'étend le *Chardonnet* ou terrain de manœuvre. Derrière l'école sont les prairies du haras. Le pavillon de droite est occupé par les officiers-élèves. Chacun d'eux possède une petite chambre et son ameublement réglementaire. Il consiste en trois chaises, une table, une commode et un lit de fer. Heureusement les ébénistes de la ville, dont les magasins sont bien assortis, leur donnent le moyen de compléter le mobilier de leurs appartements où ils sont forcés de rentrer tous les soirs à onze heures. L'on s'assure de leur présence au moyen de fréquents contre-appels. Le pavillon de gauche est occupé par les cavaliers. Chaque étage sert au logement d'un escadron. Un immense corridor court dans toute la longueur des pavillons. Les écuries du manège, si remarquables par leur beauté, contiennent environ deux cents chevaux ; tous sont entiers et ne sont pas ferrés des pieds de derrière, afin que les atteintes qu'ils se donnent soient moins dangereuses. La manière dont ils sont dressés est non moins remarquable que la beauté et l'élégance de leurs formes. Les chevaux de *carrière*, qui sont de race anglaise ou normande, se recommandent par leurs allures vives et allongées. Ils sont destinés à sauter les fossés et les barrières. Une vingtaine de vieux chevaux usés, que l'on appelle *chevaux d'armes*, sert aux officiers dont les montures viennent à tomber malades. La sellerie et les forges sont remarquables par l'ordre et la symétrie qui y règnent. Lorsque tous les foyers sont animés par les soufflets, et que les marteaux retentissent en cadence sur les nombreuses enclumes, on se croirait au milieu des ateliers de Vulcain. Le manège neuf, par sa beauté, sa grandeur et la hardiesse de sa charpente, fait le sujet de l'admiration des connaisseurs. Ses dimensions surpassent de beaucoup celles de tous les manèges connus. Pour le service, les cavaliers de l'école sont assimilés à ceux des régiments. Ils ne sont exempts que des gardes d'écurie et des corvées de cour. Les palefreniers en sont chargés. Ils servent aussi de domestiques aux officiers. Ivrognes par nature et paresseux avec délices, ils sont surveillés dans leur service par d'anciens sous-officiers au dos voûté, aux longues moustaches grises, et parmi lesquels on retrouve ces types de troupiers de l'Empire, que l'on ne voit plus maintenant qu'aux Invalides ou dans les lithographies de Raffet. Le père Jacob, ancien dragon de la garde impériale, jouit à l'école d'une réputation justement méritée : on l'admire



comme une relique des temps passés, on le respecte comme un glorieux débris des armées impériales. Dans cette école de perfectionnement l'instruction est poussée jusqu'à ses dernières limites. Officiers et cavaliers deviennent tour à tour professeurs et élèves, c'est l'enseignement mutuel dans toute l'acception du mot. Les travaux du manège sont l'objet d'une attention spéciale de la part des capitaines instructeurs. La manière dont ils équitent leurs chevaux est justement admirée, et prouve que la science des Bohan et des Mottin de la Balme est confiée à des mains intelligentes et sûres. La voltige est aussi surveillée d'une façon toute particulière. Grâce à la persévérance des instructeurs, les cavaliers exécutent, le sabre au poing et armés de pied en cap, ces différens exercices que les élégants de Paris vont admirer le soir au cirque des Champs-Élysées.

Chaque année, devant l'inspecteur général, l'école donne la représentation d'un carrousel. Les officiers qui composent les quadrilles sont tous en tenue de manège, mais avec le costume du régiment auquel ils appartiennent. L'aspect de cette réunion est pittoresque et animé. Toutes les armes y sont représentées, depuis le gigantesque carabinier au casque resplendissant, à l'armure imposante et sur laquelle brille le soleil d'argent, jusqu'au hussard gracieux et coquet dont les pelisses chamarrées d'or flottent avec leurs cordons et leur ceinture lorsqu'ils dévorent l'espace au triple galop de leur coursier fougueux. Les figures du carrousel sont faites dans les règles par les cavaliers des quadrilles placés sous le commandement du *mestre de camp* et de ses aides. Après les airs de manège, les serpentes, les spirales et les sarabandes, chaque quadrille *courre* tour à tour la bague, la tête, et s'exerce enfin au maniement du dard sur la tête de Méduse. Les objets conquis par l'adresse des vainqueurs sont successivement déposés aux pieds des dames spectatrices. Tel est le tableau de l'école de cavalerie, pris au point de vue de l'organisation et de l'instruction militaire.

Les officiers qui la dirigent et composent l'état-major, choisis parmi les plus distingués des régiments, viennent à Saumur se perfectionner encore et attendre un grade supérieur. Destinés à rester souvent plusieurs années à l'école, ils ont bien vite sympathisé avec la société de Saumur, et adopté les mœurs et les coutumes de la ville. Les officiers d'instruction méritent une rapide esquisse. Déjà mûris par l'expérience et la pratique régimentaire, animés d'un noble désir d'avancement, ils consacrent presque tous leurs instants à l'étude. Ils comprennent l'immense avantage que ces travaux auront sur la suite de leur carrière ; aussi les progrès qu'ils font sont-ils en général fort remarquables. Les discussions utiles, les conversations sérieuses, la littérature et les arts, abrègent souvent pour eux les ennuis des longues soirées d'hiver. Il n'en est pas ainsi des *officiers-élèves*, pour qui le sommeil, le tabac et le café ont beaucoup plus de charmes dans leurs moments de loisir que le travail et l'étude. Ces jeunes chevaux ardents et piaffeurs, à qui l'on a toujours tenu la bride haute, à peine échappés à la sévérité du régime de Saint-Cyr, s'habituent difficilement à la discipline non moins rigoureuse de l'école de Saumur.

Race d'étourdis, désireux d'aspirer la liberté par tous les pores, ils supportent impatiemment le joug pesant de la servitude militaire. Aussi cette classe est-elle sans contredit la plus turbulente et la moins laborieuse. Si de sévères punitions



sont infligées par hasard à un officier, c'est presque toujours un élève de Saint-Cyr qui en est la victime. Au spectacle leur loge d'avant-scène est la plus bruyante de toutes. Au café, ce sont eux qui consomment le plus de verres cassés et de champagne. De qui les créanciers se plaignent-ils davantage ? Quels sont ceux dont les éperons sont le plus sonores, et qui laissent continuellement traîner leurs sabres au bruit duquel leurs oreilles ne sont pas encore habituées ? Vous pouvez parier hardiment que ce sont d'anciens *bahuteurs* de l'école militaire. Mais ce n'est pas tout encore, et ils commettent le crime le plus épouvantable que l'on puisse imaginer à l'école : celui de dormir et de bâiller sur la théorie. L'été ils passent leur temps en joyeuses cavalcades. L'hiver ils louent des chambres en ville où, sans crainte de punition, ils reçoivent la visite de personnes de l'un ou l'autre sexe. Là, les femmes, le jeu, la pipe, les chroniques scandaleuses et le bonheur de médire de leurs chefs occupent, jusqu'à onze heures du soir, tous les instants qui ne sont pas réclamés par le service. Si maintenant nous descendons de quelques degrés l'échelle de la hiérarchie militaire, nous trouvons les cavaliers : classe fière, remuante, et que la sévérité de la discipline contient avec peine dans le devoir. Cependant le cavalier actuel ne peut être comparé à celui de 1850. Les bruits de guerre avaient, à cette époque, réveillé l'enthousiasme qui sommeille sans cesse au fond du cœur de la jeunesse. Une foule de jeunes gens de famille, après avoir gaspillé leur enfance dans la paresse et l'oisiveté, et qui plus tard avaient écorné leur patrimoine avec les femmes ou au jeu, se sont jetés à corps perdu dans les rangs de l'armée, sur la foi de cette parole de Louis XVIII : que chaque soldat français a le bâton de maréchal dans sa giberne. Un grand nombre vint s'engager à l'école, et ce ne fut pas sans d'énormes difficultés qu'ils parvinrent à se soumettre aux rigueurs de la discipline. Plusieurs n'y résistèrent pas, les dettes, les duels et les parties de toute espèce les occupaient exclusivement. Maintenant que douze années de paix ont refroidi cette ardeur guerrière, et qu'au lieu d'enrôlés volontaires l'école est composée de cavaliers pris parmi les meilleurs sujets des régiments, cette classe est devenue plus paisible et plus sage.

Cependant le cavalier actuel se distingue, entre tous ceux de l'armée, par sa coquetterie, la propreté de sa tenue et par son air tapageur ; il place son bonnet de police d'une manière tellement oblique, qu'on ne conçoit pas comment il peut tenir, au mépris des lois de la statique et de l'équilibre. Tous, en un mot, pour nous servir d'un néologisme de récente invention, ont l'air *chicard* par excellence.

Quant aux allures, ils adoptent le *chic housard*, type pur sang du soldat de cavalerie légère. Ainsi, malgré toutes les punitions qu'on leur inflige, ils ne portent jamais le sabre au crochet et le laissent continuellement traîner en marchant. Au café, c'est avec bonheur qu'ils cassent quelquefois les tasses où ils allument leur brûlot quotidien. A table d'hôte ils font la loi, ont le verbe haut et sont en dispute continuelle avec les commis voyageurs. Heureusement, un grand nombre de ces derniers sortent de l'école de cavalerie ; la fraternité succède alors à l'antipathie, et, au lieu de coups d'épée, ils se font raison le verre à la main.

Au spectacle, dont la salle est presque entièrement envahie par l'école, ils trouvent de fréquentes occasions d'exercer leur turbulence. Les premiers arrivés, pour



ne pas rester sur leurs jambes, se blottissent sur les deux poêles situés à droite et à gauche; les autres restent au parterre, debout sur un plan incliné. Pour peu que, comme à la Porte-Saint-Martin, on lève quinze ou seize fois la toile, la fatigue de cette position se fait violemment sentir. L'acteur innocent devient alors la victime de leurs injustes impatiences. Si quelque passage de la pièce les électrise, ils applaudissent en frappant le parquet avec le fourreau de leurs sabres.

Les cavaliers vivent entre eux et ne fréquentent jamais le *pékin* de Saumur, pour lequel ils ont une profonde aversion qui leur est rendue par ces derniers avec réciprocité. Entre cavaliers ils mettent parfois le sabre à la main et *s'alignent*. Le Pré-aux-Cleres, petite auberge où les combattants se donnent rendez-vous, est souvent témoin de leurs duels. L'été ils se dispersent dans la campagne, où ils se figurent être en pays ennemi, et se livrent à la maraude. A l'instar des guerriers de Charlet, ils dégarnissent sans pitié les jardins et les vergers des propriétaires des environs. De nombreuses patrouilles à cheval parcourent les champs pour surprendre les maraudeurs. Passons maintenant à la race indisciplinée des trompettes. Reçus comme enfants de troupe, et jetés dans un âge encore tendre au milieu des casernes et de la vie militaire, ils apprennent promptement l'argot du troupier et se font un mérite de jurer comme des charretiers. Étant en contact continu avec les soldats, couchant dans la même salle de police, ils prennent bien vite de mauvais plis, et deviennent malins, tapageurs et insolents. En campagne ils feraient d'excellents soldats, en paix ils sont des diables insupportables. Leurs allures sont vives et dégagées, et la manière oblique dont ils se coiffent leur donne un air *casseur* qui contraste singulièrement avec leur petite taille. A leur mine éveillée on les prendrait pour des gamins de Paris attachés à de grands sabres, que l'on retrouve sur les boulevards avec des bonnets de police de papier, barbouillant les murs, tirant la queue des chiens, et qui le soir accompagnent la retraite en jouant des castagnettes avec des morceaux d'ardoise. Au reste, leur tenue est d'une propreté et d'une coquetterie sans exemple. Ils montent la garde comme les simples cavaliers; trop petits pour pouvoir mettre le sabre au crochet, ils l'attachent au deuxième anneau. La poignée leur vient ainsi à hauteur de la tête. Dans les premières leçons d'équitation, les instructeurs sont souvent obligés de les empoigner par le fond de la culotte et de les hisser sur les chevaux auxquels leurs éperons ne font pas grand mal; car avec leurs petites jambes ils ne peuvent piquer que les quartiers de la selle. Espiègles et malins comme des singes, ils inventent des niches de toutes sortes pour se venger des punitions qui leur ont été infligées. Souvent ils guettent le sous-officier dont ils ont à se plaindre. Tandis que l'un fait sentinelle, l'autre entre dans sa chambre où il met tout en désordre. Il démonte les brides, gourmettes et sangles; déploie le linge, fait un tas du harnachement, des armes, des habits, enveloppe le tout avec les draps et les couvertures. Après avoir ensuite renversé l'encrier, barbouillé le papier et écrasé les plumes, il couche les tables, les chaises et les bancs, couronne son œuvre en surmontant le tout du lit de fer qu'il culbute: puis il se sauve en riant de *l'omelette* qu'il vient de donner à son sous-officier. Je laisse à deviner l'embarras du malheureux qui le soir, au lieu de se coucher, passe une partie de la nuit à se débrouiller au milieu de ce tohu-bohu. Rarement le prévaricateur échappe à la puni-



tion méritée, et dans cette lutte constante le trompette est toujours la victime. Les querelles entre ces jeunes gens sont assez fréquentes. Souvent une volée de coups de poing vient apprendre au plus faible que la loi du plus fort est toujours la meilleure ; quelquefois aussi la querelle se tranche à coups de sabre. Un jour deux jeunes trompettes d'une douzaine d'années, et hauts comme une paire de bottes à l'écuyère, se prennent de mots. « Ce n'est pas vrai, dit l'un. » Un soufflet réplique au démenti. « Tu m'en rendras raison. — Tout de suite ! — Marchons ! » Ils vont au Pré-aux-Clercs, mettent habits bas et dégainent ; chacun d'eux, tenant son sabre à deux mains, se place en garde et s'apprête à *s'astiquer*. Un capitaine, témoin invisible de la scène, s'interpose au milieu des deux champions au moment où l'affaire pouvait devenir sanglante. « Rhabillez-vous, moutards ! et suivez-moi à la salle de police. — Capitaine, répond un des champions, vous avez le droit de nous mettre dedans, mais vous ne pouvez pas empêcher deux hommes de s'arranger. » (*Historique.*)

Cette réponse désarma le capitaine qui pouffa de rire et leur fit grâce de la salle de police, en faveur de la naïveté de la répartie. Une fois deux jeunes élèves s'alignaient ! « Malheureux, que faites-vous ! s'écrie un bourgeois qui passait. — Dis donc, pékin ! répond un des enfants avec insolence, est-ce que tu n'as jamais vu deux braves se f..... un coup de sabre ? » Les chats jouent un grand rôle dans la vie des trompettes de Saumur. Ils n'ont pas pour ces animaux la même aversion que le Béarnais, qui, selon l'histoire, ne pouvait en voir un sans pâlir. Au sortir de la salle de musique la chasse au chat est leur récréation ordinaire. Ceux qui se laissent prendre sont immédiatement mis à mort. Avec leur peau, les chasseurs fabriquent des étuis à leurs instruments de musique, des gants et des mitaines fourrées pour l'hiver : avec leur chair, ils font de délicieuses gibelottes.

Les cloches qui surmontent les poêles des chambrées leur servent de marmite.

Aux fenêtres on voit la peau du magnifique *angola*, qui sèche au soleil. Ces enfants (cet âge est sans pitié) ne pensent pas sans doute, en consommant ces meurtres, aux larmes que leurs inconsolables maîtresses versent sur la perte de ces matous infortunés. Puisque nous en sommes sur ce chapitre, nous ne l'abandonnerons pas sans donner une mention honorable à la chasse aux Anglais. Elle se renouvelle deux fois par an dans l'intérieur de l'école, quelques jours avant le départ des promotions. Les armes sont inoffensives, le sang ne coule jamais, mais en revanche les huées, les cris et les coups de traversin y sont prodigués en abondance. Les cavaliers sont souvent obligés, pour satisfaire leurs goûts de dépense, d'avoir recours à la bourse des juifs : les usuriers sont nombreux à Saumur. L'un d'eux, le père L., a gagné à ce commerce des sommes considérables. Il ne prête que sur gage. Sa maison est le mont-de-piété de l'école : les cavaliers ont trouvé le moyen de lui apporter jusqu'à leurs bottes de manège, qu'ils roulaient et cachaient dans leur shako. Quelques jours avant la sortie, les créanciers s'arment pour cette campagne, comme autrefois les chevaliers pour le combat ; malgré la réception qui les attend ils franchissent la grille de l'école. Dès qu'un cavalier les aperçoit. *Au corridor pour les Anglais !* s'écrie-t-il avec autant d'animation que les marins en mettent à crier *terre* après un long voyage. A ce signal, les portess'ouvrent, tous se précipitent dans le corridor et éconduisent le malheureux avec des quolibets, des sifflets et des coups de traversin. Étourdi par



ces clameurs, le juif se sauve sans avoir recouvré ses créances, et se promettant de repincer ses débiteurs. En effet, le jour de départ, les Anglais bouchent toutes les issues, et les cavaliers, pour échapper à l'œil perçant de ces vautours, employent d'ingénieux déguisements : lorsqu'ils sont parvenus sans encombre sur le pont du bateau à vapeur, ils rient alors de bon cœur en voyant la figure piteuse des fournisseurs désappointés. Quelquefois, pour insulter davantage à leur malheur, ils joignent à leurs rires cette pantomime significative usitée chez les gamins et que Rabelais nous explique avec détails dans le chapitre XX de *Pantagruel* : *Comment Nazdécabre par signes répond à Panurge qui l'interroge sur son mariaige*. Mais nous ne partirons pas de l'école sans entrer dans quelques chambrées. L'heure du repas approche. L'homme de chambre et le suivant se disposent à aller chercher les gamelles de six qui contiennent le dîner. Il se compose ordinairement de lard et de purée : c'est ce qu'en terme de mépris les cavaliers appellent *les portions nankin*. La gamelle est apportée. L'homme de chambre, pris parmi celui des bleus<sup>1</sup> qui est le plus jobard, tourne le dos au plat. Le plus ancien, imitant le manège en usage dans les jeux innocents lorsque le gage touché est condamné à faire le testament, désigne chaque portion avec sa cuiller. « Pour qui celle-ci ? demande-t-il. — Pour un tel, » répond l'homme de chambre. Il va sans dire que la plus mauvaise est toujours réservée à celui qui tourne le dos au plat. « De quoi te plains-tu ? jobard, c'est toi-même qui l'as désignée. » Que voulez-vous qu'il réponde à cet argument ? Les grades honoraires exercent presque toujours une certaine inquisition contre les bleus dont le physique leur déplaît ou prête au ridicule. A l'appel du matin, *une tête à baquet*<sup>2</sup> se présente. « Vous serez appointé de deux corvées pour être en retard. — Mais, maréchal des logis, je suis le premier. — Ah ! vous raisonnez, vous en ferez quatre. » Le cavalier, exaspéré, court chez le maréchal des logis chef. Ce dernier a deviné quel motif l'amène. — « Vous venez réclamer encore ? Faites bien attention à ce que vous allez dire, car je double la punition. » Ces paroles interloquent le malheureux, qui prend le parti de se taire et d'exécuter la corvée. — « Au corridor pour la *conversion* ! » s'écrie un des anciens. Tous sortent à ce signal, et accompagnent de leurs rires l'infortuné qui exécute la *conversion*<sup>3</sup> ; le sort décide des autres corvées. « Au corridor pour tirer la paille ! » s'écrie le brigadier de semaine. Tous les hommes de corvée arrivent. Au moyen de pailles qui glissent les unes dans les autres et que l'on met dans une théorie, le brigadier trouve toujours le moyen de favoriser ceux qui lui plaisent. Si le gradé est un cuirassier, le sort désigne presque toujours un dragon, et réciproquement ; de là une source fréquente de disputes et de duels. Lorsqu'en 1765 le magnifique corps de carabiniers vint tenir garnison à Saumur, où ils bâtirent, en 1768, l'école actuelle, les bourgeois de la ville, enchantés de posséder pour la première fois un régiment, sympathisèrent vivement avec tous ces jeunes officiers ; les relations d'affabilité et de politesse furent bien vite établies

<sup>1</sup> Terme par lequel on désigne les cavaliers nouvellement arrivés.

<sup>2</sup> Jobard que l'on désigne entre tous pour aller vider le baquet aux urines.

<sup>3</sup> Porter le baquet. On lui donne ce sens, parce qu'en descendant les escaliers, les cavaliers de corvée sont obligés de tourner plusieurs fois sur eux-mêmes.



entre les habitants et la garnison. Depuis, les choses ont bien changé, et la sympathie, sans que l'on puisse en préciser les motifs, a disparu entièrement. De cette antipathie résultent souvent des querelles qui, malheureusement, ne se terminent pas par des canards plumés, et la phrase de rigueur : « Vous êtes Français, nous sommes Français, qu'on s'embrasse et qu'ça finisse ! » La vie de Saumur, à part quelques parties et les réunions du café, est une vie de fatigue et de travail. Le tableau de l'emploi du temps est couvert de chiffres comme une page des comptes faits de Barême... Tous les élèves sont d'autant plus intéressés à s'instruire, que les notes qu'ils emportent de l'école peuvent influer d'une manière sensible sur la suite de leur carrière. Ils ont sous les yeux l'exemple de leurs camarades qui, pour n'avoir pas bien employé leur temps, sont forcés d'aller servir dans des régiments d'infanterie ; tous redoutent cette humiliation. Enfin le jour du départ approche. Les réunions au café deviennent plus nombreuses et plus animées. Parmi ces têtes ardentes et exaltées, dans lesquelles la séve retenue par la rigueur de la discipline fermente sans cesse, il existe des capacités naissantes, des jeunes gens d'un riche avenir. Dans certaines occasions l'esprit petille, l'animation s'échappe en jets de flamme. Au moment de la séparation, l'on fraternise au bruit des verres et autour de la flamme bleuâtre du punch. L'imagination s'exalte, les chansons à boire se succèdent. Sur la fin la conversation prend une tournure plus sentimentale et l'on se sépare les larmes aux yeux. Dans l'état militaire le départ est toujours pénible. Le régiment est une maîtresse aux dehors séduisants, une amante coquette et parée à laquelle on s'abandonne avec amour. Et quelle est la maîtresse, si rigoureuse qu'elle ait été, dont on se sépare sans verser des larmes ?

Les écoles de cavalerie n'ont pas encore un siècle d'existence. Celle de Saumur a été organisée par M. le général Oudinot, qui, après le carrousel de 1844<sup>1</sup>, dont les résultats ont été très-remarquables et auquel pour la première fois l'infanterie et l'artillerie ont pris part, a dit avec bienveillance aux élèves : « Dans quelques années ce ne seront pas seulement les populations du pays, ni même celles de la France qui viendront admirer les résultats de ses travaux : ce sera l'Europe. » Aucun système n'atteint la perfection. L'école de Saumur, ainsi que toutes les autres, a ses partisans et ses adversaires ; les uns trouvent qu'on s'occupe de l'éducation militaire aux dépens de l'équitation, qui selon eux devrait être la base de l'instruction ; les autres soutiennent le système opposé, et disent qu'on ne saurait trop s'occuper de la théorie militaire. L'examen de toutes ces questions nous entraînerait hors du cadre que nous nous sommes tracé. Content d'avoir esquissé les mœurs de l'école, nous laisserons à d'autres le soin de trancher cette question.

Adhuc sub judice lis est.

10 novembre 1841.

RAOUL DE LA BARRE.

<sup>1</sup> Voir, pour le carrousel de cette année, un excellent article sans nom d'auteur, et qui a paru dans le numéro de la *Sentinelles de l'armée* daté du 24 octobre.





GARDE NATIONALE  
( Grenadiers )





## LE GARDE NATIONAL.

EXTRAIT DES MEMOIRES D'UN PARISIEN NOTRE CONTEMPORAIN.

### CHAPITRE PREMIER.

Je veux échapper au recensement.



C'ÉTAIT en 185\* : je venais de faire l'acquisition d'un fonds d'épicerie en gros, et j'étais arrivé de ma province, vers le commencement de décembre, pour prendre possession, lorsque, le surlendemain, je crois, de mon débotté, je reçois la lettre suivante, au timbre de la mairie de mon arrondissement :

*A monsieur N..., voltigeur.*

« M. N... est informé qu'il vient d'être inscrit  
 « sur les contrôles du service ordinaire de la garde nationale de la ... légion, et  
 « incorporé dans la 2<sup>e</sup> compagnie de voltigeurs du 2<sup>e</sup> bataillon, sous le n<sup>o</sup> ...



« Le maire l'invite à s'adresser au capitaine d'armement de la compagnie pour avoir un fusil et un sabre. Il devra également se procurer, dans le plus bref délai, l'uniforme prescrit par les ordonnances royales.  
« Il recevra sous peu de jours son premier billet de garde.

« *Le maire.* »

Une sueur froide me sortit par tous les pores à la lecture de ce billet. Je rapportais, en effet, de mon département une antipathie profonde pour la garde nationale, que je ne connaissais cependant encore que de vue ; et j'avais ri, en outre, de bon cœur, aux bouffonneries piquantes dont elle ne cessait alors de fournir le sujet à la caricature parisienne, espérant bien n'être jamais *jugé digne*, comme disait feu M. Mayeux, de *marcher avec*. Il s'agissait d'ailleurs de faire sur-le-champ la dépense d'un coûteux uniforme, et de commencer mon service à l'époque la plus rigoureuse de l'année ; enfin j'étais classé dans les voltigeurs, moi qu'une nature ingrate avait doué d'une précoce obésité, et qui pressentais tout ce que le bonnet à poil devait donner de relief à cette infirmité.

A l'abattement succéda d'abord la colère ; je résolus de résister à l'avertissement du maire, et de ne céder qu'à la dernière extrémité. La nuit ayant porté conseil, j'inclinai vers les voies diplomatiques, et je m'informai avec soin des moyens dilatoires que les récalcitrants peuvent opposer aux décisions des conseils de recensement.

Par suite des avis qui me furent donnés, j'adoptai les deux mesures suivantes :

1° Je produisis devant le conseil un certificat de mon médecin, qui m'attribuait pour le moins trois maladies chroniques. Malheureusement mon certificat fut démenti par le rapport du chirurgien-major de la légion, délégué par le conseil pour en constater la sincérité.

2° J'offris de justifier de mon inscription sur les contrôles de ma ville natale (et je m'étais entendu à cet effet avec le maire), où j'annonçais l'intention de retourner prochainement. Mais il me fut répondu que mon domicile réel était au lieu de mon établissement commercial.

Ces deux premiers moyens ayant été repoussés, j'avisai à effrayer le conseil par une démonstration anarchique. Invité à venir m'expliquer devant lui, je me rends à la salle des séances dans le costume républicain de rigueur : le chapeau conique orné d'une large ganse tombant sur l'épaule, le gilet rouge à revers, la cravate blanche à plis flottants.

« Messieurs, m'écriai-je à l'appel de mon nom, vous avez raison de vouloir m'inscrire sur vos contrôles, et me faire cadeau d'un fusil ; je ne pouvais pas mieux désirer. J'avais cru m'apercevoir que l'on fermait les rangs de la garde nationale à l'opinion à laquelle j'appartiens, c'était une erreur ; je vois que vous pratiquez le



principe de l'égalité, je vous en remercie pour ma part. Je cesse de m'opposer à mon inscription... »

L'expédient faillit réussir. Trois membres du conseil me désignèrent comme un factieux, et parurent craindre d'introduire dans les rangs de la garde nationale un élément de désordre ; la majorité éventa la ruse, et mon inscription fut maintenue.

C'est alors que je maudis ma boutique, qui m'immobilisait en quelque sorte à mon domicile, et me livrait pieds et poings liés à l'institution, quand tant d'autres avaient, pour lui échapper, la ressource d'une promenade dans les douze arrondissements, ou la faculté de se dissimuler sous un pseudonyme féminin.

## CHAPITRE II.

La revue du Champ-de-Mars. — Je veux être artilleur.

Forcé de céder, je voulus au moins ne faire mon service que dans une arme de mon choix ; et pour me fixer sur ce point délicat, je me rendis au défilé d'une grande revue du Champ-de-Mars.

Le temps était superbe, la garde nationale nombreuse, et la foule immense.

Le défilé commençant, je priai un voisin, pour qui l'institution paraissait n'avoir aucun secret, de me faire la monographie des corps qui passaient devant nous. Il y consentit, et prit immédiatement la parole :

« Voici, me dit-il, le sapeur porte-hache !



« Admirez l'ampleur, la variété et le luxe de son équipement, puis cette gravité olympienne qu'il doit surtout à son embonpoint (le voisin me prenait par mon faible). Le sapeur a des privilèges qui le dédommagent des frais assez considérables qu'exigent l'achat et l'entretien de son uniforme. Il marche à la tête de la légion, et apparaît le premier aux yeux de la foule empressée. Les jours de service, il conduit la légion aux Tuileries, et revient sur-le-champ dans ses foyers. Les tours de faction lui sont inconnus. C'est le colonel qui nomme les sapeurs porte-hache, et chaque légion parisienne en compte sept par bataillon ; ils élisent eux-mêmes leurs quatre sergents, et le sergent-major qui les com-



mande en chef. Ce corps honorable est recruté principalement parmi les bouchers et les serruriers.

« Passons au tambour.



« Le tambour est l'âme damnée du sergent-major. Il porte les billets de garde, et quand il est assermenté, les citations du conseil de discipline. Le tambour prélève sur notre bourse un véritable impôt, sous le triple prétexte de blanchir nos buffleteries, de nous offrir ses vœux de nouvel an, et de saluer les officiers nouvellement élus. Au poste, il met un prix à ses moindres services ; bavard à l'excès, importun, quémandeur, buveur, familier, il est toujours prêt à prendre parti contre vous avec les loustics de la compagnie. Comme il a servi dans la ligne, et qu'il prétend se connaître en fait de troupiers, il ne manquera pas de dire son mot sur la coupe de votre habit et votre tenue sous les armes. Il y a toutefois un moyen d'opérer sur le naturel du tambour une assez heureuse modification, c'est d'accepter les services de sa femme ou de sa maîtresse, presque toujours blanchisseuses en fin. Dès ce moment, il est votre ami, et au besoin votre

protecteur. D'ailleurs, la place est bonne ; il joint aux produits de ses bons offices auprès de messieurs les gardes nationaux une rétribution régulière dont le fonds est fait par la ville, et une haute paye sur les cotisations mensuelles de la compagnie.

« Il y a plus de dignité et de retenue chez le tambour-maitre. Le tambour-maitre ne tend jamais la main ; mais il n'est pas non plus besoin de la lui ouvrir. S'il partage avec ses *hommes* le produit des aubades et des sérénades, c'est parce qu'ils ne peuvent se réunir légalement sans lui, et qu'il ne saurait ensuite raisonnablement se dérober à l'effusion de leur reconnaissance.

« Le tambour-major est l'enfant gâté de la légion. Le colonel et les chefs de bataillon lui font des douceurs, et il n'est pas rare de voir les chefs de légion de Paris se le disputer, se l'arracher, au prix de sacrifices personnels, s'il est de première taille et d'une bonne tournure militaire. Les jours de revue, on le flatte, on ne se lasse pas d'entendre l'éternel récit de ses campagnes et de ses amours, on partage avec lui les cigares et les comestibles. Aussi s'attache-t-il à répondre dignement à tant de marques d'intérêt : son uniforme est somptueux, il se couvre de





broderies sur toutes les coutures, il écrase son collègue de la ligne et fait honte à Franconi.

« Le corps des musiciens mérite un instant votre attention. Le musicien se borne à accompagner la légion lorsqu'elle prend les armes pour une revue ou un tour de service : dans ce dernier cas, il revient un instant le lendemain au relevé, et se fait entendre sous les fenêtres du roi. Une rétribution lui est allouée par le budget de la ville ; il partage en outre avec le tambour le produit de la cotisation mensuelle des compagnies. Les colonels mettent un grand amour-propre à posséder un corps de musique respectable. Pour en augmenter le personnel, ils recrutent parmi les amateurs, auxquels ils promettent la survivance des titulaires soldés, et qu'ils font admettre, à titre de gratification, dans les orchestres monstres que réunit le gouvernement aux grandes fêtes publiques.





« L'uniforme du musicien a de la grâce et de l'élégance ; il porte l'épée, le shako et l'habit de l'officier.



finiront par lui ouvrir au moins l'un des battants de l'enceinte législative.



« J'ai l'honneur de vous présenter trois officiers estimables sur lesquels j'appellerai un instant votre attention, le chef de bataillon, l'adjudant-major et le porte-drapeau. Le premier est un banquier de mes amis, qui siège au tribunal de commerce, et a déjà sollicité deux fois, mais sans succès, l'honneur de représenter à la chambre messieurs les électeurs de son arrondissement. Comme fiche de consolation, notre industriel s'est rejeté sur l'aigrette et l'épaulette à gros grains ; il espère que les services qu'il est ainsi appelé à rendre à la cause de l'ordre, mais surtout aux électeurs de son bataillon,

« L'adjudant-major... » Ici mon voisin s'arrêta pour regarder un instant autour de lui. « L'adjudant-major, reprit-il à voix plus basse et en se rapprochant, est un être mystérieux dont il ne faut parler qu'avec réserve ; l'adjudant-major, c'est le solitaire de la chanson : il sait tout, il voit tout, il entend tout. Seul des officiers de la garde nationale qui soit rétribué, il exerce les fonctions les plus difficiles, les plus délicates, comme, par exemple, d'envoyer à l'état-major les rapports des postes, de rassembler lesdits postes, de les inspecter, de constater leur force numérique, de distribuer le service des officiers pour les tours de garde, et enfin de ne jamais perdre de vue



le personnel du bataillon dans toutes les circonstances ordinaires et extraordinaires...



« L'adjutant-major n'est, dans l'exercice de ses fonctions, qu'un simple délégué, et n'exerce en propre aucune autorité... Je me trompe, le tambour le reconnaît pour son maître et seigneur, et met à ses pieds sa caisse et ses baguettes.

« L'adjutant-major porte un plumet tricolore et les épaulettes d'or de capitaine. Heureux adjutant-major !

« Le porte-drapeau ! A ce nom, à ce titre, le cœur bat, l'esprit évoque mille souvenirs de gloire, mille actes d'héroïsme et de dévouement. Le porte-drapeau, dans l'armée, c'est le soldat que la voix du régiment a proclamé le plus brave ; c'est le type de l'honneur, du patriotisme, de la constance dans le péril, du sang-froid devant la mort...

« Ici, monsieur, toute cette poésie disparaît ; l'officier que vous voyez n'est autre que l'un des médecins du dispen-

saire de l'arrondissement.

« Admirez maintenant le corps de la légion. Voici les grenadiers, remarquables par leur taille, par l'ourson colossal, par les larges épaulettes rouges, la bonne tenue militaire et l'excellent mouvement de marche. En dépit de la loi qui a proscrit toute distinction honorifique dans l'organisation de la garde nationale, les grenadiers partagent avec les voltigeurs le titre de *compagnie d'élite*. On apprécie la faveur d'y être admis, et je crois que les conseils de recensement ont un penchant décidé à les composer uniquement des contribuables influents du quartier.





« Pour moi, continua mon voisin, j'aime autant le chasseur ; je préfère même la simplicité et le bon goût de son uniforme. Le shako a d'incalculables avantages sur le bonnet à poil ; il est moins cher, plus facile à conserver, et d'une utilité particulière en cas de marche précipitée ou de collision avec l'émeute.

« Le chasseur tient beaucoup à son titre de corps d'élite, et je connais des compagnies qui font les plus louables et les plus ruineux efforts pour se surpasser dans le luxe de l'équipement.

« Le chasseur tend à se rapprocher le plus possible de la ligne par l'uniforme. La ressemblance était frappante, l'année dernière, dans quelques légions, mais l'adoption de la casquette africaine par l'armée est venu rendre le chasseur à son originalité primitive.

« Je nourris, monsieur, pour le voltigeur une antipathie toute particulière. Le voltigeur est un genre neutre, tenant du grenadier par l'ourson, du chasseur par le reste de l'uniforme, et n'ayant d'individuel, de caractéristique, que les épauettes jaunes. Les voltigeurs se composant des plus petits hommes de la légion, j'en connais beaucoup qui seraient fort d'avis d'échanger pour le shako le bonnet à poil qui les dévoue à la caricature. Vous verrez que cette révolution s'accomplira, et que le voltigeur finira par justifier son nom.

« Le voltigeur se recrute dans les notabilités commerciales de quatrième ordre. L'épicier et le





marchand de bas sont voltigeurs de naissance. Le chasseur fume des cigares; le voltigeur prise dans une large tabatière. Ce fait résume toutes les différences qui distinguent ces deux corps. Aux revues et aux exercices, le voltigeur fait le désespoir des chefs de légion, par ses bévues et ses continuelles étourderies. C'est à des voltigeurs que feu le maréchal L.... disait, en parodiant un mot célèbre du grand homme : « Vous manœuvrez comme des huitres. »

A propos d'huitres (et vous allez voir pourquoi), je vous signale un type, un prototype, un archétype, s'il en fut, l'officier de voltigeurs. Ce monsieur se recommande par un abdomen de financier, par des lunettes d'or et par un ourson démesuré, dont les barbes se mêlent à ses favoris. L'officier de voltigeurs est presque toujours restaurateur; les électeurs de sa compagnie ont fait, en le choisissant, preuve de bon goût.

« Mais voulez-vous voir le plus élégant uniforme de la milice citoyenne, l'uniforme le plus recherché et le mieux porté? Regardez cette compagnie d'artillerie. Comme cette veste dégage la taille! comme ce shako, avec sa flamme rouge et sa plaque guerrière, donne du relief au visage, et enfin comme ce pantalon aux larges bandes rouges tranche artistement sur le bleu monotone des autres uniformes! Ne pensez-vous pas d'ailleurs, comme moi, que le sabre-poignard et le mousqueton composent un armement spécial du meilleur effet?

« C'est à peine si maintenant j'ose signaler à votre attention l'arme si respectable d'ailleurs







des sapeurs-pompier volontaires. Et cependant l'uniforme ne manque pas d'une certaine allure guerrière; c'est le casque de cavalerie avec le large plumet rouge, l'habit à plastron de velours, la giberne, le sabre et le mousquet.

Dans la plupart des villes de province, le sapeur-pompier de la garde nationale a cessé d'être volontaire pour devenir corps municipal soldé; et savez-vous à quel attrait il a ainsi sacrifié son indépendance? à la perspective d'être quelquefois de service dans l'intérieur du théâtre, et de s'initier aux mystères de la coulisse.

« Je vous présente maintenant le corps aristocratique par excellence de la garde nationale, la légion de cavalerie. Nul n'y est admis qui







GARDE NATIONALE A CHEVAL







ne puisse justifier de la possession d'un cheval, d'un harnachement complet, et faire les frais de l'armement et de l'uniforme. La cavalerie parisienne se recrute surtout dans le quartier de la finance : les agents de change et les banquiers y occupent les emplois d'officiers ; les commis supérieurs des maisons de consignation et de vente en gros, les marchands de chevaux, les propriétaires de remises, quelques artistes, quelques fils de famille, bon nombre de chevaliers d'industrie, composent le personnel des escadrons. Les grades de colonel et de lieutenant-colonel appartiennent de droit à quelques hauts fonctionnaires, pairs de France, et possesseurs d'une grande fortune. La légion de cavalerie a trois privilèges : celui de ne faire son service qu'aux Tuileries, de n'en point faire du tout en cas de trop mauvais temps, et d'escorter la voiture du roi. Cette dernière prérogative, en nos temps d'hostilités politiques, peut avoir quelquefois d'assez fâcheuses compensations. »

Une dernière considération : la garde nationale à cheval est le seul corps en faveur auprès de mesdames nos épouses, le seul où elles consentent à voir leurs maris ou leurs.... frères. Malheureusement le service y est coûteux ; jugez-en plutôt par le petit tableau suivant :





## DÉPENSES UNE FOIS FAITES.

Prix d'achat du cheval. . . . .	2,000 fr.
Prix d'achat de l'uniforme. . . . .	500
Leçons d'équitation. . . . .	400
<b>TOTAL.</b>	<b>2,600</b>

## DÉPENSES ANNUELLES.

Intérêt du prix d'achat du cheval. . . . .	400 fr.
Frais de vétérinaire. . . . .	50
Écurie. . . . .	250
Palefrenier . . . . .	350
Nourriture du cheval. . . . .	1,080
Réparation des harnais. . . . .	20
Intérêt du prix d'achat de l'uniforme. . . . .	25
Frais de réparation et de renouvellement de l'uniforme et de l'équipement. . . . .	25
Pertes pour ventes ou échanges de chevaux. . . . .	50
<b>TOTAL.</b>	<b>4,910</b>

En ce moment, mon voisin s'interrompt en voyant arriver au galop le commandant supérieur et son état-major. C'était la première fois que je voyais le maréchal \*\*\*, et la vue du vieux guerrier que recommandent de brillants services me fit une vive impression.





Je m'associai donc volontiers aux marques de respect qu'il recevait sur son passage. Son uniforme était d'ailleurs des plus simples : le chapeau et les épaulettes de lieutenant général, mais en argent, l'habit bleu à un seul rang de boutons, et le grand cordon de la Légion-d'Honneur en sautoir.



« Le commandant supérieur, reprit mon voisin, est nommé par le roi ; l'État lui alloue, pour frais d'état-major, une somme annuelle de 50,000 francs, et le roi le loge au Carrousel. Il prépare les ordres du jour, les règlements de service, et commande en personne les manœuvres. Chargé spécialement de l'exécution de la loi sur la garde nationale dans le département de la Seine, c'est en son nom que se font les poursuites disciplinaires. Il présente à la nomination du roi, par l'intermédiaire du ministre de l'inté-

rieur, le personnel rétribué des emplois de major, adjudant-major, et des emplois gratuits de capitaine rapporteur près les conseils de discipline. C'est encore lui qui adresse au ministre de l'intérieur, pour être offerte à la signature royale, la liste des gardes nationaux condamnés disciplinairement qui lui ont paru mériter une remise de peine. »

A la suite du maréchal venait un officier supérieur, chef d'état-major, dont l'uniforme ne différait du sien que par la fourrure du chapeau. La plaque de grand'croix de la Légion d'honneur brillait sur sa poitrine. Mon voisin m'apprit que cet officier avait dans l'armée le grade de lieutenant général, et que ses fonctions consistaient à préparer l'exécution des ordres du maréchal, ou à le suppléer en cas d'indisposition.

Après lui je remarquai deux colonels, deux commandants et deux capitaines d'état-major. Les emplois d'aide de camp, qui sont à la nomination directe du maréchal-commandant, se donnent à des fils de famille capables, dit-on en style d'état-major, de *faire bonne figure*.

Comme je trahissais à mon insu un sentiment d'envie, en considérant ce groupe de jeunes officiers, aux brillants uniformes et tous montés sur des chevaux de prix, mon voisin secoua la tête d'un air triste : « Hélas ! me dit-il, il y a parfois de terribles ombres au tableau que vous vous faites intérieurement des privilèges de ces messieurs. L'un d'eux, beau et jeune, noble cœur, vive intelligence, la joie d'un père qui adorait en lui et le fils dévoué et l'unique héritier d'une grande fortune,



l'un d'eux, dis-je, est commandé de service la surveillance d'une union qui comblait ses vœux et ceux de deux riches familles. Le lendemain, l'émeute ensanglantait les rues de Paris. Chargé de transmettre un ordre dans un moment où le calme paraissait généralement s'être rétabli, il traversait sans défiance un quartier paisible et éloigné, le cœur plein de doux rêves sans doute et de riants projets, quand un coup de feu, parti d'une fenêtre ou d'un soupirail de cave, l'atteignit mortellement. Il expira entre les bras de son père et de sa fiancée. Depuis, monsieur, j'ai passé quelquefois devant l'hôtel qu'habitait cette famille : les ronces couvrent le jardin ; l'herbe cache le pavé des cours. »



Mon voisin, qui s'était ému involontairement à ces derniers mots, se hâta de revenir au ton sceptique et railleur qui lui était familier. « Voyez-vous, monsieur, me dit-il, cet officier en lunettes vertes, uniforme bleu, collet de velours grenat parsemé de broderies, et que paraît inquiéter l'allure un peu vive de son cheval ? Vous avez dû le reconnaître, c'est le docteur D\*\*\*. M. D\*\*\* attachait un bien grand intérêt à sa nomination en qualité de chirurgien-major de la légion, puisque, malgré une aversion prononcée pour l'équitation, il a pris quinze jours de leçon chez Boucher, et que trois chutes fort comiques sous les yeux de la légion en armes ne l'ont pas découragé ; c'est que l'emploi est excellent et mérite bien d'être recherché des médecins, quoique gratuit. D'abord, leur nomination est signée par le roi, et le choix dont ils sont l'objet dans cette circonstance est une sorte de brevet de capacité qui ne peut qu'aider à la clientèle. Leurs fonctions les mettent en outre en relation continuelle avec le personnel de la légion, moyen assuré pour eux de se répandre.

« Ces fonctions ont bien au surplus leur importance. Si quelque garde national récalcitrant oppose au conseil de recensement une pseudo-infirmité, vite, on lui dépêche le docteur (je ne le savais que trop...), dont la position, dans cette circonstance, devient quelquefois, m'a-t-on dit, fort délicate. Ne peut-il pas arriver, en effet, qu'il ait à résister tantôt aux prières de quelques filles, mères ou épouses, ennemies irréconciliables de l'institution ; tantôt à de dangereuses suggestions qui lui montreront en perspective une augmentation de clientèle, pour prix d'une ligne de complaisance dans son rapport ; tantôt même l'appât d'une marque de reconnaissance réelle et immédiate, toutes choses qui peuvent exercer sur le sensible Esculape la plus pernicieuse influence ? Mais non, le chirurgien-major résiste ; il est incorruptible, il est l'esclave fanatique de ses devoirs. Comme Hippocrate refusant les présents d'Artaxerce (tableau dont il a certainement la gravure chez lui).



il oppose à la séduction un front si austère, si imposant, qu'elle en est toujours pour ses avances.

« Les jours d'émeute sont les jours de triomphe du docteur. Si vous ne le voyez pas, comme son confrère de l'armée, porter secours aux blessés sous les balles de l'ennemi et quelquefois les retirer lui-même de la mêlée, il n'en descend pas moins dans la rue, prêt à faire bravement son devoir. Je lui reprocherai cependant de faire assez souvent hors de propos montre de courage et de résolution : c'est ainsi qu'il n'est pas rare de le rencontrer, quand l'orage populaire ne menace tout au plus que d'une inoffensive ondée, s'avancant, à la tête de la légion, d'un pas grave, l'air profond et résigné, avec l'équipement de guerre, c'est-à-dire le chapeau recouvert de la toile cirée, le manteau en sautoir, la trousse en évidence, comme s'il partait pour quelque campagne impériale. Il est vrai que cette manifestation belliqueuse n'est pas en pure perte. Le colonel a l'œil sur le docteur et lui fait une place dans son rapport ; et il est bien rare qu'après deux expéditions de ce genre, le ministre n'accorde pas à son dévouement, à son amour de l'humanité, le bout de ruban que rêve l'ambition du cher homme. »

Ici, mon voisin fit un petit sourire plein de malice, me salua de la main et se confondit dans la foule. Le défilé avait cessé, et mon choix était fait : je voulais être artilleur.

### CHAPITRE III.

Le billet de garde. — Je franchis tous les degrés de la pénalité disciplinaire — Un personnage mystérieux.

Le lendemain je me présentai au conseil de recensement, et je réclamai la faveur de faire partie du corps d'artillerie de la garde nationale. A cette demande, M. le maire, qui présidait, fronça le sourcil, se gonfla les joues, et me traita de factieux, d'anarchiste, je crois même, Dieu me pardonne ! de bousingot... J'ignorais alors que l'artillerie parisienne avait été frappée de dissolution pour ses tendances radicales, et que les batteries que j'avais vues au défilé appartenaient à la banlieue. Il va sans dire que le conseil me maintint dans les voltigeurs, et que je reçus de nouveau l'avertissement de me tenir prêt à obéir au premier ordre de service qui me serait adressé.

Le lendemain, le maire me fit envoyer un billet de garde. Je n'en tins aucun compte. Ce jour-là même j'affectai de sortir et de me montrer, tout cela avec une bravade qui aurait fort dépité ce fonctionnaire, s'il eût pu m'apercevoir.

Trois jours après, je recevais un billet dit *hors de tour*. C'est la première peine disciplinaire ; elle consiste à monter deux gardes, celle d'abord qui a motivé une première convocation, puis une garde à titre de punition.



J'étais sur le seuil de ma porte quand le billet hors de tour me fut remis par le tambour. Au moment où

L'oreille basse, et rêveur,  
J'en parcourais la teneur,

un monsieur portant pantalon d'uniforme vint me demander si je n'étais pas par hasard M. D\*\*\*. Sur ma réponse affirmative, l'inconnu me rit au nez sans façon, piroüetta sur ses talons et disparut. J'allais courir après lui pour demander l'explication de cet étrange procédé, lorsque je le vis se dérober par l'allée de la maison que j'habitais. Cet incident n'eut pas de suite pour le moment.

Le billet hors de tour m'avait confirmé dans ma résolution de résister jusqu'au bout aux tyranniques exigences du maire et du conseil de recensement; je jetai donc au feu ledit billet et me tins coi.

Une semaine s'écoula pendant laquelle mes ennemis ne firent aucun mouvement. Je triomphais; le champ de bataille m'était resté... Pure illusion! Le lundi suivant, un garde municipal jetait fièrement sur mon comptoir une citation devant le conseil de discipline du bataillon. « Je n'irai pas, m'écriai-je à haute voix, je n'irai pas; ils me condamneront par défaut. » En ce moment un bruyant éclat de rire se fit entendre près de moi; je levai les yeux et reconnus le mystérieux personnage dont j'avais déjà, une fois, subi l'insolent persiflage. Je courus à lui, mais vainement; il venait encore de faire retraite, avec l'agilité d'un clown, par l'allée de la maison.

Resté seul en présence de ma citation, je me pris à réfléchir; et comme mon second mouvement est toujours bon, il me vint une foule de pensées raisonnables sur les conséquences probables de la lutte que je me proposais de soutenir contre la garde nationale; je parvins même à comprendre que cette lutte pouvait bien avoir quelque chose d'héroïque, mais qu'en dernier résultat je serais inévitablement victime d'un combat trop inégal. Cette considération me frappa si vivement, que je résolus de me rendre au conseil de discipline, et de faire un appel à l'indulgence de mes juges, en leur promettant, avec un repentir sincère, un service exact pour l'avenir.

Le surlendemain, j'étais à l'audience. Dès que mon nom fut appelé, un mouvement se fit parmi mes juges, et je vis le capitaine rapporteur échanger des regards d'intelligence avec le chef de bataillon président. J'avais, en venant, préparé une allocution pleine de componction et de bons vouloirs, par laquelle je me proposais d'attendrir le tribunal; mais dès que je crus pouvoir interpréter comme des marques d'hostilité les signes dont j'étais l'objet, j'oubliai mon discours, laissant aux éventualités de l'interrogatoire le soin de m'inspirer convenablement. Dès les premiers mots du président, je vis clairement qu'il y avait chez mes juges un parti pris formidable sur ma culpabilité, et que toute tentative sur leur fibre sensible serait peine perdue. Mes dispositions changèrent alors subitement, et ne pouvant conjurer une condamnation, je voulus la mériter par une thèse anarchique sur la valeur au point de vue social et politique de l'institution de la garde nationale. Je leur dis, en



conséquence, que j'étais garde national récalcitrant; *primo*, parce qu'en bon citoyen, je devais détester une milice dont l'existence était une brèche au principe de l'égalité, fondement de notre constitution; qu'en effet, par suite du système d'épuration appliqué à la formation de cette milice, les propriétaires, les marchands, les rentiers, en un mot, ceux-là seuls qui possédaient étaient admis à composer ses rangs, c'est-à-dire que la garde nationale n'était autre chose que l'organisation armée de la propriété contre le prolétariat; *secundo*, parce que le principe constitutif de cette milice la mettait nécessairement à la disposition du pouvoir, tuteur-né des intérêts de la propriété et du commerce, et ennemi secret, parce qu'il les redoute, des classes ouvrières, et que cette union solidaire du pouvoir et de la milice devait encourager le premier dans ses tendances rétrogrades. Je terminai à cet égard en leur demandant s'ils pensaient que la révolution de 1850 se fût faite, dans le cas où la garde nationale eût conservé à cette époque une existence active... « Non, m'écriai-je, elle fût intervenue, comme on dit, au profit de l'ordre, c'est-à-dire, de la contre-révolution, et aujourd'hui la France eût perdu le fruit d'un demi-siècle de luttes politiques. »

Sans m'effrayer des marques d'étonnement et même d'indignation de l'aréopage, je poursuivis le cours de mon improvisation, en passant de la question politique à la question économique. « Je suis garde national récalcitrant, leur dis-je encore; *tertio*, parce que l'institution est une ruine pour la fortune publique, et en effet, si vous supposez que les registres matricules soient régulièrement tenus dans le royaume, vous devrez admettre que cinq millions de citoyens y sont admis et font un service actif. Or, le service individuel est de vingt-quatre heures; sur ce chiffre, en accordant une moyenne de neuf heures de sommeil à chaque homme, il reste quinze heures de veille, quinze heures actives, quinze heures de travail qui s'écoulent dans l'oisiveté obligée du corps de garde. Tout citoyen montant environ six gardes par année, égales à quatre-vingt-dix heures ou six journées de travail, pour cinq millions d'hommes, la perte annuelle sera de trente millions de journées de travail. Maintenant, en évaluant, en moyenne, à 2 francs le prix de la journée de travail, vous arriverez à une perte définitive de 60,000,000 au préjudice du pays. Je ne vous parlerai pas d'ailleurs de l'impôt énorme que l'institution nous impose, en rendant obligatoire un uniforme coûteux, qu'il faut incessamment réparer, assez souvent renouveler; j'omets également les frais d'entretien de l'armement et de l'équipement. »

Pendant mon discours, que l'auditoire d'abord ébahi accueillit ensuite par des murmures d'approbation, le président avait rédigé le jugement, et sa seule réponse fut ma condamnation au maximum de la peine : deux jours de prison. Je sortis furieux et jurant de me venger.

Le jugement me fut signifié dans les trois jours, avec l'ordre de me constituer prisonnier. Je ne bougeai pas.

A cette époque, j'étais très-vivement préoccupé d'un projet de mariage qui était à la veille de s'accomplir. En effet, peu de jours après la mémorable audience du conseil de discipline, j'allumais les flambeaux d'hyménée. On le comprendra sans peine, à l'approche d'un si grave événement, je devais oublier la garde nationale et ses épreuves, pour ne songer qu'au grand changement qui allait s'accomplir dans



ma destinée. Le soir de mes noces, un grand nombre de parents et d'amis se pressaient dans mon salon, se disputant l'honneur de faire danser ma femme. Le jour parut, que le bal durait encore ; mais déjà ma belle-mère avait conduit, en pleurant, sa fille à la chambre nuptiale, et je m'y rendais moi-même, après avoir reçu les derniers vœux, les derniers épithalames des poètes de la société, lorsqu'une apparition, que je crus d'abord fantastique, vint frapper mes yeux et me causer un véritable éblouissement... La garde nationale était là, debout, froide, sévère, vengeresse, sous la forme d'un garde municipal tenant ma condamnation à la main et me faisant signe de le suivre.

Dès que la parole m'est revenue, je me récrie avec vivacité, je raconte mon mariage, je prononce ces mots célèbres que la caricature m'a depuis empruntés : « Eh ! le mariage aussi est une institution !!!... » J'offre de me constituer prisonnier le lendemain ; peine inutile, l'exécuteur des hautes œuvres du conseil de discipline se tient impassible, l'indicateur tourné vers la porte de l'escalier, et me parlant de sa consigne. Je menace d'opposer la force à la force ; mais le garde municipal se contente de me montrer par la fenêtre le poste voisin... Je songe alors à l'argument irrésistible ; mal m'en prend, car, sur l'offre de ma pièce de 5 francs, la rougeur monte au front du garde indigné qui m'intime, en termes d'une énergie irrésistible, l'ordre de marcher sur-le-champ.

Je dus me résigner, car il était évident que, par suite des notes fournies sur mon compte à l'état-major, l'ordre avait été donné de me conduire en prison mort ou vif. J'allai, en conséquence, déposer un baiser furtif sur le front de ma femme endormie ou feignant de l'être ; je donnai quelques ordres, et je sortis. Comme je traversais l'allée de la maison, le cœur brisé, la tête penchée, un éclat de rire strident vint me tirer de mon abattement... Je lève les yeux... c'était le mystérieux personnage, l'obstiné rieur que vous savez ; furieux, hors de moi, je m'élançai sur cet homme, le saisis à la gorge, et le plaçant entre le mur et ma main comme dans un étau de fer. « Qui es-tu ? lui criai-je, parle, qui es-tu ? que me veux-tu ? ton nom, misérable ! — Lâchez-moi, lâchez-moi, me répondit-il à demi étouffé, et je vous dirai tout. — Parle donc, et je te laisse libre. — Eh bien, je suis le sergent-major de votre compagnie, et j'habite cette maison. »

Ce mot me révélait tout : il était l'auteur des persécutions que j'endurais. « Ah ! c'est toi qui m'as dénoncé, coquin, toi qui m'as fait condamner, puis arrêter, et arrêter dans un pareil moment... » Et, le saisissant de nouveau, j'allais faire peser sur lui tout le poids de ma vengeance, quand le garde municipal intervint et le retira de mes mains.

Une heure après, j'étais écroué à l'hôtel Bazancourt, vulgairement *hôtel des haricots*, et situé, comme on sait, rue des Fossés-Saint-Bernard.

L'hôtel Bazancourt ne présente rien, dans sa configuration extérieure ou intérieure, qui ait vraiment droit à une mention. Il a d'ailleurs été décrit par une plume illustre<sup>1</sup>, et j'aurais garde de vouloir refaire un tableau qui ne laisse rien à désirer. Une

<sup>1</sup> M. A. Dumas.



seule particularité me frappa, dans la visite que je fus admis à faire des cellules : c'est l'innombrable variété d'inscriptions, tant en prose qu'en vers, qui revêtent les murs et font de cette prison, dirait un poète, un gigantesque album de pierre. Du reste, les arts se sont également donné rendez-vous à l'hôtel Bazancourt; j'y ai vu plus d'un dessin au crayon que Susse ou Giroux paieraient avec de l'or, et nul doute que Troupenas ou Bernard Latte n'éditassent très-volontiers deux ou trois charmantes mélodies au-dessous desquelles j'ai lu des noms justement populaires. La politique n'a pas manqué d'y laisser des traces de son passage; ce ne sont partout que symboles républicains et anathèmes à l'ordre de choses. Il va sans dire que la garde nationale y est principalement l'objet de sentiments hostiles, et que la caricature s'est donné beau jeu à son endroit.

A l'heure où j'entrais dans la prison, on servait le déjeuner des prisonniers; je m'attendais à la maigre pitance qui leur est allouée administrativement (5 sous par jour). Quel fut mon étonnement, lorsque, introduit dans une vaste pièce qui sert aux repas pris en commun, je fus cordialement invité à m'asseoir à une table copieusement servie, où mes compagnons de captivité me donnèrent l'exemple du plus indomptable appétit et de la plus expansive gaieté.

Après déjeuner, les uns allèrent faire une sieste jusqu'à l'heure du second repas; j'en vis d'autres s'enfermer dans leurs cellules avec une provision de journaux et de romans; la majorité improvisa une bouillotte dont le produit devait faire les frais du dîner. Commensal à titre gratuit du déjeuner, j'étais engagé d'honneur à jouer; je jouai donc et perdis une somme assez ronde, nouvelle occasion de donner l'institution à tous les diables.

Le dîner fut étincelant de pointes, de lazzi et de calembours. Seul, je pus à peine me déridier; j'é pensais à ma femme, à ma bourse vide, aux échéances de la fin du mois, au passé, au présent, à l'avenir. A neuf heures, le projet d'une seconde bouillotte pour le déjeuner fut délibéré et emporté à l'unanimité, une voix exceptée, la mienne. La partie du matin ayant été onéreuse pour quelques partenaires qui tremblaient d'avoir à rendre des comptes à leur ménagère, et la majorité des joueurs, par un heureux hasard, se composant de marchands de comestibles, il fut convenu que les perdants solderaient en nature, qui par un jambon, qui par un gigot de mouton, qui par du sucre et du café, qui par du pain et de la brioche (historique); ces conditions arrêtées, on fit un jeu d'enfer.

J'avais réussi à me récuser, sous le prétexte d'une indisposition; je pus donc gagner ma cellule, où, après une courte inspection des lieux, je me décidai à me glisser dans les draps glacés de ma pistole. Hélas! je n'avais point aperçu une assez large brèche à l'un des carreaux de ma fenêtre... je ne pus fermer l'œil de la nuit.



## CHAPITRE IV.

Une brochure gouvernementale : — Comme quoi la garde nationale est la plus belle institution des temps modernes.

Le jour venu, j'avisai du regard une brochure in-8° que je n'avais point aperçue la veille, et qu'une main invisible, une main gouvernementale, sans doute, semblait avoir jetée dans ma cellule pendant la nuit.

Je l'ouvris ; c'était une pompeuse apologie de la garde nationale !... La plaisanterie me parut du plus mauvais goût ; je jetai le livre contre la muraille et m'enfonçai profondément sous mes couvertures. Toutefois, l'heure du lever n'ayant point encore sonné, et le sentiment de ma solitude me devenant intolérable, je me décidai à ramasser et à feuilleter le factum ministériel dont voici quelques extraits :

La garde nationale doit être considérée comme une des plus admirables institutions de la révolution française.

Le pays qui peut, au besoin, armer et tenir à sa disposition trois millions d'hommes en outre de son armée régulière ; qui, sur ces trois millions, peut en mobiliser le tiers et l'envoyer aux frontières, sans épuiser les forces vives de sa population ; ce pays doit occuper le premier rang en Europe.

Tels sont les avantages que la garde nationale procure à la France. A la première menace dirigée contre la nationalité française, ces trois millions d'hommes, dont les cadres existent, dont les officiers sont presque tous nommés, reprendraient spontanément leur service, et le gouvernement, qui ordonne chaque année un nouveau recensement des mobilisables du royaume, a de justes raisons de prendre confiance dans les destinées du pays et de se poser, en face de l'étranger, dans l'attitude de la force au moins autant que de la modération.

Les citoyens mobilisables sont divisés par la loi en six classes : 1° les célibataires de vingt à trente-cinq ans qui n'appartiennent pas à l'armée ; 2° les veufs sans enfants de vingt-trois à trente ans ; 3° les mariés sans enfants, *âgés de moins de vingt-trois ans* ; les veufs sans enfants de vingt à trente ans, *ayant des remplaçants à l'armée* ; 4° les mariés sans enfants de vingt-trois à trente ans ; 5° les citoyens de vingt à trente ans qui sont soutiens de famille ; 6° les mariés avec enfants de vingt à trente ans. — Ces six classes ont donné, en 1852, un chiffre total de 4,945,899 qui, pour la première seulement, s'élève à 4,254,055<sup>1</sup>. — Aux termes de la loi du 19 avril 1852, qui est une des bases de la défense du royaume, il est formé par commune et pour chaque canton un tableau général des mobilisables, par rang d'âge et par classes.

Chaque année, ce tableau est rectifié et complété d'après les changements inter-

<sup>1</sup> En 1840, le chiffre total s'est augmenté de 60,000 et le chiffre des mobilisables de la première classe de 100,000.



venus dans les diverses classes, et le gouvernement est régulièrement informé de ces rectifications, de manière à avoir toujours sous les yeux l'inventaire exact des ressources que la mobilisation peut fournir au pays. — En face d'une éventualité grave, il peut, grâce à notre merveilleux mécanisme administratif, si ces rectifications annuelles ne lui inspirent pas une confiance suffisante, obtenir un recensement nouveau et complet, et établir en conséquence des contrôles définitifs; puis, en quarante jours, après le vote législatif ou l'ordonnance royale (en l'absence des chambres) qui ordonnerait la mobilisation et en fixerait le chiffre, les conseils de révision auraient terminé leurs opérations, et les soldats citoyens rejoint leurs corps. Remarquez d'ailleurs que ces soldats ne seraient pas des recrues ordinaires; presque tous auraient fait un service actif à l'intérieur, et connaîtraient le maniement des armes ainsi que les premières manœuvres. Dans leurs rangs figureraient, en outre, bon nombre d'anciens militaires, la première classe des mobilisables comprenant, comme nous venons de le dire, tous les célibataires de vingt à trente-cinq ans.

Voilà ce que la France et l'étranger ne doivent pas oublier.

La mobilisation, en supposant (ce qui est une sorte d'impossibilité) qu'elle absorbât immédiatement toute la première classe (les célibataires de vingt à trente-cinq ans), c'est-à-dire de treize à quatorze cent mille individus, laisserait encore une garde nationale sédentaire d'un effectif double, ce qui suffirait pour la défense des villes fortifiées.

Voilà pour les services que la garde nationale peut rendre au pays en temps de guerre.

Ceux qu'elle lui rend en temps de paix peuvent se résumer ainsi :

- 1<sup>o</sup> Elle permet de diminuer l'effectif de l'armée;
- 2<sup>o</sup> Elle maintient l'ordre, beaucoup plus efficacement que la ligne, et cela par son ascendant moral;
- 3<sup>o</sup> Elle est un lien de fraternisation pour ceux qui concourent à sa formation;
- 4<sup>o</sup> Elle crée dans le pays des habitudes de discipline et d'obéissance;
- 5<sup>o</sup> Elle entretient l'esprit militaire;
- 6<sup>o</sup> Elle défend nos libertés.

Presque toutes ces assertions se démontrent d'elles-mêmes; la dernière seule a été contestée, mais à tort. Libérale sous la restauration, la garde nationale, si elle eût conservé une existence légale en 1850, aurait concouru régulièrement et en masse, comme elle l'a fait individuellement, à la révolution de juillet. — On a écrit sans raison qu'elle constituait un corps militaire aristocratique, une sorte de janissariat. En principe, toutes les classes ont le droit d'entrer dans ses rangs; mais les charges du service ne sauraient peser indistinctement sur toutes les classes; de là la division introduite par la loi entre le *service ordinaire* et le *service de la réserve*, le premier se composant des citoyens qui peuvent faire les frais de l'habillement et consacrer au service une part, quoique très-minime, de leur temps; le second, de ceux pour qui ces sacrifices seraient trop onéreux.

On a dit ensuite, qu'il y avait perte définitive pour le pays dans les journées de travail consacrées au service; mais, précisément, ce service n'étant réclamé que de



ceux dont une perte de quatre-vingt-dix heures de travail par an ne saurait blesser les intérêts, on ne voit guère comment la richesse nationale serait diminuée quand les fortunes particulières ne souffrent pas. — Mais enfin, en admettant la réalité d'un détriment pour le pays dans le sacrifice de six journées de travail pour chacun des citoyens formant le *million seulement* de gardes nationaux pouvant faire *ordinairement* un service actif, ce détriment n'est-il pas surabondamment compensé par la sécurité que l'institution nous procure à l'intérieur, par le respect qu'elle impose à l'étranger?

On a aussi parlé du prix coûteux de l'uniforme... Ici encore il faut remarquer que l'uniforme n'est exigé que de ceux qui peuvent se le procurer facilement<sup>1</sup>. Maintenant, calculons cette dépense, et voyons si elle est aussi considérable qu'on le prétend : le nombre total des citoyens habillés n'excède pas sept cent vingt-quatre mille; sur ce nombre, l'on peut évaluer à deux cent mille les uniformes ruraux (la blouse gauloise). En fixant à 450 francs le prix de l'uniforme complet, et à 50 celui de l'uniforme rural, on arrive bien au chiffre considérable de 84,600,000 francs; mais il faut songer que cette dépense se répartit sur six années, durée moyenne de l'uniforme, ce qui fait une somme annuelle de 14,000,000, dont il faut déduire l'économie nécessairement faite sur l'habillement civil quand il est remplacé par l'uniforme. D'ailleurs ces 14,000,000 se dépensent au profit de nos manufactures, et, par conséquent, on ne saurait dire, sous ce rapport, que l'institution coûte cher au pays. — Il est un dernier argument à faire valoir en faveur de l'institution, et c'est l'argument décisif par excellence, l'argument historique; le lecteur voudra donc bien accueillir le récit qui suit, où l'on s'est efforcé de recueillir jusqu'aux plus anciennes annales de la garde nationale.

---

## HISTOIRE DE LA GARDE NATIONALE.

### I. — Organisation.

La faculté d'armer les milices fut le plus important des privilèges contenus dans la charte des communes, parce qu'elle assurait contre le seigneur le maintien des autres droits concédés aux bourgeois.

La plupart des communes avaient en outre obtenu, les unes, de ne point suivre leurs suzerains à la guerre, les autres, de n'envoyer leurs milices qu'à une journée de marche au plus de leurs foyers. — Le roi conservait le droit, en cas d'invasion, de convoquer directement les milices bourgeoises, comme il pouvait le faire des grands vassaux et de leurs hommes d'armes. En cas d'appel royal, le contingent était réparti et levé par les magistrats municipaux élus par la commune. — Les milices

<sup>1</sup> Toutefois, l'uniforme est obligatoire dans le département de la Seine (Loi de 1837).



au service du roi étaient commandées par des capitaines de leur choix ; elles marchaient à leurs frais pendant la première journée, et étaient ensuite soldées sur l'épargne royale. A l'armée, elles formaient des corps séparés sous la dénomination de *communiæ* ou *communitates parochiarum*.

Dans l'intérieur des villes, les milices maintenaient l'ordre, gardaient les fortifications et l'arsenal, et faisaient exécuter les mesures prises par le conseil municipal, *nonobstant toute opposition du seigneur châtelain*. En cas d'alarme, le maire ou l'échevin les convoquaient au son du beffroi sur la place d'armes, où elles devaient se réunir sur-le-champ, sous peine d'une amende. Là, des mesures de défense étaient arrêtées et mises à exécution sur-le-champ.

Les communes s'étaient encore fait accorder par leurs suzerains le droit de guerre pour leur propre compte ; et il n'était pas rare, au douzième siècle (époque à laquelle se rapportent les détails qui précèdent), de voir les milices d'une ville aller demander en armes satisfaction d'une injure ou d'un détriment faits à leur commune par une commune ou un seigneur voisin.

Les milices communales se composaient ordinairement de plusieurs compagnies d'archers et d'arbalétriers, auxquelles on ajouta, après l'invention de la poudre à canon, des arquebusiers et coulevriniers.

Tous les habitants en état de porter les armes étaient enrôlés dans la milice, et le service était rigoureusement exigé. Il n'y avait d'exemption que pour les sexagénaires et pour les maris qui, ayant leur femme en couches, ne pouvaient lui donner une garde. — Une ordonnance de 1284 porte que, dans les villes qui ne sont pas frontières ou ne se trouvent pas en danger d'être assiégées, les habitants ne seront commandés pour le guet qu'une fois par mois au plus, et elle fixe à 40 deniers tournois l'amende à payer par les défaillants. Il résulte de documents de la même époque que les villes frontières faisaient concourir à leur défense les habitants du voisinage. Ainsi les milices d'Aunis venaient monter la garde à La Rochelle.

Les frais d'organisation et d'armement des milices étaient payés sur le trésor ou fonds commun de la commune.

Les maires eurent longtemps de droit le commandement des milices communales et la nomination directe des capitaines commandants. L'élection des autres officiers avait lieu sous leur présidence. Chaque soir les clefs de la ville leur étaient remises.

En 1506, Philippe V établit dans les principales villes des capitaines à sa solde, qui devaient prêter serment à la commune de la bien défendre, et recevoir des habitants celui de lui obéir en temps de guerre. Il était défendu à ces capitaines, par l'ordonnance qui les instituait, de s'immiscer dans la juridiction municipale et de *s'entremettre de nulle chose fors la guerre*. Mais ils ne tardèrent pas à étendre leurs privilèges et à vouloir participer à l'autorité civile. Au quinzième siècle, plusieurs communes se plaignent au roi, mais inutilement, de leurs *châtelains* ou *gardes de ville*. Dès ce moment, les capitaines, sûrs de l'impunité, s'abandonnent à tous les excès, rançonnant l'habitant, lui imposant un service excessif, l'obligeant quelquefois à acheter à prix d'or une exemption de quelques mois, et lui infligeant, en cas de désobéissance, des amendes considérables à leur profit. De nouvelles réclamations



s'étant élevées, Charles VI, sans supprimer l'institution des capitaines, ordonna, pour soulager les habitants, que le guet ne subsisterait que dans les villes frontières ou maritimes. Mais les guerres qui désolèrent le pays à cette époque rendirent inutiles les bonnes dispositions du roi, et donnèrent aux capitaines une nouvelle importance dont ils se servirent pour s'arroger une véritable dictature sur les villes placées sous leur commandement. C'est ainsi qu'ils ne craignirent pas de créer des impôts spéciaux, sous le prétexte de la guerre, par leur seule volonté, et sans respect pour les privilèges communaux. Plus tard, l'autorité royale ayant pris plus de consistance, les capitaines trouvèrent enfin au-dessus d'eux un pouvoir capable de réprimer leurs excès. Au seizième siècle, ils n'exerçaient déjà plus dans les villes que les fonctions de gouverneurs militaires, commandant les milices, sans aucun droit de juridiction civile.

Les milices bourgeoises commencèrent à perdre de leur importance sous Charles VII, par suite de l'organisation d'une armée régulière et permanente en France. On voit, en effet, après la création des quinze compagnies d'ordonnance qui formèrent le noyau de cette armée, Charles VII envoyer, même en temps de paix, des garnisons royales dans les villes-communes, par brigades de vingt à trente gendarmes. Louis XI, Louis XII, François I<sup>er</sup> et Henri II augmentèrent l'effectif de ces garnisons, qui reconnurent toutefois, jusqu'à la fin du seizième siècle, l'autorité des maires et des échevins. Ces magistrats restèrent d'ailleurs toujours chargés d'assurer le logement des gens de guerre.

Vers le milieu du dix-septième siècle, la plupart des villes de France avaient conservé un corps de milice bourgeoise, et, en 1694, elles possédaient encore le choix de leurs officiers. A cette époque, les gardes bourgeoises des communes ayant évêché, bureau de finances et présidial, étaient sous le commandement du maire, qui prenait le titre de colonel. Les autres villes ne pouvaient avoir que des capitaines. Dans cette catégorie d'officiers on distinguait les capitaines garde-clefs, les capitaines échevins et les capitaines viguiers. En 1694, parut un édit royal portant création de *charges héréditaires et vénales d'officiers de milice dans les villes*. Les titulaires devaient être payés sur le trésor royal. Depuis cet édit, les officiers ne furent plus élus que jusqu'au titre d'enseigne inclusivement. Déjà, par un arrêt du conseil d'État, du 19 septembre 1668, les gardes bourgeoises avaient été placées sous les ordres de l'intendant de la province.

Les documents qui nous restent sur le code disciplinaire des gardes bourgeoises au dix-septième siècle établissent que le paiement de l'amende encourue en cas de manquement à un appel pour le service du guet se poursuivait même par la saisie et la vente des meubles du défaillant. Les condamnations étaient prononcées par l'officier de service qui avait constaté les absences. Les peines d'ailleurs n'avaient rien d'arbitraire; elles étaient fixées par un règlement de police militaire arrêté, pour chaque ville, par les autorités compétentes. Le citoyen condamné pouvait, dans tous les cas, en appeler aux officiers d'un grade supérieur, investis du droit de confirmer ou d'annuler la sentence.

Les ordonnances militaires de Louis XIV et de son successeur ne laissèrent plus



aux milices bourgeoises qu'une ombre d'existence. L'ordonnance de 1692, ajoutant à celle de 1668, donna aux lieutenants du roi la faculté de les convoquer directement. En 1750, un nouvel édit défendit aux milices de s'assembler sans la permission du commandant de la place. Réunies pour un service militaire, elles devaient reconnaître l'autorité de ce commandant et des officiers de l'état-major. Enfin elles étaient soumises à la police militaire pour tous les délits commis sous les armes.

Les milices bourgeoises de Paris avaient une organisation particulière qui mérite d'être rappelée. Elles étaient divisées par quartiers et commandées par seize quarteniers, quatre cinquanteniers et deux cent cinquante-six dizeniers. A cette garde ordinaire se joignaient, en cas de besoin, trois compagnies bourgeoises d'arbalétriers, d'archers et d'arquebusiers.

Ces trois compagnies existaient depuis le treizième siècle, et reçurent de plusieurs rois de France des privilèges qui en firent des corps d'élite. Placées, comme la garde bourgeoise, sous le commandement du prévôt des marchands, elles aidaient à maintenir l'ordre, mais seulement dans les circonstances graves.

En cas d'alarme, les officiers de quartiers donnaient l'ordre de tendre des chaînes dans les rues. Ce système de défense fut pour la première fois employé par le prévôt Marcel, en 1557. Ces chaînes étaient attachées à d'énormes crochets fixés dans les murs des deux maisons qui ouvraient et fermaient la rue.

Au quatorzième siècle, les milices parisiennes avaient un effectif formidable. On lit dans la Chronique de Saint-Victor qu'en 1515, Philippe le Bel, pour faire honneur à son gendre, le roi d'Angleterre, passa une revue des Parisiens armés qui formaient alors environ vingt mille chevaux et trente mille fantassins. Ce témoignage est confirmé par Froissart, tome VIII, page 485.

En 1585, après l'insurrection des Maillotins, la milice parisienne, qui alla au-devant de Charles VI, comptait, dit le même historien, plusieurs corps d'armée : un d'arbalétriers, un de paveschiens (portant des boucliers), et un autre armé de maillets, qui à lui seul aurait réuni vingt mille hommes.

A cette époque, la milice parisienne était, en cas de guerre, sous le commandement d'un chef militaire nommé par le roi, et ce chef pouvait la convoquer sans prendre conseil du prévôt des marchands. Ce commandement appartenait presque toujours à un prince du sang ou à un grand officier de la couronne. Nous voyons en 1405 les bourgeois se refuser longtemps à reconnaître comme capitaine le comte de Saint-Pol, que leur proposait le duc de Bourgogne, et répondre qu'ayant été commandés par un prince du sang, ils ne pouvaient accepter un chef d'un rang inférieur.

En temps de paix, la milice faisait le guet dans les rues. Le guet se composait : 1<sup>o</sup> du *guet royal*, composé de cavaliers et de fantassins à la solde du roi ; 2<sup>o</sup> du *guet assis*, formé de bourgeois ou artisans. Les deux guets étaient sous l'autorité immédiate du chevalier du guet.

Au dix-septième siècle, le gouverneur de Paris et de la province de l'Ile-de-France avait le commandement de toutes les forces militaires de la capitale, y compris la milice bourgeoise.



## II. — Histoire politique et militaire.

L'histoire militaire des milices dut commencer avec les premiers efforts des bourgeois pour se constituer en commune.

Ce sont les bourgeois de Cambrai qui ouvrent les premiers contre le gouvernement féodal cette mémorable campagne qui ne finit que sous Richelieu. Cette commune soutient une guerre de deux cents ans avec ses seigneurs ecclésiastiques, et finit par fonder son indépendance.

Les milices de Laon luttent pendant un siècle contre leurs évêques, qu'appuie le roi de France.

Celles de Reims combattent à la fois leur archevêque, frère du roi de France, et le comte de Flandre. Elles deviennent si redoutables au milieu du treizième siècle, que l'archevêque implore l'appui des parlements. Ces corps judiciaires, pour mettre fin à la querelle, décernent au pouvoir royal le commandement suprême des milices des cités.

Au treizième siècle, les milices des villes de Flandre prennent parti pour leur comte contre Philippe-Auguste, et obligent le roi de France à se retirer.

En 1124, Louis le Gros, menacé d'une invasion par l'empereur Henri V, convoque les milices des communes. Toutes les grandes villes répondent à son appel, et envoient leur garde bourgeoise sous les bannières du roi.

Les milices des communes assistèrent à la bataille de Bouvines, et s'y battirent aussi bravement que les gens d'armes du roi.

Dans le Midi, elles s'étaient organisées plus rapidement que dans les autres parties de la France, et, pendant la croisade contre les Albigeois, elles opposèrent à Simon de Montfort une résistance désespérée. On cite surtout cette réponse mémorable des bourgeois de Beziers aux croisés qui les sommaient de livrer un certain nombre d'hérétiques. « Notre ville est forte et bonne, et Dieu ne manquera pas de nous seconder dans nos grandes nécessités. Avant de commettre la lâcheté qu'on nous commande, nous mangerions nos propres enfants. » L'assaut fut donné, la ville prise, les habitants périrent massacrés.

Les milices de Toulouse, de Beaucaire, de Saint-Gilles et d'Avignon firent aussi une résistance admirable.

Au quinzième siècle, Rouen, assiégé par une armée anglaise, est défendu avec succès par quinze mille hommes de milices. L'ennemi allait se retirer, quand les portes lui sont livrées par la noblesse, qui s'est laissé acheter.

A l'époque de la Jacquerie, nous trouvons les milices des provinces, animées du meilleur esprit, aider Charles le Mauvais à réprimer les excès de cette faction.

L'utilité des gardes bourgeoises était d'ailleurs, dans ce temps de guerres civiles et extérieures, si généralement sentie, que les états généraux de 1557 avaient émis le vœu que tout homme en France fût tenu de s'armer.

A Paris, l'existence des milices se révéla dès la fin du treizième siècle par



des actes de fermeté et d'indépendance. Sous la minorité de Charles VI et le gouvernement du duc d'Anjou, elles obligent ce dernier à promettre une diminution d'impôts. Le duc ayant violé sa parole, et ce parjure ayant amené l'insurrection des Maillotins, le roi, qui venait de prendre les rênes du pouvoir, punit les bourgeois en dissolvant les milices et en faisant enlever leurs chaînes. Plus tard, toutefois, Charles VI sentit la nécessité de les réorganiser, ce qu'il fit en 1414.

Les milices jouent un rôle important dans la querelle de Bourgogne et d'Armagnac. Pendant la domination du premier, dont elles ont épousé la cause, une révolution se fait dans leur sein ; les basses classes s'insurgent contre les marchands et les chassent des rangs. Mais la nouvelle milice, espèce d'armée révolutionnaire, commandée par le fameux boucher Legoyt, commet des excès qui amènent sa ruine. Une réaction s'opère au profit de la bourgeoisie, qui s'arme à la voix de Juvénal des Ursins, et reprend sa prépondérance dans l'organisation de la milice.

Deux années après, le parti d'Armagnac triomphaît, et la milice de Paris, de nouveau désarmée, perdait encore ses chaînes, qui furent transportées à Vincennes.

La formation d'une armée régulière sous Charles VII diminua, avons-nous dit ailleurs, l'importance des milices. Nous ne les retrouvons plus en effet, depuis, qu'à la *journee des barricades*, sous la *ligue* et sous la *fronde*, époque à laquelle elles reprennent momentanément une organisation formidable. Toutefois, sous Louis XIII, leur histoire s'était enrichie d'une page sublime... elles avaient sauvé la France à Saint-Jean-de-Losne.

La campagne de 1635, entreprise par le cardinal de Richelieu contre l'Empire, avait été malheureuse, et celle de 1636 s'ouvrait sous les plus fâcheux auspices. Déjà la Lorraine et la Bourgogne étaient envahies, et l'ennemi s'avancait au cœur de la France. Cinq cents hommes, dont quatre cents citoyens armés et cent cinquante soldats du régiment de Conti, l'arrêtent sous les murs d'une petite ville jusque-là inconnue, dont les remparts délabrés n'étaient défendus que par huit canons. Les habitants réunis font serment de s'ensevelir sous les ruines de leur ville plutôt que de se rendre, et repoussent un premier assaut, où l'ennemi fait des pertes considérables. Le second assaut dure quatre heures ; il est infructueux. Les Impériaux découragés laissent traîner le siège en longueur, lorsque la nouvelle de la prochaine arrivée d'un corps français les obligea à se retirer.

Louis XIII affranchit Saint-Jean-de-Losne de toute taille et impôt, et les habitants, pour honorer la mémoire de deux de leurs échevins, qui les avaient commandés dans cette mémorable circonstance, décidèrent que les compagnies de la milice de la ville auraient à l'avenir pour capitaines les quatre échevins de la ville, usage qui se maintint jusqu'en 1789.

Dès le milieu du siècle dernier, les milices bourgeoises paraissent avoir cessé tout service actif. L'édit de 1694 et les règlements militaires de Louis XIV avaient porté à l'institution une atteinte si irremédiable, qu'elle ne donne aucun signe de vie, même à l'époque des grands désastres qui affligèrent, sous la fin du règne du grand roi, la monarchie française.



Au moment où éclata la révolution de 89, les pays d'état seuls avaient conservé leurs milices ; mais les règlements destinés à les régir étaient tombés en désuétude, et les bourgeois ne s'assemblaient plus en armes que pour les fêtes et les solennités. Paris possédait encore ses trois compagnies bourgeoises d'archers, d'arbalétriers et d'arquebusiers ; toutefois leur organisation n'était que nominale, car elles ne se réunissaient plus depuis longtemps.

Le souvenir des services que les gardes bourgeoises avaient rendus au pays n'en était pas moins si vivant en France, que l'on voit la noblesse et le tiers état en demander le rétablissement dans les cahiers de 89. Les électeurs de Paris renouvellent ce vœu au mois de juillet de la même année. Peu de temps après, le peuple, chargé par le prince de Lambesc dans le jardin des Tuileries, court aux armes et s'organise militairement. Cette organisation est régularisée par l'assemblée des électeurs, qui crée la milice parisienne. A cette milice viennent successivement se joindre les gardes françaises, puis le guet de Paris. Le 15 juillet, le roi en confirme l'établissement. Le 16, elle prend le titre de garde nationale. Mais déjà elle s'était signalée par un admirable dévouement. C'est ainsi que, le 3 juillet, elle avait commencé son service et rétabli l'ordre dans Paris ; le 40, sur la nouvelle de l'arrivée de plusieurs régiments dans les faubourgs, elle s'était préparée à une résistance énergique, et son attitude avait fait renoncer à l'idée d'étouffer la révolution dans Paris, son berceau.

Le 14, elle prenait la Bastille!...

Dans le cours du même mois, elle arrête et désarme les vagabonds qui auraient pu porter dans les campagnes le pillage et l'épouvante.

En Bretagne, la garde nationale pacifie la ville de Lasnion, partagée en deux sections, les partisans et les ennemis de la révolution. Dans les cités occupées par des régiments royaux, elle soutient de son appui moral les magistrats nouvellement élus. A Rennes, elle s'empare de l'arsenal, occupé par la troupe de ligne. A Saint-Malo, elle se dispose à marcher au secours de l'assemblée nationale, un instant menacée. A Grenoble, à Lyon, à Bordeaux, elle fraternise avec la troupe régulière et prévient de sanglantes collisions. Des brigands s'étaient organisés pour le pillage des châteaux dans la Flandre, le Dauphiné, l'Alsace et la Lorraine ; la garde nationale les suit, les atteint et en purge le pays.

A Paris, elle continue son œuvre de patriotisme et d'abnégation. Aux journées des 7 et 8 octobre, on la voit arrêter la foule partie pour Versailles avec de sinistres projets, sauver la famille royale, et la ramener saine et sauve à Paris.

A cette époque, ses services l'ont rendue si populaire, que des vieillards et des enfants veulent en faire partie. La commune, accueillant ce vœu, crée un bataillon de vieillards parisiens sous le titre de *vétérans de la garde nationale*.

Le 14 juillet 1791, toutes les milices citoyennes du royaume viennent jurer, sur l'autel de la patrie, fidélité à la nouvelle constitution, en présence de plus de quatre cent mille spectateurs animés d'un enthousiasme qui touchait au délire.

Dans les provinces, la milice citoyenne donne de nouveaux exemples de fermeté et d'énergie. A Nancy, elle combat la garnison révoltée et la force à rentrer dans le



devoir, après un engagement sanglant. C'est elle encore qui protège le retour du roi, arrêté à Varennes, et qui compose la garde civique destinée à veiller sur sa personne.

Le 15 juillet 1792, la garde nationale de Paris subit une des plus douloureuses épreuves qu'elle ait encore traversées. Attaquée au Champ-de-Mars par une foule égarée, elle se voit obligée de repousser la force par la force, et le sang coule des deux côtés.

Sous l'assemblée législative, la municipalité de Paris reçoit dans ses attributions le droit exclusif de convoquer la garde nationale, et, à la même époque, la commune se remplit d'hommes hostiles au principe monarchique. Dès ce moment, de nouvelles destinées commencent pour la milice civique, qui va cesser d'avoir sur les événements de la période républicaine l'influence que les événements lui avaient faite jusqu'à ce jour au profit de l'ordre. Suspecte à la municipalité pour son dévouement à des institutions que le parti du mouvement voulait renverser, elle n'est plus convoquée qu'à de rares intervalles et en nombre insuffisant. Désormais la révolution peut suivre librement la carrière brûlante dans laquelle elle est entrée; elle ne trouvera plus sur ses pas l'obstacle salutaire de la garde nationale, seule institution qui eût pu la sauver de ses propres fureurs.

Après le 9 thermidor, la Convention sent le besoin de la réorganiser et d'y introduire des éléments conservateurs; c'est ce qu'elle fait par la loi de germinal 1794. La nouvelle milice ne tarde pas à justifier les sages prévisions de l'assemblée: aux 5 et 12 germinal, elle sauve la Convention et le pays des mains des factions; le lendemain, elle concourt au désarmement du terrible faubourg Saint-Antoine, ce berceau de tous les orages populaires. Un instant égarée au 15 vendémiaire, elle veut dissoudre l'assemblée et abolir la constitution de l'an III; mais, à demi vaincue par le seul fait de l'oubli coupable de sa mission, elle tombe écrasée sous la mitraille de la Convention.

Sous le directoire, la garde nationale reçoit une nouvelle organisation conforme aux instincts conservateurs du pays. Cette organisation est modifiée dans le même sens par la constitution consulaire de l'an VIII. L'empire, jaloux de toutes les institutions d'origine populaire, commet la faute de laisser la garde nationale dans un oubli de dix années; dès lors, comme la Révolution, il suit sans obstacle une carrière brûlante qui le conduit à un abîme sans fond.

En 1814, la garde nationale se relève un instant, par le seul instinct des périls que court le pays, et défend Paris jusqu'au moment où la trahison d'Essone l'oblige à cesser une résistance inutile. Pendant la première occupation de Paris, elle impose à l'étranger par son effectif considérable et ses manifestations patriotiques.

Abandonnée par la restauration, qui la méconnaît et l'insulte, elle l'abandonne aussi au jour du danger, et laisse s'effectuer le retour de l'île d'Elbe.

Les beaux services des gardes nationales du Nord, pendant l'invasion de 1815, sont encore présents à tous les esprits. Deux cent cinquante citoyens armés de la Moselle et de la Meurthe défendent le fort de Rodomach, mal armé, restauré à la



hâte, contre le corps prussien de Hesse-Hombourg, qui livre deux assauts inutiles et se retire.

Dans la petite ville de Longwy, mille cinq cents gardes nationaux soutiennent deux sièges mémorables contre le même corps prussien et ne succombent qu'après des prodiges de bravoure. Un ordre du jour du prince de Hesse-Hombourg témoigna de son admiration pour une aussi mémorable défense. (M. Milleret, *la France depuis 1850.*)

Paris de nouveau tombé au pouvoir de l'étranger, la garde nationale avait les devoirs les plus pénibles à remplir. Il lui fallait, à la fois, réprimer les excès d'un ennemi victorieux et profondément irrité, les tentatives réactionnaires du parti royaliste et prévenir des collisions chaque jour imminentes entre les soldats de l'occupation et les ouvriers des faubourgs organisés militairement par l'empereur. Elle put suffire à cette tâche, et une proclamation du général prussien Mülling rendit hautement justice à son dévouement.

Aux journées de juillet, la garde nationale, dissoute en 1827 par le ministère de Villèle, reparait dans les rangs du peuple et achève sa victoire. A peine organisée, elle s'acquiert de nouveaux titres à la reconnaissance du pays. Une jeunesse exaltée avait juré la mort des ex-ministres ; elle entoure la chambre des pairs d'une muraille de fer, et soutient pendant trois jours une sorte de siège contre la foule qui la presse et veut l'entamer.

L'arrêt prononcé, des démonstrations menaçantes se préparaient dans Paris. Aidée des légions de la banlieue, elle occupe les places, les grandes rues, les postes importants et déjoue toute tentative d'insurrection.

Les départements s'étaient aussi armés spontanément, en 1850, et avaient réellement arrêté les projets menaçants de l'ennemi par l'enthousiasme et l'effectif immense de leurs gardes nationales.

Puissante quand elle agit dans l'intérêt de l'ordre, la garde nationale succombe inévitablement dès qu'elle parjure sa devise ; elle l'avait déjà éprouvé au 15 vendémiaire. En 1852, elle s'associe au soulèvement des ouvriers lyonnais et les aide à remporter une triste et inutile victoire ; une détresse commerciale ruineuse vient aussitôt la punir. En 1854, les ouvriers se soulèvent de nouveau ; la garde nationale suit le drapeau de l'ordre, et cette fois l'insurrection est écrasée, et Lyon voit renaître son industrie et la prospérité de ses manufactures.

A Paris, la milice citoyenne reste sourde aux avances des factions, et combat l'émeute sans acception de parti. C'est ainsi qu'en juin 1852, on la voit marcher, d'un pas résolu, à l'attaque des barricades républicaines et déployer, pour la défense de nos lois et de nos institutions, l'aplomb et l'intrépidité de troupes vieilles au feu. Le 12 mai 1859, elle accepte encore le combat dans les rues de Paris, et, quelque surprise par un ennemi qui a choisi le jour et jusqu'à l'heure favorables, elle se porte, sans hésiter, sur les points menacés, et, après une lutte vigoureuse, s'en pare des chefs de l'insurrection.

Dans les départements de l'Ouest, elle s'astreint, pendant plus d'une année, à un service militaire rempli de fatigues et de dangers. Son patriotisme éclate surtout à



l'époque où le débarquement de la duchesse de Berry fait craindre une seconde Vendée. On voit alors les milices des villes partager tous les périls de la troupe de ligne, s'engager avec elle dans les expéditions les plus aventureuses et s'exposer ainsi, non-seulement aux balles, mais encore aux vengeances secrètes de l'ennemi<sup>1</sup>.

## CHAPITRE V.

Je me venge de mon sergent-major. — Ma conversion. — Je suis amnistié.

La prison avait un peu amorti le feu de mes antipathies contre le service, et je m'étais déjà écrié plus d'une fois, parodiant un célèbre empereur romain : « Garde nationale, tu as vaincu ! » Mais, quand j'eus été rendu quelque temps aux douceurs du foyer domestique, mes dispositions changèrent, et je repris mon premier plan d'hostilités. Le tambour m'ayant, dans la même semaine, porté un nouveau billet de garde, je protestai devant lui de ma ferme intention de n'obéir jamais, et je le déchirai à ses yeux.

De là nouvelle citation devant le conseil de discipline. Je refuse de m'y rendre : — condamnation à trois jours de prison comme récidive. — Je dédaigne de former opposition : — arrivée du garde municipal ; — je retourne aux carrières.

Cette fois, je parus avoir lassé définitivement mes ennemis : les jours, les mois s'écoulèrent, et je pus jouir en paix de la lune de miel qui brillait encore à mon horizon conjugal. Ma sécurité fit même bientôt de tels progrès que je me crus assez fort pour braver le sergent-major, et pour tenter de lui jouer un tour de ma façon. Devenu principal locataire de la maison, j'avais pris un portier de mon choix. Par un arrêté de mon initiative, dont il accepta avec joie l'exécution, les locataires devaient être rentrés avant minuit, sous peine de ne pas rentrer du tout. Ledit arrêté était surtout dirigé contre mon sergent-major, le reste de la maison se composant de paisibles rentiers invariablement couchés à dix heures. J'avais calculé juste : deux jours après la mise en vigueur de mon règlement, minuit sonna et mon sergent ne parut point. A minuit et demi, je l'entends sonner. J'ouvre aussitôt la fenêtre : « Monsieur, lui dis-je, il est plus de minuit, et vous connaissez le règle-

<sup>1</sup> Un dernier fait, un fait contemporain va démontrer toute la puissance d'action, toute la force de spontanéité dont la garde nationale peut faire preuve dans les éventualités graves. Depuis 1836, c'est-à-dire depuis l'époque où la révolution de juillet, définitivement admise ou plutôt amnistiée par l'Europe, avait permis au gouvernement de compter sur le maintien de la paix, le service de la garde nationale, généralement suspendu, ne se faisait plus que dans quelques grandes villes ; tout à coup se répand la nouvelle du traité du 15 juillet 1840 sur la question d'Orient... Quinze jours après, un million d'hommes avaient volontairement repris leur service ; un mois après, trois cents bataillons pouvaient être mobilisés!...



ment. Je suis votre serviteur de tout mon cœur. » Et je refermai ma fenêtre en riant aux éclats. Le sergent coucha dehors.

Le lendemain matin je recevais un billet de garde !...

Ici un refus de service pouvait avoir des conséquences graves, je le savais, je connaissais la loi... Mais, d'autre part, j'avais à cette époque des raisons pour ne pas quitter trop longtemps le domicile conjugal, la province venant d'expédier un cousin à ma femme. Tout bien pesé, je persistai dans ma ligne de conduite, et ne parus point au poste. On s'y attendait, car dans les délais de rigueur je me vis assigné à comparoir devant messieurs les juges composant la septième chambre de police correctionnelle, pour me voir condamner, comme manquant habituellement au service, à l'application de l'article 92 de la loi organique du 22 mars 1834.

Cette assignation me donna énormément à penser. Il n'y avait pas à s'y tromper : si je persévérais, un abîme s'ouvrait sous mes pas. Ce jour-là, je fis une avance à mon sergent-major, qui put entrer passé minuit. Cet homme n'avait pas le cœur de bronze que je lui supposais; il se montra reconnaissant. La septième chambre m'ayant condamné par défaut au maximum de la peine, dix jours de prison, il me fit passer l'avis officieux d'adresser au roi une demande en grâce, à l'occasion de sa fête qui était prochaine. Le conseil était précieux, je le suivis sans délai, et le républicain farouche qui s'était présenté au conseil de recensement avec les ori-peaux de 95, qui, au conseil de discipline, avait tonné, au nom de l'égalité, contre l'organisation de la garde nationale, n'éprouva pas le moindre embarras à signer sa lettre : « Le très-humble et très-fidèle sujet de Sa Majesté. » Toujours sur les avis officieux de mon sergent, j'allai suivre à l'état-major l'effet de ma pétition, qui fut transmise, sur ma promesse de faire amende honorable de mes fautes passées, au ministère de l'intérieur, d'où elle parvint jusqu'au cabinet du roi, sous la forme d'un projet d'ordonnance d'amnistie que Sa Majesté daigna signer.

Quelques amis prétendirent que j'avais commis le crime irrémissible de sacrifier mes convictions politiques, en implorant la clémence royale; que mieux eût valu donner 500 francs d'honoraires à un avocat pour attaquer devant la cour suprême le jugement qui m'avait condamné. Merci !

## CHAPITRE VI.

Je monte ma garde en biset. — Je suis persécuté. — Mon sergent-major. — Réconciliation.  
Le grand et le petit Tamerlan.

Mon parti était pris; j'avais arrêté de faire désormais exactement mon service. Je vis donc venir sans effroi le billet de garde qui me fut adressé dans la huitaine de l'ordonnance d'amnistie. (On ne perdait pas de temps, comme on voit.) Garde



national converti, je voulus racheter par quelques triomphes d'amour-propre les fatigues du service. Je commandai donc à Buisson mon uniforme de voltigeur, et je fis l'emplette du plus gigantesque ourson dont le Kamtschatka ait fait don à la France.

Malheureusement mon uniforme ne put être prêt pour le jour de ma première garde, et je dus prendre en biset le chemin de ma mairie. Là, de nouvelles épreuves m'attendaient. Mon arrivée est d'abord accueillie par un murmure universel, et le capitaine en premier prétend qu'en me présentant sans uniforme, j'ai voulu le narguer lui et sa compagnie. J'ai beau chercher à me justifier par un simple exposé des faits, le capitaine me tourne le dos, et, pour première punition, me rejette dans le *tiroir*, c'est-à-dire au second rang. Après le défilé de la garde, je suis envoyé en faction et le hasard veut qu'on m'y laisse une heure de trop. En rentrant au poste, je réclame,

d'après le droit commun, la faculté de m'absenter un instant; ma demande est sèchement rejetée, aux applaudissements des tambours et des plaisants de la compagnie. Ainsi, point de doute, j'étais persécuté.

Assis dans un angle obscur du poste, je songeais à cette nouvelle affliction, lorsqu'une main vint se poser amicalement sur mon épaule : c'était celle de mon sergent-major. « Vous voilà donc enfin, voisin, me dit-il; ça n'a pas été sans peine. » Après avoir hésité une minute entre mes ressentiments et ma reconnaissance (se rappeler le conseil de la pétition), je lui tendis la main, et le dialogue suivant s'établit entre nous. *Lui*. Soyons amis. Aussi bien, vous avez beau faire, le sergent-major est une puissance. — *Moi*. Que je ne crains plus maintenant. — *Lui*. Que vous devez redouter toujours, car c'est lui qui désigne vos jours de garde, d'après un rôle qu'il établit lui-même. — *Moi*. Mais pouvez-vous ainsi vous résigner à l'impopularité qui s'attache à vos fonctions? Prenez garde, vous finirez par être mis à l'index par les propriétaires, avec les filles galantes, les familles trop nom-





breuses, les ouvriers à métier, les pianos, les chiens et les cors de chasse. — *Lui*. C'est possible ; mais d'abord j'ai tous les avantages de l'impopularité unie au pouvoir ; je suis craint et flatté ; mon service au poste est des plus agréables ; enfin, vous rirez si vous voulez, mais j'ai la conscience de la sainteté de ma mission. Elle consiste, en effet, à faire échouer autant qu'il dépend de moi, par une recherche minutieuse des récalcitrants, cette flagrante conspiration des classes riches à se débarrasser sur les classes moyennes des ennuis du service. Et vous avez voulu, voisin, me faire expier mon œuvre de justice et d'égalité par une consigne... — *Moi*. Qui a été levée, sergent ; n'en parlons plus.

Notre entretien ayant ainsi pris une tournure des plus amicales, le sergent, garçon d'esprit et de belle humeur, continua à justifier en fort bons termes ses pénibles attributions. « La garde nationale, me dit-il, a trois catégories d'ennemis que je surveille avec une prédilection toute particulière : les légitimistes, les riches et les gens de lettres ou artistes ; les premiers, par haine pour la révolution de juillet et ses institutions ; les seconds, par suite de leur conviction qu'ils doivent exercer tous les droits et ne remplir aucun devoir ; les derniers, parce qu'ils craignent de rencontrer au poste leur bottier ou leur tailleur.

« Pour les uns et les autres je suis sans pitié ; je fais peser sur eux une éternelle épée de Damoclès ; je les surprends dans leurs fêtes, dans leurs plaisirs, dans leurs triomphes ; partout je leur fais lire en traits de feu le *Mane thecel phares* de la garde nationale. Oh ! si j'étais secondé, si les conseils de recensement tenaient ferme contre le prestige des hautes positions... Mais il n'en est pas ainsi, et bientôt, je le crains, l'impôt du service pèsera exclusivement sur la classe marchande.

« Comme ces conseils n'ont pas pour l'aristocratie intellectuelle le même faible que pour celle du nom ou de la fortune, j'ai carte blanche pour courir sus à la première, et je m'en donne à cœur joie. Mais rien de plus difficile à incorporer que l'homme de lettres. Nomade par habitude ou par nécessité, on le trouve plus souvent dans la rue, escortant ses pénates portés par le commissionnaire, que dans un domicile ayant les conditions voulues par l'article 402 du Code civil. Si, après une chasse de plusieurs années, nous réussissons à le traquer, il laissera accumuler sur sa tête condamnation sur condamnation ; puis, au moment suprême, vous le verrez se prosterner à deux genoux devant la prérogative royale, pour obtenir un pardon qui ne lui est jamais refusé. L'élite de notre littérature se traîne ainsi d'amnistie en amnistie, plutôt que de se courber sous le joug de la loi et d'endosser l'uniforme. »

Ici nous fûmes interrompus par un camarade, qui, me regardant de la tête aux pieds avec un sérieux fort comique, au moins pour les deux tambours que cette scène muette paraissait égayer beaucoup, me fit l'honneur de me demander le nom de l'artiste qui avait présidé à la coupe de mon superbe uniforme. Ma réponse se faisant attendre, le spirituel camarade rejeta son bonnet sur l'oreille, m'envoya, toujours aux applaudissements des deux tambours, une bordée de grosses facéties sur ma tournure militaire, puis se retira enchanté de lui-même, fredonnant un rataplan et marchant au *pas troupiér*.



« Monsieur est un loustic fort ingénieux, dis-je au sergent.

— Chut! fit celui-ci, ne voyez en lui que l'ami le plus dévoué, le plus intrépide de l'institution.

— L'institution a donc des amis? m'écriai-je étonné.

— Deux espèces d'amis, le grand et le petit Tamerlan. Vous venez de voir le grand Tamerlan, et il s'est chargé de se révéler à vous sous sa face la plus saillante. J'ai cependant besoin d'ajouter quelques traits au tableau. Le grand Tamerlan est né le 29 juillet 1850; il est décoré de juillet et porte la moustache longue et inculte; il n'a vu qu'une seule chose dans la garde nationale, c'est l'uniforme. Sa première ambition, c'est d'atteindre la tenue sévère, le port et les allures du grognard de l'empire, et, quand il y a réussi pour son compte, il faut à tout prix que la compagnie, que le bataillon même, le prennent pour modèle. Vous comprenez déjà qu'il est l'ennemi invétéré du



biset, et qu'à ce titre vous devenez le point de mire obligé de ses facéties. Le grand Tamerlan est presque toujours dans les grenadiers, les grenadiers de la *vieille* étant pour lui le beau idéal du militarisme ancien et moderne. C'est lui qui a décidé la compagnie à porter le sac et à prendre le sabre-poignard. Chez lui, le grand Tamerlan apprend l'exercice à ses enfants, et il a donné à son fils aîné un uniforme d'artilleur. Sa chambre à coucher est une galerie militaire où figurent tous les troupiers de Vernet, Charlet et Bellanger; enfin, dans son salon, au-dessus de la table de jeu chargée de porcelaines, vous pourrez voir le grand cheval blanc du maréchal Moncey tel qu'il se montra à la barrière de Clichy, en 1814.

« Maintenant savez-vous l'objet de la plus ardente, de la plus tyrannique, quoique de la plus secrète convoitise du Tamerlan? la croix. Pour la croix, le grand Tamerlan s'illustrera par des exploits fabuleux; il montera, s'il le faut, un nombre indéfini de gardes. Les jours d'émeute, on l'entend faire au poste un effroyable tapage, demander à grands cris des barricades à enfoncer, des républicains à pour-



fendre. En tout temps, d'ailleurs, vous le trouverez profondément conservateur, traitant les anarchistes de Turc à More, et les menaçant encore plus de sa botte que de sa baïonnette.

« Dès que le grand Tamerlan a obtenu la croix (et la chose n'est pas rare), il ne quitte presque plus l'uniforme. Il rend ses visites en uniforme, promène sa femme en uniforme, et le hasard le fait presque toujours passer près des postes de ligne où le factionnaire devra lui porter les armes. En hiver, s'il endosse le frac, il y joint une grosse redingote, et frac et redingote portent le ruban rouge. Sa croix, du reste, est du plus grand modèle qu'il ait pu rencontrer.

« Le petit Tamerlan est l'antithèse du grand Tamerlan. Il aime l'institution, non pas au point de vue militaire, mais sous le rapport social, c'est-à-dire comme moyen de réunion, de fraternisation. Ainsi le poste est pour lui un café dont tous les habitués lui sont connus, et où il cause librement politique et affaires. Rien de plus négligé d'ailleurs que son uniforme : il a une cravate et des gants noirs, laisse passer le col de sa chemise, porte breloques, lunettes d'or, prend du tabac, garde au poste son bonnet de soie noire, et se mouche dans un foulard jaune. Le petit Tamerlan a le babil d'un petit avocat de police correctionnelle ; tout est de sa compétence : il est lié avec tout le monde, et offre à tout le monde ses services et ses conseils. Le petit Tamerlan est un libéral de 1825 ; il combat encore sur le terrain de la Charte ; *on en veut, où on n'en veut pas à la Charte*, est toujours son dernier mot. Le petit Tamerlan est familier : il s'informe de votre femme, de vos enfants, de vos amis ; il a des remèdes pour toutes les maladies, et en a personnellement éprouvé les effets. Sans faire précisément de l'industrialisme, il ne recule pas, dit-il, devant les affaires. Le petit Tamerlan est assez souvent un ancien négociant en cotonnades ; il fréquente l'Ambigu et les Variétés, et se fait un vrai plaisir de vous raconter les pièces qu'il a vues. Chez lui, le petit Tamerlan se tient habituellement dans un cabinet garni d'un casier, d'une bibliothèque surmontée des bustes de Jean-Jacques et de Voltaire, et d'une immense peinture où il est représenté en uniforme de garde national. Il fait peu de calembours, mais il en trouve partout. Au poste, quand il ne lit pas son journal à 40 francs ou quelque mystérieux in-12 aux vignettes libertines, il joue la bouillotte





à 2 liards la fiche. Il n'est pas inutile de dire que sous la restauration il se moquait de la calotte, et racontait fort agréablement les amours de certain prélat avec une auguste princesse. Un dernier trait à sa silhouette : il est détesté par le grand Tamerlan, qui lui reproche depuis dix ans de porter l'uniforme de son grand-père.

« Après ces deux types dominants, les colonnes de l'institution, je pourrais vous en dessiner quelques autres de moindre importance, sans doute, mais ayant aussi leur valeur. Tenez, voyez-vous le camarade qui montre des échantillons assortis ? C'est le garde national industriel. Il est commissionnaire pour toute sorte de marchandises, il dégage les prêts du mont-de-piété, et n'a que des marchés d'or à vous offrir, 50 pour 100 de rabais et premier choix. Bien mieux ! il ne veut pas de votre argent, non ; donnez-lui votre papier, il prendra tout votre papier, son crédit sur la place de Paris lui permettant de vous accorder toute facilité. Rien ne lui coûte, du reste, pour *amorcer*, comme il dit, *le chaland*, et vous le verrez à chaque garde régaler sa clientèle de bière et de cigares.

« Sous l'uniforme se cachent encore d'autres faiseurs habiles, tels que l'ami désintéressé des sociétés industrielles, qui distribue les prospectus et place les actions ; l'agent d'affaires chargé de la spécialité des recouvrements inespérés et l'ami de tous les gardes du commerce ; le prêteur sur nantissement, le médecin inventeur d'un remède plus ou moins secret, l'avocat sorti vainqueur de cent procès qui n'ont jamais existé, etc., etc., etc. »

Un nouvel interrupteur vint suspendre le cours des disquisitions critiques du sergent ; c'était le caporal, qui se prétendit chargé par la compagnie de me témoigner tout le plaisir qu'elle éprouvait à me posséder, et finit par me demander la cotisation de 10 francs que chaque membre s'était imposée au profit du fonds commun destiné à assurer une haute paye aux tambours et à faire face à d'autres dépenses d'une utilité générale. Un refus était impossible, je donnai mes 10 francs ; c'était tout ce que ma femme m'avait remis le matin. J'en fis l'aveu au sergent, qui m'avança une somme égale. A cinq heures, j'obtins la permission d'aller dîner au restaurant, mais à la condition expresse de garder sur mon frac noir mes indignes buffleteries (on punissait encore en moi le biset). Le dîner fut détestable et fort cher, je revins l'âme navrée. Dans la journée, le capitaine ayant laissé par degrés dégarnir le poste par des permis de quitter qu'il n'avait pu refuser, le brave homme ! sa profession de marchand de vin l'obligeant à la plus grande tolérance, je dus monter deux factions supplémentaires. Le soir, harassé de fatigue et d'ennui, je me jetai sur le lit de camp, et je m'étais endormi à grand'peine malgré le bruit étourdissant des conversations, l'odeur nauséabonde du tabac et les ronflements des camarades, lorsqu'à minuit je fus réveillé en sursaut par le caporal. J'étais désigné pour la patrouille !... O garde nationale ! si j'avais pu tenir en ce moment les législateurs qui t'ont décrétée, et comme Gulliver à Lilliput, les réunir dans ma main, je crois vraiment que... Mais toute réflexion était inutile, il fallait marcher. Pour comble de malheur, il tombait une pluie fine et serrée qui perçait jusqu'aux os.

Aucun incident ne sembla d'abord devoir signaler notre ronde ; nous songions même déjà à reprendre le chemin du poste, lorsqu'en traversant une ruelle obscure,



des cris : Au meurtre ! à l'assassin ! partent d'une maison voisine ; nous montons à grand'peine par un escalier sombre et tortueux, et arrivons au pied de la chambre d'où partaient les cris. Au bruit de nos pas, des meubles sont, en toute hâte, poussés contre la porte, et une voix nous crie que le premier qui pénétrera sera éventré sans pitié. Le caporal, sans s'effrayer, nous donne l'ordre d'enfoncer la porte, ce qui est fait en une minute. Obligé, par la place que j'occupais, d'entrer le premier, je m'avance en croisant la baïonnette ; mais, au même instant, je suis saisi par derrière, terrassé et frappé violemment. Les camarades me dégagent et s'emparent de l'assaillant, après une vive résistance. Notre homme était un ouvrier demi-ivre qui voulait jeter sa femme par la fenêtre.

De retour au poste, je m'aperçus que j'avais reçu dans mon habit deux coups de couteau qui, mieux dirigés, devaient m'exempter du service pour longtemps.

Telle fut ma première garde ; la seconde, sans être aussi cruellement éprouvée, n'en eut pas moins sa bonne part de mésaventures. Il en est une surtout qui mérite d'être racontée. Nous étions alors à une époque d'émotions politiques très-vives, et la marche du gouvernement provoquait, au sein de la garde nationale, les plus violentes polémiques. Ma compagnie tout entière, y compris, par extraordinaire, le grand Tamerlan, appartenait à l'opposition. Une double résolution fut arrêtée ; il s'agissait d'aller rendre visite en uniforme à un chef de l'opposition, puis d'adresser une pétition au roi et aux chambres pour demander le renvoi du ministère ; la pétition se rédigea séance tenante et se couvrit de signatures : une seule y manqua, la mienne. Cette muette protestation produisit un mécontentement général ; aux exhortations, aux reproches succédèrent les doutes sur ma probité politique ; on prétendit que j'étais ou que j'allais devenir fournisseur du château ; bref, je fus mis à l'index de la compagnie.

Toutefois, l'orage finit par se dissiper, et je parvins à reconquérir l'estime de mes camarades ; en même temps, je resserrai mes relations avec le sergent-major qui m'accorda mainte petite faveur, peut-être même quelques exemptions de service. Déjà je commençais à prendre mon mal avec patience, et recevais même avec assez de plaisir les compliments de ma femme et de son cousin sur mon ourson et le bon goût de mon uniforme, lorsqu'un matin je suis averti que le rappel bat dans les rues et que les républicains mettent Paris à feu et à sang. Au même instant, on frappe à ma porte, et un tambour, pâle d'effroi, me donne, de la part du capitaine, l'ordre de me rendre sur-le-champ à la mairie, en évitant les rues trop fréquentées. Je me lève, m'habille en toute hâte et vais pour me rendre à l'appel, quand ma femme, les yeux en larmes, me déclare qu'elle ne souffrira pas que je sorte, qu'il y va de ma vie, de la sienne, de celle de ses enfants. Je résiste, je parle de l'amour du pays, de l'ordre, de la liberté, des factions, de mes devoirs civiques. Ma femme insiste et menace de s'évanouir. J'allais céder peut-être, quand trois camarades, se rendant au poste, viennent me prendre en passant et m'emmènent avec eux. Arrivés à la mairie, au travers des injures et des menaces de la foule, nous sommes envoyés, avec le bataillon, sur les points menacés, et ma compagnie reçoit l'ordre de prendre d'assaut une barricade d'où les insurgés entretenaient un feu nourri. Ici, il faut l'avouer, je





PATROUILLE-RETRANTE



crus ma dernière heure venue ; je pensai à ma femme, à mes enfants, et, enfonçant mon ourson sur mes oreilles, j'avançai, au pas de course, sur la redoutable position. Heureusement que l'ennemi ne tint pas ; j'en fus quitte pour une peur phénoménale qui me blanchit, en un instant, la moitié de la tête. Le reste de la journée fut assez calme, mais nous dûmes bivouaquer, toute la nuit, sur une place humide et exposés à de continuelles alarmes.

Pour le coup, c'en était trop, et mon antipathie, bien motivée cette fois, j'espère, pour la garde nationale, ayant repris le dessus avec une violence irrésistible, je résolus de vendre mon fonds et de me retirer à la campagne. Justement je venais

de faire une petite succession qui me rendait cette résolution moins onéreuse. Mon projet s'accomplit en effet, et j'allai me fixer à quelques lieues de Paris, dans un cottage embelli d'une foule de beautés champêtres, où je lis, avec ma femme et son cousin, Racan, Gessner et l'auteur d'*Estelle et Némorin*.



deux fois patrouillé dans les champs, à la chasse aux maraudeurs, deux fois escorté la procession ; j'étais allé deux fois au chef-lieu du canton, le serpent de la paroisse en tête, pour passer la revue du bataillon cantonal, quand l'excellente idée m'est venue de me faire élire conseiller municipal. La loi prononçant l'incompatibilité des fonctions attachées à ce titre et du service de la garde nationale, je puis enfin dormir tranquille.

*Deuxième post-scriptum.* Je suis maire de ma commune!!!!!!...

Le pied à peine posé sur l'échelle des honneurs, la tête m'avait tourné, une ambition insatiable m'était venue... Cette ambition est satisfaite, je suis maire de ma commune, et quelle commune ! trois cents âmes!!!!... Je l'avouerai, mon avènement m'a causé une joie profonde ; c'est qu'en effet, l'heure de la vengeance a sonné pour



moi ; je vais donc pouvoir rendre à la garde nationale tout le mal qu'elle m'a fait !... Pour cela, il faut que l'on sache que cette milice civique est placée sous l'autorité immédiate du maire, comme élément de la force publique. Point de contrôles, point de service ordinaire ou extraordinaire, point de revues, point d'exercice, point de mobilisables sans l'intervention obligée du maire. Juge, sous sa responsabilité, des cas qui lui paraissent motiver la convocation de la garde nationale, il prend d'initiative, à cet égard, des arrêtés qui doivent toujours être obéis.

Dès mon entrée en fonctions, j'ai voulu donner à ma femme et à son cousin le spectacle d'une revue ; convoquée dans ce but, ma garde nationale (une compagnie de trente hommes y compris le tambour) a défilé pompeusement sous mes fenêtres. Quelques manifestations anarchiques ayant, dans cette circonstance, éclaté dans les rangs, je me suis fait un devoir d'adresser un rapport détaillé au préfet et au ministre sur l'esprit politique de ma garde nationale. Le ministre m'a répondu par une lettre de remerciement. C'est le plus grand honneur qu'ait reçu ma maison.

La mairie se trouvant, faute d'un édifice spécial, établie dans mes foyers, j'ai cru pouvoir, sur la demande de ma femme, placer une sentinelle à ma porte. Toutefois cette mesure a vivement excité la jalousie de mes voisins, qui se sont en outre beaucoup égayés de certaine aventure arrivée au cousin de ma femme. Cet espiègle jeune homme avait voulu jouer à sa cousine un tour de sa façon, en escaladant, la nuit, la fenêtre de sa chambre à coucher, lorsque aperçu par la sentinelle de service, qui le prit pour un malfaiteur et donna l'alarme, il se laissa tomber de frayeur dans un fossé plein d'eau. Les épreuves aussi ne m'ont pas manqué. C'est ainsi que le jour des élections des officiers et sous-officiers de ma compagnie, persuadé qu'en ma qualité de fonctionnaire public, je devais aux électeurs une allocution gouvernementale, je m'étais fait préparer quelques lignes ronflantes par le cousin de ma femme, lorsque arrivé au milieu de ma première période, la mémoire me manqua entièrement, et je fus obligé de me rasseoir au milieu des éclats de rire étouffés de mon auditoire.

Un autre jour, sur mon refus d'accorder au curé une escorte pour je ne sais plus quelle procession, je me vis accusé, en pleine chaire, d'impiété, d'athéisme même, et, à deux reprises, je trouvai renversé et brisé le banc que j'occupe à l'église.

Mais une circonstance heureuse, la plus heureuse de ma vie peut-être, m'a fait oublier à jamais ces deux pénibles souvenirs. Je venais d'apprendre qu'un prince de la famille royale devait passer, au milieu de la nuit, à quelques lieues de ma commune. Soudain, saisi d'un beau zèle, je convoque ma garde nationale et je pars avec elle pour me trouver sur le chemin de son altesse. Il faisait un temps affreux : la nuit était obscure et il pleuvait par torrents. Nous arrivons... O bonheur ! le bruit de la voiture se fait entendre : la voici, c'est elle, elle approche. Je m'élançai. « Prince, m'écriai-je, la commune de... » Mais son altesse, emportée par le galop des chevaux, ne put m'entendre ; toutefois elle m'avait vu et fait un signe de la main : c'était plus de bonheur que je n'en pouvais supporter, je tombai à demi évanoui dans les bras de mes gardes nationaux.





VOLTIGEUR

(Garde Nationale)





	Dessinateurs. MM.	Graveurs. MM.	Pag.
Type. OFFICIER D'ÉTAT — MAJOR A CHEVAL.	E. LAMI.	SOYER.	44
Aide de camp.	PENGUILLY.	LOUIS.	ib.
Aide de camp en tournée.	id.	GUSMAND	42



Type. INTENDANT MILITAIRE.	PAUQUET.	TAMISIER.	43
----------------------------	----------	-----------	----



Type. INFANTERIE (nouvel uni- forme).	id.	DUJARDIN.	49
Chasseur à pied.	PENGUILLY.	LOUIS.	20
Chasseur de Vincennes.	E. LAMI.	SOYER.	21



COLONEL, ADJUDANT-MAJOR ET SOUS- LIEUTENANT.	id.	id.	25
Officier d'infanterie légère.	id.	id.	28

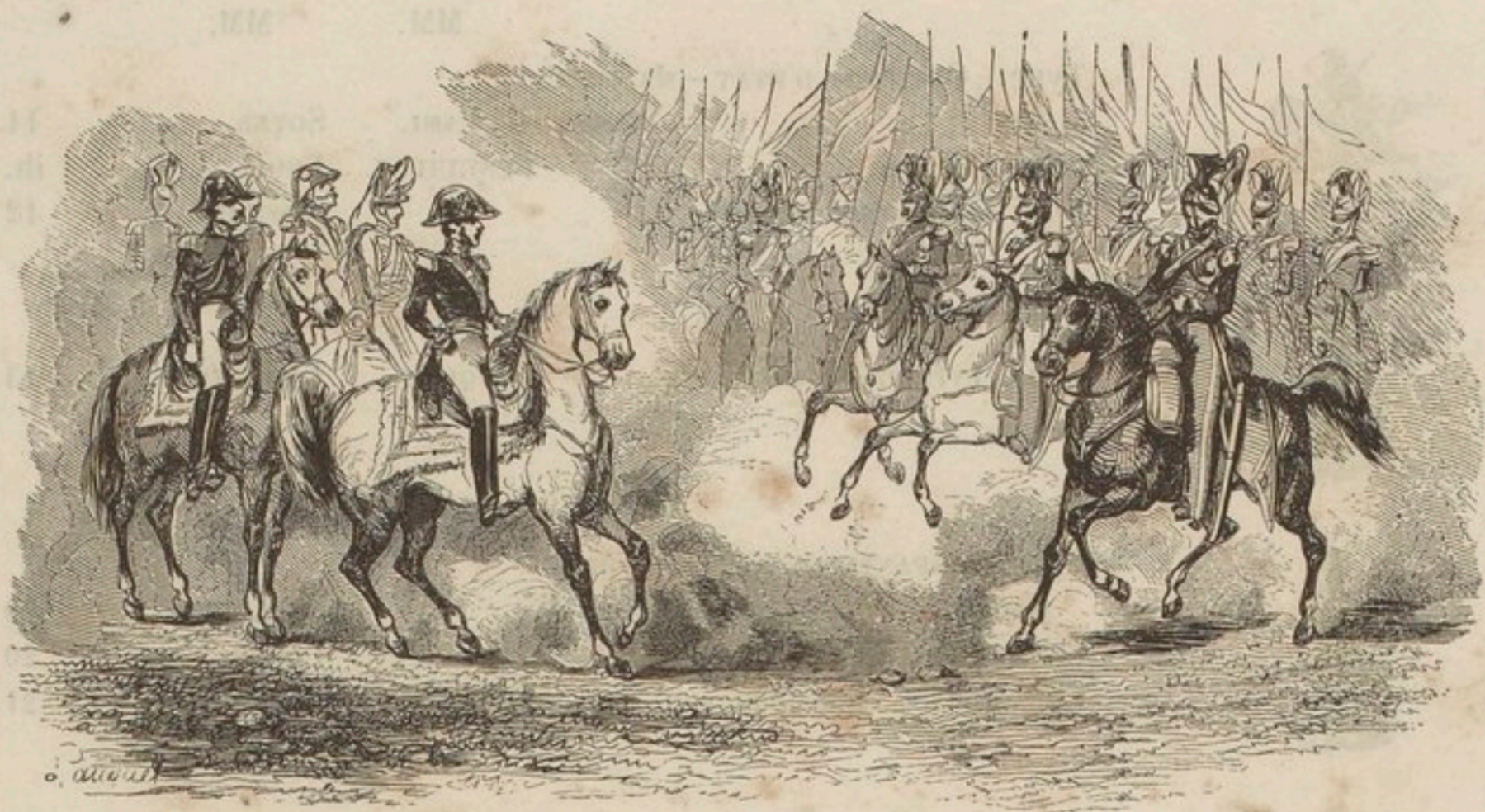


Type. SOUS-OFFICIERS.	E. LAMI.	HANS.	30
Fourrier d'infanterie.	id.	SOYER.	33
Tambour-major.	id.	id.	37
Tambour.	MEISSONIER.	GÉRARD.	38
Sapeur.	E. LAMI.	SOYER.	39
Sapeur d'Afrique.	id.	id.	ib.
Officier commandant la manœuvre.	PENGUILLY.	LOUIS.	40



TYPES D'INFANTERIE.	JACQUE.	BARA.	ib.
Fantassin.	PENGUILLY.	LOUIS.	41
Fusilier.	MEISSONIER.	P. SOYER.	42
Cuisine.	JACQUE.	VERDEIL	43
Corvée de cuisine.	JACQUE.	SOYER.	44
Id. de soupe.	id.	GUILBAUT.	45
Id. id.	GAGNIET.	GRENAN.	46
Chambrée.	JACQUE.	LAVIEILLE.	47
Réclameur.	id.	SOYER.	49
Troupe en marche.	E. LAMI.	LAVIEILLE.	55
Officier en campagne.	id.	P. SOYER.	56
Corvée.	id.	STYPULKOWSKI.	57
Salle de police.	id.	LOUIS.	58





	Dessinateurs.	Graveurs.	Pag.
	MM.	MM.	
<b>L'ARMÉE</b> , par M. ÉMILE DE LA BÉDOL- LIERRE.			4



Tête de page.	JACQUE.	VERDEIL.	ib.
Lettre.	PENGUILLY.	LOUIS.	ib.
Type. MARÉCHAL DE FRANCE.	id.	GUILBAUT.	6



Type. LIEUTENANT GÉNÉRAL.	E. LAMI.	SOYER.	6
Aide de camp du roi.	id.	PORRET.	7



Type. OFFICIER D'ÉTAT-MAJOR.	PAUQUET.	GUSMAND.	8
Officier d'ordonnance du roi.	E. LAMI.	VERDEIL.	9





Type. CANTINIÈRE.  
Types de cavalerie.

Dessinateurs.	Graveurs.	Pag.
MM.	MM.	
PAUQUET.	GUSMAND.	64
JACQUE.	MONTIGNEUL.	66



Type. OFFICIERS DE CAVALERIE.

E. LAMI.	LOUIS.	68
----------	--------	----



Type. LIEUTENANT PORTE-ÉTENDARD  
DE CARABINIERS.

id.	BRUGNOT.	ib.
-----	----------	-----



Type. OFFICIER DU 8<sup>e</sup> RÉGIMENT DE  
HUSSARDS.

id.	STYPULKOWSKI.	ib.
-----	---------------	-----



Type. COLONEL DE CHASSEURS D'A-  
FRIQUE.

id.	GUILLAUMOT.	68
-----	-------------	----

Officier de carabiniers.

id.	SOYER.	69
-----	--------	----

Officier en spencer.

id.	GUSMAND.	ib.
-----	----------	-----

Trompette de hussards.

id.	LOUIS.	74
-----	--------	----

Officier de hussards.

MEISSONIER.	GUILBAUT.	72
-------------	-----------	----

Carabinier.

PENGUILLY.	LOUIS.	73
------------	--------	----

Cuirassier.

id.	id.	ib.
-----	-----	-----

Cuirassier à cheval.

E. LAMI.	id.	74
----------	-----	----

Officier de cuirassier.

PENGUILLY.	id.	ib.
------------	-----	-----



Type. CUIRASSIER.  
Lancier.










E. LAMI.	DELANGLE.	ib.
PENGUILLY.	LOUIS.	75



Lancier.  
Type. FOURRIER DE LANCIERS.

E. LAMI.	LOUIS.	76
id.	HANS.	ib.



	Dessinateurs.	Graveurs.	Pag.
	MM. E. LAMI.	MM. BRUGNOT.	ib.
Type. DRAGON.			
	id.	SOYER.	76
Type. HUSSARDS (7 <sup>e</sup> , 8 <sup>e</sup> et 9 <sup>e</sup> RÉGIMENTS).			
	id. PENGUILLY.	LOUIS. id.	ib. 77
Type. CHASSEUR A CHEVAL. Artilleur.			
	PAUQUET. PENGUILLY.	TEYSSÈDRE. LOUIS.	78 80
Type. OFFICIER D'ARTILLERIE. Officier d'artillerie.			
	id. E. LAMI. PENGUILLY.	id. BRUGNOT. LOUIS.	84 ib. 82
Type. ARTILLEURS EN CAMPAGNE. Officier d'artillerie. Trompette d'artilleurs. Artilleur.		SOYER	ib.
	id.	LOUIS.	ib.
Type. ARTILLERIE EN CAMPAGNE.			
	id. id. E. LAMI.	id. id. BRUGNOT.	ib. 83 89
Type. BATTERIE DE CÔTE. Artilleur. L'officier du génie.			
	id.	HANS.	90
Type. GENDARMERIE MUNICIPALE.			
	E. LAMI.	DELANGLE.	90
Type GENDARMERIE DE LA SEINE.			





Type. SAPEURS-POMPIERS.  
Officier en retraite.

Dessinateurs.	Graveurs.	Pag.
MM.	MM.	
PAUQUET.	GÉRARD.	96
PENGUILLY.	LOUIS.	102



Type. CHIRURGIEN-MAJOR.  
Costume d'infirmerie.  
Officier commandant la remonte.

PAUQUET.	DUJARDIN.	404
JACQUE.	GUILBAUT.	405
PENGUILLY.	LOUIS.	410

**LES ÉCOLES MILITAIRES. — Introduction,** par M. E. DE LA BÉDOLLIERRE.



Type.  
Tête de page.  
Lettre.

PAUQUET.	LAVIEILLE.	443
id.	CHARY.	ib.
id.	id.	ib.



**École Polytechnique,** par M. E. DE LA BÉDOLLIERRE.

Type. ÉCOLE POLYTECHNIQUE (petite tenue).

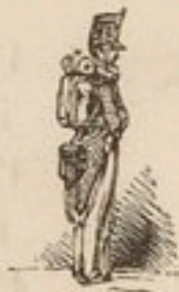
		444
id.	GUILBAUT.	ib.



**École de Metz,** par M. E. DE LA BÉDOLLIERRE.

Type.

		422
id.	VERDEIL.	ib.



**École de Saint-Cyr,** par M. RAOUL DE LA BARRE.

Type.

		424
id.	GÉRARD.	ib.



**École d'État-Major,** par M. RAOUL DE LA BARRE.

Type.

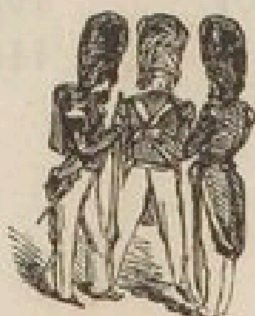
		445
id.	TAMISIER.	ib.





**École de Saumur, par M. RAOUL DE LA BARRE.**

Type. PAUQUET. CHARY. ib.



**LE GARDE NATIONAL, par M. A. LEGOYT.**

	Dessinateurs. MM.	Graveurs. MM.	Pag.
Type. GRENADIERS.	id.	BARA.	ib.
Tête de page. Premier billet de garde.	id.	LAVIELLE.	ib.
Lettre. Conseil de recensement.	id.	id.	ib.
Sapeur.	E. LAMI.	LOUIS.	163
Tambour.	PAUQUET.	id.	164
Tambour-major.	E. LAMI.	id.	165
Musiciens.	PAUQUET.	BRUGNOT.	ib.
Chef de bataillon.	E. LAMI.	SOYER.	166
Adjudant-major.	id.	id.	ib.
Porte-drapeau.	id.	id.	167
Capitaine.	id.	LOUIS.	ib.
Chasseur.	PAUQUET.	GUSMAND.	168
Voltigeur.	id.	SOYER.	ib.
Capitaine de voltigeurs.	MEISSONIER.	LOUIS.	169
Artilleur.	E. LAMI.	id.	ib.
Sapeur-Pompier.	id.	id.	170
Trompette de garde à cheval.	id.	id.	ib.



Type. GARDE A CHEVAL. PAUQUET. VERDEIL. ib.

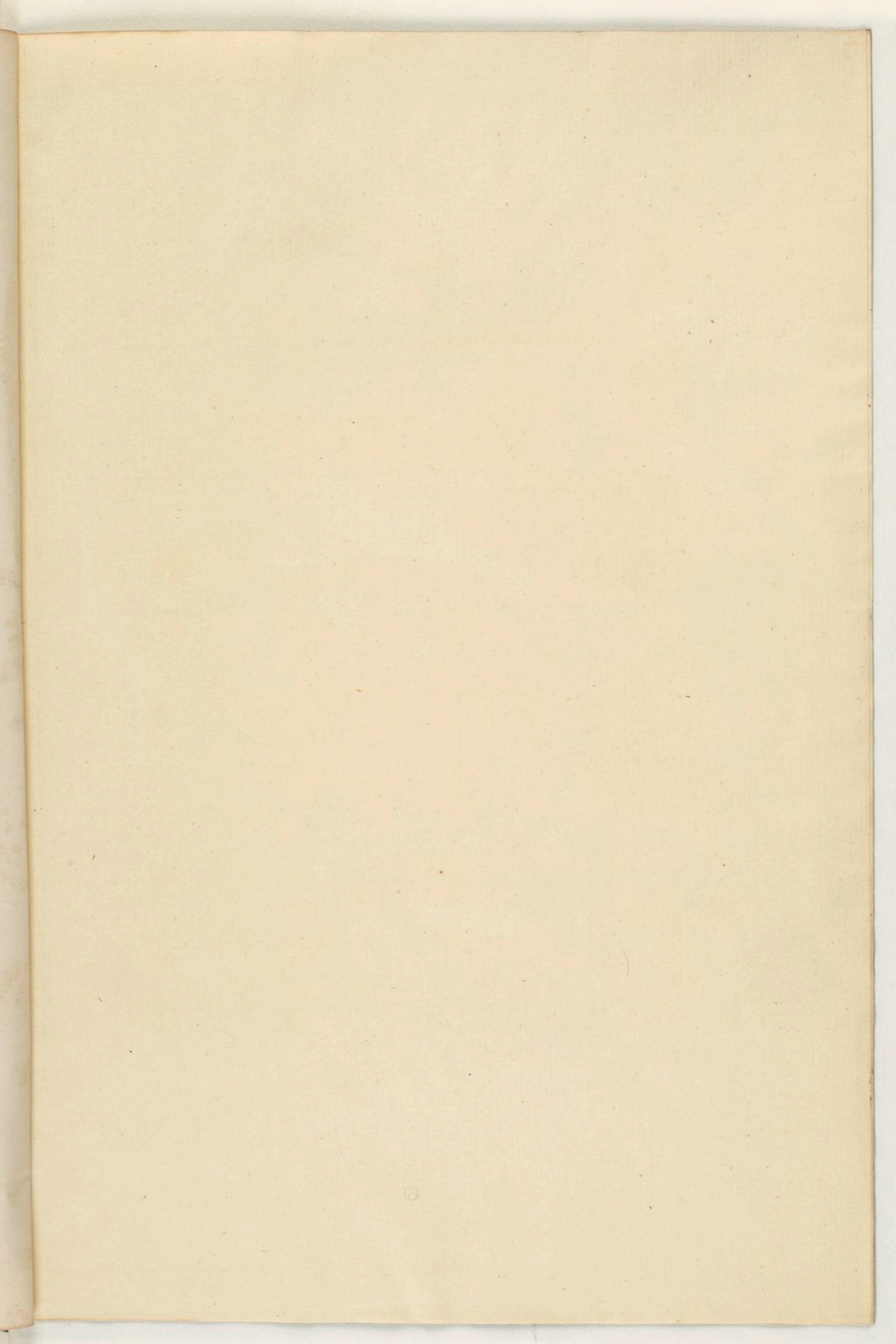
Colonel.	E. LAMI.	LOUIS.	171
Garde à cheval.	id.	id.	ib.
Maréchal.	id.	id.	173
Chef d'état-major.	id.	id.	ib.
Officier d'état-major.	id.	id.	174



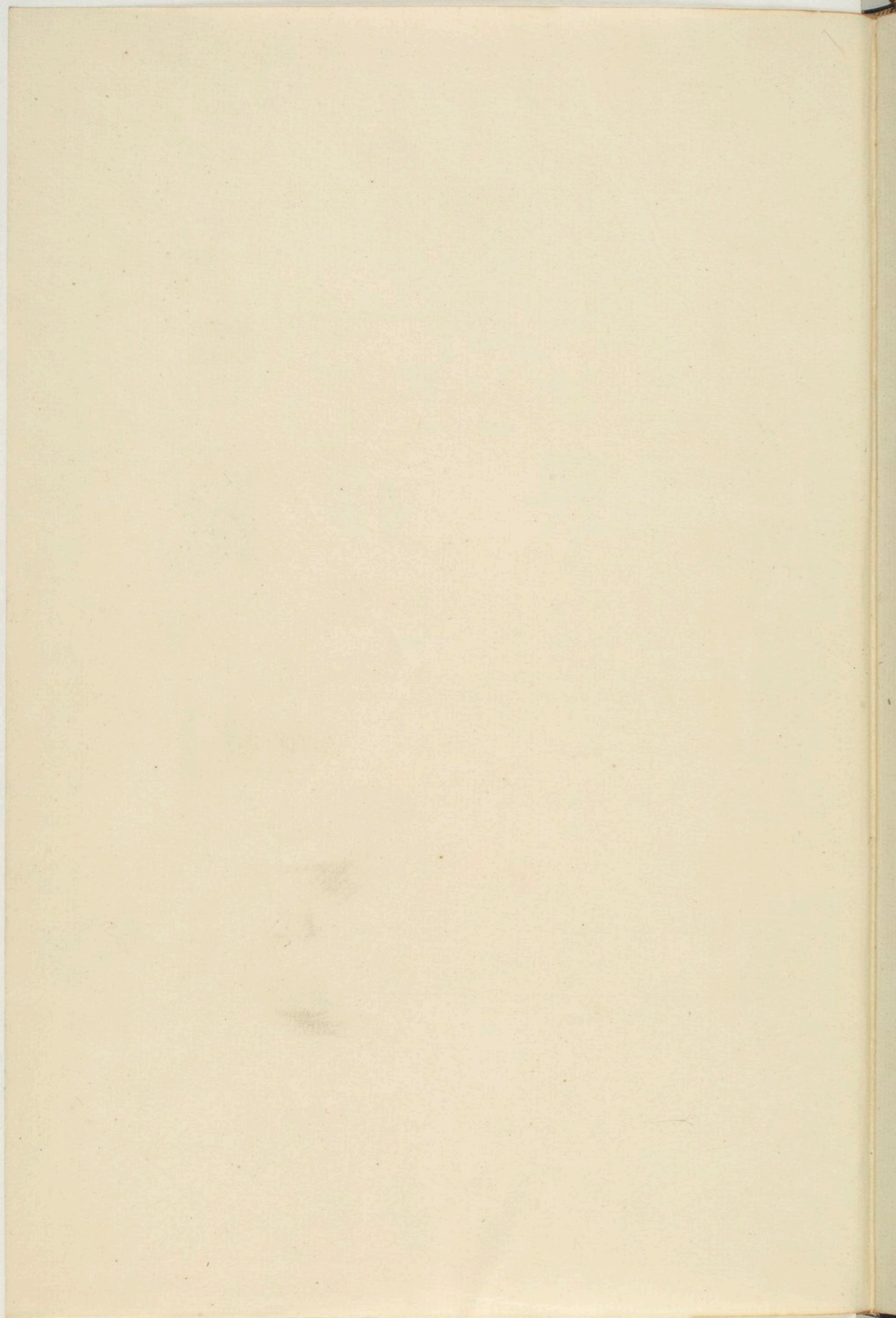
Type. GARDE NATIONAL. PAUQUET. MONTIGNEUL. 190

Le bizet.	id.	VERDEIL.	193
Grand Tamerlan.	id.	BIROUSTE.	195
Petit Tamerlan.	id.	HANS.	196

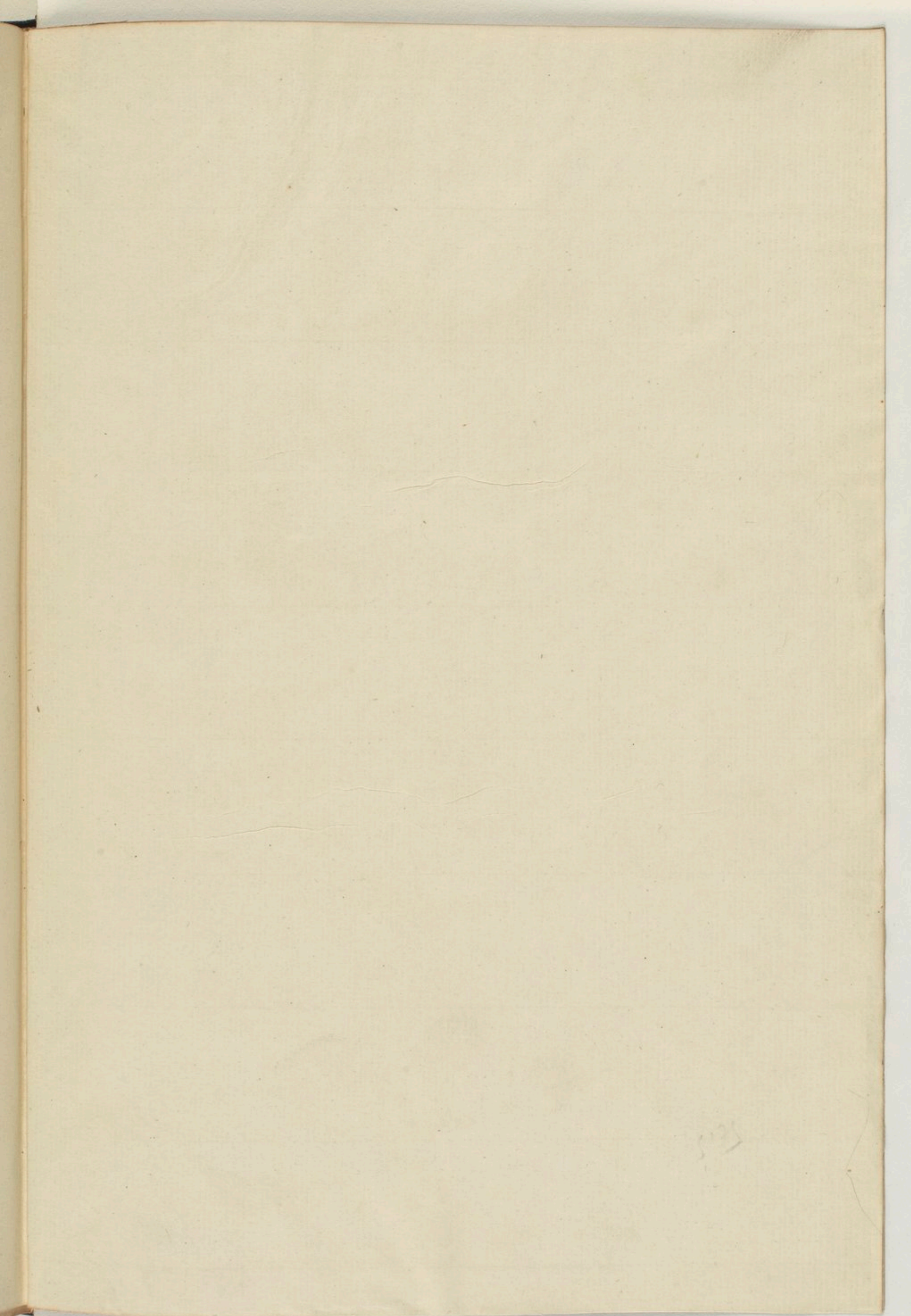












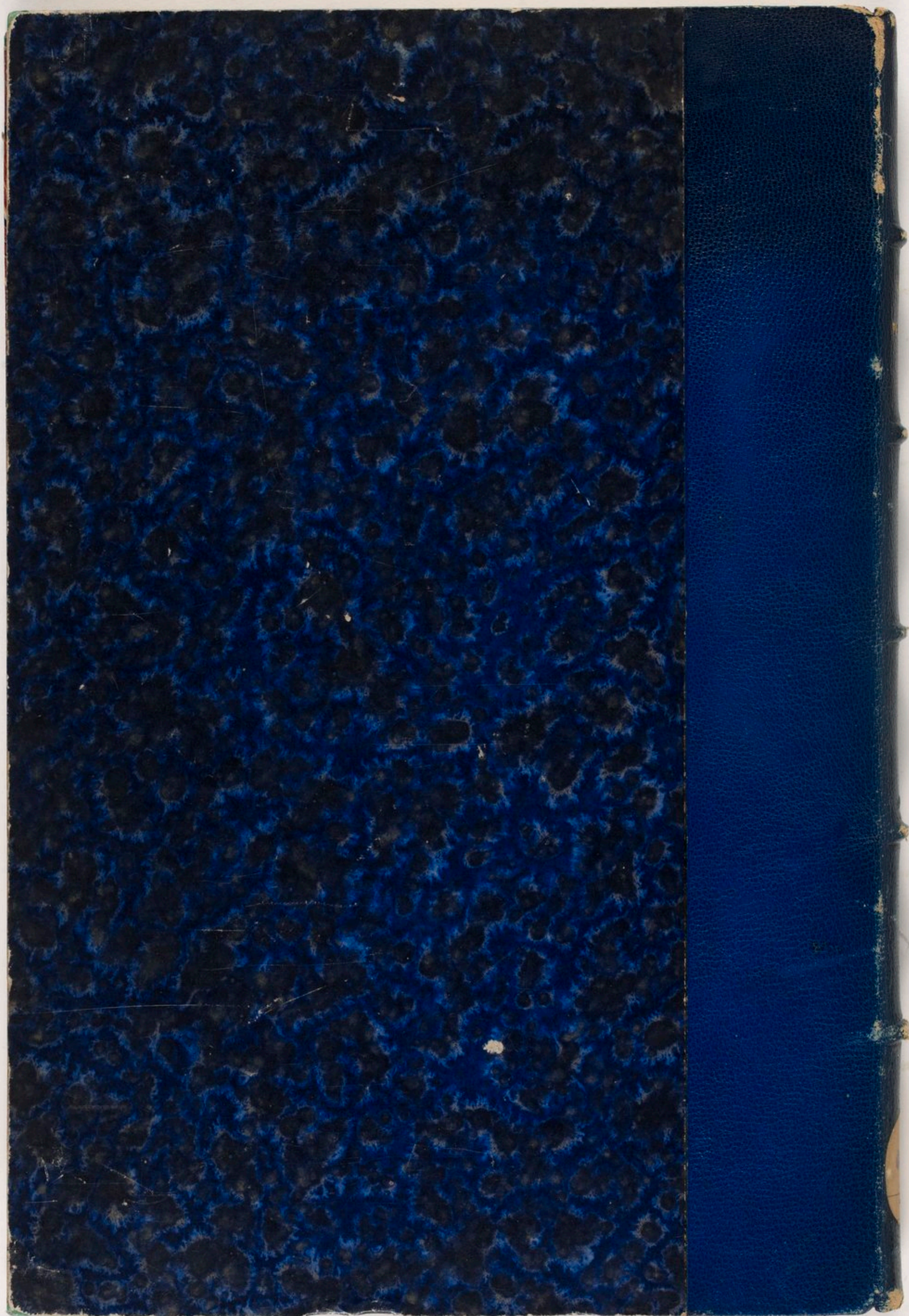














L'ARMÉE

FRANÇAISE

1842

Oa  
330